



Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DE LA PAGE INTERNET
Bibliotheca classica selecta (BCS)

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre I

Chapitre I



[1,0] LIVRE PREMIER

[1,0] LIBER PRIMUS.

[1,1] 1. Parmi tant d'erreurs diverses où nous entraînent l'irréflexion et la légèreté de notre esprit, la moins pardonnable, à mon avis, mon cher Libéralis, c'est de ne savoir ni donner ni recevoir. Car nécessairement un bienfait mal placé doit être mal reconnu; mais avons-nous fait un ingrat, il n'est plus temps de nous plaindre : c'était un service perdu au moment où il était rendu. Et il ne faut pas s'étonner qu'au milieu de vices si graves et si nombreux, le plus commun soit encore l'ingratitude. Cela tient à plusieurs causes, et surtout à notre imprudence dans le choix des personnes que nous obligeons: mais nous qui, avant de prêter notre argent, avons soin de prendre des informations si exactes sur les biens meubles et immeubles	[1,1] I. Inter multos ac uarios errores temere uiuentium inconsulteque, nihil propemodum indignius, optime Liberalis, dixerim, quant quod beneficia nec dare scimus, nec accipere. Sequitur enim, ut male collata male debeantur, de quibus non redditis sero querimur : ista enim perierant, cum darentur. Nec mirum est inter plurima maximaque uitia nullum esse frequentius, quam ingrati animi. Id euenire ex pluribus causis uideo : prima, quod non eligimus dignos, quibus tribuamus ; sed nomina facturi, diligenter in patrimonium et uasa debitoris inquirimus; semina in solum effoetum et sterile non spargimus : beneficia sine ullo delectu magis proicimus, quam damus. Nec facile dixerim, utrum turpius sit inficiari, an repetere beneficium; id enim

de l'emprunteur, et qui regarderions comme une folie de semer dans un terrain épuisé

ou stérile; aveugles dans notre bienfaisance, nous gaspillons au hasard plutôt que nous ne donnons. Et peut-être n'y a-t-il pas moins de honte à nier un bienfait, qu'à en réclamer le prix. C'est un genre de créance dont le remboursement est tout volontaire, et l'on a mauvaise grâce à se plaindre de son débiteur; car ces dettes-là ne se paient pas en argent : c'est le coeur qui les acquitte, et c'est les acquitter, que d'aimer à les reconnaître.

Mais si l'on doit des reproches à celui dont la gratitude ne va même pas jusqu'à l'aveu de sa dette, le bienfaiteur lui-même est-il toujours exempt de blâme? Nous rencontrons beaucoup d'ingrats ; nous en faisons davantage. Tantôt notre exigence reproche un bienfait et en exige l'usure ; tantôt notre légèreté se repent d'un service un moment après l'avoir rendu; tantôt notre humeur chagrine impute à mal les plus petites circonstances. Ainsi nous étouffons la reconnaissance, non seulement après avoir obligé, mais à l'instant où nous obligeons.

Qui de nous, en effet, cède à une simple prière, à une première demande ? qui de nous, en la voyant venir, n'a pas froncé le sourcil, détourné le visage, prétexté des affaires, prolongé à dessein la conversation par ces discours qui n'en

genus huius crediti est, ex quo tantum recipiendum sit, quantum ultro refertur :

de quo queri uere foedissimum ob hoc ipsum, quia non opus est ad liberandam fidem facultatibus, sed animo; reddit enim beneficium, qui libenter debet.

Sed quum sit in ipsis crimen, qui ne confessione quidem grati sunt, in nobis quoque est. Multos experimur ingratos, plures facimus: quia alias graues exprobratores exactoresque sumus ; alias leues, et quos paulo post muneris sui poeniteat; alias queruli, et minima moments calumniantes. Ita gratiam omnem corrumpimus : non tantum postquam dedimus beneficia, sed dum damus. Quis enim nostrum contentus fuit, aut leuiter rogari, aut semel? quis non, quum aliquid a se peti suspicatus est, frontem adduxit, uultum auertit, occupationes simulauit, longis sermonibus, et de industria non inuenientibus exitum, occasionem petendi abstulit, et uariis artibus properantes necessitates elusit? In angusto uero comprehensus, aut distulit, id est, timide negauit, aut promisit , sed difficulter, sed subductis superciliis, sed malignis et uix exeuntibus uerbis? Nemo autem libenter debet, quod non accepit, sed expressit. Gratus esse aduersum eum quisquam potest, qui beneficium aut superbe abiecit, aut iratus imegit, aut fatigatus, ut molestia careret, dedit? Errat, si quis sperat responsurum sibi, quem dilatione assauit,

finissent pas, pour ôter l'occasion de demander? qui de nous, enfin, par mille moyens divers, n'a pas éludé les dérnarches empressées de l'indigence ? Puis, amenés au pied du mur, ou nous avons remis à un autre jour, ce qui n'est qu'un refus déguisé ; ou nous avons promis, mais avec contrainte, mais d'un air de mauvaise humeur, mais avec des paroles ambiguës qui ont peine à sortir. Aussi n'a-t-on qu'une reconnaissance de mauvaise grâce pour un service plutôt arraché que rendu. Quelle obligation puis-je vous avoir d'un bienfait que vous laissez tomber du haut de votre orgueil, ou que, dans votre colère, vous me jetez à la tête, ou que vous abandonnez de guerre lasse, et pour vous soustraire à l'importunité ? N'espérez pas de retour d'un homme lassé par vos délais, torturé par l'attente. La reconnaissance n'est exigible que dans la mesure du bienfait : il ne faut donc pas obliger à la légère; car nous ne croyons devoir qu'à nous-mêmes le bien qu'on nous fait sans connaissance de cause : il ne faut pas non plus le faire attendre; car si dans tout bienfait l'on doit compter pour beaucoup l'intention du bienfaiteur, un bienfait tardif suppose un refus prolongé. Gardez-vous aussi d'y mêler rien d'injurieux; car la nature a voulu que le souvenir des mauvais offices se gravât plus profondément que celui des bons; et la mémoire, si oublieuse du bien, garde le

expectatione torsit. Eodem animo beneficium debetur, quo datur : et ideo non est negligenter dandum : sibi enim quisque debet, quod a nesciente accepit ; nec tarde quidem : quia, quum in omni officio magni aestimetur dantis uoluntas, qui tarde fecit, diu noluit; utique non contumeliose : nam quum ita natura comparatum sit, ut altius iniuriae quam merita descendant, et illa cito defluant, has tenax memoria custodiat : quid exspectat qui offendit, dum obligat? Satis aduersus illum gratus est, qui beneficio eius ignoscit. Non est autem quod tardiores faciat ad bene merendum turba ingratorum. Nam primum, ut dixi, nos illam augemus : deinde ne deos quidem immortales ab hac tam effusa necessitate sacrilegi negligentesque eorum deterrent. Utuntur natura sua, et cuncta, interque illa ipsos munerum suorum malos interpretes, iuuant. Hos sequamur duces, quantum humana imbecillitas patitur : demus beneficia, non foeneremus. Dignus est decipi, qui de recipiendo cogitauit, quum daret. At si male cessit, et liberi, et coniuges spem fefellerunt, tamen et educamus, et ducimus, adeoque aduersus experimenta pertinaces sumus, ut bella uicti, et naufragi maria repetamus. Quanto magis permanere in dandis beneficiis decet ! Quae si quis non dat quia non recepit, dedit ut reciperet, bonamque ingratorum

mal avec une fidélité opiniâtre.
N'attendez donc pas de reconnaissance, si vous blessez en obligeant; c'est vous en montrer assez que de vous pardonner votre bienfait.

La foule des ingrats ne doit pas pourtant ralentir notre bienfaisance. Nous-mêmes

d'abord, comme je l'ai dit, nous contribuons à en augmenter le nombre : ensuite l'oubli sacrilège de l'impie entrave-t-il cette loi de bonté immuable que les dieux immortels se sont faite ?

Obéissant à cette nécessité de leur nature, ils versent leurs bienfaits jusque sur les sacrilèges et ceux qui les oublient. Imitons leur exemple, autant que

le permet la faiblesse humaine; que nos bienfaits soient un don et non pas un prêt

usuraire. On mérite d'être trompé, lorsqu'on donne avec l'arrière-pensée de rentrer dans ses avances. Mais notre

bienfait a mal tourné : nos enfants, nos femmes n'ont-ils donc jamais déçu notre espoir ? et cependant l'on prend femme,

l'on élève des enfants; l'expérience même nous laisse là-dessus si indociles, que, tout meurtris, nous revenons à la charge,

et ne craignons pas de nous remettre en mer après le naufrage. Que de motifs plus nobles encore pour persévérer dans notre bienfaisance ! y renoncer, parce que nous

en avons été pour nos frais, c'est déclarer que nos dons étaient de pures avances; c'est justifier les ingrats, pour

facit causam, quibus turpe est non reddere, si licet. Quam multi indigni luce sunt ! et tamen dies oritur. Quam multi, quod nati sunt, queruntur ! tamen natura sobolem nouam gignit, ipsosque qui non fuisset mallent, esse patitur. Hoc et magni animi et boni proprium est, non fructum beneficiorum sequi, sed ipsa ; et post malos quoque bonum quaerere. Quid magnifici erat multis prodesse, si nemo deciperet ? nunc est uirtus, dare beneficia, non utique reditura, quorum a uiro egregio statim fructus perceptus est.

Adeo quidem ista res fugare nos, et pigriores ad rem pulcherrimam facere non debet, ut si spes mihi praecedatur gratum hominem reperiendi, malim non recipere beneficia, quam non dare, quia qui non dat, uitium ingrati antecedit. Dicam quod sentio : qui beneficium non reddit, magis peccat; qui non dit, citius.

qui l'ingratitude est une honte, alors
seulement que la reconnaissance est
facultative. Que de gens indignes de voir
le jour! et le soleil pourtant se lève
pour eux. Que de gens mécontents d'être au
monde ! cependant la nature enfante des
générations nouvelles, et laisse vivre
ceux-là même qui aimeraient mieux n'être
pas nés.

C'est la marque d'une âme grande et belle,
de ne chercher d'autre fruit du bienfait
que le bienfait lui-même, et, après avoir
rencontré tant de méchants, de croire
encore à la vertu. Qu'aurait de si beau la
bienfaisance, si elle n'était jamais
trompée? Le mérite est dans le bienfait;
qu'il soit perdu ou non, l'homme généreux
en recueille le fruit à l'instant même. La
crainte de l'ingratitude doit si peu
décourager la bienfaisance, et la rendre
paresseuse à remplir ses nobles fonctions,
que, fût-on assuré de ne pas trouver un
seul coeur reconnaissant, il vaudrait
mieux encore perdre ses bienfaits, que de
ne pas obliger. S'abstenir de faire le
bien, c'est prendre l'avance sur
l'ingratitude ; et, pour dire même toute
ma pensée, si l'ingrat est le plus
coupable, la première faute est à celui
qui s'abstient d'obliger.





Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre II

Chapitre II



[1,2] II. Des bienfaits qu'au hasard sur la foule on répand Pour bien placer un seul, il en faut perdre cent. Il y a deux choses à reprendre dans le premier vers : on ne doit pas répandre ses bienfaits sur la foule ; et si la prodigalité est un défaut, c'est surtout en matière de bienfaits. La bienfaisance sans discernement n'est plus de la bienfaisance; c'est tout autre chose. Au premier coup d'oeil, la pensée du second vers est fort belle : un seul bienfait, s'il est bien placé, console de la perte de cent autres. N'est-il pas cependant plus vrai, plus conforme au noble esprit de la bienfaisance, de dire qu'elle doit s'exercer, même sans espoir de bien tomber une seule fois? Il est faux qu'il faille perdre cent bienfaits; aucun n'est perdu; la perte suppose un espoir de gain, et la

[1,2] II. Beneficia in uulgus quum largiri institueris, Perdenda sunt multa, ut semel ponas bene.

In priore uersu utrumque reprehendas ; nam nec in uulgus effundenda sunt; et nullius rei, minime beneficiorum, honesta largitio est ; quibus si detraxeris iudicium, desinunt esse beneficia; in aliud quodlibet incidunt nomen. Sequens sensus mirificus est, qui uno bene posito beneficio multorum amissorum damna solatur. Vide, oro te, ne hoc et uerius sit, et magnitudini bene facientis aptius, ut illum hortemur ad danda, etiamsi nullum bene positurus est. Illud enim falsum est, « Perdenda sunt multa." Nullum perit : quia qui perdit, computauerat.

Beneficiorum simplex ratio est: tantum erogatur ; si reddit aliquid, lucrum est : si non reddit, damnum non est. Ego illud

bienfaisance ne tient pas de livres à
partie double : elle n'a de compte ouvert
que pour la dépense : tout ce qui lui
rentre est en pur gain : que rien ne lui
rentre, il n'y a point de perte. On donne
pour le plaisir de donner, sans tenir note
de ses bienfaits pour les réclamer à jour
et à heure fixes comme un avide créancier.

L'homme de bien ne pense jamais aux
services qu'il a rendus, si la
reconnaissance de l'obligé ne les lui
rapelle : un service, autrement, a l'air
d'un prêt. C'est une usure honteuse que de
porter un bienfait en ligne de compte.

Quel que soit le sort d'un premier
service, continuons à en rendre de
nouveaux : c'est un fonds qu'il vaut mieux
laisser dormir aux mains des ingrats
qu'aux nôtres; du moins chez eux la honte,
l'occasion, l'exemple, peuvent un jour
réveiller la reconnaissance. Ne vous
ralentissez pas, faites votre devoir
jusqu'au bout, remplissez votre tâche
d'homme de bien; obligez de votre bourse,
de votre crédit, de votre pouvoir, de
votre expérience, de vos avis, de vos
préceptes salutaires.

dedi, ut darem ; nemo beneficia in
kalendario scribit, nec, auarus exactor,
ad horam et diem appellat. Nunquam illa
uir bonus cogitat, nisi admonitus a
reddente : alioquin in formam crediti
transeunt.

Turpis foeneratio est, beneficium expensum
ferre. Qualiscumque priorum euentus est,
perseuera in alios conferre; melius apud
ingratos iacebunt, quos aut pudor, aut
occasio, aut imitatio aliquando gratos
poterit efficere. Ne cessaueris: opus tuum
perage, et partes boni uiri exsequere.
Alium re, alium fide, alium gratia, alium
consilio, alium praeceptis salubribus
adiuua.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre III

Chapitre III



[1,3] Les bêtes elles-mêmes sont sensibles [1,3] III. Officia etiam ferae sentiunt :
aux bons traitements; et il n'est point nec ullum tam immansuetum animal est, quod
d'animal si farouche qui, à force de non cura mitiget, et in amorem sui uertat.
soins, ne s'apprivoise et ne devienne Leonum ora a magistris impune tractantur :
susceptible d'attachement. Le lion laisse elephantorum feritatem usque in seruile
manier impunément sa gueule par son obsequium demeretur cibus.
maître; et la reconnaissance pour la main Adeo etiam quae extra intellectum atque
qui le nourrit soumet le farouche éléphant aestimationem beneficii sunt posita,
à l'obéissance la plus servile. Tant la assiduitas tamen meriti pertinacis
persévérance et la continuité des soins euincit. Ingratus est aduersus unum
ont de pouvoir, même sur ces êtres beneficium? aduersus alterum non erit;
incapables de comprendre et d'apprécier un duorum oblitus est? tertium etiam eorum
bienfait! L'ingratitude de cet homme a quae exciderunt, memoriam reducet. Is
tenu bon contre un premier service ; elle perdit beneficia, qui cito se perdidisse
ne tiendra pas contre un second : a-t-elle credit. At qui instat, et onerat priora
résisté aux deux premiers? un troisième sequentibus, etiam ex duro et immemori
lui rappellera le souvenir des deux pectore gratiam extundit. Non audebit
autres. On ne perd un bienfait que pour aduersus multa oculos attollere; quocumque
avoir cru trop tôt l'avoir perdu. se conuertit, memoriam suam fugiens, ibi
Persévérez, rendez service sur service, et te uideat: beneficiis tuis illum cinge.

vous arracherez la reconnaissance au coeur le plus dur et le plus insensible. Devant tant de largesses, l'ingrat n'osera lever les yeux : de quelque côté qu'il se tourne pour échapper à ses souvenirs, qu'il vous retrouve, qu'il soit comme assiégé de vos bienfaits.

Maintenant, avant de m'étendre sur le caractère de la bienfaisance et sur son pouvoir, je vous demanderai la permission de me borner à réfuter en passant plusieurs questions étrangères au fond du sujet : pourquoi les Grâces sont-elles au nombre de trois? pourquoi sont-elles soeurs? pourquoi les figure-t-on les mains entrelacées, l'air riant, jeunes, vierges, sans ceinture, et vêtues de robes transparentes? Selon les uns, elles représentent la bienfaisance dans ses trois acteurs, celui qui donne, celui qui reçoit, celui qui rend : selon d'autres, sous ses trois faces: le bienfait, la dette, et la reconnaissance.

Quelle que soit, du reste, l'explication que j'adopte, peu importe cette vaine érudition. Leurs mains entrelacées, et ce groupe qui se replie sur lui-même, signifient, dit-on, que la chaîne du bienfait, en passant de main en main, revient toujours au bienfaiteur, entièrement détruite s'il y a solution de continuité, mais dans tout son prix et dans toute sa beauté, si les anneaux se suivent et se succèdent sans interruption.

Quorum quae uis, quaeue proprietas sit, dicam, si prius illa, quae ad rem non pertinent, transilire mihi permiseris, quare tres Gratiae, et quare sorores sint, et quare manibus implexis, quare ridentes, iuuenes, et uirgines, solutaque ac pellucida ueste. Alii quidem uideri uolunt unam esse, quae det beneficium: alteram, quae accipiat : tertiam, quae reddat. Alii tria beneficiorum genera, promerentium, reddentium, simul et accipientium reddentiumque. Sed utrumlibet ex istis iudicauerim, quid ista nos iuuat scientia ? Quid ille consertis manibus in se redeuntium chorus? Ob hoc, quia ordo beneficii per manus transeuntis nihilominus ad dantem reuertitur, et totius speciem perdit, si usquam interruptus est : pulcherrimus, si cohaesit, et uices seruat. Ideo ridentes : est aliqua tamen maioris dignatio, sicut promerentium. Vultus hilares sunt, quales solent esse qui dant, uel accipiunt beneficia. Iuuenes : quia non debet beneficiorum memoria senescere. Virgines : quia incorrupta sunt, et sincera, et omnibus sancta, in quibus nihil esse alligati debet, nec adscripti ; solutis itaque tunicis utuntur : pellucidis autem, quia beneficia conspici uolunt.

Sit aliquis usque eo Graecis emancipatus, ut haec dicat necessaria : nemo tamen erit, qui etiam illud ad rem iudicet

Elles ont le visage riant, parce que telle est la physionomie du bienfaiteur et de l'obligé. Le sourire de l'aînée a quelque chose de plus noble, comme celui du bienfaiteur lui-même. Elles sont jeunes, parce que la mémoire des bienfaits ne doit pas vieillir; vierges, parce qu'ils sont purs, sans tache, et sacrés pour tout le monde; si leurs ceintures sont détachées, c'est que tout, dans les bienfaits, doit être libre et sans contrainte ; si le tissu de leur robe est transparent, c'est que les bienfaits veulent être aperçus. S'il est des gens assez esclaves des Grecs pour soutenir l'utilité de ces jeux d'esprit, on n'en trouvera pas, j'espère, qui poussent l'engouement jusqu'à voir de l'importance dans les noms qu'Hésiode a donnés aux Grâces. Il appelle la première Aglaé, la seconde Euphrosyne, la troisième Thalie. Chacun, sans doute, est libre d'interpréter ces noms et de les torturer à sa guise pour en tirer un sens raisonnable; mais le nom qu'Hésiode leur prête n'en est pas moins un nom de fantaisie.

Aussi Homère ne s'est-il pas fait scrupule d'en changer un, et d'appeler l'une des Grâces Pasithea, en lui donnant même un époux, ce qui prouve qu'elles ne sont pas des vestales. Un autre poète leur donne des ceintures et les habille de robes phrygiennes chargées d'une épaisse broderie d'or; il y a même un tableau qui

pertinere, quae nomina illis Hesiodus imposuerit. Aglaian maximam natu appellauit, mediam Euphrosynen, tertiam Thalian. Horum nominum interpretationem, et prout cuique uisum est, deflectit, et ad rationem aliquam conatur perducere : quum Hesiodus puellis suis, quod uoluit, nomen imposuerit. Itaque Homerus uni mutauit, Pasithean appellauit, et in matrimonium produxit, ut scias illas uestales non esse. Inueniam alium poetam, apud quern praecingantur et spissis auro phrygianis prodeant. Ergo et Mercurius una stat : non quia beneficia ratio commendat uel oratio, sed quia pictori ita uisum est. Chrysippus quoque, penes quem subtile illud acumen est, et in imam penetrans ueritatem, qui rei agendas causa loquitur, et uerbis non ultra, quam ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet : ita ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodum dicat ; nec his fabulas, sed haec fabulis inserit. Nam praeter ista quae Hecaton transcribit, tres Chrysippus Gratias ait Iouis et Eurynomes filias esse ; aetate autem minores quam Horas, sed meliuscula facie, et ideo Veneri datas comites. Matris quoque nomen ad rem iudicat pertinere. Eurynomen enim dictam, quia late patentis matrimonii sit, beneficia diuidere; tanquam matri post filias soleat nomen imponi, aut poetae uera nomina reddant. Quemadmodum

représente Mercure avec elles non que la raison ou l'éloquence relève le prix du bienfait; mais tel a été le caprice du peintre. Chrysippe lui-même, si remarquable par cette finesse d'esprit qui pénètre au fond des choses, et va droit au but, sans perdre plus de paroles qu'il n'en tant pour se faire comprendre; Chrysippe remplit son ouvrage de ces niaiseries, tandis qu'il ne dit presque rien sur la manière de répandre, de recevoir et de rendre les bienfaits. Ces fables semblent faire le fond de son sujet, au lieu d'en être l'accessoire.

Car, enchérissant sur ces détails rapportés par Hécaton, il ajoute que les Grâces sont filles de Jupiter et d'Eurynome, plus jeunes que les Heures, mais plus jolies, ce qui les a fait donner à Vénus pour compagnes.

Il attache aussi une grande importance au nom de leur mère. On l'appelle, dit-il, Eurynome, parce que les bienfaits se répandent ainsi que les fruits d'une maternité féconde ; comme si le nom pouvait remonter des filles à la mère, ou comme si les poètes étaient bien scrupuleux sur l'exactitude des noms. Semblables à ces esclaves chargés de nous dire les noms des passants, et qui, à défaut de mémoire, payant d'effronterie, les inventent quand ils ne les savent pas, les poètes ne s'embarrassent guère d'altérer la vérité ; et pour peu que la

nomenclatori memoriae loco audacia est, et cuicumque nomen non potest reddere, imponit : ita poetae non putant ad rem pertinere, uerum dicere, sed aut necessitate coacti, aut decore corrupti, id quaeque uocari iubent, quod belle facit ad uersum. Nec illis fraudi est, si aliud quid in censum detulerunt : proximus enim poeta suum illa ferre nomen iubet. Hoc ut scias ita esse, ecce Thalia de qua quum maxime agitur, apud Hesiodum Charis est, apud Homerum Muas.

mesure les y contraigne, ou que la beauté
du mot les séduise, ils appellent les
choses du nom qui va le mieux à leur
vers : et on ne leur fait pas un crime de
mettre un nouveau mot en circulation; le
premier poète qui suivra ne se fera pas
faute d'en créer un autre. En voulez-vous
une preuve ? voyez Thalie, dont on parle
tant; chez Hésiode c'est une Grâce, c'est
une Muse chez Homère.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre IV

Chapitre IV



[1,4] IV. Mais pour ne pas tomber dans le défaut que je reprends, laissons là des détails si étrangers au sujet, qu'ils ne s'y rattachent pas même comme accessoires. Veuillez seulement prendre ma défense, si l'on me reproche d'avoir remis à sa place Chrysippe, homme assurément d'un esprit supérieur, mais de cet esprit tout grec qui se fausse et s'émousse par sa trop grande finesse ; plus superficiel que profond, alors même qu'il semble pénétrer dans les entrailles du sujet. A quoi bon enfin toutes ces subtilités? C'est de la bienfaisance qu'il s'agit, et des règles d'une vertu qui forme le lien le plus puissant de la société humaine : ce sont des principes de conduite qu'il faut donner à l'homme, pour que, sous les dehors de la générosité, il ne se laisse pas séduire à une facilité imprudente ;

[1,4] IV. Sed ne faciam quod reprehendo, omnia ista, quae ita extra rem sunt, ut nec circa rem quidem sint, relinquam. Tu modo nos tuere, si quis mihi obiiciet, quod Chrysippum in ordinem coegerim, magnum mehercule uirum, sed tamen Graecum, cuius acumen nimis tenue retunditur, et in se saepe replicatur : etiam quum agere aliquid uidetur, pungit, non perforat. Hoc uero quod acumen est ? De beneficiis dicendum est, et ordinanda res, quae maxime societatem humanam alligat : danda lex uitae, ne sub specie benignitatis inconsulta facilitas placeat ; ne liberalitatem, quam nec deesse oportet, nec superfluere, haec ipsa obseruatio restringat, dum temperat : docendi sunt libenter accipere, libenter reddere, et magnum ipsis certamen proponere, eos quibus obligati sunt, re animoque non

pour que notre bienfaisance, dont nous ne devons être ni avares ni prodigues, ne soit pas restreinte par des précautions qui n'ont pour but que de la régler. Il faut nous apprendre à recevoir comme à donner de bon coeur, à nous piquer d'une noble émulation pour parvenir, je ne dis pas à égaler nos bienfaiteurs, mais à les surpasser de fait et d'intention ; car, en matière de reconnaissance, on doit passer le but pour l'atteindre: il faut apprendre aux bienfaiteurs à ne jamais se croire en avance, aux obligés à se croire toujours en arrière.

Or, savez-vous comment s'y prend Chrysippe, pour nous encourager à cette généreuse rivalité, à ce noble combat de bienfaisance ? Comme les Grâces sont filles de Jupiter, nous dit-il, l'ingratitude est presque un sacrilège, un outrage fait à ces vierges divines. Eh! enseignez-moi plutôt quelque moyen de doubler mes bienfaits et ma reconnaissance, d'établir entre l'obligé et le bienfaiteur une sorte d'émulation qui pousse l'un à oublier le bien qu'il a fait, l'autre à se souvenir sans cesse du bien qu'il a reçu. Abandonnez ces futilités aux poètes, dont le seul but est de charmer les oreilles, et de nous amuser par d'agréables mensonges. Mais ceux qui se proposent de guérir les esprits, de fixer la bonne foi sur la terre, et d'inculquer la reconnaissance au coeur de

tantum aequare, sed uincere : quia, qui referre gratiam debet, nunquam consequitur, nisi praecessit; hi docendi sunt nihil imputare : illi plus debere. Ad hanc honestissimam contentionem, beneficiis beneficia uincendi, sic nos adhortatur Chrysippus, ut dicat uerendum esse, ne, quia Charites Iouis filiae sunt, parum se grate gerere sacrilegium sit, et tam tenellis puellis fiat iniuria. Tu me aliquid eorum doce, per quae beneficentior, gratiorque aduersus beneferentes fiam, per quae obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui praestiterint obliuiscantur; pertinax sit memoria debentium. Istaе uero ineptiae poetis relinquantur, quibus aures oblectare propositum est, et dulcem fabulam neclere. At qui ingenia sanare, et fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis uolunt, serio loquantur, et magnis uiribus agant : nisi forte existimas. leui ac fabuloso sermone, et anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum nouas tabulas.

l'homme, ceux-là doivent parler
sérieusement; et se mettre franchement à
l'oeuvre ; à moins de croire que des
propos frivoles, des fables, des contes de
vieille femme soient suffisants pour
arrêter l'ingratitude, la plus odieuse de
toutes les banqueroutes.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre V

Chapitre V



[1,5] V. Après m'être contenté, comme je l'ai dit, d'effleurer en passant des questions si futiles, il faut entrer en matière, et, avant tout, apprendre à connaître quelles obligations un bienfait nous impose. Chacun se croit redevable de ce qu'il a reçu l'un d'une somme d'argent,

l'autre du consulat, celui-ci du sacerdoce, cet autre d'un gouvernement.

Mais ce ne sont là que les signes extérieurs du bienfait; ce n'est pas le bienfait lui-même car le bienfait n'est point chose palpable ; l'âme seule peut le saisir. Entre un service et l'objet qui en fait la matière, la différence est grande : ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni rien de ce que nous recevons du dehors, qui le constitue, mais la volonté seule du bienfaiteur. Le vulgaire remarque seulement ce qui saute aux yeux, ce qui se

[1,5] V. Sed quemadmodum superuacua transcurram, ita exponam necesse est, hoc primum nobis esse discendum quid accepto beneficio debeamus. Debere enim dicit se alius pecuniam quam accepit, alius consulatum, alius sacerdotium, alius prouinciam. Ista autem sunt meritorum signa, non merita. Non potest beneficium manu tangi : res animo geritur. Multum interest inter materiam beneficii, et beneficium ; itaque nec aurum, nec argentum, nec quidquam eorum quae a proximis accipiuntur, beneficium est, sed ipsa tribuentis uoluntas ; imperiti autem id, quod oculis incurrit, et quod traditur possideturque, solum notant : contra, illud quod in re rarum atque pretiosum est, parui pendunt. Haec quae tenemus, quae adspicimus, in quibus cupiditas nostra haeret, caduca sunt ; auferre ea

donne et se reçoit ; quant à ce qui fait le véritable prix et la valeur du bienfait, il en tient fort peu de compte.

Mais ces objets que nous touchons, que nous voyons et auxquels s'attachent nos

désirs, ne sont que des objets périssables ; la fortune et l'injustice peuvent nous les enlever : le bienfait, même après la perte de la chose donnée, subsiste encore. C'est une bonne action qu'aucune puissance ne peut anéantir.

J'avais racheté mon ami des mains des pirates ; un autre ennemi le prend et le

jette en prison : ce n'est pas mon

bienfait qui lui est ravi, c'est la jouissance de mon bienfait. J'ai rendu à un père ses enfants sauvés de l'incendie ou du naufrage : qu'une maladie ou tout

autre accident vienne à les lui enlever ensuite, ce qu'on a fait pour eux subsiste même sans eux. Toutes ces choses que nous

décorons si légèrement du nom de

bienfaits, ne sont que des moyens par

lesquels se montre une volonté amie. Est-

ce donc là le seul exemple où la

représentation de la chose soit

indépendante de la chose elle-même ? Un

général distribue des colliers, des

couronnes murales ou civiques : qu'ont

donc de si précieux en soi une couronne,

une robe prétexte, des faisceaux, un

tribunal, un char ? Rien de tout cela

n'est l'honneur, mais bien le signe

convenu de l'honneur. De même aussi, ce

nobis et fortuna, et iniuria potest :

beneficium uero, etiam amisso eo quod

datum est, durat. Est enim recte factum, quod irritum nulla uis efficit. Amicum a

piratis redemi : hunc alius hostis

excepit, et in carcerem condidit ; non

beneficium, sed usum beneficii mei

sustulit. Ex naufragio alicui raptos, uel

ex incendio liberos reddidi : hos uel

morbus, uel aliqua fortuita iniuria

eripuit : manet etiam sine illis, quod in

illis datum est. Omnia itaque, quae falsum

beneficii nomen usurpant, ministeria sunt,

per quae se uoluntas amica explicat. Hoc

quoque in aliis rebus euenit ut aliubi sit

species rei, aliubi ipsa res. Imperator

aliquem torquibus, murali et ciuica

donat : quid habet per se corona

pretiosum ? quid praetexta ? quid fastes ?

quid tribunal et currus ? nihil horum honor

est, sed honoris insigne. Sic non est

beneficium id, quod sub oculos uenit, sed

beneficii uestigium et nota.

qui frappe les yeux n'est pas le bienfait
lui-même; ce n'en est que la
représentation et l'image.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre VI

Chapitre VI



[1,6] VI. Qu'est-ce donc qu'un bienfait ? C'est une action toute de bienveillance, trouvant son plaisir dans celui qu'elle procure, essentiellement volontaire et spontanée. Ainsi, ce n'est pas l'action même ou le don qu'il faut considérer, mais l'intention : car le bienfait ne consiste pas dans la chose faite ou donnée ; il est tout entier dans la disposition d'esprit de celui qui la donne ou la fait. Et pour sentir toute la vérité de cette distinction, remarquez que le bienfait est toujours un bien, tandis que la chose faite ou donnée n'est ni un bien ni un mal. C'est l'intention qui relève le prix des plus petites choses, qui ennoblit les plus viles, qui avilit les plus précieuses et les plus estimées ; mais ces objets que convoitent nos désirs ne sont en eux-mêmes ni bons, ni mauvais ; ils ne sont rien

[1,6] VI. Quid est ergo beneficium? Beneuola actio tribuens gaudium, capiensque tribuendo, in id quod facit prona, et sponte sua parata. Raque non quid fiat, aut quid detur, refert, sed quamente : quia beneficium non in eo quod fit aut datur, consistit, sed in ipso dantis aut facientis animo. Magnum autem esse inter ista discrimen, uel ex hoc intelligas licet, quod beneficium utique bonum est : id autem quod fit, aut datur, nec bonum, nec malum est. Animus est, qui parua extollit, sordida illustrat, magna et in pretio habita dehonestat : ipsa, quae appetuntur, neutram naturam habent, nec boni, nec mali ; refert, quo ille rector impellat, a quo forma datur rebus. Non est ergo beneficium ipsum, quod numeratur, aut traditur; sicut nec in uictimis quidem, licet opimae sint,

sans cette impulsion première qui modifie toute chose. Cet argent qui se compte, ou ce présent qui se donne, ne constituent pas plus le bienfait, que la beauté des victimes, ou les riches ornements qui les couvrent, ne constituent le respect de la divinité : ce qui l'honore, c'est la piété du sacrificateur, c'est la droiture de son

âme. Pour adorer les dieux, l'homme de bien n'a besoin que d'un peu de farine, ou d'un gâteau grossier ; quant au méchant, les flots de sang dont il arrose les autels ne le laveront pas de son impiété.

auroque praefulgeant, deorum est honos ; sed pia ac recta uoluntate uenerantium.

Itaque boni etiam farre ac fitilla religiosi sunt; mali rursus non effugiunt impietatem, quamuis aras sanguine multo cruentauerint.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre VII

Chapitre VII



[1,7] VII. Si le bienfait consistait dans la chose elle-même, et non dans la volonté du bienfaiteur, le prix du bienfait serait en raison du prix de l'objet donné. Mais, bien loin de là; jamais peut-être nous n'avons plus d'obligations qu'à celui qui donne peu, mais généreusement; qui égale dans son coeur les richesses des rois, qui rend un léger service, mais de bonne grâce : qui oublie sa pauvreté en voyant la mienne; pour qui la bienfaisance n'est pas seulement un désir, mais une passion ; qui se regarde comme l'obligé, quand il est le bienfaiteur; qui donne comme s'il était sûr de rentrer dans ses avances, et y rentre comme s'il n'avait rien avancé; qui, peu content d'être utile quand l'occasion se présente, la cherche même et la prévient.

Un bienfait, au contraire, nous est

[1,7] VII. Si beneficia in rebus, non ipsa benefaciendi uoluntate consistenterent, eo maiora essent, quo maiora sunt, quae accipimus. Id autem falsum est; nonnunquam magis nos obligat, qui dedit parua magnifice; qui regum aequauit opes animo; qui exiguum tribuit, sed libenter : qui paupertatis suae oblilus est, dum meam respicit; qui non uoluntatem tantum iuuandi habuit, sed cupiditatem ; qui accipere se putauit beneficium, quum daret; qui dedit tanquam recepturus, recepit tanquam non dedisset ; qui occasionem, qua prodesset, et occupauit et quaesiuit. Contra ingrata sunt, ut dixi, licet re ac specie magna uideantur, quae danti aut extorquentur, aut excidunt, multoque grauius uenit, quod facili, quam quod plena manu datur : exiguum est quod in me contutit, sed amplius non potuit. At

pénible, je le répète, quelle que. soit sa hic quod dedit, magnum est : sed
valeur apparente ou réelle, dès qu'il nous dubitavit, sed distulit, sed quum daret,
faut comme l'arracher de force, ou qu'on gemit, sed superbe dedit, sed
le laisse tomber par mégarde. Pour en circumtulit, et placere ei, cui
rehausser le prix, il faut donner de bon praestabat, noluit; ambitioni dedit, non
coeur plutôt que prodiguer à pleines mihi.
mains. L'un a fait peu pour nous, mais il
n'a pu faire davantage ; l'autre a donné
beaucoup, mais après mainte hésitation et
maint délai, avec un soupir de regret,
avec faste, en faisant parade de son
service, sans songer à être agréable à
celui qu'il obligeait; c'est à sa vanité,
enfin, qu'il a donné, et non pas à moi.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre VIII

Chapitre VIII



[1,8] VIII. Socrate recevait de nombreux présents de ses disciples; chacun lui donnait selon sa fortune : quand vint le tour d'Eschine, qui était pauvre : « Je n'ai rien à vous offrir, lui dit-il, qui soit digne de vous, et c'est cela seulement qui me fait sentir ma pauvreté. Je vous offre donc la seule chose que je possède . moi-même. Ce présent, tel qu'il est, ne le dédaignez pas, et pensez que si les autres vous ont donné beaucoup, ils ont encore gardé plus pour eux-mêmes. - Et pourquoi donc m'aurais-tu donné si peu, lui répondit Socrate, à moins que tu ne t'estimes peu de chose? C'est donc à moi d'avoir soin de te rendre meilleur que je ne t'ai reçu. » Et par ce seul présent Eschine l'emporta et sur Alcibiade, dont le coeur égalait les richesses, et sur la

[1,8] VIII. Socrati quum multa multi pro suis quisque facultatibus offerrent, Aeschines pauper auditor : "Nihil, inquit, dignum te, quod dare tibi possim, inuenio, et hoc uno modo pauperem me esse sentio. Itaque dono tibi quod unum habeo : me ipsum. Hoc munus rogo qualecumque est, boni consulas, cogitesque alios, quum multum tibi darent, plus sibi reliquisset. Cui Socrates : « Quidni tu, inquit, mihi magnum munus dederis, nisi forte paruo te aestimas? Habebo itaque curae, ut te meliorem tibi reddam quam accepi". Vicit Aeschines hoc munere Alcibiadis parem diuitiis animum, et omnem iuuenum opulentorum munificentiam.

munificence des plus opulents disciples de
Socrate.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre IX

Chapitre IX



[1,9] IX. Vous voyez donc comme, au sein même de l'indigence, l'âme trouve encore matière à libéralité. Il me semble qu'Eschine dit à la fortune : « Tu n'as rien fait en me faisant pauvre; tu ne m'empêcheras pas d'offrir à ce grand homme un présent digne de lui; et si je ne peux lui donner du tien, c'est du mien que je lui donnerai. » Et il ne faut pas croire qu'il s'estimât bien peu lui-même, en se donnant lui-même en paiement : l'adroit jeune homme eut l'esprit de se gagner Socrate en échange ---. Ce n'est point la valeur du présent qu'il faut considérer, mais la valeur de celui qui donne. L'homme adroit offre un accès facile à des désirs immodérés ; il nourrit par ses discours des espérances coupables qu'il ne doit jamais réaliser. Encore est-il préférable à celui qui, affectant un ton brusque et

[1,9] IX. Vides quomodo animus inueniat liberalitatis materiam, etiam inter angustias ? Videtur mihi dixisse : Nihil egisti, fortuna, quod me pauperem esse uoluisti : expediam nihilominus dignum huic uiro munus, et quia de tuo non possum, de meo dabo. Neque est quod existimes, illum uilem sibi fuisse, qui pretium se sui fecit : ingeniosus adolescens inuenit quemadmodum Socratem sibi daret ---. Non quanti quaeque sint, sed a quali dentur, perspiciendum ---. Callidus non difficilem aditum praebet immodica cupientibus : spesque improbas, nihil re adiuturus, uerbis fouet. At peior, opinor, qui lingua asper, uultu grauis, cum inuidia fortunam suam explicauit ---. Colunt enim, detestanturque felicem, et, si potuerint, eadem facturi odere facientem ---.

des airs importants, provoque l'envie par l'étalage de ses richesses. En courtisant sa fortune, on le déteste, et on le hait, quitte à l'imiter, si le hasard nous mettait à même de le faire ---. Tel se fait un jouet des femmes d'autrui, non pas en cachette, mais en public, et abandonne la sienne aux autres.

Il n'y a qu'un rustre, un homme grossier et de mauvaise compagnie, perdu d'honneur chez les matrones, qui puisse vouloir l'empêcher de se donner en spectacle dans une litière découverte, exposée aux regards de tous les curieux. Quiconque ne s'affiche pas avec une maitresse, ou n'entretient pas publiquement une femme mariée, passe aux yeux du beau sexe pour un libertin de bas étage, un débauché ignoble, un coureur de servantes.

Ainsi l'adultère est le genre de fiançailles le plus décent. Veufs par consentement mutuel, maris garçons, notre femme n'est pas celle que nous avons épousée, mais celle que nous avons enlevée à son époux. Dissiper en prodigalités le fruit de nos rapines, chercher dans des rapines nouvelles un aliment à de nouvelles prodigalités, n'avoir de respect pour rien, mépriser la pauvreté dans les autres, et la redouter pour nous comme le plus grand des maux, mettre partout le désordre par nos dérèglements, écraser le faible sous la violence et la crainte, voilà quelle est notre vie. Et si les

Coniugibus alienis, nec clam quidem, sed aperte ludibrio habitis, suas aliis permisere. Rusticus, inurbanus, ac mali moris, et inter matronas abominanda conditio est, si quis coniugem in sella prostare uetuit, et uulgo admissis inspectoribus uehi undique perspicuam. Si quis nulla se amica fecit insignem, nec alienae uxori annua praestat, hunc matronae humilem, et sordidae libidinis, et ancillariolum uocant. Inde decentissimum sponsaliorum genus, adulterium : et in consensu uidui coelibatus, nemo uxorem duxit, nisi qui abduxit. Iam rapta spargere, sparsa rapaci auaritia recolligere certant; nihil pensi habere, paupertatem alienam contemnere, suam quam ullum aliud uereri malum; pacem iniuriis perturbare, imbecilliores ui ac metu premere.

Nam prouincias spoliari, et nummarium tribunal, audita utrinque licitatione, alteri addici, non mirum, quando quae emeris uendere gentium ius est.

provinces sont livrées au pillage, si des
juges mercenaires vendent la justice au
plus offrant et dernier enchérisseur,
faut-il s'en étonner? Le droit des gens ne
permet-il pas de vendre ce qu'on achète?



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre X

Chapitre X



[1,10] X. Mais excité par le sujet, notre ardeur nous mène trop loin : arrêtons-nous, et ne rejetons pas sur notre siècle seul la responsabilité de ces désordres. Il y a longtemps que nos ancêtres s'en plaignirent pour la première fois; nous nous en plaignons comme eux, et nos enfants s'en plaindront à leur tour : les bonnes moeurs sont détruites, c'est le vice qui règne; de jour en jour la vertu devient plus rare, et le genre humain plus corrompu. Tout cependant reste au même point, et y restera toujours, sans éprouver d'autre alternative de fluctuation que celle de la vague poussée en avant par le flux, et ramenée en arrière quand la mer se retire.

Aujourd'hui c'est l'adultère qui est à la mode, et la débauche marche le front levé; demain ce sera la fureur de la gastronomie

[1,10] X. Sed longius nos impetus euehit, prouocante materia. Itaque sic finiamus, ne in nostro saeculo culpa subsidat. Hoc maiores nostri questi sunt, hoc nos querimur; hoc posterī nostri querentur, euersos esse mores, regnare nequitiam, in deterius res humanas et omne fas labi. At ista stant loco eodem, stabuntque, paululum duntaxat ultro aut citro mota, ut fluctus, quos aestus accedens longius extulit, recedens interiore littorum uestigio tenuit. Nunc in adulteria magis quam in alia peccabitur, abrumpetque frenos pudicitia : nunc conuiuiorum uigebit furor, et foedissimum patrimoniorum exitium, culina : nunc cultus corporum nimius et formae cura, prae se ferens animi deformitatem : nunc in petulantiam et audaciam erumpet male dispensata libertas : nunc in crudelitatem

et de la bonne chère, gouffre le plus honteux où puisse s'engloutir le patrimoine : puis viendra le tour de la toilette et la recherche excessive de la beauté, recherche qui décèle la laideur de l'âme; puis l'abus de la liberté déchainera l'audace et la licence : la cruauté enfin sera une mode chez les particuliers, comme dans l'état, et la fureur des guerres civiles profanera tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré. L'ivrognerie à son tour deviendra un titre de gloire, et bien boire sera une vertu.

Car les vices ne sont point stationnaires : toujours eu mouvement, toujours en lutte les uns contre les autres, ils se heurtent, ils se pressent, ils se chassent tour à tour. Mais la seule chose qu'on puisse dire toujours de l'homme, c'est qu'il est méchant, qu'il l'a été, et, je le dis à regret, qu'il le sera toujours. Toujours il y aura des meurtriers, des tyrans, des voleurs, des adultères, des ravisseurs, des sacrilèges, des traîtres; au-dessous d'eux tous je placerais l'ingrat, si tous ces vices ne prenaient leur source dans l'ingratitude, sans laquelle peut-être aucun grand crime ne se développe. Fuyez-la donc vous-même, comme le forfait le plus honteux; pardonnez-la dans les autres comme la faute la plus légère. Tout le tort en effet qu'elle vous cause, c'est de vous

priuatum ac publicam ibitur, bellorumque ciuiliū insaniam, qua omne sanctum ac sacrum profanetur. Habebitur aliquando ebrietati honor, et plurimum meri cepisse uirtus erit. Non exspectant uno loco uitia; sed mobilia et inter se dissentientia tumultuantur, pellunt inuicem, fuganturque. Ceterum idem semper de nobis pronuntiare debebimus, males esse nos, malos fuisse, inuitus adiiciam, et futuros esse.

Erunt homicidae, tyranni, fures, adulteri, raptores, sacrilegi, proditores : infra ista omnia ingratus est, nisi quod omnia ista ab ingrato animo sunt, sine quo uix ullum magnum facinus accreuit. Hoc tu caue, tanquam maximum crimen, ne admittas : ignosce tanquam leuissimo, si admissum est. Haec est enim iniuriae summa : Beneficium perdidisti. Saluum est tibi ex illo, quod est optimum : dedisti.

Quemadmodum autem curandum, ut in eos potissimum beneficia conferamus, qui grate responsuri erunt: ita quaedam, etiamsi de illis male sperabitur, faciemus, tribuemusque, non solum si iudicabimus ingratos fore, sed si sciemus fuisse : tanquam, si filios alicui restituere potero, magno periculo liberatos, sine ullo meo, non dubitabo. Dignum, etiam impendio sanguinis mei tuebor, et in partem discriminis ueniam : indignum, si eripere latronibus potero clamore sublato,

faire perdre votre bienfait; elle ne peut
vous enlever ce qu'il a de plus précieux,
le mérite d'avoir donné.

Mais si nous devons avoir soin d'obliger
d'abord ceux dont la reconnaissance nous
est assurée, il est aussi des services que
nous devons rendre, même sans espoir de
retour, nonobstant toute présomption, que
dis-je? toute certitude de faire des
ingrats. Puis-je arracher les enfants d'un
autre à un danger imminent sans m'y
exposer moi-même? je n'hésiterai pas.
Mérite-t-il ce service? au prix même de
mon sang je le sauverai, je partagerai son
péril. Ne le mérite-t-il pas? s'il ne faut
qu'un cri pour le tirer des mains des
brigands, refuserai-je le secours de ma
voix, quand elle peut sauver un homme?

salutarem uocem homini non pigebit
emittere.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre XI

Chapitre XI



[1,11] XI. Il nous reste à examiner maintenant quelle doit être la nature des bienfaits, et la manière de donner.

Donnons d'abord le nécessaire, ensuite l'utile, puis l'agréable. Donnons surtout

quelque chose qui reste; commençons d'abord par le nécessaire. Un service d'où dépend notre vie nous va plus au coeur que instruit. Potest in eo aliquis fastidiosus celui qui ne contribue qu'à notre agrément ou à notre bien-être. On peut faire le

dédaigneux sur un présent dont il serait facile de se passer et de dire: Reprenez-le, je n'en ai pas besoin; ce que j'ai me suffit. Heureux encore, quand on se contente de vous le rendre, sans le rejeter !

Les choses nécessaires se divisent en trois classes : celles sans lesquelles on ne peut pas, celles sans lesquelles on ne doit pas, celles sans lesquelles on ne

[1,11] XI. Sequitur ut dicamus, quae beneficia danda sint, et quemadmodum.

Primo demus necessaria, deinde utilia, deinde iucunda, utique mansura.

Incipiendum est autem a necessariis;

aliter enim ad animum peruenit, quod uitam continet : aliter, quod exornat, aut

Potest in eo aliquis fastidiosus esse aestimator, quo facile cariturus est, de quo dicere licet : Recipe, non

desidero : meo contentus sum. Interim non reddere tantum libet quod acceperis, sed

abiicere. Ex his quae necessaria sunt, quaedam primum obtinent locum , sine

quibus non possumus uiuere ; quaedam secundum, sine quibus non debemus; quaedam

tertium, sine quibus nolumus. Prima huius notae sunt, hostium manibus eripi, et

tyrannicae irae, et proscriptioni, et aliis periculis, quae uaria et incerta

aliis periculis, quae uaria et incerta

veut pas vivre. Dans la première sont les services qui nous arrachent au glaive de l'ennemi, à la vengeance d'un tyran, à la proscription, et à tous ces dangers qui assiègent la vie humaine. La grandeur alors ou l'imminence du péril dont nous sommes préservés ne fait qu'ajouter à notre reconnaissance; car l'imagination se retrace toute l'étendue des maux auxquels on échappe, et la crainte passée donne du charme au bienfait. Gardons-nous cependant d'attendre, pour sauver quelqu'un, que la crainte du péril rehausse le prix du service.

A la seconde classe appartiennent ces biens sans lesquels on peut vivre, mais d'une vie pire cent fois que la mort : ce sont la liberté, l'honneur, la vertu. La troisième enfin comprend tout ce que l'alliance, le sang, l'usage ou l'habitude nous font aimer, comme nos enfants, nos femmes, nos foyers, et tous ces objets auxquels notre âme s'attache avec une affection qui lui rend leur perte plus douloureuse que celle même de la vie. Suivent les choses utiles dont la matière est aussi variée qu'étendue. De ce nombre est l'argent, non point prodigué jusqu'au superflu, mais suffisant à des désirs modérés; de ce nombre sont encore les dignités et l'acheminement aux honneurs : car la première utilité, c'est l'utilité personnelle.

Puis enfin vient la foule des bienfaits

humanam uitam obsident. Quidquid horum discusserimus, quo maius ac terribilius erit, hoc maiorem inibimus gratiam. Subit enim cogitatio, quantis sint liberati malis : et lenocinium est muneris, antecedens metus. Nec tamen ideo debemus tardius quemquam seruare, quam possumus, ut muneri nostro timor imponat pondus. Proxima ab his sunt, sine quibus possumus quidem uiuere, sed ut mors potior sit: tanquam libertas, et pudicitia, et mens bona. Post haec habebimus coniunctione, ac sanguine, usuque, et consuetudine longa, cara : ut liberos, coniuges, penates, ceteraque, quae usque eo animus sibi applicuit, ut ab illis, quam a uita diuelli, grauius existimet.

Subsequuntur utilia, quorum uaria et lata materia est. Hic erit pecunia non superfluens, sed ad sanum modum habendi parata : hic erit honor, et processus ad altiora tendentium ; nec enim utilius quidquam est, quam sibi utilem fieri. Iam cetera ex abundanti ueniunt, delicatos factura. In his sequemur, ut opportunitate grata sint, ut non uulgaria, quaeque aut pauci habuerint, aut pauci intra hanc aetatem, aut hoc modo ; quae etiamsi natura pretiosa non sunt, tempore aut loco fiant. Videamus quid oblatum maxime uoluptati futurum sit, quid frequenter occurrurum habenti ; ut toties nobiscum, quoties cum illo sit. Utique cauebimus, ne munera superuacua mittamus : ut feminae

d'agrément: leur premier mérite doit être	aut seni arma uenatoria, aut rustico
leur à-propos: il faut, par exemple, que	libros, aut studiis ac litteris dedito
ce ne soient pas choses communes; qu'elles	retia. Aeque ex contrario circumspiciemus,
aient toujours été rares ou qu'elles le	ne, dum grata mittere uolumus, suum cuique
soient de notre temps; si le présent n'est	morbum exprobratura mittamus; sicut
pas précieux par lui-même, qu'il emprunte	ebrioso uina, et ualetudinario
son prix du lieu et des circonstances.	medicamenta. Maledictum, enim incipit
Cherchez à donner ce qui doit faire le	esse, non munus, in quo uitium accipientis
plus de plaisir, et frapper souvent la vue	agnoscitur.

du possesseur, pour que votre souvenir
s'offre à lui aussi fréquemment que
l'objet même. Gardez-vous également de
tout présent inutile, comme d'instruments
de chasse pour un vieillard ou une femme,
de livres pour un homme illettré, de
filets pour un amateur de l'étude et des
lettres. Craignons aussi le défaut
contraire, et, tout en voulant consulter
l'agrément et la convenance, évitons ce
qui peut avoir l'air d'un reproche, comme
l'envoi d'une caisse de vins à un ivrogne,
ou de remèdes à un cacochyme. L'injure
commence et le présent cesse, quand il
fait ressortir les défauts de l'obligé.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre XII

Chapitre XII

◀

[1,12] XII. Avons-nous le choix des bienfaits? donnons la préférence aux plus durables, pour leur ôter, autant que possible, ce qu'ils ont de mortel. Il y a peu d'hommes assez reconnaissants pour songer à ce qu'ils ont reçu, lorsqu'une fois l'objet ne frappe plus leurs regards; et, fussiez-vous disposé à l'ingratitude, le souvenir du bienfait s'offre à vous en même temps que le présent lui-même, lorsque, placé sous vos yeux, loin de vous permettre de l'oublier, il imprime et grave dans votre esprit le nom du bienfaiteur. Ce qui doit surtout nous engager à choisir des bienfaits durables, c'est qu'il ne nous appartient pas de les rappeler à l'obligé : l'objet lui-même doit seul réveiller un souvenir qui s'éteint. Je donnerai donc plus volontiers de l'argenterie que de l'argent, plus

[1,12] XII. Si arbitrium dandi penes nos est, praecipue mansura quaeremus, ut quam minime mortale munus sit. Pauci enim sunt tam grati, ut quod acceperint, etiamsi non uident, cogitent. Ingratis quoque memoria cum ipso munere incurrit, ubi ante oculos est, et obliuisci sui non sinit, sed auctorem suum ingerit et inculcat. Eo quidem magis duratura quaeramus, quia nunquam admonere debemus : ipsae res euanescentem memoriam excitent. Libentius donabo argentum factum, quam signatum : libentius statuas, quam uestem, et quod usus brevis deterat. Apud paucos post rem manet gratia : plures sunt, apud quos non diutius in animo sunt donata, quam in usa. Ergo si fieri potest, consumi munus meum nolo: exstet, haereat amico meo, conuiuat. Nemo tam stultus est, ut monendus sit, ne cui gladiatores aut uenationem iam munere

volontiers des statues que des vêtements et autres objets susceptibles de se détruire par l'usage. La reconnaissance survit rarement à l'objet donné ; plus souvent elle cesse avec l'usage de la chose. Que mon bienfait ne périsse donc pas, s'il est possible, mais qu'il subsiste, qu'il reste, qu'il vive, pour ainsi dire, avec mon ami. Il n'y a personne, je pense, assez stupide pour qu'il soit besoin de lui rappeler qu'on n'envoie pas des gladiateurs ou des bêtes féroces, quand les jeux sont terminés, ni des habits d'été pendant l'hiver, ni des habits d'hiver pendant l'été.

Il faut, dans le bienfait, un bon sens qui ait égard au temps, au lieu, aux personnes ; ce qui est agréable aujourd'hui est désagréable demain. Ne fait-on pas plus de plaisir à quelqu'un en lui donnant ce qu'il n'a pas, plutôt que ce qu'il a en abondance ; ce qu'il cherche depuis longtemps sans pouvoir le trouver, que ce qu'il peut rencontrer à chaque pas ?

C'est donc moins la richesse qu'il faut rechercher, en fait de présents, que leur rareté, et ce goût délicat qui leur donne du prix, même aux yeux de l'opulence.

Ainsi ces fruits communs, que peu de jours après nous dédaignerons, nous sont agréables dans leur primeur. Nos présents auront encore quelque prix, si celui à qui nous les offrons n'en a jamais reçu de

edito mittat, et uestimenta aestiua bruma, hiberna solstitio. Sit in beneficio sensus communis : tempus, locum, personas obseruet: quia momentis quaedam grata et ingrata sunt. Quanto acceptius est, si id damus, quod quis non habet, quam cuius copia abundat ? quod diu quaerit, nec inuenit, quam quod ubique uisurus est ? Munera non tam pretiosa, quam rara et exquisita sint, quae etiam apud diuitem sui locum faciant : sicut gregalia quoque poma, etiam post paucos dies itura in fastidium, delectant, si prouenere maturius. Illa quoque non erunt sine honore, quae aut nemo illis alius dedit, aut nos nulli alii.

semblables, ou si nous n'en avons jamais
donné de semblables à personne.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre XIII

Chapitre XIII



[1,13] XIII. Dans le temps qu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, élevait jusqu'au ciel ses pensées d'ambition, les Corinthiens lui envoyèrent une ambassade pour le féliciter et lui offrir le titre de citoyen de Corinthe. Ce singulier hommage le fit sourire. « Sache, reprit alors un des députés, que ce titre, Hercule et toi, vous l'avez seuls obtenu. » Flatté d'une marque d'honneur si peu prodiguée, Alexandre, s'empessa d'admettre les députés à sa table, et les combla de politesses, songeant moins à ceux qui lui donnaient ce titre, qu'au héros qui l'avait reçu avant lui. Et cet homme, amoureux de la gloire, dont il ne connaissait ni la nature, ni les bornes, marchant sur les traces d'Hercule et de Bacchus, sans s'arrêter là même où elles lui manquaient, détourna ses regards de

[1,13] XIII. Alexandro Macedoni, quum uictor Orientis animos supra humana tolleret, Corinthii per legatos gratulati sunt, et ciuitate illum sua donauerunt. Quum risisset Alexander hoc officii genus, unus ex legatis : « Nulli, inquit, ciuitatem unquam dedimus alii, quam tibi et Herculi ». Libens accepit delatum honorem, et legatos inuitatione aliaque humanitate prosecutus, cogitauit, non qui sibi ciuitatem darent, sed cui dedissent. Et homo gloriae deditus, cuius nec naturam nec modum nouerat, Herculis Liberique uestigia sequens, ac ne ibi quidem resistens, ubi illa defecerant, ad socium honoris sui respexit a dantibus ; tanquam coelum, quod mente uanissima complectebatur, teneret, quia Herculi aequabatur. Quid enim illi simile habebat uesanus adolescens, cui pro uirtute erat

ceux qui lui faisaient cette offre, pour ne voir que son rival de gloire, comme s'il fût déjà en possession du ciel qu'ambitionnait sa vanité, parce qu'on l'avait assimilé à Hercule. Et qu'avait-il de commun avec Hercule, ce jeune fou, dont une heureuse témérité fit tout le mérite ? Hercule ne conquit rien pour lui-même ; il parcourut l'univers, non pas en ambitieux, mais en libérateur. Eh ! qu'avait à conquérir l'ennemi des méchants, le vengeur des bons, le pacificateur de la terre et des mers ? Pour Alexandre, brigand dès son enfance, destructeur des nations, fléau de ses amis comme de ses ennemis, son plus grand bonheur fut d'être l'effroi du monde, oubliant que, si les plus nobles animaux sont redoutables, les plus vils ne sont pas moins à craindre par la malignité de leur venin.

felix temeritas ? Hercules nihil sibi uicit : orbem terrarum transiuit, non concupiscendo sed uindicando. Quid uinceret malorum hostis, bonorum uindex, terrarum marisque pacator ? At hic a pueritia latro, gentiumque uastator, tam hostium pernicies, quam amicorum, qui summum bonum duceret, terrori esse cunctis mortalibus, oblitus, non ferocissima tantum, sed ignauissima gaoque animalia timeri, ob uirus malum.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre XIV

Chapitre XIV



[1,14] XIV. Revenons maintenant à notre sujet. Prodigué à tout le monde, un présent n'est agréable à personne. Nul ne se regarde comme l'hôte d'un aubergiste ou d'un cabaretier, ni comme le convive d'un homme qui tient table ouverte, et de qui l'on peut dire : Qu'a-t-il fait pour moi? ce qu'il a fait pour le premier venu, pour son ennemi, pour le dernier des hommes. M'a-t-il distingué personnellement? du tout : c'est sa manie qu'il a satisfaite. Voulez-vous donc de la reconnaissance? ne donnez rien de commun : on ne sait aucun gré d'un présent banal. Qu'on ne s'imagine point par là que je veux restreindre la bienfaisance et l'enchaîner dans d'étroites limites. Qu'elle se donne pleine et libre carrière, mais en marchant au but, et non en courant à l'aventure. On peut encore, tout en prodiguant ses	[1,14] XIV. Ad propositum nunc reuertamur. Beneficium quod quibuslibet datur, nulli gratum est. Nemo se stabularii aut cauponis hospitem iudicat, uel conuiuium dantis epulum, ubi dici potest : Quid enim in me contulit ? Nempe hoc quod in illum, et uix bene notum sibi, et in illum etiam inimicum ac turpissimum hominem. Numquid enim me dignum iudicauit ? minime ; morbo suo morem gessit. Quod uoles gratum esse, rarum effice ; quis patitur sibi imputari uulgaria ? Nemo haec ita interpretetur, tanquam reducam liberalitatem, et frenis arctioribus reprimam. Illa uero, in quantum libet, exeat : sed eat, non erret. Licet ira largiri, ut unusquisque, etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet; nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se propius admissum. Dicat : Accepi idem quod

bienfaits, persuader à chacun de ceux sur lesquels ils tombent, qu'on ne l'a point confondu dans la foule. Que chacun d'eux, grâce à quelque marque distinctive, puisse se flatter d'une faveur particulière, et se dire : J'ai reçu la même chose que les autres, mais sans l'avoir demandée; ce qu'ils n'ont dû qu'à de longs services, il ne m'a fallu qu'un instant pour l'obtenir. Je ne suis pas le seul qui ait obtenu cette faveur, mais aucun ne l'a reçue en termes si obligeants et si gracieux. D'autres ne l'ont obtenue qu'après l'avoir demandée ; on ne m'a pas laissé le temps d'achever ma demande. Cet autre a reçu comme moi, mais il était en position de rendre, et sa vieillesse prodigue et sans postérité ouvrait tout vaste champ à l'espérance. On m'a donc plus donné, tout en me donnant la même chose, puisqu'on m'a donné sans espoir de retour. Comme une coquette, en partageant ses faveurs entre la foule de ses amants, a toujours l'art de laisser à chacun d'eux quelque marque d'amour particulière, celui qui veut rendre ses bienfaits aimables doit trouver le secret, en obligeant tout le monde, de flatter chacun d'une préférence personnelle. Loin de moi la pensée de vouloir entraver la bienfaisance: plus elle s'étend et se multiplie, plus elle devient honorable. Mais elle demande du discernement; prodiguée sans choix et au hasard, elle ne provoque pas la

ille, sed ultro. Accepi quod ille, sed ego intra breue tempus, quum ille diu meruisset. Sunt qui idem habeant, sed non eisdem uerbis datum, non eadem comitate tribuentis. Ille accepit, quum rogasset : ego, quum rogarem. Ille accepit : sed facile redditurus, sed cuius senectus et libera orbitas magna promittebat : mihi plus dedit, quamuis idem dederit, qui sine spe recipiendi dedit. Quemadmodum meretrix ita inter multos se diuidit, ut nemo non aliquod signum familiaris animi ferat : ita qui beneficia sua amabilia uult esse, excogitet, quomodo et multi obligentur, et tamen singuli habeant aliquid quo se ceteris praeferant. Ego uero beneficiis non obiciam moras : quae quo plura maioraque fuerint, plus afferent taudis. Adsit tamen iudicium; neque enim cordi esse cuiquam possunt forte ac temere data. Quare si quis existimat nos, quum ista praecipimus, benignitatis fines introrsus referre , et illi minus laxum limitem aperire; ne perperam monitiones nostras exaudiat. Quam enim uirtutem magis ueneramur? cui magis stimulos addimus? quibusue tam conuenit haec adhortatio, quam nobis, societatem humani generis sancientibus?

reconnaissance. N'allez donc pas croire,
qu'en vous donnant ces préceptes, j'aie
l'intention de la circonscrire et de la
renfermer dans des bornes plus étroites :
ce serait bien mal comprendre mes leçons.
Est-il une vertu pour laquelle nous ayons
plus de respect, que nous encourageons
davantage ? à qui sied-il mieux d'en
parler, qu'à nous autres philosophes, qui
voulons rendre sacrés les liens de la
société humaine ?



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Chapitre XV

Chapitre XV



[1,15] XV. Quel est donc mon but ? Puisqu'il n'y a point de passion honnête, quelque louable qu'elle soit dans son principe, quand la modération n'en fait pas une vertu, je ne veux point que la bienfaisance devienne prodigue. Si l'on aime à recevoir un bienfait, si on le reçoit avec tout l'empressement de la reconnaissance, c'est quand la raison le fait tomber sur qui le mérite, quand il n'est pas abandonné au hasard et à une précipitation irréfléchie, quand on peut s'en glorifier et s'en faire honneur. Est- ce un bienfait, lorsqu'on rougit d'en avouer l'auteur? Mais combien la reconnaissance est plus agréable, comme elle se grave plus profondément dans le coeur, et pour ne jamais s'effacer, quand elle se donne au bienfaiteur, plutôt qu'au bienfait lui-même ! «Il y a des gens,	[1,15] XV. Quid ergo est? Quum sit nulla honestas uis animi, etiamsi a recta uoluntate incoepit, nisi quam uirtutem modus fecit, ueto liberalitatem nepotari. Tunc iuuat accepisse beneficium, et supinis quidem manibus, ubi illud ratio ad dignos perducit : non quo libet casus et consilii indigens impetus differt : quod ostentare libet, et inscribere sibi. Beneficia tu uocas, quorum auctorem fateri pudet? At illa quanto gratiora sunt, quantoque in partem interiorum animi nunquam exitura descendunt, quum delectant cogitantem magis, a quo, quam quid acceperis ! Crispus Passienus solebat dicere, quorundam se iudicium malle, quam beneficium; quorundam beneficium malle, quam iudicium; et subiiciebat exempla : Malo, aiebat, diui Augusti iudicium; malo Claudii beneficium. » Ego uero nullius

disait Crispus Passienus, dont j'aime mieux l'estime que. les bienfaits; il y en a d'autres dont j'aime mieux les bienfaits que l'estime par exemple, ajoutait-il, je préférerais l'estime d'Auguste, mais j'aimerais mieux les bienfaits de Claude. » Quant à moi, je pense que nous ne devons pas désirer les bienfaits de ceux dont nous dédaignons l'estime. Eh quoi ! fallait-il donc refuser les présents de Claude ? Non, sans doute ; mais on ne devait les recevoir que comme ceux de la Fortune, qui d'un instant à l'autre peut devenir notre ennemie. Pourquoi donc séparer deux choses si essentiellement liées entre elles ? Un bienfait. cesse de l'être, lorsqu'on en ôte ce qui en fait le mérite, le discernement. L'or prodigué sans jugement et sans bienveillance, ne mérite pas plus le nom de bienfait qu'un trésor trouvé par hasard. Il y a de ces choses qu'on peut recevoir, mais qui n'obligent pas à la reconnaissance.	puto expetendum esse beneficium, cuius uile iudicium est. Quid ergo? Non erat accipiendum a Claudio quod dabatur? Erat: sed sicut a Fortuna, quam scires statim posse malam fieri. Quid ergo ista inter se mixta diuidimus? Non est beneficium, cui deest pars optima, datum esse iudicio. Alioquin pecunia ingens si non ratione, nec recta uoluntate donata est, non magis beneficium est, quam thesaurus. Nulla sunt autem, quae oportet accipere, nec debere.



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28/05/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre II

Chapitre I-IX

Chapitre I-IX

[2,0] Livre second.

[2,1] Examinons maintenant, mon cher Liberalis, ce que j'ai négligé dans la première partie, comment il faut accorder un bienfait. Voici, pour y parvenir, la voie la plus facile et la plus courte, à mon avis : donnons comme nous voudrions qu'on nous donnât; surtout donnons de bon coeur, promptement, sans hésiter. Quel charme peut avoir le bienfait que longtemps le bienfaiteur a retenu dans sa main, qu'il semble n'avoir lâché qu'avec peine, et comme en se faisant violence à lui-même. Si même il survenait quelque retard, ayons soin qu'on ne puisse en accuser notre irrésolution. L'hésitation est tout près du refus et n'a droit à aucune reconnaissance - car le premier mérite du bienfait consistant dans l'intention du bienfaiteur, celui dont la

[2,0] LIBER II.

[2,1] I. Inspiciamus, Liberalis, uirorum optime, id quod ex priore parte adhuc superest, quemadmodum dandum sit beneficium : cuius rei expeditissimam uideor monstraturus uiam. Sic demus, quomodo uellemus accipere : ante omnia libenter, cite, sine ulla dubitatione. Ingratum est beneficium, quod diu inter manus dantis haesit, quod quis aegre dimittere uisus est, et sic, tanquam sibi eriperet. Etiamsi quid morae interuenit, euiemus omni modo ne deliberasse uideamur. Proximus est a negante, qui dubitauit, nullamque iniit gratiam. Nam quum in beneficio iucundissima sit tribuentis uoluntas; qui nolentem se tribuisse ipsa cunctatione testatus est, non dedit, sed aduersus ducentem male retinuit. Multi autem sunt, quos liberales

mauvaise volonté s'est trahie par ses tergiversations mêmes, n'a point donné; seulement il a laissé prendre ce qu'il n'a point eu la force de retenir. Il est bien des gens qui ne sont généreux que par l'impuissance de refuser en face. Les bienfaits sont agréables surtout quand ils sont accompagnés de prévenance, et que, s'offrant d'eux-mêmes, ils ne sont retardés que par la discrétion de l'obligé. S'il est bien d'accéder aux demandes, il est mieux encore de les devancer. Je dis qu'il est mieux encore de prévenir les prières. En effet, l'homme de bien ne demandant jamais sans embarras dans le maintien, ni sans rougeur au front, lui épargner ce tourment, c'est multiplier le bienfait. Ce n'est point obtenir gratuitement, que de ne recevoir qu'après avoir demandé, parce que, comme le pensaient judicieusement nos pères, rien ne coûte si cher que, ce qu'on achète par des prières. Les hommes seraient plus avarés de vœux, s'ils devaient les faire en public, et les dieux eux-mêmes, dont la majesté ennoblit nos supplications, c'est à voix basse et dans le secret de nos coeurs que nous préférons les implorer.

[2,2] II. Je vous demande : mot fâcheux qui nous pèse et qu'on ne prononce que le front baissé; il, faut l'épargner à notre ami, comme à tout homme que nous voulons nous attacher par nos bienfaits. On a beau se hâter, c'est obliger trop tard que de

facit frontis infirmitas. Gratissima sont beneficia parata, facilia et occurrentia, ubi nulla mora fuit, nisi in accipientis uerecundia. Optimum est, antecedere desiderium cuiusque ; proximum, sequi : illud melius, occupare antequam rogemur; quia quum homini probo ad rogandum os concurrat, et suffundatur rubor, qui hoc tormentum remittit, multiplicat munus suum. Non tulit gratis, qui quum rogasset, accepit; quoniam quidem, ut maioribus nostris, grauissimis uiris, uisum est, nulla res carius constat, quam quae precibus empti est. Vota homines parcius facerent, si palam facienda essent ; adeo etiam deos, quibus honestissime supplicamus, tacite malumus et intra nosmetipsos precari.

[2,2] II. Molestum uerbum est, onerosum, et demisso uultu dicendum : Rogo. Huius facienda est gratia amico, et cuicumque, quem amicum sis promerendo facturus. Properet licet, sero beneficium dedit, qui roganti dedit. Ideo diuinanda cuiusque

le faire après la demande. Il faut donc épier le désir de chacun, et, quand on l'a deviné, faire grâce du pénible embarras de demander. Le bienfait le plus doux, et dont le coeur conserve un long souvenir, est celui qui vient au-devant de l'obligé. S'il nous arrive d'être prévenus, hâtons-nous de couper la parole à celui qui nous sollicite, de peur de paraître sollicités; à peine avertis, promettons sur-le-champ, et, par cet empressement, prouvons-lui que nous l'aurions obligé, même sans avoir été requis.

Pour un malade, quelque nourriture donnée à propos, et, au besoin, une goutte d'eau peuvent tenir lieu de remède : ainsi le service le plus léger, le plus ordinaire, s'il vient promptement, s'il n'est point différé d'un instant, augmente de prix et l'emporte sur les services les plus importants, quand la lenteur et l'hésitation les accompagnent. Obliger si prestement, c'est ne pas laisser en doute qu'on ne le fasse de bon coeur : aussi l'on prend plaisir à rendre service, et le visage exprime la joie du coeur.

[2,3] III. Les bienfaits les plus signalés, certains hommes les gâtent par ce silence, cette lenteur à répondre qui tiennent de la morgue et de l'humeur; ils promettent de l'air dont on refuse. Combien n'est-il pas mieux de joindre les bonnes paroles aux bons effets, et d'ajouter par des témoignages de politesse

uoluntas, et quum intellecta est, necessitate grauissima rogandi liberanda est. Illud beneficium iucundum, uicturumque in animo scias, quod obuiam uenit. Si non contingit praeuere, plura rogantis uerba intercidamus, ne rogati uideamur : sed certiores facti, statim promittamus, facturosque nos, etiam antequam interpellaremur, ipsa festinatione approbemus. Quemadmodum in aegris opportunitas cibi salutaris est, et aqua tempestiue data remedii locum obtinuit; ita quamuis leue et uulgare beneficium sit, si praesto fuit, si proximam quamque horam non perdidit, multum sibi adiicit, gratiamque pretiosi, sed lenti et diu cogitati muneris uincit. Qui tam parate fecit, non est dubium quin libenter faciat. Itaque laetus facit, et induit sibi animi sui uultum.

[2,3] III. Ingentia quorumdam beneficia, silentium aut loquendi tarditas, imitata grauitatem et tristitiam, corrumpit, quum promitterent uultu negantium. Quanto melius adiicere bona uerba rebus bonis, et praedicatione humana benignaque commendare quae praestes! Ut ille se castiget, quod tardior in rogando fuit, adiicias licet

et de bienveillance un nouveau prix à ce que l'on donne! Pour que l'obligé se corrige de sa lenteur à demander, on peut encore lui faire ce reproche amical : « Je vous en veux de ne pas m'avoir fait savoir plus tôt ce que vous désiriez de moi; d'avoir mis trop de façons à me demander; d'avoir employé un intermédiaire. Je me félicite de l'épreuve à laquelle vous avez mis mes sentiments pour vous. à l'avenir, quelque chose que vous désiriez, demandez, je suis à votre service : je pardonne pour cette fois à votre mauvaise honte. » C'est ainsi que vous manifesterez des sentiments qui. ajouteront encore du prix à vos bienfaits, quelque importants qu'ils puissent être. Alors se connaît la haute vertu, la touchante bonté du bienfaiteur, quand on se dit à soi-même en le quittant : « O le grand bien qui m'est advenu aujourd'hui! j'aimerais mieux recevoir peu d'un tel homme que beaucoup de tout autre. Jamais ma reconnaissance ne pourra égaler la bonté de son coeur. »

[2,4] IV. Mais la plupart rendent odieux leurs bienfaits par une telle rudesse de paroles, par un air si renfrogné, par des manières si hautaines, qu'on se repent de les avoir reçus. Ensuite, après les promesses, viennent des délais à n'en plus finir : or, rien n'est plus dur que de redemander ce qu'on a déjà obtenu. Les bienfaits doivent être payés comptant; autrement, il est, auprès de certaines

familiarem querelam : "Irascor tibi, quod quum aliquid desiderasses, non olim scire me uoluisti, quod tam diligenter rogasti, quod quemquam adhibuisti. Ego uero gratulor mihi, quod experiri animum meum libuit: postea quidquid desiderabis, tuo iure exiges. Semel rusticitati tuae ignoscitur. " Sic efficies, ut animum tuum pluris aestimet, quam illud, quidquid est, ad quod petendum uenerat. Tunc est summa uirtus tribuentis, tunc benignitas, ubi ille qui discessit, dicet sibi : "Magnum hodie lucrum feci ; malo quod illum talem inueni, quam si multiplicatum hoc ad me alia uia peruenisset. Huic eius animo nunquam parem referam gratiam."

[2,4] IV. At plerique sunt, qui beneficia asperitate uerborum et supercilio in odium adducunt, eo sermone usi, ea superbia, ut impetrasse poeniteat. Aliae deinde post rem promissam sequuntur morae ; nihil autem est acerbius, quam ubi quoque, quod impetrasti, rogandum est. Repraesentanda sunt beneficia; quae a quibusdam accipere difficilior est, quam impetrare. Hic rogandus est, ut admoneat; ille, ut

gens, plus difficile de les recevoir que de les obtenir. On est forcé de recourir à des intermédiaires, tant pour rappeler la promesse que pour la faire réaliser. Alors un bienfait s'use en passant par tant de mains; l'on en sait d'autant moins de gré à celui qui l'a promis, que chaque intercesseur entre avec l'auteur du bienfait en partage de l'obligation. Si donc vous voulez qu'on vous sache pleinement gré de vos bienfaits, faites en sorte qu'ils arrivent à leur destination, entiers, sans déchet, et, comme on dit, sans retenue. Que personne ne les intercepte, ne les retienne en route : personne ne peut tirer quelque reconnaissance du bienfait que vous accordez, sans que ce soit autant de pris sur celle que vous méritez.

[2,5] V. Rien n'est si pénible qu'une longue attente. On souffre moins de perdre ses espérances que de les voir languir. Mais tel est le travers de la plupart des protecteurs: ils diffèrent par vanité l'accomplissement de leurs promesses, pour ne pas diminuer la foule des sollicitateurs. Semblables aux ministres dépositaires, de la puissance royale, ils aiment à prolonger le spectacle de leur orgueilleuse importance ; ils ne font rien de suite; ils font tout à deux fois : leurs outrages volent, et leurs bienfaits se traînent. Admettez donc comme plein de vérité ce mot d'un poète comique : «Quoi!

consummet. Sic unum munus per multorum teritur manus : ex quo gratiae minimum apud promittentem remanet, quia auctori detrahit, quisquis post illum rogandus est. Haec itaque curae habebis, si grate aestimari quae praestabis uoles, ut beneficia tua illibata, ut integra ad eos, quibus promissa sunt, perueniant, sine ulla, quod aiunt, deductione. Nemo illa intercipiat, nemo detineat: nemo in eo quod daturas es, gratiam suam facere potest, ut non tuam minuat.

[2,5] V. Nihil aeque amarum, quam diu pendere. Aequiore quidam animo ferunt praecidi spem suam, quam trahi. Plerisque autem hoc uitium est, ambitione praua differendi promissa, ne minor sit rogantium turba ; quales regiae potentiae ministri sunt, quos delectat superbiae suae longum spectaculum, minusque se iudicant posse, nisi diu multumque singulis, quid possint, ostenderint. Nihil confestim, nihil semel faciunt ; iniuriae illorum praecipites, lenta beneficia sunt. Quare uerissimum existima, quod ille comicus dixit : --- Quid? tu non intelligis, Tantum te gratiae demere,

ne voyez-vous pas que vous ôtez à la reconnaissance tout ce que vous ajoutez au délai? » De là ces paroles que le dépit arrache à l'homme de coeur : « Faites donc, si vous voulez faire. » Et encore: « Ah ! c'est trop attendre : j'aime mieux un prompt refus. » Lorsqu'ainsi l'ennui d'attendre a fait prendre le bienfait en haine, peut-on en être reconnaissant? De même que le comble de la barbarie est de prolonger le supplice, et qu'il y a une sorte d'humanité à faire mourir vite, parce que la dernière douleur porte son terme avec soi, et que l'intervalle qui précède le supplice est ce qu'il a de plus cruel; ainsi la reconnaissance d'un bienfait est d'autant plus grande, qu'il s'est moins fait attendre. Car, même des meilleures choses, l'attente n'est point exempte d'inquiétude; et comme la plupart des bienfaits sont un remède à quelque mal, prolonger les souffrances, ou retarder la satisfaction d'un homme que l'on peut soulager sur-le-champ, c'est de sa propre main mutiler son bienfait. Toujours la bienveillance est empressée et qui oblige de bon coeur oblige promptement. Qui oblige tardivement, et en remettant d'un jour à l'autre, n'oblige qu'à contre-coeur. Il perd ainsi deux choses bien précieuses, le temps et la preuve de sa bienveillance; vouloir tard, c'est ne pas vouloir.

quantum morae adiicis? Inde illae uoces, quas ingenuus dolor exprimit : "Fac, si quid facis," et, "Nihil est tanti : malo mihi iam neges". Ubi in taedium adductus animus incipit beneficium odisse, dum exspectat, potest ob id gratus esse ? Quemadmodum acerbissima crudelitas est, quae trahit poenam ; et misericordiae genus est, cito occidere, quia tormentum ultimum finem sui secum affert ; quod antecedit tempus, maxima uenturi supplicii pars est : ita maior est muneris gratia, quo minus pependit. Est enim bonarum etiam rerum sollicitis exspectatio grauis; et quum plurima beneficia remedium alicuius rei afferant, qui aut diutius torqueri patitur, quem protinus potest liberare, aut gaudere tardius, beneficio suo manus affert. Omnis benignitas properat ; et proprium est libenter facientis, cito facere. Qui tarde, et diem de die extrahens profuit, non ex animo fecit. Ita duas res maximas perdidit, et tempus, et argumentum amicae uoluntatis ; tarde uelle, nolentis est.

[2,6] VI. En toute affaire, mon cher Liberalis, le moins important n'est pas la manière dont on parle et dont on agit : on gagne beaucoup par la promptitude; on ne perd pas moins par la lenteur. Tous les javelots sont armés d'un fer pointu; mais quelle différence, s'ils sont lancés d'un bras vigoureux, ou s'ils s'échappent d'une main débile ! La même épée effleure ou perce d'outre en outre, suivant la tension du poignet qui la dirige : ainsi, quand on donne, la différence est dans la manière de donner.

Quelle douceur, quel prix n'acquiert pas un bienfait, si celui qui l'accorde épargne à l'obligé jusqu'aux remerciements; si en donnant il semble oublier déjà qu'il a donné! Car réprimander au moment même où l'on oblige, c'est une vraie folie : c'est mêler l'outrage au service que vous voulez rendre. Que l'aigreur donc ne gâte pas vos bienfaits; éloignez-en toute amertume.

Dans le cas même où vous auriez quelque réprimande à faire, choisissez un autre moment.

[2,7] VII. Fabius Verrucosus comparait le bienfait durement accordé par un bourru, à un pain grossier que l'homme qui a faim est forcé d'accepter, mais qui n'en est pas moins amer à la bouche. L'empereur Tibère, que M. Élius Nepos, ancien préteur, avait sollicité de l'aider à payer ses dettes, se fit donner par celui-ci le nom de ses créanciers. Ce, n'était

[2,6] VI. In omni negotio, Liberalis, non minima portio est, quomodo quidque aut dicatur, aut fiat; multum celeritas fecit, multum abstulit mora. Sicut in telis eadem ferri vis est: sed infinitum interest, utrum excusso lacerto torqueantur, an remissa manu effluant; gladius idem et stringit, et transforat; quam presso articulo venerit, refert. Idem est quod datur; sed interest, quomodo detur.

Quam dulce, quam pretiosum est, si gratias sibi agi non est passus, qui dedit ; si dedisse, dum dat, oblitus est ! non corripere eum, cui quummaxime aliquod praestes, dementia est, et inserere contumeliam meritis. Itaque non sunt exasperanda beneficia, nec quidquam illis triste miscendum. Etiam si quid erit, de quo velis admonere, aliud tempus eligito.

[2,7] VII. Fabius Verrucosus beneficium ab homine duro aspere datum, panem lapidosum uocabat, quem esurienti accipere necessarium sit, esse acerbum. Tiberius Caesar rogatus a Nepote M. Aelio praetorio, ut aeri alieno eius succurreret , edere illum sibi nomina creditorum iussit. Hoc non est donare, sed creditores conuocare. Quum edita essent,

pas faire une libéralité, c'était convoquer une assemblée de créanciers. Le mémoire lui ayant été remis, Tibère écrivit au bas l'ordre d'en payer le montant au débauché Élius. Grâce à cette réprimande injurieuse, Élius se vit à la fois affranchi de ses dettes et de la reconnaissance. Tibère le délivra de ses créanciers, et ne s'en fit point un obligé. Ce n'est pas qu'il n'eût son but : celui, je crois, de prévenir le renouvellement de pareilles demandes. C'était là peut-être un moyen efficace pour mettre, par la honte, un frein aux passions cupides; mais l'homme qui ne songe qu'à obliger suit une tout autre voie.

[2,8] VIII. Ne négligez aucun moyen d'embellir ce que vous donnez, afin de le faire mieux agréer. Agir comme Tibère, c'est, non pas obliger, mais déshonorer; et, pour dire en passant ce que je pense à ce sujet, il me paraît même assez peu digne d'un empereur de donner pour flétrir. Encore Tibère ne put-il éviter par là les importunités, comme il l'avait cru. En effet, quelque temps après, il se trouva d'autres sénateurs qui sollicitèrent la même grâce : à tous il enjoignit de déclarer en plein sénat l'origine de leurs dettes; et ce n'est qu'à cette condition qu'il leur donna la somme nécessaire. Mais ce n'est point là une libéralité, c'est une censure ; ce

scripsit, Nepoti iussisse se pecuniam solui ; adiecta contumeliosa admonitione, effecit, ut nec aes alienum haberet, nec beneficium. Liberavit illum a creditoribus, sibi non obligavit. Aliquid Tiberius secutus est; puto, noluit plures esse, qui idem rogaturi concurrerent. Ista fortasse efficax ratio fuerit, ad hominum improbas cupiditates pudore reprimendas : beneficium uero danti tota alia sequenda est uia.

[2,8] VIII. Omni genere quod des, quo sit acceptius, adornandum est. Hoc uero non est beneficium dare, deprebendere est. Et ut in transitu de hac quoque parte dicam quid sentiam, ne principi quidem satis decorum est donare ignominiae causa. Tametsi inquietudinem effugere Tiberius ne hoc quidem modo, quo uitabat, potuit. Nam aliquot postea, qui idem rogarent, inuenti sunt ; quos omnes iussit reddere in senatu aeris alieni causas, et ita illis certas summas dedit. Non est illud liberalitas; censura est, non auxilium est; principale tributum est. Beneficium non est, cuius sine rubore meminisse non possum. Ad iudicem missus sum: ut impetrarem, causam dixi !

n'est point un secours, c'est une aumône
de prince. Il n'y a pas de bienfait dans
une largesse que je ne puis me rappeler
sans rougir. J'ai été cité devant un juge;
pour obtenir, il m'a fallu plaider!

[2,9] IX. Tous les maîtres de la sagesse
enseignent qu'il est des bienfaits qu'on
doit répandre publiquement, et d'autres en
secret : publiquement, ceux qu'il est
glorieux d'obtenir, comme les dons
militaires, les honneurs et tout ce qui
acquiert plus de prix par la renommée.
Quant aux bienfaits qui ne contribuent ni
à la considération ni à l'honneur de ceux
qui les reçoivent, mais qui viennent au
secours de la faiblesse, de l'indigence,
ou qui préviennent le déshonneur, ils
doivent être accordés en silence, et
n'être connus que de ceux à qui ils sont
utiles. Quelquefois même la supercherie
est permise envers celui qu'on assiste, et
les secours doivent lui arriver sans qu'il
connaisse la main du bienfaiteur.

[2,9] IX. Praecipunt itaque omnes
auctores sapientiae quaedam beneficia
palam danda, quaedam secreto. Palam, quae
consequi gloriosum est : ut militaria
dona, et honores et quidquid aliud notitia
pulchrius fit. Rursus quae non producunt,
nec honestiorem faciunt, sed succurrunt
infirmitati, egestati, ignominiae, tacite
danda sunt : ut nota sint solis, quibus
prosunt. Interdum et ipse qui iuuatur,
fallendus est: ut habeat, nec a quo
acceperit, sciat.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 10/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre II

Chapitre X-XIX

Chapitre X-XIX



[2,10] X. On raconte qu'Arcésilas avait un	[2,10] X. Arcesilaus, ut aiunt, amico
ami pauvre, et qui dissimulait sa	pauperi, et paupertatem suam dissimulanti,
pauvreté : cet homme tomba malade, et même	aegro autem, et ne hoc quidem confitenti,
alors il ne voulait pas avouer qu'il	desse sibi in sumptum ad necessarios
manquait des choses les plus nécessaires.	usus, quum clam succurrendum iudicasset,
Arcésilas jugea qu'il fallait l'assister	puluino eius ignorantis sacculum subiecit,
en secret; et, sans lui en rien dire, il	ut homo inutiliter uerecundus, quod
glissa sous son oreiller un sac d'argent,	desiderabat, inueniret potius quam
afin que, en depit de sa discrétion, son	acceperit.
ami parût trouver ce dont il avait besoin,	Quid ergo ? ille nesciet a quo acceperit?
plutôt que le recevoir.	Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii
Quoi donc ! il ne connaîtra point la main	pars est ; deinde multa alia faciam, multa
qui l'a obligé? C'est ce qu'il faut avant	tribuam, per quae intelligat et illius
tout, puisque cette ignorance même fait	auctorem. Denique ille nesciat accepisse
partie du bienfait. Ensuite je prodiguerai	se : ego sciam me dedisse. Parum est,
beaucoup d'autres bienfaits, je	inquis. Parum, si foenerare cogitas : sed
multiplierai mes dons, pour faire	si dare quo genere accipienti maxime
connaître ainsi l'auteur du premier	profuturum erit, dabis, contentus eris te
bienfait. Enfin, quand bien même il ne	teste. Alioquin non benefacere delectat,
saurait jamais que je lui ai donné, je	sed uideri benefecisse. Volo, inquis,

saurai toujours l'avoir fait. C'est peu, direz-vous. Oui, sans doute, si vous voulez placer à intérêt ; mais si vous ne voulez que donner de la manière la plus utile à celui qui reçoit, vous donnerez, et votre propre témoignage vous suffira. Autrement ce qui vous plaît, ce n'est pas de faire le bien, c'est de paraître le faire. Je veux, dites-vous, que l'obligé le sache : vous ne cherchez donc qu'un débiteur? Je veux de toute manière qu'il le sache : mais s'il lui est plus avantageux, plus honorable, plus agréable de l'ignorer, ne changerez-vous pas de méthode? Non, je veux absolument qu'il le sache. Ainsi tu ne sauverais pas la vie à un homme dans les ténèbres ?

Je ne dis pas qu'on ne puisse dans l'occasion jouir de la reconnaissance de celui qu'on oblige; mais s'il a en même temps besoin et honte de mon assistance; si le service que je lui rends, à moins d'être enveloppé de mystère, est une humiliation, je n'irai point prendre acte de mes bienfaits. Pourquoi irais-je lui faire connaître que c'est de moi qu'il les tient, puisqu'un de nos premiers préceptes, un des plus indispensables, consiste à ne jamais reprocher, ni même rappeler un service? Telle est la loi qui lie le bienfaiteur et l'obligé: l'un doit de suite oublier son bienfait, l'autre s'en souvenir toujours: c'est déchirer

sciat ! debitorem quaeris. Volo utique sciat ! quid, si illi utilius est nescire ? si honestius, si gratius ? non in aliam partem abibis? Volo sciat ! ita tu hominem non servabis in tenebris ?

Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis uoluntate: sin adiuuari illum et oportet, et pudet ; si quod praestamus, offendit, nisi absconditur : beneficium in acta non mitto. Quidni ? ego illi non sum indicaturus me dedisse, quum inter prima praecepta ac maxime necessaria sit, ne unquam exprobrem, immo ne admoneam quidem? Haec enim beneficii inter duos lex est : alter statim obliuisci debet dati, alter accepti nunquam. Lacerat animum et premit frequens meritorum commemoratio".

l'âme, c'est l'humilier, que de rappeler
sans cesse vos services.

[2,11] XI. On s'écrierait volontiers,
comme cet homme qu'un ami de César avait
sauvé de la proscription des triumvirs, et
qui, fatigué de l'insolence de son
bienfaiteur, s'écria : «Rends-moi à César.
Jusques à quand, me diras-tu : « Je t'ai
sauvé, je t'ai arraché à la mort?» Oui, si
c'est moi qui le premier m'en souviens, je
te dois la vie ; si tu m'en fais une
obligation, cette vie est une mort. Je ne
te dois rien, si tu ne m'as sauvé que pour
en faire parade. Jusques à quand me
traîneras-tu comme à ta suite ? quand
cesseras-tu de m'accabler du souvenir de
ma misère? Un triomphateur ne m'eût entraîné
qu'une seule fois. »

Il ne faut pas parler du bien que l'on a
fait : rappeler un service, c'est le
redemander. N'insistons jamais là-dessus;
n'en rappelons jamais la mémoire, à moins
que, par un nouveau bienfait, nous ne
fassions ressouvenir du premier. Il ne
faut pas même raconter à d'autres nos
services; qui donne doit se taire : c'est
à celui qui reçoit à parler. Sans quoi, on
pourrait vous appliquer ce qu'on disait
d'un homme qui prônait partout son
bienfait : « Nierez-vous qu'on vous l'a
rendu? - Quand donc ? répondit cet homme.
- Souvent et en maints endroits ; autant
de fois et partout où vous l'avez
publié. »

[2,11] XI. Libet exclamare, quod ille
triumvirali proscriptione seruatus a
quodam Caesaris amico exclamauit, quum
superbiam eius ferre non posset : "Redde
me Caesari". Quousque dices : "Ego te
seruauī, ego te eripui morti?" - «Istud,
si meo arbitrio memini, uita est ; si tuo,
mors est. Nihil tibi debeo, si me
seruasti, ut haberes, quem ostenderes.
Quousque, me circumducis? quousque
obliuisci fortunae meae non sinis? semel
in triumpho ductus essem".

Non est dicendum, quid tribuerimus ; qui
admonet, repetit. Non est instandum, non
est memoria reuocanda: nisi ut aliud dando
prioris admoneas. Ne aliis quidem narrare
debemus; qui dedit beneficium, taceat :
narret, qui accepit. Dicetur enim, quod
illi ubique iactanti beneficium suum :
"Num negabis, inquit, te recepisse?" et
quum respondisset, "Quando?" - "Saepe
quidem, inquit, et multis locis : id est,
quoties et ubicumque narrasti".

Quid opus est te loqui? quid alienum
occupare officium ? Est qui istud facere
honestius possit : quo narrante et hoc
laudabitur, quod ipse non narras. Ingratum
me iudicas, si istud te tacente, nemo
sciturus est? Quod adeo non est
committendum, ut etiamsi quis coram nobis
narrabit, ei respondendum sit :
Dignissimus quidem ille est maioribus

Qu'avez-vous besoin de parler, et de vous charger de la tâche d'un autre ? Il est quelqu'un qui s'en acquittera plus honorablement que vous; et, quand il parlera, vous serez loué même de votre silence. Vous me jugez donc ingrat, de vous imaginer qu'en vous taisant votre bienfait ne sera pas connu? Vous devez si bien vous abstenir de le publier, que si l'on venait à en parler devant vous, vous auriez à répondre : « Il mériterait qu'on fit encore plus pour lui ; mais malheureusement, jusqu'ici, je lui ai voulu plus de bien que je n'ai pu lui en faire. » Et un tel propos, il ne faudrait pas le tenir avec une arrière-pensée, ni de l'air d'un homme qui repousse d'une main ce qu'il veut retenir de l'autre. Un bienfait doit en outre être suivi de toutes sortes de bons procédés. Le laboureur aura semé en pure perte, s'il borne là ses travaux. Que de soins ne faut-il pas pour conduire ses semis jusqu'à la moisson! Point de germe qui donne des fruits, s'il n'est, depuis le premier jusqu'au dernier moment, l'objet d'une culture régulière et suivie : de même pour les bienfaits. En est-il de plus grands que ceux que les enfants tiennent de leurs pères? cependant ils seraient sans résultat, s'ils se bornaient à l'enfance, et si, par la continuité de ses soins, l'amour paternel ne conservait son ouvrage. Il en est de même des autres

beneficiis, sed ego magis uelle me scio omnia illi praestare, quam adhuc praestitisse. Et haec ipsa non uenaliter, nec ea figura, qua quidam reiiciunt, quae magis ad se uolunt attrahere. Deinde adiicienda omnis humanitas. Perdet agricola quod sparsit, si labores suos destituet in semine. Multa cura sata perducuntur ad segetem : nihil in fructum peruenit, quod non a primo usque ad extremum aequalis cultura prosequitur : eadem beueficiorum est conditio. Numquid ulla maiora possunt esse, quam quae, in liberos patres conferunt? Haec tamen irrita sunt, si in infantia deserantur, nisi longa pietas munus suum nutriat. Eadem ceterorum beneficiorum conditio est, nisi illa adiuueris, perdes; parum est dedisse, fouenda sunt. Si gratos uis habere quos obligas, non tantum des oportet beneficia, sed et ames. Praecipue, ut dixi, parcamus auribus; admonitio taedium facit, exprobratio odium. Nihil aequè in beneficio dando uitandum est, quam superbia. Quid opus arrogantia uultus? quid tumore uerborum? ipsa res te extollit. Detrahenda est inanis iactatio: res loquentur, nobis tacentibus. Non tantum ingratum, sed inuisum est beneficium superbe datum.

services ; ils sont perdus, si on ne les soutient: c'est peu de les avoir rendus, il faut les entretenir. Voulez-vous exciter la reconnaissance de ceux que vous obligez, ne vous contentez pas de leur faire du bien, aimez-les. Surtout, comme je l'ai dit, ménageons leurs oreilles : rappeler ses services, c'est se rendre ennuyeux ; les reprocher, c'est se faire détester. Il n'est rien, en faisant le bien, qu'on doive plus éviter que l'orgueil. A quoi bon ce visage arrogant et ces propos altiers ? la chose même vous élève assez. Dépouillons toute vaine jactance : laissons parler les faits, et taisons-nous. Un bienfait accompagné d'orgueil n'est pas seulement désagréable il est odieux.

[2,12] XII. C. César donna la vie à Pompeius Pennus, si c'est donner que de ne pas ôter : puis, Pennus acquitté, rendant grâces à l'empereur, celui-ci lui présenta son pied gauche à baiser. Ceux qui, pour excuser Caligula, prétendent qu'il n'agit point par insolence, disent que, portant un brodequin doré, ou même d'or, brodé de perles, il avait voulu le montrer. A la bonne heure. Qu'y avait-il d'injurieux pour un consulaire, à baiser de l'or et des perles? et d'ailleurs quelle partie Pennus aurait-il pu choisir dans le corps de l'empereur, où le baiser fût moins impur ? Ce Caius, né pour substituer aux mœurs d'un état libre la servitude

[2,12] XII. C- Caesar dedit uitam Pompeio Penno, si dat, qui non aufert : deinde absoluto, et agenti gratias, porrexit osculandum sinistrum pedem. Qui excusant, et negant id insolentiae causa factum, aiunt socculum auratum, immo aureum, margaritis distinctum, ostendere eum uoluisse. Ita prorsus: quid hic contumeliosum est, si uir consularis aurum et margaritas osculatus est? et alioquin nullam partem in corpore eius electurus, quam purius oscularetur? Homo natus in hoc, ut mores liberae ciuitatis persica seruitute mutaret, parum iudicauit, si senator senex, submissis honoribus, in conspectu principum supplex sibi, eo more

asiatique, pensa que c'était trop peu qu'un vieillard, un sénateur, ayant passé par les premières dignités de l'empire, se prosternât devant lui en présence des principaux citoyens, dans la vile attitude d'un suppliant, comme un vaincu devant un ennemi vainqueur; il trouva le secret de faire descendre plus bas que ses genoux la liberté romaine. N'est-ce pas là fouler aux pieds la république? et même dira-t-on

(car cette circonstance n'est pas indifférente), la fouler du pied gauche ?

Son insolence n'aurait pas été assez hideuse, assez effrénée, s'il se fût borné à juger en brodequins un consulaire plaidant pour sa vie, et s'il n'eût sur la face d'un sénateur appuyé les clous de sa chaussure.

[2,13] XIII. O insolence d'une haute fortune ! O stupide démente ! Qu' il est doux de ne rien recevoir de toi ! comme tout bienfait de ta part se change en outrage ! Quel charme tu trouves dans tous les excès ! et combien toutes ces façons te donnent mauvaise grâce ! plus tu veux t'exhausser, plus ta taille paraît petite ; et tu nous fais bien voir que tu ne connais pas ces biens dont tu parais si gonflé. Tout ce que tu donnes, tu le gâtes. Mais je veux te demander ce qui te fait porter la tête si haut et changer de physionomie et de maintien, au point qu'on dirait que tu as un masque plutôt qu'un visage? Ils sont doux, les bienfaits qui

iacuisset, quo uicti hostes hostibus iacuere; inuenit aliquid infra genua, quo libertatem detruderet. Non hoc est rempublicam calcare ? et quidem (dicet aliquis, nam potest ad rem pertinere), sinistro pede ? Parum enim foede furioseque insolens fuerat, qui de capite consularis uiri soccatus audiebat, nisi in os senatoris ingessisset imperator epigros suos.

[2,13] XIII. O superbia magnae fortunae ! O stultissimum malum ! ut a te nihil accipere iuuat! ut omne beneficium in iniuriam conuertis ! ut te omnia nimia delectant ! ut te omnia dedecent ! quoque altius te subleuasti, hoc depressior es; ostendisque te non agnoscere ista bona, quibus tantum inflaris. Quidquid das, corrumpis. Libet itaque interrogare, quid tantopere te resupinet, quid uultum habitumque oris peruertat, ut malis habere personam, quam faciem? Iucunda sunt, quae humana fronte, certe leni, placidaque tribuuntur, quae quum daret mihi superior, non exultauit supra me, sed quam potuit, benignissimus fuit, descenditque in

se présentent sous les dehors de la bienveillance, de l'aménité, de la sérénité, et quand celui qui les répand ne s'élève pas au-dessus de moi de toute sa hauteur, mais se montre toujours affable, qu'il descend à mon niveau, qu'il dépouille ses dons de tout faste, qu'il épie le moment favorable, et paraît avoir attendu, pour m'obliger, l'occasion plutôt que l'urgence de mes besoins. En un mot, afin d'engager ces importants à ne pas perdre leurs bienfaits par trop d'arrogance, prouvons-leur que tout le fracas qui accompagne leurs dons n'en augmente pas plus la valeur, qui il ne les fait paraître eux-mêmes, plus grands; l'orgueil n'est qu'une fausse grandeur, et fait haïr même ce qui est aimable.

[2,14] XIV. Il est des choses nuisibles à ceux qui les obtiennent : ici ce n'est pas le don, mais le refus, qui est un bienfait. Nous pèserons donc l'intérêt plutôt que la volonté des demandeurs : car on désire souvent des choses préjudiciables, et l'on ne discerne pas combien elles sont nuisibles, tant que la passion offusque le jugement; mais lorsque le désir s'est apaisé, lorsque l'emportement d'une âme ardente et indocile s'est enfin calmé, on déteste les pernicioeux auteurs de ces funestes présents. Comme nous refusons l'eau froide aux malades, le poignard aux affligés qui ont pris en haine leur propre vie, et aux

aequum, et detraxit muneri sua pompam ; sic observavit idoneum tempus, ut in occasione potius, quam in necessitate succurreret. Uno modo istis. persuadebimus, ne beneficia sua insolentia perdant, si ostenderimus non ideo uideri maiora, quo tumultuosius data sunt; ne ipsos quidem ob id cuiquam posse maiores uideri ; uanam esse superbiae magnitudinem, et quae in odium etiam amanda perducant.

[2,14] XIV. Sunt quaedam nocitura impetrantibus, quae non dare, sed negare, beneficium est. Aestimabimus itaque utilitatem potius quam uoluntatem petentium. Saepe enim noxia concupiscimus, nec dispicere quam pernicioosa sint licet, quia iudicium interpellat affectus; sed quum subsedit cupiditas, quum impetus ille flagrantis animi, qui consilium fugat, cecidit ; detestamur perniciosos malorum munerum auctores. Ut frigidam aegris negamus, ut lugentibus ac sibi iratis ferrum, aut amantibus quidquid contra se usurus ardor petit ; sic ea, quae nocitura sunt, impense ac submisce, nonnunquam etiam miserabiliter rogantibus,

amants tout ce que leur désespoir pourrait tourner contre eux-mêmes; ainsi les choses nuisibles, quoiqu'on nous les demande avec instance, avec humilité, quelquefois même

en implorant notre pitié, nous persisterons à ne pas les accorder. Il faut considérer également le commencement et la fin de nos bienfaits, et donner ce qu'on sera heureux non seulement de recevoir, mais encore d'avoir reçu.

Bien des gens disent : « Je sais que cela ne lui sera pas profitable; mais que faire ? il insiste; je ne puis résister à ses prières : c'est son affaire; c'est à lui, et non à moi, qu'il devra s'en prendre. » Vous êtes dans l'erreur : il se plaindra de vous, et même à juste titre, lorsqu'il aura recouvré son bon sens, lorsque la fièvre qui agitait son âme se sera calmée. Comment ne haïrait-il pas celui qui a facilité sa ruine ou son péril? Se rendre à des vœux funestes à ceux qui les forment, c'est une bonté cruelle. De même que c'est une fort belle action de sauver un homme malgré lui, et quoiqu'il ne veuille pas être sauvé; de même, accorder une faveur funeste, c'est de la haine flatteuse et affable. Que nos bienfaits deviennent de plus en plus chers par l'usage, et ne tournent jamais à mal. Je ne donnerai pas de l'argent à un homme qui veut, à ma connaissance, en faire le prix de l'adultère, afin de ne point partager avec lui la honte du fait ou de

perseuerabimus non dare. Tum initia beneficiorum suorum spectare, tum etiam exitus decet; et ea dare quae non tantum accipere, sed etiam accepisse delectet.

Multi sont qui dicant : "Scio hoc illi non profuturum; sed quid faciam? rogat, resistere precibus eius non possum. Viderit; de se, non de me, queretur".

Falsum est: immo de te, et merito quidem, quum ad mentem bonam redierit, quum accessio illa, quae animum inflammabat, remiserit. Quidni eum oderit, a quo in damnum ac periculum suum adiutus est? Exorari in perniciem rogantium, saeva bonitas est. Quemadmodum pulcherrimum opus est, etiam inuitos nolentesque seruare ; ita rogantibus pestifera largiri, blandum et affabile odium est. Beneficium demus, quod usu magis ac magis placeat, quod nunquam in malum uertat. Pecuniam non dabo, quam numeraturum adulterae sciam, ne in societate turpis facti ac consilii inueniar. Si potero, reuocabo : sin minus, non adiuuabo scelus. Siue illum ira, quo non debebat, impellit, siue ambitionis calor abducit a tutis, non a semet ipso uim sibi inferri patiar ; non committam, ut possit quandoque dicere: Ille amando me occidit. Saepe nihil interest inter amicorum munera, et hostium uota. Quidquid illi accidere optant, in id horum intempestiua indulgentia impellit, atque instruit. Quid autem turpius, quam, quod

l'intention. Si j'en ai le pouvoir, je le
dissuaderai de ce crime; sinon, je ne l'y
aiderai point. Soit que la colère
l'emporte hors du droit chemin, soit
qu'une fougue ambitieuse l'éloigne de la
prudence, je ne lui donnerai pas sujet de
dire quelque jour de moi : Son amitié m'a
perdu. Il n'existe souvent aucune
différence entre les dons de nos amis et
les vœux de nos ennemis. Le mal que ceux-
ci nous désirent, les autres, par une
indulgence mal placée, nous y jettent,
nous y préparent. Et quoi de plus honteux
que de ne mettre, ce qui arrive trop
souvent, aucune différence entre la haine
et le bienfait ?

[2,15] XV. Ne donnons jamais rien aux
dépens de notre honneur. La première loi
de l'amitié, c'est l'égalité entre amis :
il faut donc consulter l'intérêt de
chacun. J'assisterai cet homme dans
l'indigence, mais sans m'y plonger moi-
même; je lui sauverai la vie, mais sans
exposer la mienne, à moins que ce
sacrifice ne soit la rançon d'un grand
homme ou le prix d'un noble dévouement. En
un mot, je ne donnerai jamais ce que
j'aurais honte d'exiger. Je n'exagérerai
point un service médiocre, mais je
souffrirai qu'on estime mes bienfaits au
dessous de leur valeur : car, si mettre en
ligne de compte le bien que l'on a fait,
c'est en perdre tout le mérite, de même,
en faisant montre de ce que l'on donne, ce

evenit frequentissime, ut nihil intersit
inter odium et beneficium?

[2,15] XV. Nunquam in turpitudinem nostram
reditura tribuamus. Quum summa amicitiae
sit, amicum sibi aequare, utrique simul
consulendum est. Dabo egenti, sed ut ipse
non egeam : succurram perituro, sed ut
ipse non peream, nisi si futurus ero magni
hominis, aut magnae rei merces. Nullum
beneficium dabo, quod turpiter peterem;
nec exiguum dilatabo nec magna pro parvis
accipi, patiar. Nam ut qui quod dedit,
imputat, gratiam destruit, ita qui quantum
det, ostendit, munus suum commendat, non
exprobrat.

Respiciendae sunt cuique facultates suae,
uiresque ; ne aut plus praestemus, quam
possumus, aut minus. Aestimanda est eius
persona, cui damus; quaedam enim minora
sunt, quam ut exire a magnis uiris

n'est pas le faire valoir, c'est le reprocher. On doit aussi consulter ses moyens et ses forces, afin de ne faire ni plus ni moins qu'on ne peut. Il faut, en outre, apprécier la personne à qui l'on donne : il est des bienfaits trop minces pour venir d'un homme considérable ; d'autres sont trop considérables pour la personne à qui on les offre. Il faut donc mettre en parallèle ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, les peser avec le bienfait dans une juste balance, et voir si le présent est trop lourd ou trop léger pour celui qui donne, et si celui à qui vous le faites serait homme à le dédaigner ou à le refuser.

[2,16] XVI. Alexandre, cet insensé qui n'avait jamais que des pensées gigantesques, faisait présent d'une ville à quelqu'un. Celui-ci, sachant s'apprécier, et voulant éviter l'odieux d'un pareil don, allégua qu'il ne convenait point à sa fortune. « Je ne cherche pas, répondit Alexandre, ce qu'il te convient de recevoir, mais ce qu'il me convient de donner. » Le mot paraît sublime et royal; je n'y vois qu'une grande sottise. Il n'y a pas, en effet, de convenance absolue entre tel homme et tel présent; il faut considérer la chose, la personne, le temps, la cause, le lieu et les autres circonstances, pour déterminer la nature de l'action.

Monstre gonflé d'orgueil! s'il ne lui

debeant: quaedam accipiente maiora sunt.

Utriusque itaque personam confer: et ipsum, inter illas, quod donabis, examina, numquid aut danti graue sit, aut paucum : numquid rursus qui accepturus est, aut fastidiat, aut non capiat.

[2,16] XVI. Urbem cuidam Alexander donabat uesanus, et qui nihil animo non grande conciperet. Quum ille cui donabatur, se ipse mensus, tanti muneris inuidiam refugisset, dicens non conuenire fortunae suae : "Non quaero, inquit, quid te accipere deceat, sed quid me dare". Animosa uox uidetur et regia, quum sit stultissima. Nihil enim per se quemquam decet : refert quid, cui, quando, quare, ubi, et cetera, sine quibus facti ratio non constabit.

Tumidissimum animal ! si illum accipere hoc non decet, nec te dare. Habeatur personarum ac dignitatum proportio : et quum sit ubique uirtutis modus, aequè peccat quod excedit, quam quod deficit.

Liceat istud sane tibi, et te in tantum

convient pas de recevoir ce don, il ne te convient pas de le faire. On doit proportionner les dignités aux personnes, et, la vertu consistant toujours dans la modération, l'excès n'est pas moins blâmable que le défaut. Je veux que ton pouvoir s'étende jusque-là; la fortune t'avait porté assez haut, pour que tes présents fussent des villes ; mais qu'il eût été plus grand et plus noble de ne pas prendre ces villes que de les distribuer en forme de cadeau ! Et cependant il peut se trouver quelqu'un de trop petit, pour qu'on lui jette dans les bras une cité.

[2,17] XVII. Un cynique demanda un talent à Antigone : « C'est plus que ne doit demander un cynique, » répondit le prince. Ainsi refusé, l'autre demanda un denier : « C'est trop peu pour un roi. » Honteuse subtilité ! c'était un subterfuge, afin de ne rien accorder : pour le denier, Antigone n'envisagea que la grandeur royale; pour le talent, que la bassesse du cynique ; tandis qu'il pouvait à la fois accorder le denier au cynique, et donner le talent comme roi. En admettant qu'il y eût des présents trop considérables pour un cynique, il n'est don si petit que la bienveillance d'un roi ne puisse honoralement accorder. Si vous voulez savoir mon avis, j'approuve le refus d'Antigone : car c'est une chose intolérable que de demander de l'argent, alors qu'on le méprise. Vous avez crié :

fortune sustulerit, ut congiaria tua urbes sint; quas quanto maioris animi fuit non capere, quam spargere ! est tamen aliquis minor, quam ut in sinu eius condenda sit ciuitas.

[2,17] XVII. Ab Antigono cynicus petiit talentum. Respondit "plus esse, quam quod cynicus petere deberet". Repulsus petit denarium. Respondit "minus esse, quam quod regem deceret dare". Turpissima est eiusmodi cauillatio. Inuenit quomodo neutrum daret ; in denario regem, in talento cynicum respexit : quum posset et denarium tanquam cynico dare, et talentum tanquam rex. Ut sit aliquid maius, quam quod cynicus accipiat, nihil tam exiguum est, quod non honeste regis humanitas tribuat.

Si me interrogas, probo : est enim intolerabilis res, poscere nummos, et contemnere. Indixisti pecuniae odium; hoc professus es; hanc personam induisti: agenda est. Iniquissimum est, te pecuniam sub gloria egestatis acquirere. Adspicienda ergo non minus sua cuique

haine aux richesses! telle a été votre profession de foi. Vous avez adopté ce rôle, il faut vous en acquitter. Quelle injustice, de vouloir acquérir des richesses en faisant gloire de la pauvreté ! Il ne faut donc pas moins songer à ce qu'on se doit à soi-même, qu'à celui qu'on va obliger. Je veux user ici d'une comparaison familière à Chrysippe, notre maître ; elle est tirée du jeu de paume. Si la balle tombe, ce ne peut être que par la faute de celui qui la jette ou de celui qui la reçoit. Elle conserve sa direction, tant que, renvoyée d'un joueur à l'autre, elle est lancée et reçue avec une adresse égale; mais il faut qu'un bon joueur proportionne son coup à la taille plus ou moins élevée de son adversaire. Il en est de même pour les bienfaits : s'ils ne sont pas proportionnés à la personne qui donne et à celle qui reçoit, n'espérez pas les voir convenablement sortir des mains de l'une pour arriver dans celles de l'autre. Si nous avons affaire à un joueur habile et exercé, nous lancerons la balle avec assurance, car elle trouvera toujours, de quelque part qu'elle lui parvienne, une main prompte et adroite pour la renvoyer. Si c'est à un joueur maladroit, nous ne la lancerons plus avec la même raideur, mais en amortissant nos coups ; et la balle, moins rapide, viendra mollement chercher une main novice. On doit en agir de même pour les bienfaits.

persona est, quam eius, de quo iuuando quis cogitat. Volo Chrysippi nostri uti similitudine de pilae lusu ; quam cadere non est dubium, aut mittentis uitio, aut accipientis. Tunc cursum suum seruat, ubi inter manus utriusque, apte ab utroque et iactata et excepta uersatur; necesse est autem lusor bonus, aliter illam collusori longo, aliter breui mittat. Eadem beneficii ratio est; nisi utrique personae, dantis et accipientis, aptatur, nec ab hoc exhibit, nec ad illum perueniet, ut debet. Si cum exercitato et docto negotium est, audacius pilam mittemus; utcumque enim uenerit, manus illam expedita et agilis repercutiet. Si cum tirone et indocto, non tam rigide, nec tam excusse, sed languidius, et in ipsam eius dirigentes manum, remisse occurremus. Idem faciendum est in beneficiis. Quosdam doceamus, et satis iudicemus, si conantur, si audent, si uolunt. Facimus autem plerumque ingratos, et ut sint, fauemus; tanquam ita demum magna sint beneficia nostra, si gratia illis referri non potuit: ut malignis lusoribus propositum est, collusorem traducere, cum damno scilicet ipsius lusus, qui non potest, nisi consentitur, extendi. Multi sunt tam pravae naturae, ut malint perdere quae praestiterunt, quam uideri recepisse, superbi et imputatores. Quanto melius, quantoque humanius id agere, ut illi quoque partes suae constent; et

Il est des gens à qui il faut donner des leçons; et s'ils font des efforts, s'ils montrent de la confiance et de la bonne volonté, ne leur en demandons pas davantage. Mais le plus souvent nous ne faisons que des ingrats, et nous les encourageons à l'aise, comme s'il n'y avait de bienfaits signalés que ceux qu'on n'a pu reconnaître. En cela, nous ressemblons à ces joueurs malins qui cherchent à faire rire de leur adversaire, au détriment du jeu, qui ne peut se prolonger que par le bon accord.

Il est des gens d'un si mauvais naturel, qu'ils aiment mieux perdre le fruit de leurs bienfaits, que de paraître en être payés : gens orgueilleux et exigeants ! Combien n'est-il pas plus juste et plus humain de laisser son rôle à l'obligé, et de l'encourager pour aider la reconnaissance, d'interpréter tout avec bienveillance, d'accueillir ses remerciements comme le paiement de la dette, et de donner à celui qu'on a lié par ses dons la facilité de se dégager !

On accorde peu d'estime au prêteur à usure, soit qu'il exige sa dette avec dureté, soit que, pour en retarder le paiement, il fasse naître des difficultés et des délais : de même, il n'est pas moins essentiel d'accepter le retour de ses bienfaits, que de ne pas l'exiger. L'homme bienfaisant donne facilement et n'exige rien ; il est charmé quand on

fauere, ut gratia sibi referri possit ;
benigne omnia interpretari, gratias
agentem, non aliter quam si referat,
audire ; praebere se facilem, ad hoc, ut
quem obligauit, etiam exsolui uelit? Male
audire solet foenerator, si acerbe
exigit : aequè si in recipiendo tardus ac
difficilis moras quaerit; beneficium tam
recipiendum est, quam non exigendum.
Optimus ille, qui dedit facile, nunquam
exigit : reddi gauisus est, bona fide quid
praestitisset oblitus, qui accipientis
animo recepit.

s'acquitte : après avoir oublié de bonne foi ce qu'il avait donné, il en reçoit le paiement comme un bienfait.

[2,18] XVIII. Quelques-uns non seulement donnent, mais reçoivent avec orgueil ; c'est un travers qu'il faut éviter. Me voici arrivé à la seconde partie de mon sujet, et je vais exposer la manière dont il faut se conduire en recevant des bienfaits. Tout devoir réciproque exige autant d'une part que de l'autre. Après avoir examiné ce que doit être un père, il nous reste à déterminer avec non moins de soin ce que doit être un fils. Le mari a des devoirs, l'épouse n'en a pas de moindres. Toutes ces relations rendent en proportion de ce qu'elles imposent, et veulent une règle commune, laquelle, dit Hécaton, est difficile, car l'honnête et tout ce qui en approche est sur un sommet escarpé.

Faire le bien ne suffit pas, si l'on ne prend pour règle la raison : c'est elle qui doit nous guider durant tout notre chemin; nos actions, les plus petites comme les plus grandes, doivent être régies par ses conseils : selon qu'elle avise, donnons. Or, la raison nous dira tout d'abord qu'il ne faut pas recevoir de tout le monde. De qui recevrons-nous donc ? En deux mots je vais vous répondre : De ceux à qui nous voudrions avoir donné. Et ne croyez pas qu'il faille apporter moins de scrupule dans le choix

[2,18] XVIII. Quidam non tantum dant beneficium superbe, sed etiam accipiunt: quod non est committendum. Iam enim transeamus ad alteram partem, tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant. Quodcumque ex duobus constat officium, tantumdem ab utroque exigit. Qualis pater esse debeat, quum inspexeris, scies non minus operis illic superesse, ut dispicias, qualem esse oporteat filium. Sunt aliquae partes mariti, sed non minores uxoris. Inuicem ista quantum exigunt, praestant, et parem desiderant regulam : quae, ut ait Hecaton, difficilis est. Omne enim honestum in arduo est, etiam quod uicinum honesto est; non enim tantum fieri debet, sed ratione fieri. Hac duce per totam uitam eundum est; minima maximaque ex huius consilio gerenda sunt : quomodo haec suaserit, dandum. Haec autem hoc primum censebit, non ab omnibus accipiendum. A quibus ergo accipiemus ? Ut breuiter tibi respondeam : Ab his quibus dedisse uellemus.

Nam etiam maiore dilectu quaerendus est, cui debeamus, quam cui praestemus; nam, ut non sequantur ulla incommoda (sequuntur autem plurima), graue tamen tormentum est debere, cui nolis. Contra, iucundissimum est ab eo accepisse beneficium, quem amare etiam post iniuriam possis, ubi amicitiam,

du bienfaiteur que dans celui de l'obligé : car, n'en résultât-il aucun autre inconvénient (et il en résulte bien d'autres), c'est un tourment très pénible que d'être redevable envers une personne dont on ne voudrait pas être l'obligé. Au contraire, il est très doux d'avoir reçu un bienfait de celui que vous aimeriez même après une offense, quand, sous d'autres rapports, il a su vous rendre son amitié douce et légitime; mais, pour un homme honnête et réservé, c'est le comble du malheur, d'être contraint d'aimer celui qu'il ne prend pas plaisir à aimer. Est-il besoin de répéter encore que je ne parle point des sages qui veulent tout ce qu'ils doivent, qui sont maîtres de leur âme, qui s'imposent à leur gré des lois et savent les observer? non, je parle toujours des hommes imparfaits, qui aiment la vertu, mais dont souvent les passions n'obéissent qu'en résistant. Il faut donc choisir celui dont on recevra un bienfait, et choisir même plus soigneusement un bienfaiteur qu'un créancier. Car à celui-ci je rendrai la somme que j'aurai reçue, et, le remboursement fait, je serai quitte et libéré. Mais à l'autre il faut davantage, et, quoique j'aie acquitté la dette de la reconnaissance, l'obligation n'est pas détruite. Après avoir rendu, je dois encore; il faut recommencer. La raison m'avertit de ne point accorder mon amitié

alioqui iucundam, causa fecit et iustam.

Illud uero homini uerecundo et probo miserrimum est, si eum amare oportet, quem non iuuat.

Toties admoneam necesse est, non loqui me de sapientibus, quos quidquid oportet, et iuuat; qui animum in potestate habent, et legem sibi, quam uolunt, dicunt ; et quam dixerunt, seruant : sed de imperfectis hominibus, honesta sequi uolentibus, quorum affectus saepe contumaciter parent.

Itaque eligendus est, a quo beneficium accipiam. Et quidem diligentius quaerendus beneficii quam pecuniae creditor. Huic enim reddendum est, quantum accepi : et si reddidi, solutus sum ac liber. At illi plus soluendum est : et nihilominus etiam, relata gratia, cohaeremus ; debeo enim, quum reddidi, rursus incipere : monetque amicitia non recipere indignum ; sic est beneficiorum quidem sacratissimum ius, ex quo amicitia oritur. Non semper, inquit, mihi licet dicere : Nolo : aliquando beneficium accipiendum est et inuito. Dat tyrannus crudelis et iracundus, qui munus suum fastidire te iniuriam iudicaturus est. Non accipiam?. Eodem loco pono latronem et piratam, quo regem, animum latronis ac piratae habentem. Quid faciam ? parum dignus est, cui debeam. Quum eligendum dico cui debeas, uim maiorem et metum excipio: quibus adhibitis, electio perit. Si liberum est

à celui qui en est indigne : or, les bienfaits établissent des droits sacrés, d'où l'amitié prend naissance. "Mais, dira-t-on, je ne suis pas toujours libre de dire: Je n'accepte point; il faut quelquefois recevoir un bienfait malgré soi. Un tyran cruel, irritable, me fait un présent : si je le dédaigne, il s'offense; n'accepterai-je pas? Mettez sur la même ligne le brigand, le pirate, et le roi qui porte un coeur de brigand et de pirate.

Que faire? je le trouve indigne de m'obliger". Lorsque je vous dis de choisir votre bienfaiteur, j'excepte la force majeure et la crainte : en leur présence, plus de choix possible. Si vous êtes en liberté, si vous avez la faculté de dire oui ou non, pesez en vous-même les circonstances. Si la nécessité vous ôte le choix, persuadez-vous bien que vous ne recevez pas, mais que vous obéissez : nul ne doit de reconnaissance pour un don qu'il n'a pas été libre de refuser.

Voulez-vous savoir si j'accepte? permettez-moi le refus. Cependant il vous a donné la vie ; peu importe le don, si la volonté de l'un n'est pas aussi libre que celle de l'autre. De ce que vous m'avez sauvé, il ne s'ensuit pas que vous soyez mon sauveur. Le poison quelquefois a guéri un malade : on ne compte pas, pour cela, le poison parmi les remèdes salutaires. Certaines choses servent, et n'obligent pas.

tibi, si arbitrii tui est, utrum uelis, an non, id apud te ipse perpendes ; si necessitas tollit arbitrium, scies te non accipere, sed parere. Nemo in id accipiendo obligatur, quod illi repudiare non licuit. Si uis scire an uelim, effice ut possim nolle. Vitam tamen tibi dedit ; non refert quid sit, quod datur, nisi a uolente uolenti detur. Si seruasti me, non ideo seruator es. Venenum aliquando pro remedio fuit: non ideo numeratur inter salubria. Quaedam prosunt, nec obligant.

[2,19] XIX. Un homme, en voulant tuer un tyran, lui perça un abcès : le tyran dut-il remercier celui qui, en voulant lui nuire, accomplit une opération salutaire qui avait effrayé l'art des médecins? Vous voyez donc que l'action en elle-même n'a aucune importance, et que je ne puis pas regarder comme un bienfaiteur celui qui m'a fait du bien en me voulant du mal: le bienfait vient du hasard ; le mal vient de l'homme.

Nous avons vu dans l'amphithéâtre un lion reconnaître son ancien maître parmi les bestiaires, et le protéger contre la fureur des autres bêtes. Appellerons-nous bienfait. cette assistance d'un animal féroce ? Non sans doute, parce que ce lion n'a pu avoir ni la volonté ni l'intelligence du bienfait. A la place de la bête féroce, mettez le tyran : tous deux ont donné la vie; ni l'un ni l'autre n'ont fait le bien, parce qu'il n'y a point de bienfait quand on est forcé de recevoir, et quand on est dans la nécessité de devoir à qui l'on ne veut point. Commencez par me rendre mon libre arbitre; ensuite viendra le bienfait.

[2,19] XIX. Tuber quidam tyranni gladio diuisit, qui ad eum occidendum uenerat; non ideo illi tyrannus gratias egit, quod rem quam medicorum manus reformidauerant, nocendo sanauit. Vides non esse magnum in ipsa re momentum, quoniam non uidetur dedisse beneficium, qui malo animo profuit. Casus enim beneficium est, hominis iniuria.

Leonem in amphitheatro spectauimus, qui unum e bestiariis agnitum, quum quondam eius fuisset magister, protexit ab impetu bestiarum. Num ergo est beneficium ferae auxilium ? Minime ; quia nec uoluit facere, nec benefaciendi animo fecit. Quo loco feram posui, tyrannum pone. Et hic uitam dedit, et illa : nec hic, nec illa beneficium; quia non est beneficium, accipere cogi; non est beneficium, debere, cui nolis. Ante des oportet mihi arbitrium mei ; deinde beneficium.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 10/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre II

Chapitre XX-XXIX

Chapitre XX-XXIX

[2,20] XX. On doute que M. Brutus dût recevoir la vie des mains de Jules César, qu'il jugeait digne de mort. Quant à ses motifs pour tuer le dictateur, nous en parlerons une autre fois. Brutus, qui d'ailleurs fut un grand homme, me semble avoir commis une erreur palpable, et tenu une conduite peu conforme aux principes du stoïcisme, soit en redoutant le nom de roi, lorsque le meilleur des gouvernements est celui d'un roi juste; soit en croyant au retour de la liberté, lorsque de si grands avantages étaient attachés à l'empire et à la servitude; soit en s'imaginant que l'État pouvait recouvrer son ancienne constitution, après avoir perdu ses anciennes mœurs, et en espérant voir l'égalité des droits et les lois respectées là où il avait vu tant de milliers d'hommes combattre, non pour la

[2,20] XX. Disputari de M- Bruto solet, an debuerit accipere a D- Iulio uitam, quum occidendum eum iudicaret. Quam rationem in occidendo secutus sit, alias tractabimus. Mihi enim, quum uir magnus fuerit in aliis, in hac re uidetur uehementer errasse, nec ex institutione stoica se egisse, qui aut regis nomen extimuit, quum optimus ciuitatis status sub rege iusto sit ; aut ibi sperauit libertatem futuram, ubi tam magnum praemium erat et imperandi, et seruiendi ; aut existimauit ciuitatem in priorem formam posse reuocari, amissis pristinis moribus ; futuramque ibi aequalitatem ciuilis iuris, et staturas suo loco leges, ubi uiderat tot millia hominum pugnancia, non an seruirent, sed utri. Quanta uero illum aut rerum naturae, aut urbis suae tenuit obliuio, qui, uno interempto, defuturum credidit alium, qui

liberté, mais pour le choix d'un maître.

Et comment put-il oublier la nature de l'homme et l'état de son pays, au point de croire qu'après la mort d'un tyran, il en manquerait un autre qui voudrait la même chose, quand il s'était trouvé un Tarquin après tant de rois tués par le fer et par la foudre? Mais il dut recevoir la vie, et cependant ne pas honorer comme un père l'homme qui, par la violence, avait acquis le pouvoir de conférer ce bienfait. Car ce n'était pas le sauver, que de ne pas le tuer. Il ne lui accorda pas un bienfait, mais il l'affranchit de la mort.

[2,21] XXI. On peut, avec plus de raison, examiner ce point : que doit faire un prisonnier de guerre qui se voit offrir sa rançon par un homme qui a prostitué son corps et souillé sa bouche par d'infâmes débauches ? Me laisserai-je sauver par un être si impur? et quand il m'aura rendu à la liberté, quelle reconnaissance pourrai-je lui témoigner? Vivrai-je avec un impudique? ne vivrai-je pas avec mon libérateur? Je vais, à cet égard, exposer mon opinion. Je puis d'un tel homme recevoir un argent auquel est attaché le salut de mon existence; mais je le recevrai comme un prêt, et non comme un bienfait. Je lui rendrai son argent, et même, si l'occasion se présente de le tirer d'un péril, je le sauverai; mais de l'amitié, qui suppose la conformité de sentiments, je me garderai bien de lui en

idem uellet : quum Tarquinius esset inuentus, post tot reges ferro ac fulminibus occisos ! Sed uitam accipere debuit : ob hoc tamen non habere illum parentis loco, qui in ius dandi beneficii iniuria uenerat. Non enim seruauit is, qui non interfecit; nec beneficium dedit, sed missionem.

[2,21] XXI. Illud magis uenire in disputationem potest aliquam, quid faciendum sit captiuo, cui redemptionis pretium homo prostituti corporis et infamis ore promittit. Patiar me ab impuro seruari? seruatus deinde, quam illi gratiam referam? Viuam cum obsceno? non uiuam cum redemptore? Quid ergo placeat, dicam: etiam ab aliquo tali accipiam pecuniam quam pro capite dependam; accipiam autem tanquam creditum, non tanquam beneficium. Soluam illi pecuniam, et, si occasio fuerit seruandi periclitantem, seruabo: in amicitiam, quae similes iungit, non descendam ; nec seruatoris illum loco numerabo, sed foeneratoris, cui sciam reddendum quod accepi.

Est aliquis dignus a quo beneficium accipiam, sed danti nociturum est; ideo

accorder; je ne le regarderai point comme un libérateur, mais comme un usurier à qui je dois rendre ce que j'ai reçu. Il est tel homme digne d'être mon bienfaiteur, mais qui va se nuire pour m'obliger. Je ne dois point recevoir de lui, par la raison même que je le vois prêt à risquer pour moi sa fortune et sa vie. Il veut me défendre dans un procès capital; mais la protection qu'il m'accorde lui attirera l'inimitié du prince. C'est moi qui serais son ennemi, si, lorsqu'il veut s'exposer au péril pour moi, je ne préférerais, ce qui est plus simple, y être exposé sans lui.

Ridicule et frivole est l'exemple qu'Hécaton cite à ce propos : Arcésilas refusa l'argent que lui offrait un fils de famille, de peur d'offenser un père avare. Qu'y a-t-il donc là de si louable? il ne voulut pas être recéleur d'un vol ? il ne voulut point accepter ce qu'il aurait fallu restituer? Belle modération, de ne pas accepter le bien d'autrui! S'il nous faut un exemple d'un généreux désintéressement, citons celui de Julius Grécinus, que Caligula fit mourir, uniquement parce qu'il avait plus de vertu qu'il ne peut convenir à un tyran. Grécinus rassemblait l'argent que ses amis lui offraient à l'envi pour la célébration des jeux; mais il refusa d'accepter une grosse somme que lui envoyait Fabius Persicus. Ses amis, considérant plus le don que le donnant, lui reprochaient ce

non accipiam, quia ille paratus est mihi cum incommodo, aut etiam periculo suo prodesset. Defensurus est me reum; sed illo patrocínio regem sibi est facturus inimicum. Inimicus sim, si, quum ille pro me periclitari uelit, ego, quod facilius est, non facio, ut sine illo periclititer.

Ineptum et friuolum hoc Hecaton ponit exemplum Arcesilai, quem ait a filio familias oblatam pecuniam non accepisse, ne ille patrem sordidum offenderet. Quid fecit laude dignum ? quod furtum non recepit ? quod maluit non accipere, quam reddere ? quae est enim alienam rem non accipere moderatio ?

Si exemplo magni animi opus est, utamur Graecini Iulii, uiri egregii, quem C-Caesar occidit ob hoc unum, quod melior uir erat, quam esse quemquam tyranno expediret. Is quum ab amicis conferentibus ad impensam ludorum pecunias acciperet, magnam pecuniam a Fabio Persico missam non accepit. Et obiurgantibus his, qui non aestimabant mittentes, sed missa, quod repudiasset : "Ego, inquit, ab eo beneficium accipiam, a quo propinationem accepturus non sim?" Quumque illi Rebilus consularis, homo eiusdem infamiae, maiorem summam misisset, instaretque ut acciperet: "Rogo, inquit, ignoscas; nam et a Persico non accepi". Utrum hoc munera accipere est? an senatum legere?

refus : « Comment, leur dit-il, vous voulez que je reçoive un bienfait d'un homme de qui je ne voudrais pas accepter une santé à table! » Et comme le consulaire Rebilus, homme non moins taré, lui offrait une somme encore plus considérable, et le pressait de l'accepter : « Excusez-moi, lui dit Julius Grécinus, j'ai déjà refusé Persicus. » Serait-on plus scrupuleux dans le choix d'un sénateur, que Grécinus dans le choix d'un bienfaiteur.

[2,22] XXII. Quand nous avons jugé convenable de recevoir, recevons gaïement ; montrons notre satisfaction ; qu'elle soit évidente aux yeux de notre bienfaiteur, pour qu'il commence dès lors à recueillir le fruit de son bienfait. Car c'est un bonheur, de voir son ami heureux ; c'en est un plus grand encore, lorsqu'on en est la cause. Que notre reconnaissance éclate avec effusion, non seulement en sa présence, mais en tous lieux. Celui qui a reçu de bonne grâce un bienfait a déjà fait son premier paiement.

[2,23] XXIII. Il est des hommes qui ne veulent être obligés qu'en secret : ils évitent tout témoin, tout confident des obligations qu'ils contractent: défiez-vous de leurs intentions. Si le bienfaiteur ne doit divulguer ses bienfaits qu'autant qu'il plaît à l'obligé, celui-ci doit les proclamer à la face de tous. Avez-vous honte de devoir ?

[2,22] XXII. Quum accipiendum iudicauerimus, hilares accipiamus, profitentes gaudium; et id danti manifestum sit, ut fructum praesentem capiat. Iusta enim causa laetitiae est, laetum amicum uidere, iustior, fecisse. Grate ad nos peruenisse indicemus effusis affectibus: quod non ipso tantum audiente, sed ubique testemur. Qui grate beneficium accepit, primam eius pensionem soluit.

[2,23] XXIII. Sunt quidam, qui nolunt nisi secreto accipere : testem beneficii et conscium uitant ; quos scias licet male cogitare. Quomodo danti in tantum producenda notitia est muneris sui, in quantum delectatura est eum cui datur; ita accipienti adhibenda concio est. Quod pudet debere, ne acceperis. Quidam furtive agunt gratias, et in angulo, et ad aurem.

n'acceptez point. D'autres n'expriment leur reconnaissance que furtivement, dans un coin, à l'oreille. Ce n'est point là de la modestie, c'est une manière de renier le bienfait. On est ingrat, quand on cherche l'absence de témoins pour rendre grâces. Il est des gens qui, dans les engagements qu'ils contractent, ne veulent ni énonciation des noms, ni entremetteurs, ni témoins, ni contrat: voilà précisément la conduite de ceux qui prennent toutes les précautions possibles pour envelopper de mystère les services qui leur sont rendus. Ils craignent de leur donner de l'éclat, afin de paraître devoir leur fortune à leur propre mérite, plutôt qu'à l'assistance d'autrui. Ils sont peu assidus à rendre leurs devoirs à ceux auxquels ils doivent la vie ou leur avancement; et, afin de n'être pas pris pour des clients, ils se résignent à l'inconvénient plus grave de passer pour ingrats.

[2,24] XXIV. D'autres disent beaucoup de mal de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est moins dangereux d'offenser certains hommes, que de les obliger: ils cherchent, par la haine, à prouver qu'ils ne doivent rien. Or, rien n'est plus essentiel, que de conserver le souvenir des bienfaits, et de le renouveler en son esprit; car on ne saurait être reconnaissant, si l'on ne se souvient pas, et le souvenir est déjà de la

Non est ista uerecundia, sed inficiandi genus. Ingratus est, qui, remotis arbitris, agit gratias. Quidam nolunt nomina secum fieri, nec interponi pararios, nec signatores aduocari, nec chirographum dare : idem faciunt, qui dant operam ut beneficium in ipsos collatum quam ignotissimum sit. Verentur palam ferre, ut sua potius uirtute, quam alieno adiutorio consecuti dicantur. Rariores in eorum officiis sunt, quibus aut uitam, aut dignitatem debent, et dura opinionem clientium timent, grauiorem subeunt ingratorum.

[2,24] XXIV. Alii pessime loquuntur de optime meritis. Tutius est quosdam offendere quam demeruisse : argumentum nihil debentium odio quaerunt. Atqui nihil magis praestandum est, quam ut memoria nobis meritorum haereat, quae subinde reficienda est: quia nec referre potest gratiam, nisi qui meminit ; et qui meminit, iam refert. Nec delicate accipiendum est, nec submisce et humiliter. Nam qui negligens est in

reconnaissance. En recevant, il ne faut pas faire le difficile ; il ne faut pas non plus se montrer humble et rampant. Si l'on reçoit sans empressement, tout bienfait, dans sa nouveauté, étant nécessairement agréable, que fera-t-on quand la jouissance qu'il procure d'abord sera émoussée? Celui-ci accepte dédaigneusement, et comme s'il disait : « Je n'ai pas besoin; mais, puisque vous le voulez absolument, je me rends à vos désirs. » Cet autre reçoit avec si peu d'attention, qu'on doute qu'il se soit aperçu du service; un troisième desserre à peine les dents, et se montre ainsi plus ingrat que s'il ne disait rien. Il faut parler; il faut proportionner nos remerciements au bienfait, et ajouter : « Vous avez obligé plus de gens que vous ne pensez. » Car il n'est personne qui n'aime à voir s'étendre le résultat d'un service rendu. « Vous ne savez pas tout ce que vous avez fait pour moi ; mais je ne dois pas vous le laisser ignorer, c'est plus que vous ne croyez. » On est reconnaissant, lorsqu'on exagère l'obligation qu'on peut avoir : « Je ne pourrai jamais m'acquitter envers vous; mais je ne cesserai de déclarer partout que je ne puis m'acquitter. »

[2,25] XXV. Furnius ne gagna jamais tant le coeur d'Auguste, et ne le rendit par la suite facile à ses demandes, que par ces paroles, quand il obtint la grâce de son

accipiendo, quum omne beneficium recens placeat, quid faciet, quum prima eius uoluptas refrixerit ? Alius accepit fastidiose, tanquam qui dicat : "Non quidem mihi opus est; sed quia tam ualde uis, faciam tibi mei potestatem". Alius supine, ut dubium praestanti relinquat, an senserit: alius uix labra diduxit, et ingrator, quam si tacuisset, fuit. Loquendum pro magnitudine rei impensius, et illa adiicienda : "Plures quam putas, obligasti". Nemo enim non gaudet beneficium suum latius patere. Nescis quid mihi praestiteris: sed scire te oportet, quanto plus sit quam aestimas. Statim gratus est, qui se onerat : "Nunquam tibi gratiam referre potero ; illud certe non desinam ubique confiteri, me referre non posse".

[2,25] XXV. Nullo magis Caesarem Augustum demeruit, et ad alia impetranda facilem sibi reddidit Furnius, quam quod, quum patri Antonianas partes secuto ueniam

père qui avait suivi le parti d'Antoine : impetrasset, digit : "Hanc unam, Caesar, « César, je n'ai qu'un seul tort à vous habeo iniuriam tuam : effecisti ut uiuerem reprocher; vous m'avez condamné à vivre et et morerer ingratus". Quid est tam grati à mourir ingrat. » En effet, quoi de plus animi, quam nullo modo sibi satisfacere, digne d'un coeur reconnaissant, que de ne quam nec ad spem quidem exaequandi unquam pas être satisfait de sa reconnaissance, beneficii accedere? His atque eiusmodi et que de croire impossible d'égaliser uocibus id agamus, ut uoluntas non lateat, jamais un bienfait ? Faisons en sorte, par sed aperiatur et luceat. Verba cessent de telles paroles ou d'autres semblables, licet, si quemadmodum debemus affecti que notre gratitude ne reste point cachée, sumus, conscientia eminebit in uultu. Qui mais qu'elle se montre et qu'elle éclate gratus futurus est, statim dum accepit, de au grand jour. Et même, à défaut de reddendo cogitat. Chrysippus quidem dicit paroles; quand nous sommes affectés comme illum, uelut in certamen cursus compositum nous devons l'être, que nos sentiments se et carceribus inclusum, opperiri debere peignent sur notre visage. Celui qui doit suum tempus, ad quod uelut dato signo être reconnaissant, dès l'instant même prosiliat. Et quidem magna illi celeritate qu'il reçoit le bienfait, songe à opus est, magna contentione, ut s'acquitter. Il ressemble, d'après consequatur antecedentem.

Chrysippe, à un concurrent disposé à disputer le prix de la course; renfermé dans la barrière, mais tout prêt à partir, il n'attend que le signal pour s'élancer. Il lui faut une grande agilité, de grands efforts, pour atteindre celui qui l'a devancé.

[2,26] XXVI. Voyons maintenant ce qui fait [2,26] XXVI. Videndum est nunc, quid surtout les ingrats. C'est la trop bonne maxime faciat ingratos. Aut nimius sui opinion qu'on a de soi, et ce vice inné suspectus, et insitum mortalitati uitium dans l'homme, qui consiste dans se suaque mirandi : aut auuiditas, aut l'admiration de nous-mêmes et de tout ce inuidia. Incipiamus a primo. Nemo non qui tient à nous; c'est la convoitise, benignus est sui iudex ; inde est, ut c'est l'envie. Commençons par le premier omnia meruisse se existimet, et in solutum point. Chacun se juge avec une indulgente accipiat ; nec satis suo pretio se partialité : ainsi l'on croit avoir tout aestimatum putet. Hoc mihi dedit ; sed

mérité; on reçoit un bienfait comme une dette ; on ne se croit jamais apprécié à sa juste valeur. "Il m'a donné cela; mais après combien de temps! après combien de peines ! que j'aurais obtenu bien plus, si je m'étais attaché à tel ou tel autre, ou si je m'étais fait valoir! je ne m'y attendais pas. On m'a confondu dans la foule : on m'a donc jugé digne de si peu de chose ! Il aurait été plus poli de m'oublier entièrement".

[2,27] XXVII. L'augure Cn. Lentulus, l'homme le plus riche que l'on eût connu, avant que des affranchis le fissent passer pour pauvre, vit dans ses coffres jusqu'à quatre cent millions de sesterces. (Il vit, c'est le mot propre; car il se contenta de les voir.) Esprit mince, coeur rétréci, malgré son excessive avarice, il lâchait plutôt un écu qu'une parole, tant il était pauvre de langage! Il devait toute sa fortune au divin Auguste, à qui il n'avait apporté qu'une pauvreté surchargée du poids d'un grand nom; et pourtant, devenu le premier de Rome en crédit et en richesses, souvent il osait se plaindre d'Auguste, disant qu'il l'avait enlevé à ses études. «Tout ce que j'ai pu obtenir, disait-il, ne m'a pas dédommagé de ce que j'ai perdu en renonçant à l'éloquence. » Et cependant c'était une obligation de plus qu'il avait à Auguste, de l'avoir préservé du ridicule et d'un travail en pure perte.

quam sero, sed post quot labores ! quando consequi plura potuissem, si illum, aut illum, aut me colere maluissem? Non hoc speraueram. In turbam coniectus sum; tam exiguo dignum me iudicauit; honestius praeteriri fuit.

[2,27] XXVII. Cn- Lentulus augur, diuitiarum maximum exemplum, antequam illum libertini pauperem facerent (hic qui quater millies sestertium suum uidit; proprie dixi: nihil enim amplius quam uidit), ingenii fuit tam sterilis, quam pusilli animi. Quum esset auarissimus, nummos citius emittebat, quam uerba : tanta illi inopia erat sermonis! Hic quum omnia incrementa sua diuo Augusto deberet, ad quem attulerat paupertatem, sub onere nobilitatis laborantem ; princeps iam ciuitatis, et pecunia, et gratia, subinde de Augusto solebat queri, dicens, a studiis se abductum ; nihil tantum in se congestum esse, quantum perdidisset, relictæ eloquentia. At illi inter alia hoc quoque diuus Augustus praestiterat, quod illum derisu ac labore irritò liberauerat.

Non patitur auiditas quemquam esse gratum ; nunquam enim improbae spei, quod datur, satis est. Eo maiora cupimus, quo

La cupidité est incompatible avec la reconnaissance; jamais à un espoir insatiable les dons ne peuvent suffire.

Plus on obtient, plus on désire; et l'avarice n'est jamais plus ardente, qu'assise sur des monceaux d'or: c'est comme une flamme qui a d'autant plus de force, qu'elle s'élance d'un plus vaste embrasement.

De même l'ambition ne permet pas de se reposer dans un degré d'honneurs dont, en d'autres temps, le désir eût été une folie. Personne ne se dit content du tribunat; on se plaint, si l'on n'arrive à la préture; et la préture n'est comptée pour rien, si elle n'est suivie du consulat; enfin le consulat ne comble pas les vœux, s'il n'est déféré qu'une fois.

L'ambition s'élance toujours en avant; elle est insensible aux avantages acquis, parce qu'elle regarde toujours, non le point de départ, mais le but où elle tend.

[2,28] XXVIII. Mais les maux qu'elle nous cause le cèdent aux tourments de l'envie, dont la voix importune ne cesse de nous troubler par ses comparaisons. Il a fait cela pour moi; mais il a donné plus à celui-ci, et plus tôt à celui-là. Enfin l'envie ne plaide la cause de personne, et, à l'exclusion de tout le monde, elle n'a de bon vouloir que pour elle-même. N'est-il pas plus modeste et plus prudent de relever le bienfait qu'on a reçu, et de reconnaître que nul n'est autant estimé

maiora uenerunt ; multoque concitator est auaritia, in magnarum opum congestu collocata ; ut flammae infinito acrior uis est, quo ex maiore incendio emicuit. Aequè ambitio non patitur quemquam in ea mensura honorum conquiescere, quae quondam eius fuit impudens uotum. Nemo agit de tribunatu gratias, sed queritur, quod non est ad praeturam usque perductus; nec haec grata est, si deest consulatus; nec hic quidem satiat, si unus est. Ultra se cupiditas porrigit, et felicitatem suam non intelligit; quia non unde uenerit, respicit, sed quo tendat.

[2,28] XXVIII. Omnibus his uehementius et importunius malum est inuidia, quae nos inquietat, dum comparat. Hoc mihi praestitit; sed illi plus, sed illi maturius ; et deinde nullius causam agit, contra omnes sibi fauet. Quanto est simplicius, quanto prudentius, beneficium acceptum augere; scire neminem tanti ab alio, quanti a se ipso aestimari ! Plus accipere debui, sed illi facile non fuit plus dare; in multos diuidenda liberalitas erat. Hoc initium est ; boni consulamus,

par les autres que par soi? J'aurais dû recevoir davantage; mais il n'était pas aisé pour lui de donner plus; sa libéralité devait s'étendre sur plusieurs. C'est un commencement; soyons satisfaits, et par notre gratitude excitons sa bienveillance. Il a fait peu, il fera plus souvent; il a préféré un tel à moi, il m'a préféré à bien d'autres. Cet homme ne m'égale ni pour le mérite, ni pour les services rendus ; soit; mais il a trouvé le secret de plaire. En me plaignant, je ne me montrerai pas digne de plus grands bienfaits; mais peu digne de ceux que j'ai reçus. On a donné davantage à ces hommes décriés; qu'importe? la Fortune a-t-elle des yeux? Tous les jours nous nous plaignons du bonheur des méchants; souvent la grêle, passant à côté du champ d'un scélérat, écrase la moisson des hommes les plus vertueux. Chacun subit sa destinée en amitié comme dans tout le reste. Nul service n'est si complet, que la malice ne puisse y trouver à redire; si petit, qu'une interprétation bienveillante ne puisse le relever. Nous aurons toujours des sujets de plainte, si nous regardons les bienfaits du mauvais côté.

[2,29] XXIX. Voyez avec quelle injustice sont appréciés les présents des dieux, quelquefois même par ceux qui font profession de sagesse. Ils se plaignent de ce que l'homme n'a pas la grosseur de l'éléphant, l'agilité du cerf, la légèreté

et animum eius, grate excipiendo, euocemus. Parum fecit ; sed saepius faciet. Illum mihi praetulit, et me multis. Ille non est mihi par uirtutibus, nec officiis : sed habuit suam uenerem. Querendo non efficiam, ut maioribus dignus sim, sed ut datis indignus. Plura illis hominibus turpissimis data sunt ; quid ad rem ? quam raro Fortuna iudicat! Quotidie querimur, malos esse felices. Saepe quae agellos pessimi cuiusque transierat, optimorum uiro- rum segetem grandio- pere percussit. Fert sortem suam quisque, ut in ceteris rebus, ita in amicitia. Nullum est tam plenum beneficium, quod non uellicare malignitas possit : nullum tam angustum, quod non bonus interpres extendat. Nunquam deerunt causae querendi, si beneficia a deteriore parte spectaueris.

[2,29] XXIX. Vide quam iniqui sint diuinorum munerum aestimatores, etiam quidam professi sapientiam. Queruntur, quod non magnitudine corporis aequemus elephantes, uelocitate ceruos, leuitate aues, impetu tauros : quod solidior sit

de l'oiseau, la force redoutable des taureaux; de ce que la peau des buffles est plus épaisse que la nôtre, le poil du daim plus beau, celui de l'ours plus fourré, celui du castor plus fin; de ce que les chiens nous surpassent par la subtilité de leur odorat, les aigles par leur vue perçante, les corbeaux par leur longévité, une foule d'animaux par leur aptitude à nager. Et quoique certaines qualités soient incompatibles dans le même individu, telles que la vitesse et la force, ils font un crime à la nature de n'avoir pas réuni dans l'homme des avantages qui s'excluent réciproquement.

Ils accusent les dieux de négligence envers le genre humain, pour ne lui avoir pas donné une santé inaltérable, une force invincible, et la science de l'avenir. Peu s'en faut même que, dans leur sacrilège impudence, ils ne maudissent la nature, parce que nous sommes inférieurs aux dieux, et que nous ne marchons pas leurs égaux. Combien ne vaut-il pas mieux revenir à la contemplation de tant de bienfaits signalés, et leur rendre grâces de nous avoir, dans ce magnifique domicile du monde, cédé la seconde place avec l'empire sur les choses terrestres! Peut-on ainsi nous comparer à ces animaux qui sont placés sous notre dépendance? Tout ce qui nous a été refusé, nous ne pouvions l'avoir. Or, qui que tu sois, injuste appréciateur de la condition de

cutis belluis, decentior damis, densior ursis, mollior fibris : quod sagacitate nos narium canes uincant, quod acie luminum aquilae, spatio aetatis corui, multa animalia nandi felicitate. Et quum quaedam ne coire quidem in idem natura patiatur, ut uelocitatem corporum et uires ; ex diuersis ac dissidentibus bonis hominem non esse compositum, iniuriam uotant : et in negligentes nostri deos querimoniam iaciunt, quod non bona ualetudo et uirtus inexpugnabilis data sit, quod non futuri scientia. Vix sibi temperant, quin eo usque impudentiae prouehantur, ut naturam oderint, quod infra deos sumus, quod non in aequo illis stetimus. Quanto satius est ad contemplationem tot tantorumque beneficiorum reuerti, et agere gratias, quod nos in hoc pulcherrimo domicilio uoluerunt secundas sortiri, quod terrenis praefecerunt. Aliquis ea animalia comparat nobis, quorum potestas penes nos est? Quidquid nobis negatum est, dari non potuit. Proinde quisquis es iniquus aestimator sortis humanae, cogita quanta nobis tribuerit parens noster, quanto ualentiora animalia sub iugum miserimus , quanto uelociora consequamur : quam nihil sit mortale, non sub ictu nostro positum. Tot uirtutes accepimus, tot artes, animum denique, cui nihil non eodem quo intendit momento peruium est, sideribus uelociorem, quorum post multa saecula futuros cursus

l'homme, songe à tout ce que nous avons
reçu du père des hommes. Combien d'animaux
plus forts que nous nous soumettons à
notre joug, et combien de plus agiles nous
savons atteindre! songe enfin qu'il n'est
rien de mortel qui ne soit placé sous la
puissance de l'homme. Combien de qualités
précieuses n'a-t-il pas en partage!

combien d'arts! Et cette âme dont
l'activité pénètre partout, plus rapide
dans son essor que les astres, dont elle
devance de tant de siècles les révolutions

futures! Considère enfin toutes ces
productions, tous ces trésors, toutes ces
richesses accumulées les unes sur les
autres. Parcouris toute la chaîne des
êtres, et tu n'en trouveras pas un seul

contre lequel, à tout prendre, tu
voulusses te changer; oui, tu seras obligé
de choisir dans chaque espèce les qualités

que tu voudrais posséder! Alors pesant
avec équité les bontés de la nature, tu ne
pourras t'empêcher de convenir que l'homme
a été l'objet de sa prédilection. Oui,
nous avons toujours été chéris des dieux
immortels, et nous le sommes encore. Et
quel plus grand honneur pouvaient-ils nous

accorder? ils nous ont placés
immédiatement après eux : les dieux ont
beaucoup fait pour nous, notre nature ne
comportant pas davantage.

antecedit; tantum deinde frugum, tantum
opum, tantum rerum aliarum super alias
aceruatarum. Circumeas licet cuncta : et
quia nihil totum inuenies, quod esse te
malles, ex omnibus singula excerpas, quae
tibi dari uelles. Bene aestimata naturae
indulgentia, confitearis necesse est, in
deliciis te illi fuisse. Ita est :
carissimos nos habuerunt dum immortales,
habentque. Et qui maximus tribui honos
potuit, ab ipsis proximos collocauerunt.
Magna accepimus, maiora non cepimus.





Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 10/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre II

Chapitre XXX-XXXV

Chapitre XXX-XXXV



[2,30] XXX. Cette digression, mon cher Liberalis, m'a paru nécessaire, et parce qu'il fallait parler un peu des plus grands bienfaits en parlant des moindres, et parce que, de l'ingratitude envers les dieux provient l'audace de cet exécrationnel vice envers les hommes. Car, envers qui sera-t-on reconnaissant, quel service trouvera-t-on considérable et digne de retour, si l'on méprise les bienfaits du ciel? à qui se croira-t-on redevable de son salut, de sa vie, si l'on prétend n'avoir pas reçu des dieux l'existence qu'on leur demande tous les jours? Ainsi, quiconque enseigne la reconnaissance, plaide la cause des hommes et celle des dieux, de ces dieux qui, n'ayant besoin de rien, et hors de la sphère des désirs, peuvent néanmoins recevoir l'hommage de notre reconnaissance. Qu'une âme ingrate

[2,30] XXX. Haec, mi Liberalis, necessaria credidi, ut dicerem, et quia loquendum aliquid de magnis beneficiis erat, quum de minutis loqueremur : et quia inde manat etiam in cetera huius detestabilis uitii audacia. Cui enim respondebit grate, quod munus existimabit aut magnum, aut reddendum, qui summa beneficia spernit? Cui salutem, cui spiritum debebit, qui uitam accepisse se a diis negat, quam quotidie ab illis petit ? Quicumque ergo gratos esse docet, et hominum causam agit, et deorum; quibus nullius rei indigentibus, positus extra desiderium, referre. nihilominus gratiam possumus. Non est, quod quisquam excusationem mentis ingratae ab infirmitate atque inopia petat, et dicat : "Quid enim faciam, et quomodo? quando superioribus, dominisque rerum omnium gratiam referam ? Referre

n'aille pas s'excuser sur la faiblesse ou l'indigence; qu'on ne dise pas « Que faire, et comment m'y prendre ? comment puis-je, à des êtres supérieurs, maîtres de la nature, montrer de la reconnaissance? » En montrer est très facile, sans dépense, si vous être avare, sans fatigue, si vous êtes indolent. A l'instant où l'on vous oblige, vous êtes, si vous le voulez, quitte, quel que soit le bienfaiteur : recevez de bon coeur, et vous avez rendu.

[2,31] XXXI. De tous les paradoxes de la secte stoïque, voici, à mon sens, le moins étonnant et le moins contestable :

Recevoir de bon coeur un bienfait, c'est le rendre. Car, comme nous rapportons tout à l'intention, tenons pour fait tout ce qu'un homme a voulu faire; et de même que la piété, la bonne foi, la justice, toutes les vertus, en un mot, sont parfaites en soi, quoiqu'il ne leur ait pas été permis de se manifester extérieurement, de même un homme est pleinement reconnaissant par la seule intention.

Toutes les fois qu'on vient à bout de ce qu'on se proposait, on recueille le fruit de ses soins. Or, le bienfaiteur, que se propose-t-il? l'utilité de celui qu'il oblige, et sa propre satisfaction. Si donc il a réussi dans ce qu'il se proposait, si mon coeur est pénétré de sa bienveillance et partage sa satisfaction, mon bienfaiteur a obtenu ce qu'il désirait;

facile est, si auarus es, sine impendio ; si iners, sine opera. Eodem quidem momento, quo obligatus es, si uis, cum quolibet paria fecisti : quoniam qui libenter beneficium accepit, reddidit.

[2,31] XXXI. Hoc ex paradoxis stoicae sectae minime mirabile, ut mea fert opinio, aut incredibile est, eum qui libenter accipit beneficium, reddidisse. Nam quum omnia ad animum referamus, fecit quisque, quantum uoluit ; et quum pietas, fides, iustitia, omnis denique uirtus intra se perfecta sit, etiamsi illi manum exserere non licuit, gratus quoque potest esse homo uolunlate. Quoties quod proposuit quia consequitur, capit operis sui fructum. Qui beneficium dat, quid proponit ? prodesse ei cui dat, et uoluptati sibi esse. Si quod uoluit, effecit, peruenitque ad me munus eius, ac mutuo gaudio affecit, tulit quod petiit. Non enim sibi inuicem aliquid reddi uoluit : aut non fuit beneficium, sed negotiatio.

Bene nauigauit, qui, quem destinauit portum, tenuit. Teli iactus certae manus peregit officium, si petita percussit;

car il ne demandait rien en retour de ses dons : autrement, ce n'eût pas été un bienfait, mais un trafic.

On a fait une heureuse navigation, lorsqu'on touche au port désiré. Ma main a tiré juste, lorsque le trait lancé par moi a frappé le but. Celui qui fait du bien veut seulement qu'on y soit sensible; il a tout ce qu'il voulait, si le bienfait est reçu avec joie. Mais il espérait quelque profit: alors plus de bienfait, puisque le caractère du bienfait est de n'attendre aucun retour. Si, en recevant, je suis entré dans les sentiments de celui qui donnait, je ne lui dois plus rien : autrement, bien misérable serait la condition de la plus belle des vertus.

Pour être reconnaissant, on me renvoie à la Fortune. Si je ne puis m'acquitter malgré elle, l'intention doit suffire à l'intention. Quoi donc? ne ferai-je pas tous mes efforts pour m'acquitter? ne chercherai-je pas le moment et l'occasion? ne désirerai-je pas combler de richesses celui qui m'a fait part des siennes?

Assurément; mais le bienfait vient de mauvaise source, si l'on ne peut s'acquitter, même les mains vides.

[2,32] XXXII. Celui qui a reçu un bienfait a beau l'avoir accepté du meilleur coeur, il n'a pas rempli son devoir tout entier; il lui reste encore l'obligation de s'acquitter. Ainsi, en jouant à la paume, c'est quelque chose de recevoir la balle

beneficium qui dat, uult excipi grate; habet quod uoluit, si bene acceptum est. Sed sperauit emolumentum aliquod : non fuit hoc beneficium, cuius proprium est nihil de reditu cogitare. Quod accipiebam, si eo animo accepi quo dabatur, reddidi. Alioquin pessima optimae rei conditio est: ut gratus sim, ad Fortunam mittor. Si illa inuita respondere non possum, sufficit animus animo. Quid ergo ? non quidquid potero, et faciam, ut reddam? temporum rerumque occasionem sequar, et eius implere sinum cupiam a quo aliquid accepi ? sed malo loco beneficium est, nisi et excussis manibus esse grato licet.

[2,32] XXXII. Qui accepit, inquit, beneficium, licet anima benignissimo acceperit, non consummauit officium suum ; restat enim pars reddendi : sicut in lusu est aliquid pilam scite ac diligenter excipere, sed non dicitur bonus lusor,

avec art et adresse ; mais on ne donne le titre d'habile joueur qu'à celui qui renvoie avec dextérité et sur le coup la balle qu'il a reçue. La comparaison n'est pas juste : pourquoi? parce qu'ici on loue l'agilité du corps, la souplesse, et non la disposition de l'âme : or, on doit donner un entier développement à toute action soumise au jugement des yeux. Et cependant je ne refuserai pas le nom d'habile joueur à celui qui a reçu la balle convenablement, s'il n'a pas dépendu de lui de la renvoyer.

Mais, poursuit-on, quoiqu'il ne manque rien à l'habileté du joueur, puisqu'il a rempli la moitié des conditions du jeu, et qu'il peut remplir l'autre moitié, le jeu n'en demeure pas moins incomplet; car il consiste dans les allées et venues de la balle, alternativement reçue et renvoyée. Je ne pousse pas plus loin ma réfutation.

Admettons qu'il en soit ainsi, et qu'il manque au jeu quelque chose, il ne manque rien au joueur de même, dans la question que nous traitons, il manque quelque chose au don, pour lequel on doit un équivalent, il ne manque rien à l'âme du bienfaiteur, qui a rencontré dans l'obligé une âme sympathisant avec la sienne; et celui-ci, autant qu'il est en lui, a fait ce qu'il voulait.

[2,33] XXXIIII. On m'a fait du bien : je l'ai reçu de manière à contenter pleinement mon bienfaiteur. Il a obtenu ce

nisi qui, apte et expedite remisit, quam exceperat. Exemplum hoc dissimile est: quare? quia huius rei laus in corporis motu est, et in agilitate, non in animo; explicari itaque totum debet, de quo oculis iudicatur. Nec tamen ideo non bonum lusorem dicam, qui pilam, ut oportebat, excepit, si per ipsum mora, quo minus remitteret, non fuit. Sed quamuis, inquit, arti ludentis nihil desit, quia partem quidem fecit, sed et partem quam non fecit, potest facere; ludus tamen ipse imperfectus est, qui consummatur uicibus mittendi ac remittendi. Nolo diutius hoc refellere ; existimemus ita esse: desit aliquid lusui, non lusori; sic et in hoc de quo disputamus, deest aliquid rei datae, cui pars altera debetur, non animo, qui animum parem sibi nactus est ; quantum in illo est, quod uoluit, effecit.

[2,33] XXXIIII. Beneficium mihi dedit : accepi non aliter, quam ipse accepi

Iam habet quod petit, et quod unum

qu'il désirait, et la seule chose qu'il désirât : je suis donc reconnaissant. Restent encore les services qu'il peut tirer de moi, et les complaisances qu'on est en droit d'attendre d'un homme reconnaissant; mais ce n'est pas là le complément d'un devoir incomplet, c'est l'accessoire d'un devoir accompli. Phidias fait une statue : il faut en elle distinguer le fruit de l'art et la récompense de l'artiste : le fruit de l'art est d'avoir fait ce qu'il voulait faire; la récompense de l'artiste est le profit qui lui en revient. Phidias a exécuté son oeuvre, quoiqu'elle ne soit pas vendue. Triple est le fruit qu'il en retire . le premier est la conscience de son oeuvre achevée; le second est la gloire; le troisième est le profit, que doit lui assurer ou la reconnaissance, ou la vente, ou tout autre avantage. De même pour le bienfait: son premier fruit consiste dans la satisfaction intérieure; on en jouit, quand le bienfait a produit l'impression qu'on voulait : le second est la gloire, le troisième est le retour dont le bienfait peut être suivi. Lors donc que le bienfait a été accepté avec une joie bienveillante, le bienfaiteur est déjà payé de reconnaissance, mais non pas de retour. Je ne dois donc que ce qui est en dehors du bienfait en lui-même; je l'acquitterai en le recevant convenablement. .

petit : ergo gratus sum. Post haec usus mei restat, et aliquod ex homine grato commodum ; haec non imperfecti officii reliqua pars est, sed perfecti accessio. Facit Phidias statuam: alius est fructus artis, alius artificii; artis est, fecisse quod uoluit: artificii, fecisse cum fructu. Perfecit opus suum Phidias, etiamsi non uendidit. Triplex est illi fructus operis sui : unus conscientiae ; hunc absoluto opere percepit : alter famae ; tertius utilitatis, quem allatura est, aut gratia, aut uenditio, aut aliqua commoditas. Sic beneficii fructus primus ille est, conscientiae : hunc percepit, qui quo uoluit munus suum pertulit; secundus est famae ; tertius eorum, quae praestari inuicem possunt. Itaque quum benigne acceptum est beneficium, is qui dedit, gratiam quidem iam recepit, mercedem nondum. Debeo itaque quod extra beneficium est, ipsum quidem bene accipiendo persolui.

[2,34] XXXIV. Quoi donc? dites-vous encore : celui qui n'a rien fait peut-il avoir rendu? D'abord on a beaucoup fait en rendant bienveillance pour bienveillance, comme entre amis, et d'égal à égal; ensuite un bienfait s'acquitte autrement qu'une dette. N'attendez pas que je vous montre un reçu: c'est une affaire entre les coeurs. Cette proposition, quoiqu'au premier aspect elle paraisse contraire à votre opinion, ne vous semblera pas étrange, si vous suivez mon raisonnement, et que vous vous souveniez qu'il existe plus de choses que de mots. Beaucoup de choses sont sans nom; nous ne les désignons point par des termes spéciaux, mais par des métaphores. Nous disons le pied d'un homme, le pied d'un lit, le pied d'une voile, le pied d'un vers; un chien de chasse, un chien de mer, le Chien, constellation. Comme les mots nous manquent pour donner un nom à chaque chose, toutes les fois qu'il est nécessaire, nous en empruntons un. Le courage est la vertu qui méprise les dangers réels, ou l'art de repousser les dangers, de les attendre, de les affronter. Nous appelons cependant courageux le gladiateur et le misérable esclave que la témérité pousse à mépriser la mort. L'économie est l'art d'éviter les dépenses superflues, ou celui de dépenser nos revenus avec modération; nous appelons cependant très économe celui dont l'âme

[2,34] XXXIV. Quid ergo? inquit. Retulit gratiam, qui nihil fecit? Primum fecit : bono animo bonum obtulit; et, quod est amicitiae, ex aequo. Post diuide : aliter beneficium, aliter creditum soluitur. Non est quod exspectes, ut solutionem tibi ostendam: res inter animos geritur. Quod dico non uidebitur durum, quamuis primo contra opinionem pugnet tuam, si te commodaueris mihi, et cogitaueris res esse plures, quam uerba. Ingens copia est rerum sine nomine, quas non propriis appellationibus notamus, seul alienis commodatisque. Pedem et nostrum dicimus, et lecti, et ueli, et carminis: canem, et uenaticum, et marinum, et sidus. Quia non sufficimus, ut singulis singula assignemus ; quoties opus est, mutuamur. Fortitudo est uirtus, pericula iusta contemnens, aut scientia periculorum repellendorum, excipiendorum, prouocandorum. Dicimus tamen et gladiatorem fortem uirum, et seruum nequam quem in contemptum mortis temeritas impulit. Parcimonia est scientia uitandi sumptus superuacuos, aut ars re familiari moderate utendi : parcissimum tamen hominem uocamus pusilli, animi et contracti; quum infinitum intersit inter modum et angustias. Haec alia sunt natura : sed effecit inopia sermonis, ut et hunc et illum parcum uocemus ; ut et ille fortis dicatur cum ratione fortuita despiciens, et hic sine ratione in

est sordide et rétrécie, quoiqu'il y ait une différence immense entre une juste mesure et une épargne excessive. Toutes ces choses diffèrent entre elles par leur essence; mais la pauvreté du langage nous force d'employer le mot d'économie dans les deux cas, et de nommer courageux tant celui qui méprise avec raison les périls accidentels, que celui qui, sans raison, court au-devant du danger. De même le mot bienfait désigne, ainsi que nous l'avons dit, et une action bienfaisante et le don qui résulte de cette action, comme de l'argent, une maison, une robe prétexte. Le nom est le même pour l'une et l'autre chose; mais le sens et la portée en sont très différents.

[2,35] XXXV. Prêtez-moi donc attention, et vous reconnaîtrez bientôt que mon opinion ne s'éloigne en rien de la vôtre. Le bienfait qui consiste dans l'acte bienveillant, nous l'acquittons en le recevant avec une réciprocité de bienveillance; l'autre bienfait, qui consiste dans un don réel, nous ne l'avons pas acquitté, mais nous avons l'intention de le faire. Nous avons satisfait à l'intention par l'intention; nous devons encore la chose pour la chose. Ainsi, quoique nous disions que celui qui a reçu un bienfait de bon coeur s'est montré reconnaissant, nous ne lui prescrivons pas moins de rendre quelque chose de semblable à ce qu'il a obtenu.

pericula excurrrens. Sic beneficium est et actio, ut diximus, benefica, et ipsum quod datur per illam actionem : ut pecunia, ut domus, ut praetexta. Unum utrique nomen est : uis quidem ac potestas longe alia.

[2,35] XXXV. Itaque attende ; iam intelliges nihil me, quod opinio tua refugiat, dicere. Illi beneficio quod actio perficit, relata gratia est, si illud beneuole excipimus: illud alterum quod re continetur, nondum reddidimus, sed uolumus reddere. Voluntati uoluntate satisfacimus, rei rem debemus. Itaque quamuis retulisse illum gratiam dicamus, qui beneficium libenter accepit, iubemus tamen aliquid simile ei quod accepit, reddere. A consuetudine quaedam quae dicimus abhorrent : deinde de alia uia ad consuetudinem redeunt. Negamus iniuriam accipere sapientem : et tamen qui illum pugno percusserit, iniuriarum damnabitur. Negamus rem stulti esse : et tamen eum qui

Quelques-unes de nos assertions s'écartent des idées reçues; mais elles y rentrent par un autre côté. Nous disons que le sage ne peut recevoir aucun mal; et cependant celui qui l'aura frappé du poing n'en est pas moins condamné par nous comme coupable d'injure. Nous disons que l'insensé ne possède rien; et cependant, qu'à cet insensé un larron enlève quelque chose, nous le condamnons pour vol. Nous disons que tous les insensés ont perdu la raison; et cependant, loin de leur administrer de l'ellébore, nous laissons à ceux que nous qualifions de fous le droit de suffrage et celui de rendre la justice. De même, en avançant qu'un homme qui reçoit un bienfait de bon coeur s'en est acquitté, nous ne le laissons pas moins endetté, et toujours obligé de se libérer de nouveau, même après s'être acquitté. C'est là une exhortation à la reconnaissance, et non un désaveu du bienfait.

Ainsi, n'allons pas craindre de nous laisser accabler sous un fardeau intolérable. On m'a fait du bien ; on a défendu ma réputation ; on m'a délivré des haillons dont se couvrent les accusés; on m'a rendu la vie et la liberté plus précieuse que la vie : quand viendra l'heureux jour où je pourrai manifester mes sentiments à mon bienfaiteur? Il est arrivé, ce jour: c'est celui même où il vous a prouvé les siens. Acceptez le bienfait, acceptez-le avec empressement,

rem aliquam stulto surripuerit, furti condemnabimus. Insanire omnes dicimus ; nec tamen omnes curamus elleboro : his ipsis quos uocamus insanos, et suffragium et iurisdictionem committimus. Sic dicimus eum, qui beneficium bono animo accepit, gratiam retulisse: nihilominus illum in aere alieno relinquimus, gratiam relaturum, etiam quum retulerit. Exhortatio est illa, non inficiatio beneficii.

Ne timeamus, neue intolerabili sarcina depressi deficiamus animo. Bona mihi donata sunt, et fama defensa, detractae sordes, spiritus et libertas potior spiritu; et quomodo referre gratiam potero ? quando ille ueniet dies, quo illi animum meum ostendam? hic ipse est, quo ille suum ostendit. Excipe beneficium, amplexare; gaude, non quod accipias, sed quod reddas, debiturusque sis. Non adibis tam magnae rei periculum, ut casus ingratum facere te possit. Nullas tibi proponam difficultates, ne despondeas animo, ne laborum ac longae seruitutis exspectatione deficias; non differo te : de praesentibus fiat. Nunquam eris gratus, nisi statim sis. Quid ergo facies ? non arma sumenda sunt, et fortasse erunt. Non maria emetienda : fortasse etiam uentis minantibus solues. Vis reddere beneficium? benigne accipe, retulisti gratiam; non ut soluisse te putes, sed ut securior debeas.

avec la joie, non de le recevoir, mais de
vous acquitter en restant encore
redevable. Le sort ne peut vous ménager de
plus grand péril que celui d'être ingrat.
Je ne vous proposerai point de difficultés
à vaincre ; n'allez pas vous décourager;
n'appréhendez pas de voir en perspective
de grands efforts ou une longue servitude:
avec moi point d'ajournement; acquittez-
vous sur-le-champ.

Jamais vous ne serez reconnaissant, si
vous ne l'êtes au moment même. Que faire
donc? je ne vous dis pas de prendre les
armes; mais peut-être le faudra-t-il. Je
ne vous dis pas de traverser les mers;
mais peut-être serez-vous forcé de vous
embarquer par un vent orageux. Voulez-vous
vous acquitter d'un bienfait? en le
recevant de bon coeur, vous avez payé la
dette de reconnaissance, non pas de
manière à croire que vous êtes quitte,
mais à être plus tranquille sur votre
dette.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 10/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre III

Chapitre I-IX

Chapitre I-IX



[3,0] LIVRE III.

[3,1] I. L'ingratitude est honteuse, mon cher Ébutius Liberalis ; tout le monde en convient. Aussi entendons-nous les ingrats eux-mêmes se plaindre des ingrats; et cependant ce vice, qui déplaît à tous, semble inhérent au coeur de tous; et nous poussons si loin l'inconséquence, que certains hommes deviennent nos plus grands ennemis, non pas seulement après le bienfait, mais à cause du bienfait même. Ce sentiment est, je l'avoue, dans quelques-uns, l'effet d'une perversité naturelle; mais, chez le plus grand nombre, c'est le temps qui a effacé le souvenir des bienfaits : car les impressions les plus vives au premier moment, s'affaiblissent avec les années qui s'écoulent.

Je me rappelle la discussion que nous

[3,0] LIBER III.

[3,1] I. Non referre beneficiis gratiam, et est turpe, et apud omnes habetur, Aebutii Liberalis. Ideo de ingratis etiam ingrati queruntur, quum interim hoc omnibus haereat, quod omnibus displicet: adeoque in contrarium itur, ut quosdam habeamus infestissimos non post beneficia tantum, sed propter beneficia. Hoc prauitate naturae accidere quibusdam non negauerim: pluribus, quia memoriam tempus interpositum subduxit. Nam quae recentia apud illos uiguerunt, ea interiecto spatio obsolescunt.

De quibus fuisse mihi tecum disputationem scio, quum tu illos non ingratos uocares, sed oblitos; tanquam ea res ingratum excuset, quae facit; aut, quia hoc accidit alicui, non sit ingratus, quum hoc non accadat, nisi ingrato. Multa sunt genera

eûmes ensemble au sujet de ceux que vous ne voulez point nommer ingrats, mais oublieux : comme si la cause de l'ingratitude en était l'excuse. Quoi, pour être oublieux, on ne sera point réputé ingrat, tandis qu'il n'y a que l'ingrat qui oublie ? Il est plusieurs espèces d'ingrats, comme de voleurs et. d'homicides ; leur crime est au fond le même; mais, dans les détails, il varie à l'infini. Ingrat est celui qui nie le bienfait qu'il a reçu; ingrat, qui le cache; ingrat, qui ne le paie pas de retour : mais le plus ingrat de tous est celui qui l'oublie. Dans les autres cas, si l'on ne paie pas, l'on reconnaît au moins sa dette ; et quelque trace des services rendus se conserve au moins dans les replis secrets d'une mauvaise conscience. Un motif quelconque peut d'un jour à l'autre les porter à la reconnaissance, soit qu'il survienne une honte salutaire, ou quelque mouvement subit de vertu tel qu'il s'en élève quelquefois dans les coeurs les plus dépravés; soit enfin qu'une occasion facile les excite à la gratitude : mais celui quia perdu jusqu'à l'idée du bienfait pourra-t-il jamais devenir reconnaissant?

Lequel, à votre avis, est le plus coupable, ou de manquer de reconnaissance pour le bienfait, ou de manquer de mémoire? Les yeux qui redoutent la

ingratorum, ut furum, ut homicidarum ; quorum una culpa est, ceterum in partibus uarietas magna. Ingratus est, qui beneficium accepisse se negat, quod accepit: ingratus est, qui dissimulat : ingratus, qui non reddit : ingratus omnium, qui oblitus est. Illi enim si non soluunt, tamen debent : et exstat apud illos uestigium certe meritorum intra malam conscientiam conclusorum; et aliquando ad referendam gratiam conuerti ex aliqua causa possunt, si illos pudor admonuerit, si subita, honestae rei cupiditas, qualis solet ad tempus etiam in malis pectoribus exurgere, si inuitauerit facilis occasio : hic nunquam fieri gratus potest, cui totum beneficium elapsum est.

Et utrum tu peiorem uotas, apud quem gratia beneficii intercidit, an apud quem etiam memoria? Vitiosi oculi sunt qui lucem reformidant ; caeci, qui non uident. Et parentes suos non amare, impietas est, non agnoscere, insania. Quis tam ingratus est, quam qui quod in prima parte animi positum esse debuit, et semper occurrere, ita seposuit et abiecit, ut in ignorantiam uerteret ? apparet illum non saepe de reddendo cogitasse, cui obrepsit obliuio.

lumière, sont malades ; ceux qui ne la voient plus sont aveugles. Si ne point aimer les auteurs de ses jours est une impiété, il y a folie à ne les pas reconnaître. Et quelle pire ingratitude, que d'avoir tellement éloigné, banni de son coeur ce qui devrait y tenir le premier rang, qu'on en est arrivé à l'ignorance totale du bienfait ? Il est évident qu'on n'a pas souvent songé à la restitution, quand on a oublié la dette.

[3,2] II. Enfin l'acquiescement d'un bienfait réclame la bonne intention, le temps, la faculté, et la fortune favorable ; mais le souvenir est une reconnaissance qui ne coûte rien. Et pour ne pas faire ce qui n'exige ni peine, ni richesse, ni bonheur, quelle excuse peut-on alléguer ? Jamais en effet il ne voulut être reconnaissant, celui qui a rejeté le souvenir du bienfait assez loin pour le perdre de vue. Les ustensiles qu'on touche, qu'on manie tous les jours, sont toujours préservés par là de la rouille et de la poussière : ceux au contraire qui, relégués loin des regards, gisent dans un coin comme inutiles, se couvrent avec le temps d'une couche d'ordures : de même les objets dont la pensée s'occupe sans cesse, n'échappent jamais à la mémoire, qui ne perd que les souvenirs sur lesquels elle n'est pas souvent revenue.

[3,3] III. Outre cette cause, il en est d'autres qui nous cachent quelquefois les

[3,2] II. Denique ad reddendam gratiam, et uirtute opus est, et tempore, et facultate, et adspirante fortuna. Qui meminit, sine impendio gratus est. Hoc, quod non operam exigit, non opes, non felicitatem, qui non prastat, nullum habet, quo lateat, patrocinium. Nunquam enim uoluit gratus esse, qui beneficium tam longe proiecit, ut extra conspectum suum poneret. Quemadmodum quae in usu sunt, et manum quotidie tactumque patiuntur, nunquam periculum situs adeunt; illa quae ad oculos non reuocantur, sed extra conuersationem, ut superuacua iacuerunt, sordes ipsa colligunt uetustate: ita quidquid frequens cogitatio exercet ac renouat, memoriae nunquam subdicitur, quae nihil perdit, nisi ad quod non saepe respexit.

[3,3] III. Praeter hanc causam, alia quoque sunt, quae nobis merita nonnunquam

services les plus importants. La première et la plus puissante provient de ce que, toujours occupés de nouveaux désirs, nous ne regardons plus l'objet que nous avons, mais celui que nous voulons avoir : tout ce qu'on a chez soi n'a plus de prix. Qu'en résulte-t-il? la vivacité de vos nouveaux désirs vous inspire pour le bienfait passé une indifférence qui s'étend sur son auteur. Nous aimions un bienfaiteur, nous le révérions, nous reconnaissons en lui l'artisan de notre fortune, tant que nos vœux se bornaient à l'état où sa bonté nous avait placés; mais ensuite de nouveaux désirs s'emparèrent de notre âme, et elle s'élança vers eux avec cette ardeur qui, d'ordinaire, après de grandes choses, en fait désirer de plus grandes. Dès ce moment s'évanouit le souvenir de ce qu'auparavant nous exaltons comme un bienfait : nous ne voyons plus les avantages qui nous ont mis au-dessus des autres, mais seulement le spectacle que nous étale la fortune de ceux qui marchent devant nous. Or, il est impossible d'être à la fois envieux et reconnaissant : l'envie suppose du mécontentement et du chagrin; la reconnaissance est inséparable de la satisfaction.

Ensuite, comme nous n'envisageons guère que le temps présent, qui passe si vite, rarement nous reportons notre attention sur le passé. De là vient l'oubli que nous

maxima uelant. Prima omnium ac potissima, quod nouis semper cupiditatibus occupati, non quid habeamus, sed quid petamus, inspicimus, non in id quod est, sed quod appetitur, intenti. Quidquid domi est, uile est. Sequitur autem ut, ubi quod acceperis, leue nouorum cupiditas fecit, auctor quoque eorum non sit in pretio.

Amauimus aliquem et suspeximus, et fundatum ab illo statum nostrum professi sumus, quamdiu nobis placebant ea, quae consecuti sumus: deinde irrumpit animum aliorum admiratio, et ad ea impetus factus est, uti mortalibus mos est ex magnis maiora cupiendi : protinus excidit, quidquid ante apud nos beneficium uocabatur. Nec ea, intuemur, quae nos aliis praeposuer, sed ea, sola quae fortuna praecedentium ostentat. Non potest autem quisquam et inuidere, et gratias agere ; quia inuidere, querentis et moesti est ; gratias agere, gaudentis. Deinde quia nemo nostrum nouit, nisi id tempus quod, quum maxime transit, ad praeterita rari animum retorquent. Sic fit ut praeceptores eorumque beneficia intercidant, quia totam pueritiam relinquimus ; sic fit ut in adolescentiam nostram collata pereant, quia ipsa nunquam retractatur. Nemo quod fuit, tanquam in praeterito, sed tanquam in perduto ponit : ideoque caduca memoria est futuro imminentium.

faisons de nos précepteurs et de leurs bienfaits, parce que nous avons laissé derrière nous notre enfance: ainsi périt le souvenir des soins bienfaisants dont notre adolescence a été l'objet; car nous l'avons également perdue de vue. Ce qui a été, on ne le met pas seulement au passé, on le met comme au néant. Aussi rien de plus infidèle que la mémoire de ceux qui s'attachent seulement à l'avenir.

[3,4] IV. C'est ici le lieu de rendre justice à Épicure. Sans cesse il se plaint de ce que, dans notre ingratitude pour le passé, nous ne savons pas revenir par la souvenance au bonheur qui nous est autrefois advenu, ni le compter au nombre des plaisirs. Il n'est cependant pas de plaisir plus vrai que celui dont rien ne peut nous ravir la jouissance. Les biens présents, en effet, ne nous sont pas irrévocablement acquis; un accident peut nous les enlever : les biens à venir sont chanceux et incertains : il n'est que les biens passés qui soient hors d'atteinte.

Le moyen d'être reconnaissant des bienfaits, quand on passe toute sa vie à poursuivre des yeux le présent et l'avenir? C'est le souvenir qui fait la reconnaissance ; et l'on enlève au souvenir tout ce qu'on donne à l'espérance.

[3,5] V. Il est, mon cher Liberalis, des connaissances qu'une première perception grave pour toujours dans notre esprit; il

[3,4] IV. Hoc loco reddendum est Epicuro testimonium, qui assidue queritur, quod aduersus praeterita simus ingrati; quod quaecumque percepimus bona, non reducamus, nec inter uoluptates numeremus : quum certior nulla sit uoluptas, quam quae iam eripi non potest. Prasentia bona nondum tota in solido sunt ; potest illa casus aliquis incidere : futura pendent, et incerta sunt : quod praeteriit, inter tuta sepositum est. Quomodo ergo gratus quisquam esse aduersus beneficia potest, qui omnem uitam suam transilit praesentium intuili ac futurorum ? Memoria gratum facit : memoriae minimum tribuit, quisquis spei plurimum.

[3,5] V. Quemadmodum, mi Liberalis, quaedam res semel perceptae haerent; quaedam ut scias, non est satis

en est d'autres que, pour les posséder, il ne suffit pas d'avoir apprises : telle est la géométrie, telle est la science des choses célestes, telles sont ces hautes études qui, par leur subtilité, se dérobent à notre souvenir. De même, il y a des bienfaits que leur importance préserve de l'oubli; d'autres, moindres, mais plus nombreux et rendus à diverses époques, échappent à notre mémoire. J'en ai dit la raison : c'est qu'elle n'y revient pas de temps en temps, et qu'en général ce n'est pas volontiers que nous faisons la récapitulation de nos dettes. Écoutez les sollicitateurs. il n'en est pas un qui ne vous promette une reconnaissance inaltérable, éternelle; qui ne proteste d'un zèle, d'un dévouement absolu à votre personne, et qui, s'il est quelque expression plus humble qui puisse lui servir de garant, ne s'empresse de l'employer. Le bienfait accordé, leur bouche se refuse à de telles expressions, comme viles et dégradantes; enfin ils en viennent à ce qui, selon moi, est le dernier terme d'une coupable ingratitude, à l'oubli total : car, encore une fois, il y a tant d'ingratitude à oublier, qu'il suffit de se souvenir du bienfait, pour être reconnaissant.

[3,6] VI. On demande si ce vice odieux devrait rester impuni, et si la loi par laquelle, dans nos écoles, on donne action contre l'ingrat, loi qui paraît si juste à

didicisse : intercidit enim eorum scientia, nisi continuetur : geometriam dico, et sublimium cursum, et si qua alia propter subtilitatem lubrica sunt : ita beneficia quaedam magnitudo non patitur excidere ; quaedam minora, sed numero plurima, et temporibus diuersa, effluunt; quia, ut dixi, non subinde illa tractamus; nec libenter, quid cuique debeamus, recognoscimus.

Audi uoces petentium! Nemo non uicturam semper in animo suo memoriam dixit : nemo non deditum se et deuotum professus est, et si quod aliud humiliter uerbum, quo se oppigneraret, inuenit. Post exiguum tempus, iidem illi uerba priora, quasi sordida et parum libera, euitant : perueniunt deinde eo, quo, ut ego existimo, pessimus quisque atque ingratis peruenit, ut obliuiscantur. Adeo enim ingratus est qui oblitus est, ut gratus sit cui beneficium in mentem uenit.

[3,6] VI. Hoc tam inuisum uitium, an impunitum esse debeat, quaeritur : et an haec lex, quae in scholis exercetur, etiam in ciuitate ponenda sit, qua ingrati datur

tout le monde, ne devrait pas être applicable dans la société? Pourquoi non ?

ne voit-on pas des villes reprocher les services qu'elles ont rendus à des villes, et faire payer aux descendants les avances faites à leurs ancêtres?

Nos pères, ces modèles de grandeur, ne redemandaient qu'à leurs ennemis les services rendus : ils donnaient noblement et perdaient de même. Excepté la nation des Mèdes, il n'est point de peuple chez qui l'action contre les ingrats ait été admise; et c'est déjà une grande présomption qu'elle ne devait point l'être. Toutes les nations de la terre sont d'accord sur les autres crimes ; et l'homicide, l'empoisonnement, le parricide, le sacrilège subissent chacun, selon les localités, une peine diverse mais partout ils en subissent une. Quant à l'ingratitude, ce vice si général qui n'est puni nulle part, elle est partout décriée. Ce n'est point qu'on lui fasse grâce ; mais comme l'appréciation de ce délit eût été difficile et incertaine, on ne l'a condamné qu'à la haine, et on l'a laissé au nombre des crimes qu'on renvoie au jugement des dieux.

[3,7] VII. En effet, une foule de raisons se présentent à mon esprit pour que ce crime ne tombe point sous l'action de la loi. Là première, c'est que le principal mérite du bienfait serait détruit, si, comme une obligation pécuniaire, un prêt

actio, quae uidetur aequa omnibus. Quidni? quum urbes quoque urbibus, quae praestitere, exprobrent, et in maiores collata a posteris exigant.

Nostri maiores, maximi scilicet uiri, ab hostibus tantum res repetierunt : beneficia magna animo dabant, magno perdebant. Excepta Medorum gente, non est in ulla data aduersus ingratum actio : magnumque hoc argumentum, dandum non fuisse : quia aduersus malefictum omne consensimus ; et homicidii, uenefictii, parricidii, uiolatarum religionum, aliubi atque aliubi diuersa poena est, sed ubique aliqua. Hoc frequentissimum crimen nusquam punitur, ubique improbatur : neque absoluimus illud; sed quum difficiles esset incertae rei aestimatio, tantum odio damnauimus, et inter ea reliquimus, quae ad iudices deos mittimus.

[3,7] VII. Rationes autem multae mihi occurrunt, propter quas crimen hoc in legem cadere non debeat. Primum omnium, pars optima beneficii perit, si actio, sicut certae pecuniae, aut ex conducto et locato, datur. Hoc enim in illo

ou un contrat, il donnait lieu à une action judiciaire. Ce qui fait la grandeur du bienfait, c'est qu'on donne même avec

la certitude de perdre; c'est que le bienfaiteur remet tout à la discrétion de l'obligé. Si je l'actionne, si je le cite devant le juge, dès ce moment ce n'est plus un bienfait, c'est une créance. En second lieu, si rien n'est plus estimable que la reconnaissance, elle cesse de l'être, du moment qu'elle est forcée; et

il n'y aura pas plus de mérite à être reconnaissant qu'à restituer un dépôt ou à payer une dette, sans attendre la sentence du juge. Ainsi nous gâterions les deux plus belles vertus de l'humanité, la bienfaisance et la reconnaissance. Qu'y a-

t-il donc en effet de beau dans la première, si au lieu de donner, elle prête? et dans la seconde, si elle rend non pas spontanément, mais par nécessité? Point de gloire à être reconnaissant, s'il n'y a pas de sûreté à se montrer ingrat.

Ajoutez maintenant que, pour l'exécution de cette loi, tous les tribunaux seront à peine suffisants. Qui ne se trouvera pas dans le cas d'actionner? qui sera à l'abri

d'une action? Il n'est personne qui n'exagère ses propres bienfaits, personne qui ne grossisse les moindres services qu'il a rendus. D'ailleurs, tous les objets qui ressortissent des tribunaux, sont spécifiés par la loi, et ne laissent pas au juge un arbitraire indéfini. C'est

speciosissimum est, quod dedimus uel perdituri, quod totum permisimus accipientium arbitrio.

Si appello, si ad iudicem uoco, incipit non beneficium esse, sed creditum.

Deinde quum res honestissima sit, referre gratiam, desinit esse honesta, si necessaria est; non enim magis laudabit quisquam gratum hominem, quam cum qui depositum reddidit, aut, quod debebat, citra iudicem soluit.

Ita duas res, quibus in uita humana nihil pulchrius est, corrumpimus, gratum hominem et beneficium. Quid enim aut in hoc magnificum est, si beneficium non dat, sed commodat? aut in illo qui reddit, non quia uult, sed quia necesse est? Non est gloriosa res gratum esse, nisi tutum est, ingratum fuisse.

Adiice nunc, quod huic uni legi omnia forauix sufficient. Quis erit, qui non agat? quis, cum quo non agatur? omnes sua extollunt, omnes etiam minima, quae in alios contulere, dilatant. Praeterea quaecumque in cognitionem cadunt, comprehendi possunt, et non dare infinitam licentiam iudici. Ideo melior uidetur conditio causae bonae, si ad iudicem, quam si ad arbitrum mittitur, quia illum formula includit, et certos, quos non excedat, terminus ponit; huius libera, et nullis astricta uinculis religio, et detrahare aliquid potest, et adiicere, et sententiam suam, non prout lex aut

pour ce motif que, dans une bonne cause, il y a plus d'avantage à s'en rapporter au juge qu'à un arbitre : le premier est assujetti à des formes, qui lui imposent des limites qu'il ne peut franchir ; la conscience du second, au contraire, est libre, affranchie de toutes entraves : il peut ajouter et retrancher à son gré, et prendre pour base de la sentence, non ce que la loi ou la justice commande, mais les inspirations de la bienveillance et de la compassion. L'action contre l'ingrat n'imposerait aucune entrave au juge : elle l'investirait d'un pouvoir illimité. Car la nature des bienfaits n'est pas encore déterminée; et, pour ce qui est de leur valeur, la fixation dépendrait entièrement du plus ou moins de bienveillance du juge. Qu'est-ce qu'un ingrat ? aucune loi ne le définit. Souvent, même après avoir rendu ce qu'on a reçu, on est ingrat; et souvent, sans l'avoir rendu, on est reconnaissant. Il est des cas où le juge le plus ignorant peut porter une sentence, lorsqu'il s'agit de prononcer si un fait est ou non accompli, ou quand le seul vu des pièces suffit pour trancher la question. Mais lorsque, entre deux parties adverses, c'est la raison qui doit fixer les droits, il faut juger d'après la vraisemblance ; lorsque la question à décider est du ressort de l'intelligence seule, alors il ne suffit pas, pour de telles causes, d'aller prendre un juge

iustitia suadet, sed prout humanitas et misericordia impulit, regere. Ingrati actio non erat iudicem alligatura, sed regno liberrimo positura. Quid sit enim beneficium, non constat : deinde quantumcumque sit, refert quam benigne illud interpretetur iudex. Quid sit ingratus, nulla lex monstrat. Saepe et qui reddidit quod accepit, ingratus est ; et qui non reddidit, gratus. De quibusdam etiam imperitus iudex dimittere tabellam potest : ubi fecisse, aut non fecisse pronuntiandum est, ibi prolatis cautionibus, controuersia tollitur. Ubi uero inter disputantes ratio ius dicit, ibi animi coniectura capienda est: ubi id, de quo sola sapientia decernit, in controuersiam incipit, non potest ad haec sumi iudex ex turba selectorum, quem census in album, et equestris hereditas misit.

dans la foule des privilégiés que le cens
ou l'héritage d'un chevalier a fait
inscrire au tableau.

[3,8] VIII. Ainsi ce n'est point
l'ingratitude qui n'a pas paru susceptible
d'être déferée aux juges ; mais on n'a pas
trouvé de juge propre à en connaître. Vous
n'en serez pas surpris, en approfondissant
les difficultés sans nombre qui
surgiraient d'une pareille accusation. Tel
homme a donné beaucoup d'argent, mais il
est riche et ne devait pas se ressentir
d'une pareille dépense. Un autre, en
donnant autant, s'est exposé à
compromettre tout son patrimoine. La somme
est égale, le bienfait ne l'est pas.
Encore un autre exemple : celui-ci, pour
empêcher une saisie, a avancé son argent,
mais il n'a fait que le tirer de son
coffre ; l'autre a donné la même somme,
mais après l'avoir empruntée, après
l'avoir sollicitée, après avoir consenti à
se charger d'une grave obligation. Mettez-
vous au même rang, et celui qui, sans se
 gêner, m'a gratifié d'un service, et celui
qui en a reçu un pour m'en faire part?
Quelquefois c'est moins la somme que l'à-
propos qui fait le prix de la chose. C'est
un bienfait de donner une terre d'une
fertilité à faire baisser le prix des
denrées ; c'est un bienfait d'offrir un
pain à un homme qui a faim. C'est un
bienfait de donner des domaines que
traversent plusieurs fleuves navigables,

[3,8] VIII. Itaque non haec parum idonea
res uisa est, quae deduceretur ad iudicem.
Sed nemo huic rei satis idoneus iudex
inuentus est: quod non admiraberis, si
excusseris, quid habiturus fuerit
difficultatis, quisquis in eiusmodi reum
exisset.
Donauit aliquis magnam pecuniam, sed
diues, sed non sensurus impendium. Donauit
alius, sed toto patrimonio cessurus. Summa
eadem est, beneficium idem non est. Etiam
nunc adice : hic pecuniam pro addicto
dependit, sed quum illam domo protulisset;
ille dedit eandem, sed mutuam sumpsit, aut
rogauit, et se obligari ingenti merito
passus est. Eodem existimas loco esse
illum, qui beneficium ex facili largitus
est, et hunc, qui accepit, ut daret?
Tempore quaedam magna fiunt, non summa.
Beneficium est donata possessio, cuius
fertilitas laxare possit annonam :
beneficium est unus in fame panis.
Beneficium est, donare regiones, per quas
multa flumina et nauigabilia decurrant :
beneficium est, arentibus siti, et uix
spiritum per siccas fauces ducentibus,
monstrare fontem. Quis inter se ista
comparabit? quis expendet ? difficilis est
sententia, quae non rem, sed uim rei
quaerit. Eadem licet sint, aliter data non
idem pendunt. Dedit mihi hic beneficium ,

mais pour des malheureux consumés par la soif, et dont le gosier desséché leur permet à peine de respirer, c'est un bienfait de leur indiquer une source. Comment comparer, comment peser entre elles toutes ces circonstances ? Il est malaisé de prononcer, quand ce n'est pas la chose, mais le mérite de la chose qu'on doit examiner. Admettez des deux côtés l'égalité parfaite du bienfait : il y a eu disparité dans la façon de l'accorder. Cet homme m'a fait du bien, mais non de bonne grâce, mais en témoignant du regret, mais en me regardant avec plus d'arrogance que de coutume ; enfin il y a mis cette lenteur qui désoblige plus qu'un prompt refus. Toutes ces circonstances, comment le juge en pourrait-il faire l'appréciation, lorsqu'un mot, un signe d'hésitation, un coup d'oeil suffit pour anéantir le mérite d'un service rendu ?

[3,9] IX. Que dirai-je de certains services qu'on n'appelle bienfaits que parce qu'on les désire avec trop de passion? D'autres n'ont point cet éclat qu'y attache l'opinion; mais ils n'en ont que plus d'importance, malgré l'apparence contraire. Vous appelez un bienfait la concession du droit de cité chez un peuple puissant, l'admission au théâtre sur les bancs des chevaliers, la défense d'un client accusé de crime capital ; mais donner un bon conseil, mais retenir l'homme qui va commettre un forfait, mais

sed non libenter, sed dedisse se questus est, sed superbius me, quam solebat, aspexit ; sed tam tarde dedit, ut plus praestiturus fuerit, si cito negasset. Horum quomodo iudex inibit aestimationem, quum sermo, et dubitatio, et uultus meriti gratiam destruant?

[3,9] IX. Quid quod quaedam beneficia uocantur, quia nimis concupiscuntur ; quaedam non sunt ex hac uulgari nota, sed maiora, etiamsi minus apparent ? Beneficium uocas, dedisse potentis populi ciuitatem, in quatuordecim deduxisse, et defendisse capitis reum: quid utilia suasisse? quid retinuisse, ne in scelus rueret? quid gladium excussisse morituro ? quid efficacibus remediis refocillasse lugentem, et quos desiderabat uolentem sequi, ad uitae consilium reduxisse ? quid assedisse aegro, et quum ualetudo eius ac

arracher à un furieux le glaive dont il va salus momentis constaret, excepisse idonea se percer ; mais; par des consolations cibo tempora, et cadentes uenas uino efficaces, soulager un coeur affligé, et refecisse, et medicum adduxisse morienti? réconcilier avec l'existence l'homme qui Haec quis aestimabit? quis dissimilibus voulait suivre au tombeau ceux qu'il beneficiis iubebit beneficia pensari? pleure ; mais veiller au chevet du lit Donauit tibi domum : sed ego tuam supra te d'un malade, et, lorsque sa guérison et sa ruere praedixi. Dedit tibi patrimonium : vie dépendent d'un instant, épier ce sed ego naufrago tabulam. Pugnauit pro te, moment favorable pour lui faire prendre et uulnera excepit : at ego uitam tibi quelque nourriture, pour ranimer par le silentio dedi. Quum aliter beneficium vin ses artères défaillantes, enfin pour detur, aliter reddatur, paria facere lui amener le médecin qui l'arrache à la difficile est. mort: qui pourra régler l'appréciation de pareils bienfaits? et quel juge en établira la compensation par la réciprocité de bienfaits analogues ? On vous a donné une maison ; et moi je vous ai averti que la vôtre allait vous écraser dans sa chute. On vous a donné un héritage; et moi je vous ai tendu une planche dans le naufrage. On a combattu pour vous, pour vous on a reçu des blessures ; moi je vous ai sauvé la vie par mon silence. Comme le bienfait se donne et s'acquitte différemment, il est malaisé d'établir à cet égard une mesure précise.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 18/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre III

Chapitre X-XIX

Chapitre X-XIX



[3,10] X. De plus, pour l'acquit d'un bienfait, il n'est point de jour fixé comme pour le paiement d'une créance.

Ainsi celui qui ne s'est pas encore libéré, peut se libérer plus tard.

Pourriez-vous indiquer le terme fatal pour être atteint et convaincu d'ingratitude?

Les plus grands bienfaits sont sans preuves: souvent ils sont cachés au fond de la conscience des deux intéressés. En induirons-nous qu'il ne faut faire du bien que devant témoin? Ensuite, quelle peine infligerons-nous aux ingrats? sera-t-elle

la même pour tous, malgré la disparité des bienfaits? sera-t-elle graduée? puis, selon l'importance du bienfait, plus grave ou plus légère? Fort bien; ce sera donc une taxation pécuniaire; mais si c'est la vie, si c'est plus que la vie que le bienfaiteur ait accordé, quelle peine

[3,10] X. Dies praeterea beneficio reddendo non dicitur, sicut pecuniae creditae. Itaque potest, qui nondum reddidit, reddere. Dic enim, intra quod tempos deprehendetur ingratus? maxima beneficia probationem non habent : seepe intra tacitam duorum conscientiam latent. An hoc inducimus, ut non demus beneficia sine teste? Quam deinde poenam ingratiss constituamus? unam omnibus, quum disparia beneficia sint? an inaequalem, et pro cuiusque beneficio maiorem, aut minorem? Age, intra pecuniam uersabitur taxatio : quid quod quaedam beneficia uitae sunt, et maiora uita ? His quae pronuntiabitur poena ? Minor beneficio? iniqua est. Par et capitalis? quid inhumanius, quam cruentos esse beneficiorum exitus ?

prononcerez-vous? Sera-t-elle au-dessous du bienfait? quelle injustice! Y sera-t-elle proportionnée? c'est la peine capitale. Quelle barbarie, que des bienfaits aboutissent à une fin sanglante!

[3,11] XI. Mais, dira-t-on, on a accordé aux pères une action privilégiée. Pourquoi cette considération exclusive que la loi a bien voulu avoir pour les bienfaits paternels, ne s'étendrait-elle pas aux autres bienfaits ? Je réponds que nous avons consacré, par une législation exceptionnelle, la dignité des parents, parce qu'il importait que leurs enfants fussent élevés : il fallait les exciter puissamment à remplir une tâche pénible et d'un succès incertain. On ne pouvait pas leur dire comme aux bienfaiteurs : « Choisissez les objets de vos dons; ne vous en prenez qu'à vous-même, si vous vous êtes trompé : n'assistez que ceux qui en sont dignes. » Dans l'éducation de leurs enfants, rien n'est laissé au choix : il n'y a que des vœux à former; et c'est pour les encourager à courir cette chance qu'il a fallu leur donner quelque pouvoir.

Autre différence : les pères qui ont été les bienfaiteurs de leurs enfants, le sont encore et le seront toujours ; et l'on n'a pas à craindre qu'ils en imposent à cet égard. Mais pour les autres bienfaits, avant de savoir s'ils ont été reconnus, il faut savoir s'ils ont été accordés. De la

[3,11] XI. Quaedam, inquit, priuilegia parentibus data sunt. Quomodo horum extra ordinem habita ratio est, sic aliorum quoque beneficiorum haberi debet. Parentum conditionem sacrauimus, quia expediebat liberos tolli : sollicitandi ad hunc laborem erant, incertam adituri fortunam. Non poterat illis dici, quod beneficia dantibus dicitur : « Cui des, elige ; ipse tecum, si deceptus es, querere; dignum adiuua. » In liberis tollendis nihil iudicio tollentium licet : tota res uoti est. Itaque ut aequiore animo adirent aleam, danda illis aliqua potestas fuit. Deinde alia conditio est parentum, qui beneficia, quibus dederunt, dant nihilominus daturique sunt : nec est periculum, ne dedisse se illis mentiantur. In ceteris quaeri debet, non tantum an receperint, sed an dederint. Horum in confesso merita sunt : et quia utile est iuuentuti regi, imposuimus illi quasi domesticos magistratus, sub quorum custodia contineretur. Deinde omnium parentum unum erat beneficium : itaque aestimari semel potuit; alia diuersa sunt, dissimilia, infinitis inter se interuallis distantia : itaque sub nullam regulam

part des pères tout est avoué, reconnu d'avance; et, attendu qu'il est utile à la jeunesse d'être gouvernée, nous avons établi sur elle comme des magistrats domestiques, à la surveillance desquels elle fût confiée.

Enfin tous les bienfaits des pères étant de même nature, on a pu les apprécier une fois pour toutes: les autres bienfaits si divers, si dissemblables, modifiés par tant de circonstances, n'ont jamais été assujettis à une règle commune; car il valait mieux n'en établir aucune, que de les soumettre au même niveau.

[3,12] XII. Il est des choses qui coûtent beaucoup à donner ; d'autres qui, considérables pour qui les obtient, ne coûtent rien à qui les accorde. Il est des services qu'on rend à des amis, d'autres qu'on rend à des inconnus; et alors le service, supposé le même, augmente de valeur pour celui avec qui il nous met en relation. Tantôt on vous a donné des secours, tantôt des honneurs, tantôt des consolations. Vous trouverez tel homme à qui rien n'est plus doux, rien n'est plus précieux que d'avoir un coeur ami pour y reposer son malheur. Tel autre aimera mieux qu'on travaille à son élévation, qu'à sa sécurité. Enfin, un troisième se croira plus obligé au défenseur de sa vie qu'à celui qui l'a rendu homme de bien. Or, toutes ces obligations seront plus ou moins haut taxées, selon le penchant

cadere potuerunt, quum aequius esset omnia relinqui, quam omnia aequari.

[3,12] XII. Quaedam magno dantibus constant; quaedam accipientibus magna sunt, sed gratuita tribuentibus : quaedam amicis data sunt, quaedam ignotis. Plus est, quamuis idem detur, si ei detur quem nosse a tuo beneficio incipis. Hic auxilia tribuit, ille ornamenta, ille solatia. Inuenies, qui nihil putet esse iucundius, nihil maius, quam habere in quo calamitas acquiescat : inuenies rursus, qui dignitati suae, quam securitati, consuli malit : est qui plus ei debere se iudicet, per quem tutior est, quam ei per quem honestior. Proinde ista maiora aut minora erunt, prout fuerit iudex, aut ad haec, aut ad illa inclinatus animo. Praeterea creditorem mihi ipse eligo : beneficium saepe ab eo accipio, a quo nolo; et aliquando ignorans obligor. Quid facies? ingratum uocabis eum, cui

secret du juge pour l'un ou pour l'autre de ces bons offices. D'ailleurs, c'est moi-même qui choisis mon créancier; mais un bienfait, souvent je le reçois malgré moi, quelquefois même à mon insu. Que ferez-vous? appellerez-vous ingrat celui que, sans son aveu, on a chargé d'une obligation que sciemment il n'eût point acceptée? et n'appellerez-vous point ingrat celui qui n'a pas rendu ce qu'il a reçu de façon ou d'autre ?

[3,13] XIII. Un homme m'a rendu service, mais plus tard il m'a fait une offense. Un premier bienfait m'oblige-t-il à dévorer toutes ses injures? ou serai-je quitte de ma reconnaissance, parce qu'il aura lui-même annulé son bienfait par les torts qui l'ont suivi? Et alors comment estimerez-vous si le bien que j'ai reçu équivaut au mal qu'on m'a fait?

Le jour entier ne suffirait pas à dénombrer toutes les difficultés qui se présentent. On sera moins empressé, direz-vous, à répandre des bienfaits, s'il n'y a point d'action ouverte aux bienfaiteurs, et de peine portée contre les ingrats.

Mais songez plutôt que ce que vous proposez irait à l'inverse du but : on sera moins empressé d'accepter des bienfaits qui vous exposeront à soutenir un procès, qui seront un prétexte d'inquiéter l'innocence. Par la même raison, on serait plus lent à donner car on n'aime pas à obliger un homme malgré

beneficium inscio, et, si sciisset, non accepturo, impositum est : non uocabis eum, qui utcumque acceptum non reddidit ?

[3,13] XIII. Aliquis dedit mihi beneficium, sed idem postea fecit iniuriam. Utrum uno munere ad patientiam omnium iniuriarum adstringor : an perinde erit, ac si gratiam retulerim, quia beneficium suum ipse insequenti iniuria rescidit?

Quomodo deinde aestimabis, utrum plus sit quod accepit, an in quo laesus est?

Dies me deficiet omnes difficultates persequi tentantem. Tardiores, inquit, ad beneficia danda facimus, non uindicando data, nec inficiatores eorum afficiendo poena. Sed illud quoque tibi e contrario occurrat: multo tardiores futuros ad accipienda beneficia, si periculum causae dicendae adituri erunt, et innocentiam sollicitiore habituri loco. Deinde, erimus per hoc ipsi quoque ad danda tardiores; nemo enim libenter dat inuitis : sed quicumque ad benefaciendum bonitate inuitatus est, et ipsa pulchritudine rei, etiam libentius dabit, nihil debituris

lui. Mais si, pour obliger, on n'a pas d'autre motif que la générosité, que le plaisir de faire le bien, on trouvera plus de satisfaction à obliger des hommes dont la reconnaissance sera tout à fait libre. La gloire du bienfait s'affaiblit par les précautions prises pour en être payé.

[3,14] XIV. En second lieu, les bienfaits seront moins nombreux, mais plus vrais. Eh

bien ! est-ce un mal de réprimer une bienfaisance banale et inconsidérée ?

Voilà précisément le but que se sont proposé les législateurs qui ont laissé sans loi cette matière : il sont voulu qu'on donnât avec plus de réserve, et qu'avec plus de réserve on choisît ceux qu'on veut obliger. Examinez bien, je le répète, à qui vous allez donner: vous n'aurez contre lui ni action légale, ni répétition à exercer. Vous êtes dans

l'erreur, si vous vous attendez à l'assistance d'un juge aucune loi ne doit pourvoir à vos recouvrements. N'espérez qu'en la bonne foi de l'homme que vous obligez. C'est ainsi que les bienfaits conservent leur valeur et leur éclat : vous les souillez, si vous en faites une matière à procès.

C'est une expression très-juste, et conforme au droit des gens : « Rendez ce que vous devez. » Mais, dans un bienfait,

rien n'est honteux comme ce mot : « Rendez » Que pourra-t-il rendre? La vie qu'il me doit, l'honneur, la sécurité, la

nisi quod uolent. Minuitur enim gloria eius officii, cui diligenter cautum est.

[3,14] XIV. Deinde, pauciora erunt beneficia, sed ueriora; quid autem mali est, inhiberi beneficiorum temeritatem?

Hoc enim ipsum secuti sunt, qui nullam legem huic constituerunt : ut

circumspectius donaremus, circumspectius

eligeremus eos, in quos merita

conferrentur. Etiam atque etiam cui des, considera : nulla actio erit, nulla

repetitio. Erras, si existimas succursurum

tibi iudicem. Nulla lex te in integrum

restituet : solam accipientis fidem

specta. Hoc modo beneficia auctoritatem suam tenent, et magnifica sunt : pollues

illa, si materiam litium feceris.

Aequissima uox est et ius gentium prae se

ferens : "Redde quod debes". Haec

turpissima est in beneficio : "Redde".

Quid reddet? Vitam, quam debet, dignitatem, securitatem, sanitatem? reddi maxima quaeque non possunt. Aut pro his,

inquit, aliquid quod tanti sit. Hoc est

quod dicebam, interituram tantae rei

dignitatem, si beneficium mercem facimus.

Non est irritandus animus ad auaritiam, ad querelas, ad discordiam : sua sponte in

santé? de telles dettes sont trop grandes pour être acquittées. Eh bien! ajoutez-vous, qu'il me rende un équivalent. C'est là ce que je disais: la dignité du bienfait périra, si vous en faites une sorte de marchandise. N'excitons point les âmes à l'avarice, aux plaintes, à la discorde; elles s'y portent déjà trop naturellement: résistons, au contraire, de tout notre pouvoir, et les occasions qu'on cherche, sachons les prévenir.

[3,15] XV. Et plutôt aux dieux que nous pussions encore persuader aux hommes de s'en rapporter, pour le paiement de leurs créances, à la bonne volonté de leurs débiteurs! Plût aux dieux qu'aucune stipulation ne liât le vendeur et l'acheteur ! que les engagements et les conventions ne fussent point garantis par l'empreinte des cachets, et ne fussent placés que sous la sauvegarde de la bonne foi et de la loyauté! Mais on a substitué la contrainte aux plus nobles sentiments, et on aime mieux enchaîner la bonne foi que de compter sur elle. On appelle des témoins de part et d'autre: celui-ci ne prête que sur plusieurs signatures et par l'entremise des courtiers; celui-là ne se contente pas d'une promesse verbale, il veut que son prêteur se lie de sa propre main. Honteux et déplorable aveu de la méchanceté humaine, de la perversité publique! on se fie plus à nos cachets qu'à nos coeurs. Pourquoi cette réunion de

ista fertur. Quantum possumus resistamus, et quaerenti occasiones amputemus.

[3,15] XV. Utinam quidem persuadere possemus, ut pecunias creditas tantum a uolentibus acciperent! utinam nulla stipulatio emptorem uenditori obligaret! nec pacta conuentaque impressis signis custodirentur! fides potius illa seruaret, et aequum colens animus ! Sed necessaria optimis praetulerunt, et cogere fidem, quam spectare, malunt. Adhibentur ab utraque parte testes; ille per tabulas plurium nomina, interpositis parariis, facit: ille non est interrogatione contentus, nisi rerum manu sua tenuit. O turpem humano generi fraudis ac nequitiae publicae confessionem ! annulis nostris plus quam animis creditur. In quid isti uiri ornati adhibiti sunt? in quid imprimunt signa? nempe ne ille neget accepisse se quod accepit. Hos incorruptos uiros, et uindices ueritatis existimas? at his ipsis statim non aliter pecuniae committentur. Ita non honestius erat a quibusdam fidem falli, quam ab omnibus

personnages honorables? à quelle fin
impriment-ils leur sceau sur ces actes?
c'est pour que cet homme ne nie point
avoir reçu ce qu'il a reçu en effet. Et la
probité incorruptible de tous ces garants
de la vérité n'est pas du moins mise en
doute? Tout aussi bien : dans l'instant on
s'armera contre eux des mêmes précautions,

pour leur prêter de l'argent. Eh !
n'était-il pas plus honorable de subir la
mauvaise foi de quelques-uns, que de
redouter la déloyauté de tous?

Il ne manque plus à l'avarice que
l'avantage de voir les bienfaits entourés
de cautions. C'est le fait d'un coeur
généreux et magnanime d'aider, de servir
ses semblables: qui donne imite les dieux;
qui redemande imite les usuriers. Eh quoi!
en donnant des garanties aux bienfaiteurs,
voudrions-nous les assimiler au rebut de
la société?

[3,16] XVI. Il y aura, dit-on, encore plus
d'ingrats, si l'on n'a contre eux aucun
recours légal. Dites plutôt: il y en aura
moins, parce qu'on mettra plus de choix
dans la distribution des bienfaits.
D'ailleurs, il n'est pas sans inconvénient
de publier combien les ingrats sont
nombreux: le nombre des coupables ôtera la
honte du crime, et un vice général cessera
d'être un opprobre. Quelle femme rougit à
présent du divorce, depuis que certaines
dames illustres et de noble race ne
comptent plus leurs années par le nombre

perfidiam timeri? Hoc unum deest
avaritiae, ut beneficia sine sponsore non
demus. Generosi animi et magnifici est,
iuvare et prodesse : qui dat beneficia,
deos imitatur : qui repetit, foeneratores.
Quid illos, dura vindicamus, in turbam
sordidissimam redigimus?

[3,16] XVI. Plures, inquit, ingrati erunt,
si nulla adversus ingratum datur actio.
Immo potius, pauciores ; quia maiore
delectu dabuntur beneficia. Deinde, non
expedit notum omnibus fieri, quam multi
ingrati sint; pudorem enim rei tollet
multitudo peccantium, et desinet esse
probris loco commune maledictum. Numquid
iam ulla repudio erubescit, postquam
illustres quaedam ac nobiles feminae, non
consulum numero, sed maritorum, annos suos
computant? et exeunt matrimonii causa,
nubunt repudii? Tam diu istud timebatur,

des consuls, mais par celui de leurs maris? depuis qu'elles divorcent pour se marier, et se marient pour divorcer? On craignait cette infamie, tant qu'elle fut rare; maintenant que tous les registres publics sont couverts, d'actes de divorce, ce qu'on entendait si souvent répéter, on s'est instruit à le faire.

A-t-on aujourd'hui la moindre honte de l'adultère, depuis qu'on en est venu au point qu'une femme ne prend un mari que pour stimuler les amants? La chasteté n'est plus qu'une preuve de laideur. Où trouverez-vous une femme assez misérable, assez chétive pour se contenter d'une couple d'amants? Ne faut-il pas qu'elle partage les heures de sa journée entre plusieurs? encore un jour entier ne suffit pas à tous. Ne faut-il pas qu'on la porte chez l'un, et qu'elle passe quelque temps chez l'autre? Il n'y a qu'une malapprise et une arriérée qui ne sache pas que l'adultère avec un seul est appelé mariage. Comme la honte de ces crimes a disparu depuis qu'ils se sont multipliés, ainsi les ingrats deviendront plus nombreux et plus hardis, si vous leur fournissez l'occasion de se compter.

[3,17] XVII. Eh quoi! l'ingrat sera donc impuni ? Mais, dites-moi, l'impie ne l'est-il pas? le méchant, l'avare, l'emporté, le cruel, ne le sont-ils pas ? Regardez-vous donc comme impuni ce qui est abhorré ? et trouvez-vous un supplice plus

quam diu rarum erat; quia uero nulla sine diuortio acta sunt, quod saepe audiebant, facere didicerunt.

Numquid iam ullus adulterii pudor est, postquam eo uentum est, ut nulla uirum habeat, nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis pudicitia. Quam inuenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis diuisit horas? et non sufficit dies omnibus? nisi apud alium gestata est, apud alium mansit? Infrunita et antiqua est, quae nesciat, matrimonium uocari unum adulterium. Quemadmodum horum delictorum iam euauit pudor, postquam res latius euagata est; ita ingratos plures efficies et audaciores, si numerare se coeperint.

[3,17] XVII. Quid ergo ? impunitus erit ingratus? Quid ergo ? impunitus erit impius? quid malignus? quid auarus? quid impotens? quid crudelis? Impunita tu credis esse, quae inuisa sunt ? aut ullum supplicium grauius existimas publico odio?

rigoureux que la haine générale? Le châtement de l'ingrat consiste en ce qu'il ne peut recevoir du bien de personne, ni en faire; qu'il est ou se croit montré au doigt par tout le monde; qu'il a perdu le sentiment de la plus honnête, de la plus douce affection. Ne plaignez-vous pas le malheur de celui dont les yeux ne voient plus la lumière, ou qu'une maladie a rendu sourd? Combien n'est point à plaindre celui qui a perdu le sentiment des bienfaits ! Il redoute les dieux, témoins infaillibles de l'ingratitude ; son âme est torturée, bourrelée de la conscience des bienfaits qu'il a méconnus; enfin (et cette seule peine est assez forte), la jouissance la plus délicieuse, comme je viens de le dire, il ne la connaît pas.

Mais celui que charme le souvenir du bienfait reçu, goûte une volupté constante et perpétuelle; il songe à l'intention du bienfaiteur, et non point à ce qu'il tient de lui, et cette pensée fait sa joie.

L'ingrat ne sent qu'une fois le plaisir du bienfait ; un coeur reconnaissant goûte ce plaisir à tous moments. Comparons leur vie à tous deux : l'un a l'air triste et inquiet, tel que doit l'avoir un fripon, un banqueroutier frauduleux; il ne rend point à ses parents, à son gouverneur, à ses maîtres, l'honneur qui leur est dû. L'autre est gai, content, cherchant sans cesse l'occasion de témoigner sa reconnaissance, et trouvant son bonheur

Poena est, quod non audet ab ullo beneficium accipere, quod non audet ulli dare, quod omnium designatur oculis, aut designari se iudicat ; quod intellectum optimae rei ac dulcissimae amisit. An tu infelicem uotas, qui caret acie oculorum, cuius aures morbus obstruxit: non uocas miserum eum, qui sensum beneficiorum amisit? Testes ingratorum omnium deos metuit; urit illum et angit intercepti beneficii conscientia : denique satis haec ipsa poena magna est, quod rei, ut dicebam, iucundissimae fructum non percipit.

At quem iuuat accepisse, aequali perpetuaque uoluptate fruitur; et animum eius a quo accepit, non rem intuens, gaudet. Gratum hominem semper beneficium delectat, ingratum semel. Comparari autem potest utriusque uita : quum alter tristis sit et sollicitus, qualis esse inficiator ac fraudulentus solet, apud quem non parentum, qui debet, honor est, non educatoris, non praeceptorum; alter laetus, hilaris, occasionem referendae gratiae exspectans, et ex hoc ipso affectu gaudium grande percipiens ; nec quaerens quomodo decoquat, sed quemadmodum plenius uberiusque respondeat, non solum parentibus et amicis, sed humilioribus quoque personis. Nam etiam si a seruo suo beneficium accepit, aestimat non a quo, sed quid acceperit.

dans ce sentiment même. Loin de vouloir faire banqueroute, il n'aspire qu'à s'acquitter largement et avec usure, non-seulement envers ses parents et ses amis, mais même envers ses inférieurs : car si même il a pu recevoir quelque bienfait d'un de ses esclaves, il considère moins la personne que la chose.

[3,18] XVIII. Cependant il est des philosophes, Hécaton entre autres, qui ont mis en question si l'esclave peut jamais devenir le bienfaiteur de son maître ? car il y en a qui font la distinction suivante : certaines choses sont des bienfaits, quelques autres des devoirs, d'autres enfin des services obligés. Le bienfait est le don d'un étranger qui, sans encourir le blâme, aurait pu s'abstenir ; le devoir est le propre du fils, ou de, l'épouse, ou des autres personnes que les liens de la nature obligent à s'entr'aider; le service obligé est d'un esclave placé dans une condition telle, que, quoi qu'il fasse, il ne peut acquérir un titre contre son supérieur.

D'ailleurs, celui qui n'admet pas le bienfait de l'esclave envers son maître ignore le droit naturel; car le point important, c'est le sentiment de celui qui donne, et non sa condition. La vertu n'exclut personne; elle ouvre les bras à tous les hommes; elle les admet tous, elle les appelle tous : libres, affranchis, esclaves, rois, exilés; elle n'a de

[3,18] XVIII. Quanquam quaeritur a quibusdam, sicut ab Hecatone, an beneficium dare seruus domino posuit? Sunt enim qui ita distinguunt, quaedam beneficia esse, quaedam officia, quaedam ministeria; beneficium esse, quod alienus det : alienus est, qui potuit sine reprehensione cessare ; officium esse filii, uxoris, et earum personarum, quas necessitudo suscitatur, et ferre opem iubet ; ministerium esse serui, quem conditio sua eo loco posuit, ut nihil eorum qui praestat, imputet superiori. Praeterea seruos qui negat dare aliquando domino beneficium, ignarus est iuris humani ; refert enim cuius animi sit, qui praestat, non cuius status. Nulli praeclusa uirtus est : omnibus patet, omnes admittit, omnes inuitat, ingenuos, libertinos, seruos, reges, et exsules; non eligit domum, nec censum : nudo homine contenta est. Quid enim erat tuti aduersus repentina ; quid animus magnum promitteret sibi, si certam uirtutem fortuna mutaret? Si non dat beneficium seruus domino, nec regi quisquam suo, nec duci suo miles.

préférence ni pour la noblesse ni pour l'opulence : elle se contente de l'homme dans sa nudité.

Quel refuge, en effet, resterait-il contre les accidents soudains, quelle grande chose l'âme pourrait-elle se promettre à elle-même, si une vertu éprouvée était soumise aux caprices de la fortune ? Si l'esclave ne peut devenir le bienfaiteur de son maître, il en est ainsi du sujet à l'égard de son roi, et du soldat envers son général. Qu'importe effectivement le pouvoir qui nous domine, si ce pouvoir est absolu ? car si l'esclave est empêché d'acquérir le titre de bienfaiteur par l'obstacle de la nécessité, et par la crainte des derniers châtiments, le même obstacle arrêtera le sujet et le soldat, parce que, sous des noms divers, c'est la même autorité. On oblige pourtant son roi ; on oblige son général : donc, on peut obliger son maître. Un esclave peut être juste, courageux, magnanime ; il peut donc être aussi un bienfaiteur. Car c'est encore ici de la vertu : il est si vrai qu'un esclave peut devenir le bienfaiteur de son maître, que souvent un maître doit tout à son esclave. On ne doute pas qu'un esclave ne puisse être le bienfaiteur d'autrui ; pourquoi donc pas de son maître ?

[3,19] XIX. "Par la même raison, dit Hécaton, qu'un esclave qui donne de l'argent à son maître ne peut devenir son

Quid enim interest, quali quis teneatur imperio, si summo tenetur? Nam si seruo, quo minus in nomen meriti perueniat, necessitas obest, et patiendi ultima timor, idem istud obstabit, et ei qui regem habet, et ei qui ducem; quoniam, sub dispari titulo, paria in illos licent.

Atqui dant regibus suis, dant imperatoribus beneficia: ergo et dominis. Potest seruus iustus esse, potest fortis, potest magnanimus : ergo et beneficium dare potest. Nam et hoc uirtutis est; adeoque dominis serui beneficia possunt dare, ut ipsos saepe beneficii sui fecerint. Non est dubium, an seruus beneficium dare possit cuilibet ; quare ergo non et domino suo possit?

[3,19] XIX. « Quia non potest, inquit, creditor domini sui fieri, si pecuniam illi dederit. Alioqui quotidie dominum

créancier. D'ailleurs chaque jour il oblige son maître : il le suit dans ses voyages, le soigne dans ses maladies, et consacre tous ses efforts à le servir. Cependant tous ces bons offices, qui de la part de tout autre seraient qualifiés de bienfaits, ne sont de la part d'un esclave que des services obligés. En effet, il n'y a de bienfait que lorsque l'on donne ce qu'on est libre de ne pas donner ; or, l'esclave n'a point la liberté de refuser : il n'accorde rien, il obéit, et il ne peut se faire un mérite d'une action qu'il n'a pas le droit de ne pas faire".

En admettant cette nécessité, j'aurai encore gain de cause, et je vous montrerai qu'à cet égard l'esclave, en maintes circonstances, est libre. En attendant, dites-moi, si je vous montre un esclave combattant pour la vie de son maître, au mépris de la sienne, et qui, couvert de blessures, répand pour lui tout le sang qui lui reste, afin de lui ménager par sa mort le temps de s'échapper, nierez-vous qu'il ne soit le bienfaiteur de son maître, parce qu'il est son esclave ? Et si je vous en fais voir un autre que l'on voudrait forcer à révéler les secrets de son maître, et qu'un tyran ne peut ni corrompre par aucune promesse, ni effrayer par aucune menace, ni vaincre par aucuns tourments; qui élude, et, autant qu'il est en lui, écarte tous les soupçons, en sacrifiant sa vie à sa fidélité, nierez-

suum obligat : peregrinantem sequitur, aegro ministrat, et labore summo colit. Omnia tamen ista, que alio priestante beneficia dicerentur, praestante seruo ministeria sunt. Beneficium enim id est, quod quis dedit, quum illi liceret et non dare ; seruus auteur non habet negandi potestatem : ita non praestat, sed paret ; nec, id se fecisse iactat, quod non facere non potuit. Etiam sub ista lege uincam, et eo perducam seruum, ut in multa liber sit. Interim dic mihi, si tibi ostendero aliquem seruum pro salute domini sui, sine respectu sui, dimicantem et confossum uulneribus, reliquias tamen sanguinis ab ipsis uitalibus fundentem, et ut ille effugiendi tempus habeat, moram sua morte quaerentem : hunc tu negabis beneficium dedisse, quia seruus est? Si tibi ostendero aliquem, ut secreta domini prodat nulla tyranni pollicitatione corruptum, nullis territum minis, nullis cruciatibus uictum, auertisse, quantum potuerit, suspensiones quaerentis, et impendisse spiritum fidei : hunc tu negabis beneficium domino dedisse, quia seruus est? Vide ne eo maius sit, quo rarius est exemplum uirtutis in seruis; eoque gratius, quod, quum fere inuisa imperia sint, et omnis necessitas grauis, commune seruitutis odium in aliquo domini caritas uicit. Ita non ideo beneficium non est, quia a seruo profectum est; sed ideo

vous qu'il ne soit le bienfaiteur de son maius, quia deterrere ab illo nec seruitus
maître, parce qu'il est son esclave? quidem potuit?

Reconnaissez plutôt que le bienfait est
d'autant plus méritoire, que les exemples
de vertu sont plus rares chez les
esclaves; qu'il mérite d'autant plus de
reconnaissance, que, malgré l'odieux qui
s'attache à toute domination et à toute
contrainte pesante, l'attachement à un
maître a triomphé de la haine ordinaire
pour la servitude. Ainsi, loin que ce ne
soit pas un bienfait, parce qu'un esclave
en est l'auteur, c'est quelque chose de
plus, puisque sa servitude même n'a pu y
mettre obstacle.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 18/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre III

Chapitre XX-XXIX

Chapitre XX-XXIX



[3,20] XX. C'est une erreur de penser que	[3,20] XX. Errat, si quis existimat
la servitude absorbe l'homme tout entier :	seruitutem in totum hominem descendere :
la meilleure partie de lui-même en est	pars melior eius excepta est. Corpora
exempte. Le corps seul obéit et reconnaît	obnoxia sunt, et adscripta dominis : mens
la loi du maître : l'âme demeure	quidem sui iuris ; quae adeo libera et
indépendante; elle est si libre et dégagée	uaga est, ut ne ab hoc quidem carcere cui
d'entraves, que, dans cette prison même où	inclusa est teneri queat, quo minus impetu
elle est renfermée, elle ne peut être	suo utatur, et ingentia agat, et in
empêchée de prendre son essor, pour	infinite comes coelestibus exeat. Corpus
s'élever aux plus sublimes objets, et	itaque est, quod domino fortuna tradidit.
s'élancer auprès des dieux dans l'infini.	Hoc emit, hoc uendit: interior illa pars
C'est donc le corps seul que le sort a mis	mancipio dari non potest. Ab hac quidquid
entre les mains du maître : c'est là ce	uenit, liberum est; non enim aut nos omnia
qu'il achète, ce qu'il vend; l'âme est et	iubere possumus, aut in omnia serui parere
reste émancipée. Tout ce qui vient d'elle	coguntur : contra rempublicam imperata non
est libre ; car nous ne pouvons donner des	facient ; nulli sceleri manus commodabunt.
ordres illimités, et nos esclaves ne sont	
pas tenus de nous obéir en tout: ils ne	
feront pas ce qu'on leur commandera contre	

la république ; ils ne prêteront la main à
aucun crime.

[3,21] XXI. Il est des actions qui ne sont
ni ordonnées ni défendues par la loi :
celles-là peuvent fournir matière aux
bienfaits de l'esclave. Tant qu'il ne
s'acquitte que des devoirs de l'esclave,
il fait son service : tout ce qui dépasse
ses obligations devient un bienfait ; tout
ce qu'il n'accomplit que par amitié n'est
plus une affaire de service. Il est des
objets qu'un maître doit fournir à ses
esclaves : le vivre et le vêtement :
personne n'appelle cela bienfait. Mais
lorsqu'un maître a des soins particuliers
pour un esclave, qu'il lui procure une
éducation honorable, qu'il le fait
instruire dans les arts réservés aux
hommes libres : voilà un bienfait. Il en
est de même, par réciprocité, pour
l'esclave : tout soin qui de sa part
excède les limites de son service
ordinaire; tout ce qu'il fait, non par
obéissance ni par devoir, mais par pure
bonne volonté, est un bienfait, pourvu que
la chose soit assez importante pour
mériter ce nom, si elle venait de toute
autre personne.

[3,22] XXII. L'esclave, selon Chrysippe,
est un mercenaire à perpétuité. Comme le
mercenaire va jusqu'au bienfait, lorsqu'il
travaille au delà du temps pour lequel il
s'est engagé ; de même l'esclave qui, par
sa bienveillance envers son maître, a

[3,21] XXI. Quaedam sunt quae leges nec
iubent, nec uetant facere : in his seruus
materiam beneficii habet. Quamdiu
praestatur quod a seruis exigi solet,
ministerium est : ubi plus quam quod seruo
necesse est, beneficium. Ubi in affectum
amici transit, desinit uocari ministerium.
Est aliquid, quod dominus praestare seruo
debeat, ut cibaria, ut uestiarium : nemo
hoc dixit beneficium. At indulset,
liberalius educauit, artes quibus
erudiuntur ingenui tradidit : beneficium
est. Idem e contrario fit in persona
serui. Quidquid est quod seruilis officii
formulam excedit, quod non ex imperio, sed
ex uoluntate praestatur, beneficium est;
si modo tantum est, ut hoc uocari
potuerit, quolibet alio praestante.

[3,22] XXII. Seruus, ut placet Chrysippo,
perpetuus mercenarius est. Quemadmodum
ille beneficium dat, ubi plus praestat,
quam quod operas locauit: sic seruus ubi
beneuolentia erga dominum fortunae suae
modum transiit, et altius aliquid ausus,

franchi les limites de sa condition, et par un effort, dont s'honorerait même un homme d'une naissance illustre, a surpassé les espérances de son maître, devient un bienfaiteur domestique. Est-il juste, à votre avis, puisque nous nous fâchons contre eux, quand ils font moins que leur devoir, de leur dénier notre reconnaissance, s'ils font plus que leur devoir ou l'usage ne leur impose ? Voulez-vous savoir où le bienfait n'est pas ? c'est lorsque l'on peut dire : Qu'aurais-je fait, s'il n'avait pas voulu ? Mais s'il a fait ce qu'il pouvait ne pas vouloir, sa bonne volonté mérite des louanges. Il y a opposition entre le bienfait et l'outrage. L'esclave peut conférer un bienfait à son maître, si de ce même maître il peut recevoir un outrage. Or les injures des maîtres envers leurs esclaves sont du ressort d'un magistrat chargé de réprimer la cruauté, la lubricité, ainsi que l'avarice dans la prestation des aliments nécessaires. Quoi donc ? un maître reçoit un bienfait de son esclave ? non, mais un homme d'un autre homme. Enfin, ce qui dépendait de l'esclave, il l'a fait : il a offert un bienfait à son maître. Si vous ne voulez pas recevoir d'un esclave, vous le pouvez. Mais quel homme la fortune a-t-elle rendu assez grand, pour qu'il ne puisse avoir jamais besoin des plus petits ? Je vais vous rapporter un grand nombre d'exemples différents, ou même

quod etiam felicius nato decori esset, et spem domini antecessit, beneficium est intra domum inuentum. An aequum tibi uidetur, quibus, si minus debito faciant, irascimur, non haberi gratiam, si plus debito solitoque fecerint ? Vis scire, quando non sit beneficium ? ubi dici potest : quid si nollet ? Ubi uero id praestitit, quod nolle licuit, uoluisse laudandum est. Inter se contraria sunt, beneficium et iniuria. Potest dare beneficium domino, si a domino iniuriam accipere ; atqui de iniuriis dominorum in seruos qui audiat positus est, qui et saeuitiam et libidinem, et in praebendis ad uictum necessariis auaritiam compescat. Quid ergo ? Beneficium dominus a seruo accipit ? immo homo ab homine. Deinde quod in illius potestate fuit, fecit : beneficium domino dedit : ne a seruo acceperis, in tua potestate est. Quis autem tantus est, quem non fortuna indigere etiam infimis cogat ? Multa iam beneficiorum exempla referam, et dissimilia, et quaedam inter se contraria. Dedit aliquis domino suo uitam, dedit mortem, seruauit peritum ; et hoc si parum est, pereundo seruauit ; alius mortem domini adiuuit, alius decepit.

opposés entre eux. Un esclave a donné la vie à son maître; un autre lui a donné la mort ou l'a sauvé quand il allait périr, et, si ce n'est assez, il l'a sauvé en périssant lui-même. L'un a aidé la mort, l'autre l'a frustrée.

[3,23] XXIII. Claudius Quadrigarius rapporte dans le dix-huitième livre de ses Annales, qu'au siège de Grumentum, lorsque les habitants étaient déjà réduits aux dernières extrémités, deux esclaves passèrent à l'ennemi, et lui rendirent des services. La ville prise, tandis que le vainqueur s'y répandait de tous côtés, les deux esclaves, connaissant les localités, se rendirent avec lui à la maison où ils avaient servi, et firent marcher devant eux leur maîtresse, répondant à tous ceux qui les questionnaient, que c'était leur maîtresse, et une maîtresse très cruelle, qu'ils menaient eux-mêmes au supplice. L'ayant ainsi conduite hors des murs, ils la cachèrent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la fureur de l'ennemi fût apaisée.

Sitôt que nos soldats, rassasiés, furent redevenus Romains, ces esclaves revinrent à leurs habitudes, et se remirent eux-mêmes sous la puissance de leur maîtresse.

Elle les affranchit aussitôt l'un et l'autre, et ne rougit pas de devoir la vie à deux esclaves sur lesquels elle avait droit de vie et de mort. Elle eut même à s'en féliciter d'autant plus, que, sauvée

[3,23] XXIII. Claudius Quadrigarius in duodevicesimo Annalium tradidit, quum obsideretur Grumentum, et iam ad summam desperationem ventum esset, duos servos ad hostem transfugisse, et operae pretium fecisse. Deinde urbe capta, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum in qua servierant; praecurrisse, et dominam suam ante se egisse; et quaerentibus quaenam esset, dominam, et quidem crudelissimam ad supplicium ab ipsis duci, professos esse. Eductam deinde extra muros, summa curacelasse, donec hostilis ira consideret; deinde, ut satiatus miles cito ad romanos mores rediit, illos quoque ad suos redisse, et dominam sibi ipsos dedisse. Manumisit utrumque e uestigio illa: nec indignata est ab his se vitam accepisse, in quos vitae necisque potestatem habuisset.

Potuit sibi hoc vel magis gratulari. Aliter enim servata, munus notae et vulgaris clementiae habuisset: sic servata, nobilis fabula, et exemplum duarum urbium fuit. In tanta confusione captae civitatis, quum sibi quisque consuleret, omnes ab illa praeter

d'une autre manière, elle n'aurait dû son salut qu'à l'effet ordinaire d'une clémence commune; mais sauvée par ses esclaves, elle devint un sujet d'entretien, un exemple célèbre pour deux villes. Dans l'horrible confusion d'une cité prise d'assaut, quand chacun ne songeait qu'à sa propre sûreté, tous avaient abandonné cette femme, excepté les transfuges; et ceux-ci, pour faire voir le motif de leur première fuite, se firent encore une fois transfuges, et quittèrent les vainqueurs pour la captive, en prenant le rôle de parricides. Car ce qui donne surtout un caractère sublime à ce bienfait, c'est qu'ils se décidèrent, afin de sauver leur maîtresse, à passer pour ses assassins. Non, croyez-moi, je vous le dis, il n'est point d'une âme servile d'acheter ainsi une belle action par la renommée d'un crime. C. Vettius, prêteur des Marses, était mené captif à Rome. Un de ses esclaves tira l'épée du soldat qui le conduisait, et commença par tuer son maître. « Maintenant, dit-il, songeons à moi; j'ai déjà délivré mon maître; » puis il se perça d'un autre coup. Citez-moi quelqu'un qui ait sauvé son maître avec plus de grandeur d'âme.

[3,24] XXIV. César assiégeait Corfinium, et tenait Domitius enfermé dans cette place. Domitius appela son médecin, qui était aussi son esclave, et lui demanda du poison. Le voyant hésiter : « Que tardes-

transfugas fugerunt. At hi, ut ostenderent quo animo facta esset prior illa transitio, a uictoribus ad captiuam transfugerunt, personam parricidarum ferentes. Quod in illo beneficio maximum fuit, tanti iudicauerunt, ne domina occideretur, uideri dominam occidisse. Non est, mihi crede, non, dico, seruilis animi, egregium factum fama sceleris emisse.

C. Vettius, praetor Marsorum, ducebatur ad romanum imperatorem. Seruus eius gladium militi ipsi, a quo trahebatur, eduxit, et primum dominum occidit: deinde : "Tempus est, inquit, me et mihi consulere, iam dominum manumisi"; atque ita se uno ictu transiecit. Da mihi quemquam, qui magnificentius dominum seruaret.

[3,24] XXIV. Corfinium Caesar obsidebat : tenebatur inclusus Domitius. Imperauit medico eidemque seruo sue ut sibi uenenum daret. Quum tergiuersantem uideret : "Quid cunctaris, inquit, tanquam tua in

tu, dit-il, comme si tout dépendait de toi ? Je te demande la mort les armes à la main. » L'esclave promet, apporte un breuvage innocent, qui assouplit Domitius; puis il alla trouver le fils de son maître, et lui dit : « Faites-moi mettre en prison, jusqu'à ce que l'événement vous prouve si j'ai donné du poison à votre père. » Domitius vécut, et reçut la vie de César : mais il l'avait auparavant reçue de son esclave.

[3,25] XXV. Dans la guerre civile, un esclave cacha son maître proscrit: puis paré des anneaux de celui-ci et couvert de ses habits, il alla au-devant de ceux qui le cherchaient, leur disant qu'il ne leur demandait point de grâce, qu'ils eussent à exécuter les ordres reçus; puis il tendit la gorge. Quel héroïsme, d'avoir voulu mourir pour son maître, dans un temps où c'était un prodige de fidélité que de ne pas vouloir sa mort ! qu'il était beau de se montrer humain et fidèle, quand la cruauté et la perfidie étaient universelles ! et quand la trahison était encouragée par les plus grandes récompenses, de ne désirer, pour sa fidélité, d'autre récompense que la mort !

[3,26] XXVI. Je n'omettrai pas les exemples de notre temps. Sous Tibère, la fureur des délations était devenue fréquente; c'était comme une rage presque générale, qui, plus terrible que toutes les guerres civiles, ensanglantait en

potestate totum istud sit? mortem rogo armatus.» Tum ille promisit, et medicamentum innoxium bibendum illi dedit: quo quum sopitus esset, accessit ad filium eius : « Iube me, inquit, asseruari, dum ex euentu intelligas, an uenenum patri tuo dederim. » Vixit Domitius, et seruatus a Caesare est : prior tamen illum seruus seruauerat.

[3,25] XXV. Bello ciuili, proscriptum dominum seruus abscondit; et quum annulos eius sibi aptasset, ac uestem induisset, speculatoribus occurrit : nihil se deprecari, quo minus imperata peragerent, dixit; et deinde ceruicem porrexit. Quanti uiri est pro domino eo tempore mori uelle, quo erat rara fides, dominum mori nolle! in publica crudelitate mitem inueniri, in publica perfidia fidelem! quum praemia prodicionis ingentia ostendantur, praemium fidei, mortem concupiscere !

[3,26] XXVI. Nostri saeculi exempla non praeteribo. Sub Tiberio Caesare fuit accusandi frequens et paene publica rabies, quae omni ciuili bello grauius togatam ciuitatem confecit. Excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas iocantium ;

pleine paix la république. On recueillait les mots échappés à l'ivresse, à l'abandon de la plaisanterie : pour sévir, tout prétexte était bon. Déjà l'on ne s'informait plus du résultat des procès : il n'y en avait qu'un. Le prétorien Paullus assistait à un repas, portant à son doigt une image de Tibère, gravée en relief sur une pierre précieuse. Il serait bien sot à moi de chercher des périphrases pour dire qu'il prit un pot de chambre. La chose fut remarquée par Maron, fameux délateur de cette époque. Mais l'esclave de celui à qui l'on tendait un piégé profita de son ivresse pour lui ôter son anneau. Maron prenait déjà les convives à témoin que l'image de l'empereur avait été approchée d'un endroit obscène, et dressait sa dénonciation, quand l'esclave montra l'anneau dans sa main. Si celui-ci s'appelle encore un esclave, je consens à ce que Maron s'appelle un convive.

[3,27] XXVII. Sous le divin Auguste, une parole indiscrete ne mettait pas encore en péril, mais pouvait déjà compromettre. Le sénateur Rufus avait, dans un souper, exprimé le voeu que César ne revint point sain et sauf d'un voyage projeté ; ajoutant que tous les veaux et tous les taureaux formaient le même voeu. Ce propos fut soigneusement recueilli par certains convives. Le lendemain, dès qu'il fit jour, l'esclave qui s'était tenu aux pieds de Rufus, lui raconte ce qu'il a dit dans

nihil erat tutum : omnis saeuiendi placebat occasio. Nec iam reorum exspectabatur euentus, quum esset unus. Coenabat Paullus praetorius in conuiuio quodam, imaginem Tiberii Caesaris habens, ectypam, et eminente gemma. Rem ineptissimam fecero, si nunc uerba quaesiero, quemadmodum dicam illum matellam sumpsisse. Quod factum simul et Maro ex notis illius temporis uestigatoribus notauit. At seruus eius cui nectebantur insidiae, ei ebrio annulum extraxit; et quum Maro conuiuas testaretur, admotam esse imaginem obscenis, et iam subscriptionem componeret, ostendit in manu sua seruus anaulum. Si quis hunc seruum uocat, et illum conuiuiam uocabit.

[3,27] XXVII. Sub diuo Augusto nondum hominibus uerba sua periculosa erant, iam molesta. Rufus, uir ordinis senatorii, inter coenam optauerat, ne Caesar saluus rediret ex ea peregrinatione quam parabat, et adiecerat, idem omnes et tauros et uitulos optare. Fuerunt qui illa diligenter audirent. Ut primum diluxit, seruus qui coenanti ad pedes steterat, narrat quae inter coenam ebrius dixisset ; hortatur, ut Caesarem occupet, atque ipse se deferat. Usus consilio, descendenti

l'ivresse, et lui conseille d'aller sur-le-champ trouver l'empereur pour se dénoncer lui-même. Docile à ce conseil, Rufus se présente à César, comme il descend de son palais : il lui proteste avec serment qu'il avait perdu la raison la veille, et qu'il souhaite que son méchant voeu retombe sur lui-même et sur ses enfants ; il le conjure de lui pardonner et de lui rendre ses bonnes grâces. Auguste y consent. « Personne, ajoute Rufus, ne croira que vous m'avez rendu votre affection, si vous ne m'accordez quelque bienfait. » Et alors il lui demanda une somme que n'eût pas dédaignée un courtisan en faveur. César la lui accorda encore, en ajoutant : « Pour mon intérêt, je me donnerai bien de garde de me fâcher jamais contre vous. » Auguste fit bien sans doute de pardonner, et d'ajouter la libéralité à la clémence. Quiconque entendra parler de ce fait ne manquera pas de louer l'empereur ; mais il faut d'abord louer l'esclave. Est-il besoin de vous dire qu'il fut affranchi ? mais non pas gratuitement ; César avait payé le prix de sa liberté.

[3,28] XXVIII. Après tant d'exemples, doutera-t-on qu'un maître ne recoive quelquefois un bienfait de son esclave ? Faut-il que la personne avilisse la chose ? et ne vaut-il pas mieux que la chose elle-même honore la personne ? Nous avons tous les mêmes commencements, une même origine.

Caesari occurrit.

Et quum malam mentem habuisset se pridie iurasset, id ut in se filios suos recideret, optauit, et Caesarem, ut ignosceret sibi, rediretque in gratiam secum, rogauit. Quum dixisset se Caesar facere : « Nemo, inquit, credet te mecum in gratiam rediisse, nisi aliquid mihi donaueris : » petitque non fastidiendam a propitio summam, et impetrauit. Caesar ait : " Mea causa dabo operam, ne unquam tibi irascar. » Honestè Caesar, quod ignouit, quod liberalitatem clementiae adiecit. Quicumque hoc audiuerit exemplum, necesse est Caesarem laudet, sed. quum seruum ante laudauerit. Num expectas, ut tibi narrem manumissum, qui hoc fecerat ? nec tamen gratis ; pecuniam pro libertate eius Caesar numerauerat.

[3,28] XXVIII. Post tot exempla, num est dubium, quin beneficium aliquando a seruo dominus accipiat ? Quare potius, personam minuat, quam personam res ipsa cohonestet ? Eadem omnibus principia, eademque origo : nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium, et artibus

Nul n'est plus noble qu'un autre, s'il n'a l'esprit plus droit et plus propre à la vertu. Ceux qui exposent dans leur vestibule les images de leurs ancêtres, et placent à l'entrée de leur demeure une longue série de noms liés entre eux par les rameaux d'un arbre généalogique, sont plus connus que nobles.

Le père commun, c'est le monde. Par des degrés ou brillants ou obscurs, chacun de nous remonte à cette origine première. Ne vous laissez pas abuser par ceux qui, récapitulant la liste de leurs aïeux, partout où manque un nom illustre, y supposent un dieu. Ne méprisez aucun homme, même entouré de noms vulgaires et peu favorisés de la fortune. Bien que dans votre généalogie vous ne rencontriez que des affranchis, ou des esclaves, ou des étrangers, élevez hardiment votre âme, et tout ce qu'entre eux et vous il peut y avoir d'abject, franchissez-le d'un bond : au bout vous trouverez une haute noblesse.

Pourquoi l'orgueil nous gonfle-t-il au point de nous faire rejeter avec dédain les bienfaits d'un esclave, et de ne songer qu'à sa condition sans nous rappeler ses mérites? Un esclave ! Osez-vous bien donner à quelqu'un ce nom, vous, l'esclave de la débauche et de la gourmandise ? vous, le valet d'une maîtresse adultère? que dis-je? le valet de toutes les femmes adultères?

bonis aptius. Qui imagines in atrio exponunt, et nomina familiae suae longo ordine, ac multis stemmatum illigata flexuris, in parte prima aedium collocant, noti magis, quam nobiles sunt. Unus omnium parens mundus est : siue per splendidos, siue per sordidos gradus, ad hunc prima cuiusque origo perducitur. Non est, quod te isti decipiant, qui quum maiores suos recensent, ubicunque illustre nomen defecit, illo deum infulciunt. Neminem despexeris, etiamsi circa illum obsoleta sunt nomina, et parum indulgente adiuta fortuna : siue libertini ante uos habentur, siue serui, siue exterarum gentium homines, erigite audacter animos, et quidquid in medio sordidi iacet, transilite : exspectat uos in summo magna nobilitas.

Quid superbia in tantam uanitatem attollimur, ut beneficia a seruis indignemur accipere, et sortem eorum spectemus, obliti meritorum? Seruum tu quemquam uocas, libidinis et gulae seruus, et adulterae, immo adulterarum commune mancipium ?

Seruum uocas quemquam tu? Quo tandem ab istis gerulis raperis cubile istud tuum circumferentibus? quo te penulati isti in militum et quidem non uulgarem cultum subornati? quo, inquam, te isti efferunt? ad ostium alicuius ostiarii, ad hortos alicuius ne ordinarium quidem habentis officium. Et deinde negas tibi beneficium

Vous appelez un homme esclave! où vous entraînent donc ces porteurs qui promènent çà et là votre litière ? et ces serviteurs affublés en soldats, et revêtus d'un brillant costume, où vous transportent-ils donc ? A la loge de quelque portier, aux jardins de quelque esclave qui n'a pas même de fonctions déterminées. Puis vous prétendez que votre esclave ne peut être votre bienfaiteur, quand le baiser de l'esclave d'autrui est pour vous un bienfait. Quelle est donc cette inconséquence de votre esprit? D'un côté, vous méprisez les esclaves, et de l'autre, vous recherchez leur baiser comme un bienfait ! Impérieux et fier chez vous, humble au dehors, et aussi dédaigné que dédaigneux : car nul n'a l'âme plus abjecte que celui dont l'orgueil est le plus immodéré ; nul n'est plus disposé à fouler aux pieds les autres, que celui qui apprend à outrager, à force d'outrages reçus.

[3,29] XXIX. Cette sortie était nécessaire pour rabattre l'insolence de ces hommes qui ne s'attachent qu'à la fortune, et pour revendiquer le droit des esclaves au titre de bienfaiteurs, tout aussi bien que je le revendique en faveur des fils. On demande, en effet, quelquefois si les enfants ne peuvent accorder à leurs parents de plus grands bienfaits qu'ils n'en ont reçu? On convient que très souvent les fils ont été plus grands et

a serue tuo posse dari, cui osculum alieni serui beneficium est.

Quae est tanta animi discordia? eodem tempore seruos despicias, et colis. Imperiosus intra limen atque impotens, humilis foris : et tam contemptus, quam contemnens. Neque enim ulli magis abiiciunt animos, quam qui improbe tollunt : nullique ad calcandos alios paratiores, quam qui contumelias facere, accipiendo didicerunt.

[3,29] XXIX. Dicenda haec fuerunt, ad contundendam insolentiam hominum ex fortuna pendentium, uindicandumque ius beneficii dandi a seruis, ut a filiis quoque uindicaretur. Quaeritur enim, an aliquando liberi maiora beneficia dare parentibus suis possint, quam acceperint? Illud conceditur, multos, filios maiores potentioresque exstitisse, quam parentes suos: aequae et illud meliores fuisse. Quod si constat, potest fieri ut meliora

plus puissants que leurs pères : on convient également qu'ils ont été plus vertueux. Ce point accordé, il peut se faire qu'ayant une fortune plus ample et des dispositions meilleures, ils surpassent leurs pères en bienfaits.

« Quelque chose, dit-on, qu'un fils donne à son père, ce sera toujours moins qu'il n'a reçu, parce que, jusqu'à cette faculté de donner, il tient tout de son père. Ainsi un père ne peut jamais être surpassé en bienfaits par son fils, qui ne tient que de lui cette même supériorité".

Je réponds d'abord : il est des choses qui doivent leur origine à d'autres, et qui cependant sont plus grandes que leur origine; et de ce que l'une n'eût pu s'accroître, si elle n'eût dû son commencement à l'autre, il ne s'ensuit pas que la première ne puisse surpasser en grandeur la seconde. Il n'est aucune chose en ce monde qui, dans ses rapides progrès, n'aille bien au delà de son principe. Les semences sont le principe de tout ce qui naît en ce monde; et cependant elles ne sont que la plus petite partie des substances qu'elles engendrent.

Voyez le Rhin, voyez l'Euphrate, en un mot, tous les fleuves célèbres : quelle est leur grandeur comparée à leur source?

Tout ce qui les rend redoutables et fameux, c'est dans leur cours qu'ils l'ont acquis. Otez les racines, les forêts cesseront de s'élever, et les hautes

tribuerint, quum et fortuna illis maior esset, et melior uoluntas.

« Quidquid, inquit, est, quod dat patri filius, utique minus est, quia hant ipsam dandi facultatem patri debet. Ita nunquam beneficio eius uincitur, cuius beneficium est ipsum, quod uincitur". Primum, quaedam initium ab aliis trahunt, et tamen initiis suis maiora sunt. Nec ideo aliquid non est maius eo quo coepit, quia non potuisset in tantum procedere, nisi coepisset. Nulla non res principia sua magno gradu transit. Semina omnium rerum causa sunt : et tamen minimae partes sunt eorum quae gignunt.

Adspice Rhenum, adspice Euphratem, omnes denique inclytos amnes : quid sunt, si illos illic unde effluunt, aestimes?

Quidquid est quo timentur, quo nominantur, in processu parauerunt. Tolle radicem, nemora non surgent; nec tanti montes uestientur. Adspice trabes, siue proceritatem aestimes, altissimas, siue crassitudinem spatiumque ramorum, latissime fusas: quantulum est his comparatum illud, quod radix tenui fibra complectitur ! Innituntur fundamentis suis templa, et illa urbis moenia : tamen quae in firmamentum totius operis iacta saut, latent. Idem in ceteris euenit ; principia sua semper sequens magnitudo obruit.

Non potuisssem quidquam consequi, nisi parentum beneficium antecessisset : sed non ideo quidquid consecutus sum, minus est eo sine quo consecutus non essem. Nisi

montagnes seront privées de leur parure.	me nutrix aluisset infantem, nihil eorum,
Voyez ces troncs si élevés, si vous	quae consilio ac manu gero, facere
mesurez leur hauteur; si énormes, si vous	potuisssem, nec in hanc emergere nominis
mesurez l'étendue que couvrent au loin	claritatem, quam ciuili ac militari
leurs rameaux : combien est petit en	industria merui : numquid tamen ideo
comparaison l'espace qu'embrassent leurs	maximis operibus praeferes nutricis
racines déliées! Sur leur base s'appuient	officium? At quid interest, quum aeque
et nos temples et les vastes murs de notre	sine patris beneficio, quam sine nutricis
Rome; et pourtant cette base sur laquelle	fomento, non potuerim ad ulteriora
tout s'appuie est cachée sous le sol. Il	procedere?
en est ainsi de toutes choses : la	
grandeur qu'elles acquièrent avec le temps	
efface la trace de leur origine.	
Je n'aurais pu rien acquérir, si les	
bienfaits de mes parents n'eussent	
précédé; mais il ne s'ensuit pas que tout	
ce que j'ai acquis soit moindre que la	
faculté sans laquelle je n'aurais pu rien	
acquérir. Si ma nourrice n'avait allaité	
mon enfance, je n'eusse rien pu faire de	
ce que je fais aujourd'hui de la tête et	
des bras; je ne serais point parvenu à	
environner mon nom de cette illustration	
que m'ont procurée mes services civils et	
militaires : mettez-vous pour cela au-	
dessus de mes grands travaux les services	
de ma nourrice? Cependant il m'eût été	
aussi difficile de m'avancer sans les	
soins de ma nourrice que sans les	
bienfaits de mon père.	





Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 18/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre III

Chapitre XXX-XXXVIII

Chapitre XXX-XXXVIII



[3,30] XXX. Que si à l'auteur de mes jours [3,30] XXX. Quod si initio meo quidquid
je dois tout ce que je puis, considérez iam possum debeo, cogita non esse initium
que mon commencement n'est ni mon père, ni mei patrem, ne auum quidem. Semper enim
même mon aïeul. Il y aura toujours quelque erit ulterius aliquid, ex quo originis
chose d'antérieur d'où chaque origine tire proximæ origo descendat. Atqui nemo dicet
sa propre origine. Or, personne ne me plus debere ignotis, et ultra memoriam
soutient que je dois plus à des ancêtres positis maioribus, quam patri : plus autem
inconnus et placés au delà du souvenir des debeo, si hoc ipsum, quod genuit me pater
hommes, que je ne dois à mon père. Je leur meus, maioribus debet. Quidquid praestiti
devrais cependant davantage, puisque mon patri, etiamsi magnum est, infra
père tenait d'eux jusqu'à la faculté de me aestimationem paterni muneris est, quia
donner la vie. Tout ce que je fais pour non essem, si non genuisset?
mon père, quelque important qu'il soit, Isto modo, etiamsi quis patrem meum aegrum
n'est point équivalent au bienfait ac moriturum sanauerit, nihil praestare ei
paternel, parce que je ne serais pas, s'il potero, quod non beneficio eius minus sit;
ne m'eût engendré ? A ce compte, si non enim genuisset me pater, ni sanatus
quelque médecin a guéri mon père expirant, esset. Sed uide ne illud uerius sit
je ne pourrai faire pour lui rien qui ne aestimari, an id quod potui, et id quod
soit au-dessous de son bienfait; car mon feci, meum sit, mearum uirium, meae
père ne m'eût point engendré, s'il n'eût uoluntatis. Illud quod natus sum, per se

été guéri. Mais voyez s'il ne vaut pas mieux penser que ce que j'ai pu faire, et ce que j'ai fait, m'appartient en propre, comme procédant de ma force et de ma volonté.

Quant à la vie pure et simple, considérez ce qu'elle est en soi ; vous verrez que c'est un don bien petit, bien incertain, une source égale de bien et de mal. Sans doute c'est le point de départ de toutes choses; mais ce n'est pas la plus grande, quoique la première. J'ai sauvé la vie à mon père; je l'ai élevé à la plus haute dignité, je l'ai rendu le premier de ses concitoyens; je l'ai non seulement honoré par mes actions, mais, pour qu'il en fit lui-même d'aussi honorables, je lui ai ouvert une voie large et facile, je lui ai fourni des moyens non moins sûrs que glorieux. Les distinctions, l'opulence, tout ce qui excite l'ambition des hommes, je l'ai accumulé sur lui. Supérieur à tous les autres, je me suis toujours maintenu son inférieur. Dites maintenant : Cela même, la faculté d'agir ainsi, est encore un bienfait de votre père. Je vous répondrai : Oui, si, pour agir ainsi, c'était assez que de naître; mais si, pour vivre bien, le moins essentiel est de vivre, et si vous m'avez fait un don que les bêtes sauvages, les animaux les plus petits et même les plus immondes partagent avec moi, ne vous attribuez pas un mérite qui ne procède point de vos bienfaits,

intuere quale sit : animaduertes exiguum et incertum, et boni malique communem materiam, sine dubio primum ad omnia gradum ; sed non ideo maiorem omnibus, quia primum. Seruauī patrem, et ad summam prouexi dignitatem, et principem urbis suae feci; nec tantum rebus a me gestis nobilitaui, sed ipsi quoque gerendarum ingentem ac facilem, nec tutam minus, quam gloriosam dedi materiam. Honores, opes, quidquid humanos ad se animos rapit, congessi; et quum supra omnes starem, infra illum steti. Dic nunc : Hoc ipsum, quod ista potuisti, patris munus est. Respondebo tibi : Est prorsus, si ad ista facienda nasci satis est; sed si ad bene uiuendum minima portio est uiuere, et id tribuisti, quod cum feris mihi et animalibus quibusdam minimis, quibusdam etiam foedissimis commune est ; noli tibi asserere, quod non ex tuis beneficiis, etiamsi non sine tuis, oritur. Puta me uitam pro uita reddidisse. Sic quoque munus tuum uici, quum ego dederim sentienti, quum sentiens me dare; quum uitam tibi non uoluptatis meae causa, aut certe per uoluptatem dederim; quum tanto maius sit retinere spiritum, quam accipere, quanto leuius mori ante mortis metum.

quoiqu'il en soit la conséquence. Supposez que je vous aie donné la vie, en échange de celle que vous m'avez donnée. Encore ici je l'emporte sur vous ; car vous sentiez mon bienfait, je le sentais aussi ; car je ne vous donnais pas la vie pour mon plaisir, et moins encore par mon plaisir ; car il est plus important de conserver la vie que de la recevoir, comme il y a moins de tourment à mourir qu'à craindre la mort.

[3,31] XXXI. Quand je vous ai sauvé la vie, vous pouviez en jouir aussitôt ; quand vous me l'avez donnée, je n'avais point le sentiment de mon existence : je vous ai donné la vie, alors que vous craigniez de mourir ; en me la donnant, vous m'avez destiné à mourir ; moi, je vous ai sauvé une vie complète à laquelle rien ne manquait ; vous avez engendré en moi un être privé de raison, et à charge aux autres ; et la preuve que donner ainsi la vie n'est pas un grand bienfait, c'est que vous pouviez m'exposer ; et, en ce cas, c'eût été un mauvais service de m'avoir engendré. D'où je conclus que le moindre des bienfaits est la cohabitation de mon père et de ma mère, si, maints accessoires ne venant se joindre à ce commencement de bienfait, il n'est ratifié en quelque sorte par d'autres bienfaits.

Le bien ne consiste pas à vivre, mais à bien vivre. Oui, je vis bien ; mais je pourrais vivre mal : ainsi la seule chose

[3,31] XXXI. Ego uitam dedi statim illa usuro : tu nescituro an uiueret : ego uitam dedi mortem timenti : tu uitam dedisti, ut mori possem ; ego uitam tibi dedi consummatam, perfectam : tu me expertem rationis genuisti, onus alienum. Vis scire, quam non sit magnum beneficium, uitam sic dare ? exposuisses : nempe iniuria erat genuisse. Quo quidem colligo minimum esse beneficium, patris matrisque concubitum, nisi accesserint alia quae prosequerentur hoc initium muneris, et aliis officiis ratum facerent. Non est bonum uiuere, sect bene uiuere. At bene uiuo : sed potui et male : ita hoc tantum est tuum, quod uiuo. Si uitam imputas mihi per se, nudam, egentem consilii, et id ut magnum bonum iactas, cogita te mihi imputare muscarum ac uermium bonum. Deinde, ut nihil aliud dicam, quam bonis artibus me studuisse, ut cursum ad rectum iter uitae dirigerem : in ipso beneficio tuo, maius quum quod dederas, recepisti.

que je tiens de vous, c'est de vivre. Si vous voulez mettre en compte la vie seule, la vie nue, dépourvue de raison ; si vous vantez cela comme un grand bien, songez que cet avantage est celui des mouches et des vermisseaux. Enfin, pour ne parler que des arts libéraux dont l'étude salutaire a dirigé vers le bien le cours de ma vie, même en profitant de ce bienfait, je vous ai restitué plus que je n'ai reçu. Vous m'aviez donné à moi-même ignorant, ébauché; et moi je vous rends un fils tel que vous seriez heureux de l'avoir engendré.	Tu enim me mihi rudem et imperitum dedisti : ego tibi filium, qualem genuisse gauderes.

[3,32] XXXII. Mon père m'a nourri; si je le nourris à mon tour, je lui rends davantage ; parce qu'il est doublement aise d'être nourri, et nourri par son fils; parce qu'il jouit plus encore de mon bon coeur que de la chose elle-même. Les aliments qu'il m'a donnés n'ont touché que mon corps. Et si l'on est parvenu à se rendre célèbre parmi les nations, ou par l'éloquence, ou par la justice, ou par les exploits militaires, si l'on a entouré son père d'une grande renommée et dissipé l'obscurité de sa naissance par une vive splendeur, n'a-t-on pas conféré à ses parents un inestimable bienfait? Qui connaît Ariston et Gryllus, sans leurs fils, Platon et Xénophon? Socrate rend immortel le nom de Sophronisque. Il serait trop long d'énumérer ceux qui ne vivent dans la mémoire, que parce que l'éclatant	[3,32] XXXII. Aluit me pater. Si idem praesto, plus reddo : quia non tantum ali se, sed a filio ali gaudet, et maiorem ex animo meo, quum ex ipsa re, percipit uoluptatem. Illius alimenta ad corpus tantum meum peruenerunt. Quid, si quis in tantum processit, ut aut eloquentia per gentes enotesceret, aut iustitia, aut bellicis rebus, et patri quoque ingentem circumfunderet famam, tenebrasque natalium suorum clara luce discuteret, non inaestimabile in parentes suos beneficium contulit? An quisquam Aristonem et Gryllum, nisi propter Xenophontem ac Platonem filios, nosset ? Sophroniscum Socrates exspirare non patitur. Ceteros enumerare longum est, qui uiuunt ob nullam causam aliam, quum quod illos liberorum eximia uirtus tradidit posteris. Utrum maius beneficium dedit M. Agrippae pater,

mérite de leurs fils a transmis leur nom à la postérité. Est-ce le père d'Agrippa, homme inconnu même après Agrippa, qui a fait plus pour son fils, ou cet illustre fils qui a plus fait pour son père, lui qui fut décoré d'une couronne navale, exemple unique entre les récompenses militaires ? lui qui orna cette ville de tant de beaux ouvrages surpassant en magnificence tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, et tout ce qu'on a fait depuis ? Et Octave, fit-il plus de bien à son fils que l'empereur Auguste n'en fit à son père Octave, quoique ce père naturel soit éclipsé par le père adoptif ? Quelle joie il eût éprouvée en voyant ce jeune vainqueur, après les guerres civiles, jeter en maître les bases d'une paix solide ! Il n'eût pas reconnu son propre ouvrage, et, en se regardant lui-même, eût-il jamais pu croire qu'un tel homme fût né dans sa famille ?

Pourquoi citerais-je à présent tous ces autres pères, qui depuis longtemps seraient tombés dans l'oubli, si la gloire de leurs fils ne les eût arrachés à l'obscurité, et ne les retenait encore au grand jour ? D'ailleurs, nous n'examinons pas s'il est arrivé qu'un fils ait rendu à son père plus qu'il n'avait reçu de lui, mais si la chose est possible. Si les exemples que j'ai rapportés ne vous satisfont pas encore, et si les bienfaits des fils ne vous paraissent pas supérieurs

ne post Agrippam quidem notus, an patri dedit Agrippa, nauali corona insignis, unicum adeptus inter dona militaria decus ? qui tot in urbe maxima opera excitauit, quae et priorem magnificentiam uincerent, et nulla postea uincerentur ?

Utrum Octauias maius ullum beneficium dedit filio, an patri diuus Augustus, quamuis illum umbra adoptiui patris abscondit ? Quantam cepisset uoluptatem, si illum, post debellata arma ciuilia, uidisset securae paci praesidentem, non agnoscens bonum suum, nec satis credens, quoties respexisset ad se, potuisse illum uirum in domo sua nasci !

Quid nunc ceteros persequar, quos iam consumpsisset obliuio, nisi illos filiorum gloria e tenebris eruisset, et adhuc in luce retineret ? Deinde quam quaeramus, non quis filius patri maiora beneficia reddiderit, quam a patre acceperat, sed an possit aliquis maiora reddere ; etiamsi quae retuli exempla nondum satisfaciunt, nec beneficia parentum suorum supermicant ; capit tamen hoc natura, quod nondum ulla aetas tulit. Si singula paternorum meritorum magnitudinem exsuperare non possunt, plura in uuum congesta superabunt.

à ceux des pères, il n'en est pas moins vrai que la nature peut produire ce que les siècles n'ont pas encore enfanté. Enfin, si, pris un à un, ils ne peuvent égaler la grandeur du bienfait paternel, accumulés en masse, ils le surpasseront.

[3,33] XXXIII. Scipion sauva la vie à son père dans un combat ; encore vêtu de la prétexte, il poussa son cheval dans les rangs ennemis : c'était peu d'avoir affronté, pour se faire jour jusqu'à son père, tous les périls qui assiègent les plus grands capitaines, et triomphé de tant d'obstacles ; c'était peu d'avoir, pour son début comme soldat, pénétré jusqu'à la première ligne à travers le corps des vétérans, et prouvé ainsi que sa valeur n'attendait pas le nombre des années; ajoutez à cela qu'il défendit son père accusé, qu'il l'arracha aux complots et à la brigue d'ennemis puissants; qu'il accumula sur lui un deuxième et même un troisième consulat, sans compter d'autres honneurs faits pour flatter l'ambition d'un consulaire ; qu'il soulagea sa pauvreté par des richesses qu'il tenait de la conquête ; et, ce qui est le plus flatteur pour les hommes de guerre, qu'il le fit riche des dépouilles des ennemis. Cela vous semble-t-il encore trop peu ? ajoutez qu'il le fit proroger dans le gouvernement des provinces et dans d'autres commandements extraordinaires; ajoutez qu'après avoir renversé de fond en

[3,33] XXXIII. Servauit in proelio patrem Scipio, et praetextatus in hostes equum concitauit : parum est, quod ut perueniret ad patrem, tot pericula maximos duces quum maxime prementia contempsit, tot oppositas difficultates; quod ad primam pugnam exiturus tiro per ueteranorum corpora cucurrit ; quod annos suos transiliuit : adice, ut idem patrem reum defendat, et conspirationi inimicorum potentium eripiat; ut alterum illi consulatum, ac tertium, aliosque honores etiam consularibus concupiscendos congerat; ut pauperi raptas belli iure opes tradat; et, quod est militaribus uiris speciosissimum, diuitem illum spoliis etiam hostilibus faciat. Si adhuc parum est, adice ut prouincias et extraordinaria imperia continuat; adice ut dirutis maximis urbibus, Romani imperii sine aemulo ad ortus occasusque uenturi defensor, et conditor, maiorem nobilitatem nobili uiro adiciat. Dic Scipionis patrem : dubium est, quin generandi uulgare beneficium uicerit eximia pietas et uirtus, ipsi urbi nescio utrum maius praesidium afferens, an decus?

comble les plus grandes villes, ce héros, défenseur et vrai fondateur de l'empire romain, qui devait désormais s'étendre sans égal du couchant à l'aurore, ajouta le lustre d'une nouvelle noblesse à la noblesse de son père. Dites maintenant : Mais le père de Scipion ---. Peut-on douter que le bienfait vulgaire de la génération n'ait été surpassé par le dévouement et l'héroïsme du fils, à qui je ne sais si Rome doit plus sa sûreté que sa gloire?

[3,34] XXXIV. Ensuite, si ce n'est assez, imaginez un homme qui ait arraché son père à la torture, et qui l'ait subie en sa place. Vous pouvez, jusqu'où vous voudrez, étendre les bienfaits du fils: le don paternel est simple, il est facile, et même accompagné de plaisir pour le bienfaiteur : c'est un bienfait dont il a, par la force des choses, fait part à beaucoup d'autres, sans le savoir; un bienfait dans lequel il est de moitié avec la mère. Il a pu avoir en vue la loi de son pays, les privilèges de la paternité, le soin de perpétuer son nom et sa famille, enfin tout plutôt que l'individu auquel il donnait l'être. Mais si un fils s'est élevé jusqu'à la sagesse, et l'a communiquée à son père, douterons-nous encore s'il n'a pas donné plus qu'il n'avait reçu? Mais, insiste-t-on, tout ce que vous faites, tout ce que vous pouvez donner, vous le devez au bienfait de votre	[3,34] XXXIV. Deinde, si hoc parum est, finge aliquem tormenta patris discussisse; finge in se transtulisse. Licet tibi in quantum uelis extendere beneficia filii, quum paternum munus et simplex sit, et facile ; sed et danti uoluptarium, quod necesse est, ille multis dederit, etiam quibus dedisse se nescit; in quo consortem habet, in quo spectauit legem patriam, praemia patrum, domus ac familiae perpetuitatem, omnia potius quam eum cui dabat. Quid si quis sapientiam consecutus, hanc patri tradiderit, etiam nunc disputabimus, an maius aliquid dederit, quam acceperat; quum uitam beatam patri reddiderit, acceperit tantum uitam? Sed patris, inquit, beneficium est, quidquid facis, quidquid praestare illi potes. Et praeceptoris mei, quod institutis liberalibus profeci. Ipsos tamen, qui tradiderunt illa, transcendimus ; utique eos, qui prima elementa docuerunt. Et

père. C'est aussi à mon précepteur que je
dois mes progrès dans les lettres.
Cependant nous dépassons ceux qui nous les
ont enseignées, du moins quant aux
éléments. Quoique, sans ces premiers
maîtres, on n'eût pu parvenir à rien, il
ne s'ensuit pas que, malgré tous ses
progrès, on soit toujours au-dessous
d'eux : entre les commencements et la
perfection la différence est grande; et
les uns ne sont pas comparables à l'autre,
bien que celle-ci ne puisse exister sans
ceux-là.

[3,35] Il est bien temps que nous tirions
enfin quelque pièce de notre fonds. Celui
à qui l'on doit un bienfait au-dessus
duquel il y a quelque chose peut être
surpassé. Le père a donné la vie à son
fils; mais il est des choses meilleures
que la vie: ainsi un père peut être
surpassé comme bienfaiteur, puisqu'il
existe des bienfaits plus grands que le
sien. Celui qui a donné la vie à un autre,
si on la lui a sauvée deux fois à lui-
même, a reçu un plus grand bienfait qu'il
n'a donné. Or, un père a donné la vie : si
donc il est plus d'une fois préservé de la
mort par son fils, il aura plus reçu que
donné. Un bienfait, pour celui qui l'a
reçu, est d'autant plus grand, qu'en le
recevant il en avait plus besoin : or,
celui qui vit a plus besoin de la vie que
celui qui n'est pas né, et qui ne, peut
avoir besoin de rien.

quamvis sine illis nemo quidquam assequi
posset, non tamen quantumcunque qui
assecutus est, infra illos est; multum
inter prima ac maxima interest. Nec ideo
prima maximorum instar sunt, quia sine
primis maxima esse non possunt.

[3,35] XXXV. Iam tempus est quaedam ex
nostra, ut ita dicam, moneta proferri. Qui
id beneficium dedit, quo est aliud melius,
potest uinci : pater dedit filio uitam;
est autem aliquid uita melius: ita pater
uinci potest, quia dedit beneficium, quo
est aliquid melius. Etiam nunc, qui dedit
alicui uitam, si semel et iterum liberatus
est mortis periculo, maius accipit
beneficium, quam dedit : pater autem uitam
dedit : potest ergo, si saepius periculo
mortis liberatus a filio fuerit, maius
beneficium accipere, quam dedit. Qui
beneficium accipit, maius accipit, quo
magis eo indiget : magis autem indiget
uita qui uiuit, quam qui natus non est, ut
qui ne indigere quidem omnino possit,
maius ergo beneficium accipit pater, si
uitam a filio accepit, quam filius a
patre, quod natus est. Patris beneficia
uinci a filii beneficiis non possunt :

Un père, donc, qui reçoit la vie de son fils, lui est plus redevable qu'un fils en recevant la vie de son père. Sur quel fondement prétendez-vous que les bienfaits du fils ne peuvent surpasser ceux du père? Parce qu'il a reçu la vie de son père, et que, s'il ne l'avait pas reçue, il ne serait capable d'aucun bienfait. Mais ici le père se trouve dans le même cas que tous ceux qui ont donné la vie à quelqu'un: on n'aurait pu leur témoigner sa reconnaissance, si l'on n'eût point reçu la vie. En concluons-nous aussi qu'on ne peut par la reconnaissance surpasser le bienfait d'un médecin, car on peut devoir la vie à un médecin; ni celui d'un matelot qui vous a sauvé du naufrage?

Et toutefois il est possible de surpasser en bienfaits et en dévouement ceux à qui, d'une manière ou d'une autre, nous devons la vie. La même chose est donc possible pour les pères. Si quelqu'un m'accorde un bienfait qui ait besoin d'être entretenu par la sollicitude bienfaisante de beaucoup d'autres personnes, et que le bienfait que j'ai rendu en échange n'ait besoin de la participation d'aucun tiers, j'ai plus donné que reçu. Or, le père n'a donné à son fils qu'une vie qui s'éteindrait sans une infinité de soins accessoires pour l'entretenir : mais la vie que le fils conserve à son père n'a nullement besoin de secours étrangers;

quare? quia uitam accepit a patre, quam nisi accepisset, nulla dare beneficia potuisset. Hoc commune est patri cum omnibus, qui uitam dederunt alicui : non potuissent enim referre gratiam, nisi uitam accepissent.

Ergo nec medico in maius gratia, referri potest; solet enim et medicus uitam dare; nec nautae, si naufragum sustulit. Atqui et horum et aliorum, qui aliquo modo nobis uitam dederunt beneficia uinci possunt : ergo et patrum possunt. Si quis mihi beneficium dedit, quod multorum beneficiis adiuuandum esset, ego autem beneficium illi dedi, quod nullius adiutorio egeret, maius dedi quam accepi: pater filio uitam dedit perituram, nisi multa accessissent, quae illam tuerentur : filius patri si dedit uitam, dedit eam, quae nullius desideraret auxilium, in hoc ut permaneret : ergo maius beneficium accepit a filio pater, qui uitam accepit, quam ipse illi dederat.

elle se conserva d'elle-même. Ainsi le père qui reçoit de son fils la vie qu'il lui avait donnée, reçoit un bienfait plus grand.

[3,36] XXXVI. Ceci ne détruit pas le respect qu'on doit à son père, et ne rend pas les enfants plus mauvais, mais au contraire meilleurs; car la vertu est essentiellement ambitieuse, et brûle de prendre le pas sur ce qui la devance. La piété filiale deviendra plus active, si au désir de rendre la pareille se joint l'espoir de vaincre. Les pères eux-mêmes subiront volontiers et avec joie cette défaite, car il arrive souvent que la défaite offre des avantages. De là une lutte bien désirable, et pour les pères le bonheur si grand d'avoir à s'avouer surpassés en bienfaits par leurs enfants! Ne point partager cette opinion, c'est fournir une excuse à l'ingratitude des enfants, c'est ralentir l'élan de leur reconnaissance, tandis que nous devrions les stimuler, en disant: « Courage, vertueux jeunes gens; c'est ici entre les pères et leurs enfants une honorable lutte; c'est à qui donnera plus qu'il n'a reçu. Ils ne sont pas vainqueurs, pour vous avoir prévenus. Prenez courage, ainsi qu'il convient de le faire, et ne vous laissez point, afin de vaincre vos pères qui désirent être vaincus. Et dans cette noble arène vous ne manquerez pas de généraux qui vous exhortent à les imiter,

[3,36] XXXVI. Haec non destruunt parentum uenerationem, nec deteriores illis liberos faciunt, immo etiam meliores; natura enim gloriosa est uirtus, et anteire priores cupit. Alacrior erit pietas, si ad reddenda beneficia cum uincendi spe uenerit. Ipsis patribus id uolentibus laetisque contigerit; quoniam pleraque sunt, in quibus nostro bono uincimur. Unde certamen tam optabile, unde tantam felicitatem parentibus, ut fateantur se ipsos filiorum beneficiis impares! Nisi hoc ita iudicamus, excusationem damus liberis: et illos segniores ad referendam gratiam facimus, quibus stimulos adicere debemus, et dicere: "Hoc agite, optimi iuuenes! proposita est inter parentes ac liberos honesta contentio, dederint maiora, an receperint. Non ideo uicerunt, quia occupauerunt. Sumite modo animum, qualem decet, et deficere nolite, ut uincatis optantes. Nec desunt tam pulchro certamin duces qui ad similia uos cohortentur, ac per uestigia sua ire ad uictoriam, saepe iam partam ex parentibus, iubeant".

et vous invitent à marcher sur leurs
traces à la victoire que des fils ont
souvent obtenue. »

[3,37] XXXVII. Énée a surpassé son père :
il n'avait été pour lui dans son enfance
qu'un fardeau sans péril et sans
embarras : mais son père, accablé de
vieillesse, il le fallut porter à travers
les bataillons ennemis, à travers les
ruines de Troie, qui s'écroulait autour de
lui, alors que ce pieux vieillard, tenant
embrassés les vases sacrés et ses dieux
domestiques, surchargeait d'un double
poids les épaules de son fils, qui ne
cheminait qu'à grand'peine. Énée le porta
au milieu des flammes, et que ne peut la
piété? il le plaça comme une sorte de dieu
parmi les fondateurs de l'empire romain.
Ils ont surpassé leurs pères, ces jeunes
Siciliens, qui, au milieu des secousses
violentes de l'Etna, au milieu d'une lave
brûlante inondant les villes, les
campagnes et la plus grande partie de
l'île, emportèrent leurs parents sur leurs
épaules. Les flammes, dit-on, s'écartèrent
et, se retirant à droite et à gauche,
ouvrirent un large chemin à ces héroïques
jeunes gens, si dignes d'accomplir en
sûreté cette glorieuse entreprise.
Antigone remporta la même victoire, lui
qui, après avoir vaincu l'ennemi dans une
grande bataille, transmit à son père le
prix de la guerre, et lui abandonna le
trône de Chypre. C'est être vraiment roi

[3,37] XXXVII. Vicit Aeneas patrem, ipse
eius in infantia leue tutumque gestamen,
grauem senio, per media hostium agmina, et
per cadentis circa se urbis ruinas ferens,
quum complexus sacra ac penates deos
religiosus senex non simplici uadentem
sarcina premeret : tulit illum per ignes,
et, quid non pietas potest ? pertulit,
colendumque inter conditores Romani
imperii posuit.

Vicere Siculi iuuenes, quum Aetna maiore
ui peragitata, in urbes, in agros, in
magnam insulae partem effudisset
incendium, uexerunt parentes suos.
Discessisse creditum est ignes, et
utrinque flamma recedente limitem
adaptertum per quem transcurrerent iuuenes
dignissimi qui magna tuto auderent.
Vicit Antigonus, qui quum ingenti proelio
superasset hostem, praemium belli ad
patrem transtulit, et imperium illi Cypri
tradidit. Hoc est regnum, nolle regnare,
quum possis!

Vicit patrem, imperiosum quidem, T-
Manlius : qui quum ante ad tempus
relegatus esset a patre, ob adolescentiam
brutam ac hebetem, ad tribunum plebis, qui
patri suo dixerat diem, uenit ; petitoque
tempore, quod ille dederat, sperans fore
proditorem parentis inuisi, et bene
meruisse se de iuvene credebat, cuius

que de ne pas vouloir régner quand on le peut.

T. Manlius triompha de son père, tout impérieux qu'il était. Relégué jusqu'alors à la campagne par la volonté paternelle, à cause de la stupidité grossière qu'il montrait dans son adolescence; il alla trouver le tribun du peuple qui avait ajourné son père, demanda une entrevue à ce magistrat, et l'obtint.

Le tribun espérait que le fils se rendrait le délateur d'un père odieux; il croyait même s'être fait un ami de ce jeune homme, parce que, entre autres crimes dont il accusait le père, il alléguait l'exil du fils. Mais celui-ci, le trouvant seul, tire un poignard caché dans son sein, et lui dit : «Si tu ne jures de te désister de ton accusation contre. mon père, je, te perce de ce glaive: c'est à toi de choisir de quelle manière mon père sera délivré de son accusateur. » Le tribun jura, et tint son serment: seulement il rendit compte à l'assemblée du motif de son désistement. Jamais, depuis, aucun autre citoyen ne se permit impunément de faire rentrer dans l'ordre un tribun.

[3,38] XXXVIII. Il est maints autres exemples de fils qui ont arraché leurs pères aux dangers, qui les ont élevés de l'état le plus humble au faite des honneurs, qui les ont tirés de la plèbe et de la foule pour rendre leurs noms à jamais immortels.

exsilium pro grauissimo crimine inter alia Manlio obiiciebat, nactus adolescens secretum, stringit occultatum sinu ferrum, et: "Nisi iuras, inquit, te diem patri remissurum, hoc te gladio transfodiam. In tua potestate est, utro modo pater meus accusatorem non habeat". Iurauit tribunus : nec fefellit, et causam actionis remissae concioni reddidit. Nulli alii licuit impune tribunum in ordinem redigere.

[3,38] XXXVIII. Alia ex aliis exempla sunt eorum, qui parentes suos periculis eripuerunt, qui ex infimo ad summum protulerunt, et e plebe acruoque ignobili nunquam tacendos saeculis dederunt. Nulla ui uerborum, nulla ingenii facultate exprimi potest, quantum opus sit, quam

Il n'est point de langage assez fort, de parole assez éloquente pour exprimer dignement tout ce qu'il y a de mérite, tout ce qu'il y a de gloire immortelle, à pouvoir se dire : « J'ai obéi à mes parents; je leur ai cédé : à leurs ordres, justes ou non, et quelque durs qu'ils fussent, je me suis toujours montré obéissant et soumis : je n'ai été rebelle qu'en un seul point: je n'ai pas voulu qu'ils me surpassassent en bienfaits.» Ah! je vous en conjure, soutenez ce combat; et, quoique vaincus, reformez vos rangs: heureux les vainqueurs! heureux même les vaincus! Quoi de plus beau pour un jeune homme que de pouvoir se dire à lui-même (car il lui serait défendu de le dire à tout autre) : « J'ai vaincu mon père en bienfaits! » Quoi de plus heureux pour un vieillard, que de pouvoir se vanter en tous lieux et devant tout le monde d'avoir été surpassé par son fils en bienfaits? Quoi de plus doux que d'être vaincu par soi-même ?	laudabile, quamque nunquam a memoria hominum exiturum, posse hoc dicere : "Parentibus meis parui, cessi: imperio eorum, siue aequum, siue iniquum ac durum fuit, obsequentem submissumque me praebui : ad hoc unum contumax fui, ne beneficiis uincerer". Certate, obsecro uos, et fusi quoque restituite aciem. Felices, qui uicerint: felices, qui uincuntur! Quid eo adolescente praeclarius, qui sibi ipsi dicere poterit (neque enim fas est alteri dicere) : « Patrem meum beneficiis uici ? » Quid eo fortunatius sene, qui omnibus ubique praedicabit, a filio se suo beneficiis uictum ? Quid autem est felicius, quam sibi cedere?



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 18/06/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre IV

Chapitre I-IX

Chapitre I-IX



[4,0] Livre IV.

[4,1] I. De toutes les questions que nous avons traitées jusqu'ici, mon cher Liberalis, il est aisé de voir que nulle n'est plus essentielle et ne mérite, selon l'expression de Salluste, un soin plus attentif que celle qui se présente à nous : La bienfaisance, et la gratitude qui en est le prix, sont-elles à rechercher pour elles-mêmes ? Il se rencontre des gens qui ne recherchent l'honnête qu'afin d'en recueillir la récompense: pour eux, la vertu est sans charme si elle est sans profit, tandis qu'elle perd tout son éclat, si elle dévient vénale. En effet, quelle honte de calculer le taux de la probité! La vertu n'invite point par l'appât du gain, et ne détourne point par la crainte du dommage; loin de séduire

[4,0] Liber quartus.

[4,1] I. Ex omnibus quae tractauimus, Aebutii Liberalis, potest uideri nihil tam necessarium, aut magis, ut ait Sallustius, cum cura dicendum, quam quod in manibus est : An beneficium dare, et inuicem gratiam referre, per se res expetendae sint ? Inueniuntur qui honesta in mercedem colant, quibusque non placeat uirtus gratuita, quae nihil habet in se magnificum, si quidquam uenale. Quid enim est turpius, quam aliquem computare quanti uir bonus sit ; quum uirtus nec lucro inuitet, nec absterreat damna, adeoque neminem spe ac pollicitatione corrumpat, ut contra in se impendere iubeat, ac saepius in ultro tributis sit? Calcatis utilitatibus ad illam eundum est, quocumque uocauit, quocumque misit, sine

personne par des espérances et des promesses, elle exige au contraire qu'on fasse des sacrifices pour elle, et presque toujours elle est elle-même un tribut

volontaire. Foulant aux pieds vos intérêts, il faut marcher à elle partout où elle vous appelle, partout où elle vous envoie, sans égard pour vos biens, quelquefois même sans ménagement pour votre propre sang; enfin jamais il ne faut refuser de lui obéir.

Que gagnerai-je, dit-on, si j'accomplis cet acte de courage, cet acte de reconnaissance? De l'avoir fait. On ne vous promet rien de plus; si d'aventure il vous revient quelque bénéfice, regardez-le comme un accessoire. La récompense des actions honnêtes est en elles-mêmes. Si ce qui est honnête est désirable en soi, et que le bienfait soit une chose honnête, il est clair que, sa nature étant la même, son sort ne doit pas être différent. Or, nous avons prouvé maintes fois et suffisamment qu'il fallait rechercher l'honnête pour lui-même.

[4,2] II. Sur ce point nous sommes en guerre avec les épicuriens, ces philosophes efféminés, qui exercent leur sagesse dans les festins.. Pour eux la vertu n'est que la servante des voluptés: servante docile et soumise et tout à fait dominée par elles. "Il n'est pas, disent-ils, de plaisir sans la vertu". Mais pourquoi mettez-vous le plaisir avant la

respectu rei familiaris : interdum etiam, sine ulla sanguinis sui parcimonia uadendum, nec unquam imperium eius detrectandum.

Quid consequar, inquit, si hoc fortiter, si hoc grate fecero? Quod feceris. Nihil tibi extra promittitur : si quid forte obuenerit commodi, inter accessiones numerabis. Rerum honestarum pretium in ipsis est. Si honestum per se expetendum est, beneficium autem honestum est, non potest alia eius conditio esse, quum eadem natura sit. Per se autem expetendum esse honestum, saepe et abunde probatum est.

[4,2] II. In hac parte nobis pugna est cum Epicureorum delicata et umbratica turba, in conuiuio sua philosophantium : apud quos uirtus uoluptatem ministra est. Illis paret, illis deseruit, illas supra se uidet.

"Non est, inquit, uoluptas sine uirtute". Sed quare ante uirtutem est? De ordine putas disputationem esse ? De re tota, et

vertu? Vous croyez peut-être qu'il ne s'agit que d'une dispute de préséance ? ce débat touche au fond de la chose, et met en question son essence même. Elle n'est

plus la vertu, si elle se résigne à marcher à la suite. A elle appartient le premier rôle : elle doit guider, commander, occuper la place d'honneur; et vous la réduisez à demander des ordres !

"Que vous importe cette distinction ? réplique l'épicurien. Et moi aussi, je nie

que sans la vertu le bonheur puisse exister. Ce même plaisir que je recherche, et dont je suis esclave, je le réprouve, je le condamne s'il vient sans la vertu. Le seul point qui nous divise, c'est de savoir si la vertu est la cause du souverain bien, ou si elle est elle-même le souverain bien".

Quand ce serait là l'unique sujet de notre débat, n'est-ce donc rien, à votre avis,

que cette question de préséance ? et n'est-ce pas un désordre, un aveuglement manifeste, que de mettre devant ce qui

doit être après ? D'ailleurs, je ne m'indigne pas seulement de ce que vous mettez la vertu après le plaisir, mais de ce que vous la mettez en société avec lui.

La vertu le méprise, elle est son ennemie

déclarée, elle le fuit bien loin; le travail, la douleur, et les disgrâces

virilement supportées, voilà les compagnons qu'elle préfère à ce bonheur efféminé.

de potestate eius ambigitur : non est uirtus, si sequi potest. Primae partes eius sont : ducere debet, imperare, summo loco stare; tu illam iubes signum petere.

"Quid, inquit, tua refert ? et ego sine uirtute nego beatam uitam posse constare.

Ipsam uoluptatem, quam sequor, cui me mancipauī, remota illa, improbo et damna; de hoc uno disputatur utrum uirtus summi boni causa sit, an ipsa summum bonum".

Ut hoc unum quaeratur, ordinis tantum existimas mutationem ? ista uero confusio est et manifesta caecitas, primis postrema praeferre. Non indignor, quod post uoluptatemponitur uirtus, sed quod omnino cum uoluptate confertur. Contemptrix eius et hostis est, et longissime ab illa resiliens, labori ac dolori familiarior, uirilibus incommodis, quam isti effeminato bono.

[4,3] III. Ces préliminaires étaient indispensables, mon cher Liberalis, parce que la bienfaisance dont il est ici question, faisant partie de la vertu, il n'est rien de si honteux que de donner dans tout autre but que de donner. Car si nous offrons avec l'espérance de recevoir, nous donnerons au plus opulent, et non au plus digne : loin de là, au riche orgueilleux nous préférons l'indigent : le bienfait cesse d'en être un, quand il ne s'adresse qu'à la fortune.

D'ailleurs, si pour être utiles aux autres, nous n'avions d'autre motif que notre avantage personnel, il s'ensuivrait que les riches, les grands et les rois, qui peuvent se passer de l'assistance d'autrui, se trouveraient d'autant plus dispensés de donner, qu'ils ont plus de moyens de le faire. Les dieux aussi tariraient le cours de tant de bienfaits qu'ils ne cessent de répandre nuit et jour : car en toutes choses leur nature leur suffit, et garantit à la fois la plénitude, la sécurité et l'inaltérable durée de leur bonheur. Ils n'accorderaient donc plus de bienfaits, s'ils étaient mus par leur intérêt et par des motifs personnels. Ce n'est plus de la bienfaisance, c'est de l'usure, que de considérer, non point où sera le plus dignement employé ce que nous donnons, mais où il sera le plus profitablement placé pour nous, et du recouvrement le

[4,3] III. Inserenda haec, mi Liberalis, fuerunt, quia beneficium, de quo nunc agitur, dare, uirtutis est, et turpissimum, id causa ullius alterius rei dare, quam ut datum sit. Nam si recipiendi spe tribueremus, locupletissimo cuique, non dignissimo, daremus ; nunc uero diuiti importuno pauperem praeferamus: non est beneficium quod fortunam spectat. Praeterea, si ut prodessemus, sola nos inuitaret utilitas, minime beneficia distribuere deberent, qui facillime possent, locupletes, et potentes, et reges, aliena ope non indigentes. Dii uero tot munera, quae sine intermissione diebus ac noctibus fundunt, non darent; in omnia enim illis natura sufficit, plenosque et tutos, et inuiolabiles praestat. Nulli ergo beneficium dabunt, si una dandi causa est, se intueri ac commodum suum. Istud non beneficium, sed foenus est, circumspicere non ubi optime ponas, sed ubi quaestuosissime habeas, unde facillime tollas. Quod quum longe a diis remotum sit, sequitur ut illi liberales sint ; nam si una beneficii dandi causa sit dantis utilitas, nulla autem ex nobis utilitas Deo speranda est, nulla Deo dandi beneficii causa est.

plus facile. C'est parce que les dieux sont bien éloignés de cette manière de voir, que nous bénissons leur providence libérale ; car si l'unique motif du bienfait était l'avantage du bienfaiteur, comme Dieu n'a rien à espérer de nous, Dieu n'aurait aucune raison de nous faire du bien.

[4,4] IV. Je sais ce qu'ici va répondre l'épicurien : "Dieu n'accorde pas de bienfaits; mais, calme et indifférent à notre sort, étranger à la marche du monde, il s'occupe d'autre chose, ou, ce qui semble à Épicure le comble de la félicité, il demeure dans une inaction complète, et les hommages des hommes ne le touchent pas plus que leurs outrages".

Celui qui parle ainsi n'entend pas ce concert de voix suppliantes; il ne voit pas ces mains qu'élèvent de tous côtés vers le ciel tant d'hommes faisant des vœux publics ou particuliers. Certes, la chose n'aurait pas lieu, et tous les mortels ne se seraient point accordés dans cette folie d'invoquer des divinités sourdes, des dieux impuissants, s'ils n'eussent reconnu que leurs bienfaits, tantôt spontanément offerts, tantôt accordés à la prière, sont toujours grands, opportuns, et détournent, par leur intervention, quelque catastrophe imminente. Et quel est donc l'être assez malheureux, assez abandonné, assez maltraité du destin et né pour souffrir,

[4,4] IV. Scio quid hoc loco respondeatur.

"Itaque non dat Deus beneficia, sed securus et negligens nostri, auersus a mundo, aliud agit, sut, qua maxima Epicuro felicitas uidetur, nihil agit, nec magis illum beneficia quam iniuriae tangunt". Hoc qui dicit non exaudit precantium uoces, et undique sublatis in coelum manibus uota facientum, priuata ac publica. Quod profecto non fieret, nec in hunc furorem omnes mortales consensissent alloquendi surda numina et inefficaces deos, nisi nossent illorum benefcia nunc ultro oblata, nunc orantibus data, magna, tempestiua, ingentes minas interuentu suo soluentia. Quis est autem tam miser, tam neglectus, quis tam duro fato, et in poenam genitus, ut non tantam deorum munificentiam senserit ? Ipsos illos complorantes sortem suam et querulos circumspice ; inuenies non ex toto beneficiorum caelestium expertes : neminem esse, ad quem non aliquid ex illo benignissimo fonte manauerit. Parum est autem id, quod nascentibus ex aequo distribuitur? Ut quae sequuntur, inaequali

qui n'ait jamais éprouvé cette munificence
des dieux? Considérez ces hommes qui
déplorent leur sort et se plaignent sans
cesse : vous n'en trouverez aucun qui soit
tout à fait exclu des bienfaits du ciel ;
vous n'en verrez pas un qui n'ait
quelquefois puisé à cette source
bienfaisante. Est-ce donc peu de chose que
tous ces biens également départis à tous
dès leur naissance ? Et pour ne point
parler des autres biens, qui ensuite sont
dispensés inégalement pendant la vie, la
nature nous a-t-elle donné si peu de
chose, en se donnant elle-même ?

[4,5] V. Dieu n'accorde aucun bienfait!
Mais d'où tenez-vous ce que vous possédez,
ce que vous donnez, ce que vous refusez,
ce que vous gardez, ce que vous ravissez?
d'où vient cette innombrable quantité
d'objets qui charment vos yeux, vos
oreilles, votre coeur? d'où vient cette
abondance qui va jusqu'à la profusion? La
nature n'a pas seulement pourvu à nos
besoins ; dans sa tendresse, elle a songé
même à nos plaisirs : témoin tant de
fruits de différents goûts, tant de
plantes utiles à la santé, tant d'aliments
attribués à chaque saison de l'année, en
telle profusion que la terre fournit même
à la paresse des aliments fortuits. Voyez
toutes ces espèces d'animaux répandus,
soit sur la surface de la terre, soit au
sein des eaux, soit dans les plaines
élevées de l'air, afin que toutes les

dispensata mensura, transeamus, parum
dedit natura, quum se dedit ?

[4,5] V. Non dat Deus beneficia ! Unde
ergo ista quae possides? quae das? quae
negas ? quae seruas ? quae rapis? unde
haec innumerabilia, oculos, aures, animum
mulcentia? unde illa luxuriam quoque
instruens copia ? Neque enim
necessitatibus tantummodo nostris prouisum
est; usque in delicias amamur : tot
arbusta, non uno modo frugifera, tot
herbae salutares, tot uarietates ciborum
per totum annum digesta, ut inertii quoque
fortuita terrae alimenta praeberent! Iam
animalia omnis generis, alia in sicco
solidoque, alia in humido innascentia,
alia per sublime dimissa ; ut omnis rerum
naturae pars tributum aliquod nobis
conferret ! Flumina haec amoenissimis
flexibus campos cingentia, illa praebitura
commerciis uiam, uasto et nauigabili cursu
uadentia, ex quibus quaedam statis diebus

parties de la nature concourent à fournir à l'homme quelque tribut ! Et ces rivières dont le cours sinueux embrasse et embellit nos campagnes ; et ces fleuves dont le lit vaste et profond ouvre une voie commode à la navigation et au commerce, et ceux qui, prenant, à des jours marqués, un merveilleux accroissement, apportent à une terre aride et desséchée par les feux de l'été leurs irrigations abondantes!

Parlerai-je de ces sources d'eaux minérales, et de ces eaux bouillantes qui jaillissent sur les rivages mêmes de la mer? Ici le Larius étend son eau profonde.

Et là le Bénacus furieux s'enfle et gronde.

[4,6] VI. Si l'on vous donnait quelques arpents de terre, vous appelleriez cela un bienfait; et pour vous ce n'est pas un bienfait que cet espace immense de terres qui s'étend au loin? Si quelqu'un vous avait donné de l'argent (or, je vois que vous en faites grand cas), et qu'il eût rempli votre coffre-fort, vous regarderiez cela comme un bienfait; et tant de métaux enfouis pour vous, tant de fleuves qui dans leur cours roulent l'or avec le sable, et cette immense quantité d'argent, de fer et d'airain cachée dans les entrailles de la terre, livrée à vos industrieuses recherches, et dont le secret vous est révélé par maints signes extérieurs, ne sont donc pas à votre gré un bienfait?

mirabile incrementum trahunt, ut arida et feruenti subiecta coelo loca subita uis aestiui torrentis irriget! Quid medicatorum torrentium uenae? quid in ipsis littoribus aquarum calentium exundatio ?

--- Te, Lari maxime, teque Fluctibus, et fremitu assurgens, Benace, marino?

[4,6] VI. Si pauca quis tibi donasset iugera, acceperis te diceres beneficium : immensa terrarum late patentium spatia negas esse beneficium? Si pecuniam tibi aliquis donauerit, et arcam tuam, quoniam id tibi magnum uidetur, impleuerit, beneficium uocabis: tot metalla defodit, tot flumina emisit terra, super quae decurrunt sola aurum uehementia; argenti, aeris, ferri, immane pondus omnibus locis obrutum, cuius inuestigandi tibi facultatem dedit, ac latentium diuitiarum in summa terra signa disposuit : negas te acceperis beneficium? Si domus tibi donetur, in qua marmoris aliquid resplendeat, et tectum nitidius, auro aut coloribus sparsum, num mediocre munus uocabis ? Ingens tibi domicilium, sine

Si l'on vous faisait présent d'une maison, dont quelques parois fussent incrustées de marbre, et les plafonds resplendissants d'or et de peinture, appelleriez-vous cela une libéralité mesquine? Mais à vous appartient une immense demeure, à l'abri de l'incendie et de la ruine, où l'on ne voit point ces légers revêtements, plus minces que le tranchant du fer qui les découpa, mais des masses entières des pierres les plus précieuses, mais des blocs de cette matière si variée, si bien nuancée, dont les moindres fragments excitent votre admiration; un édifice dont la voûte brille, la nuit et le jour, d'un éclat différent ; et vous dites encore n'avoir reçu aucun don ! Enfin, ne pouvant vous dissimuler le prix de ce que vous possédez, dans votre ingratitude vous prétendez n'en être redevable à personne?

Mais d'où tenez-vous cet air que vous respirez ; cette lumière dont le flambeau éclaire et règle tous les actes de votre vie, et ce sang dont le cours entretient en vous la chaleur vitale? de qui tenez-vous ces mets dont les saveurs exquises triomphent de la satiété de votre palais, et ces stimulants qui renouvellent les jouissances de vos sens fatigués? A qui devez-vous ce repos où votre vie se gâte et se flétrit ? Ah ! si vous êtes reconnaissant, ne vous direz-vous point :

"C'est un Dieu qui nous a fait ces loisirs; oui, toujours il sera un Dieu

ullo incendii aut ruinae metu struxit, in quo uides non tenues crustas, et ipsa quae secantur lamina graciliores, sed integras lapidis pretiosissimi moles, sed totas uariae distinctaeque materiae, cuius tu paruula frusta miraris, tectum uero aliter nocte, aliter interdium fulgens : negas te ullum munus accepisse? Et quum ista quae habes magno aestimes, quod est ingrati hominis, nulli debere te iudicas ? Unde tibi istum, quem trahis, spiritum? unde istam, per quam actus uitae tuae disponis atque ordinas, lucem ? unde sanguinem, cuius cursu uitalis continetur calor? unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacescentia ? unde haec irritamenta iam lassae uoluptatis ? unde ista quies, in qua putrescis ac marces ?

nonne, si gratus es, dices :
 --- Deus nobis haec otia fecit :
 Namque erit ille mihi semper Deus, illius
 aram
 Saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.
 Ille meas errare boues, ut cernis, et ipsum
 Ludere quae uellem calamo permisit agresti.
 Ille Deus est, non qui paucas boues, sed qui per totum orbem armenta dimisit, qui gregibus ubique passim uagantibus pabulum praestat; qui pascua hibernis aestiua substituit; qui non calamo tantum cantare, et agreste atque inconditum carmen ad

pour moi. Son autel sera souvent arrosé du sang d'un tendre agneau sorti de ma bergerie. C'est lui qui a permis à mes génisses d'errer en liberté, comme lu le vois, et à moi-même de jouer sur ma flûte rustique les airs que je voudrais".

Oui, c'est un Dieu qui a donné, non pas quelques génisses, mais d'immenses troupeaux répandus sur toute la terre, et qui fournit la pâture aux bestiaux errants de toutes parts, qui substitue les pâturages de l'été à ceux de l'hiver. Il ne nous enseigne pas seulement à chanter sur des pipeaux, et à moduler, non sans quelque charme, des chants rustiques et grossiers. Mais tant d'arts qui conspirent à nos jouissances, et cette diversité de voix et de sons qui empruntent leurs accents tantôt à notre souffle, tantôt à un souffle extérieur, n'est-ce pas lui qui les a créés ? N'allez pas dire que toutes ces inventions nous appartiennent : elles ne nous appartiennent pas plus que notre croissance, et que les développements divers de nos organes dans les différentes périodes de la vie, tels que la chute des dents de l'enfance, les signes de la puberté lorsque apparaît l'adolescence, et que l'homme passe à un âge plus robuste ; enfin cette dernière dent qui marque le terme de la jeunesse. Ces germes de tous les âges et de tous les arts, c'est Dieu qui les a mis en nous; c'est ce souverain

aliquam tamen oblectationem modulari docuit, sed tot artes tot uocum uarietates, tot sonos, alios spiritu nostro, alios externo, cantus edituros, commentus est. Neque enim nostra ista, quae inuenimus, dixeris: non magis, quam quod crescimus, quam quod ad constitutum tempus sua corpori officia respondent.

Nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem iam aetatem, et in robustiorem gradum transeuntem pubertas, et ultimus ille dens surgenti iuuentae terminum ponens. Insita sunt nobis omnium aetatum, omniumque artium semina, magister que ex occulto Deus producit ingenia.

maître qui dégage les génies de leur
obscurité.

[4,7] VII. C'est la nature, dites-vous, qui me donne tous ces biens. Mais ne voyez-vous pas qu'en parlant ainsi vous ne faites que changer le nom de Dieu? Car qu'est-ce que la nature, si ce n'est cette intelligence céleste répandue dans l'ensemble et dans toutes les parties de l'univers ? Pour peu que vous le vouliez, il y a bien d'autres noms à donner à ce grand auteur de tout ce qui est à notre usage : ainsi vous pouvez, conformément à nos rites, l'appeler Jupiter très bon et très grand, ou Jupiter Tonnant, ou Stator; non point, comme le rapportent les historiens, parce que, après le voeu de Romulus, il arrêta la fuite de l'armée romaine, mais parce que tout s'appuie sur sa bienveillance, et que de lui vient toute force, toute stabilité. Appelez-le encore destin ; vous ne vous tromperez point : car le destin n'est autre chose que l'enchaînement compliqué de toutes les causes; et Dieu est la cause première, celle de qui toutes les autres dérivent.

Tout nom que vous voudrez lui donner s'appliquera merveilleusement à lui, pourvu que ce nom caractérise quelque attribut, quelque effet de la puissance céleste. Dieu peut avoir autant de noms qu'il est de bienfaits émanant de lui.

[4,8] VIII. Ceux de notre secte pensent que c'est lui qui est Bacchus, Hercule et

[4,7] VII. Natura, inquis, haec mihi praestat. Non intelligis te, quum hoc dicis, mutare nomen Deo? Quid enim aliud est natura, quam Deus, et diuina ratio, toti mundo et partibus eius inserta ? Quoties uoles, tibi licet aliter hunc auctorem rerum nostrarum compellare ; et Iouem illum optimum ac maximum rite dices, et tonantem, et statorem : qui non, ut historici tradiderunt, ex eo quod post uotum susceptum acies Romanorum fugientium stetit, sed quod stant beneficio eius omnia, stator stabilitorque est : hunc eundem et fatum si dixeris, non mentieris; nam quum fatum nihil aliud sit, quam series implexa causarum, ille est prima omnium causa, ex qua ceterae pendent. Quaecumque uoles illi nomina proprie aptabis, uim aliquam effectumque caelestium rerum continentia. Tot appellationes eius possunt esse, quael munera.

[4,8] VIII. Hunc et Liberum patrem, et Herculem, ac Mercurium nostri putant.

Mercure: Bacchus, parce qu'il est le père de toutes les créatures, la source première de ces semences fécondes qui reproduisent les êtres à l'aide de la volupté ; Hercule, parce que sa force est invincible, et qu'après l'accomplissement de ses travaux il se retirera au sein de la flamme. Mercure, parce qu'il est le principe de la raison, de l'harmonie, de l'ordre et de la science. Partout où vous dirigerez vos pas, c'est toujours lui que vous trouverez devant vous ; rien n'est vide de lui: lui-même remplit tout son ouvrage.

Vous ne, gagnez donc rien, ô le plus ingrat des mortels! à renier vos obligations envers Dieu pour en faire honneur à la nature, parce que la nature ne peut pas plus exister sans Dieu, que Dieu sans la nature ; l'un et l'autre sont une même chose, et leurs fonctions sont les mêmes.

Si, ayant reçu quelque chose de Sénèque, vous prétendez n'être le débiteur que de Lucius ou d'Annaeus, vous ne changez pas pour cela le créancier, vous ne faites que changer le nom ; que vous l'appeliez par son prénom, par son nom, ou par son surnom, c'est toujours la même personne. De même, que vous appeliez Dieu la Nature, le Destin, la Fortune, ce ne sont là que des noms différents du même Dieu, qui se modifie dans l'exercice divers de sa toute-puissance. Ainsi, la justice, la

Liberum patrem : quia omnium parens sit, quod ab eo primum inuenta seminum uis est, consultura per uoluptatem. Herculem ; quia uis eius inuicta sit, quandoque lassata fuerit operibus editis, in ignem recessura. Mercurium ; quia ratio penes illum est numerusque, et ordo, et scientia. Quocumque te flexeris, ibi illum uidebis occurrentem tibi ; nihil ab illo uacat : opus suum ipse implet.

Ergo nihil agis, ingratisime mortalium, qui te negas Deo debere, sed naturae ; quia nec natura sine Deo est, nec Deus sine natura; sed idem est utrumque, nec distat officio.

Si quid a Seneca accepisses, Annaeo te diceres debere, uel Lucio : non creditorem mutares, sed nomen; quoniam siue praenomen eius, siue nomen dixisses, siue cognomen, idem tamen ille esset. Sic hunc Naturam uoces, Fatum, Fortunam : omnia eiusdem Dei nomina sunt, uarie utentis sua potestate.

Et iustitia, probitas, prudentia, fortitudo, frugalitas, unius animi bona sunt : quidquid horum tibi placuit, animus placet.

probité, la prudence, le courage, la frugalité, sont les biens d'une même âme : si quelqu'une de ces vertus vous plaît, c'est l'âme qui vous plaît.

[4,9] IX. Mais, sans nous engager dans une digression étrangère à notre sujet, je répète que Dieu nous comble incessamment des plus grands bienfaits, sans espoir de retour ; car il n'a pas besoin de nos services, et nous ne pouvons lui en rendre aucun. La bienfaisance est donc une chose désirable pour elle-même ; l'unique but que doit se proposer le bienfaiteur, c'est l'avantage de l'obligé : c'est là qu'il faut tendre, laissant de côté notre intérêt personnel.

"Vous prétendez, me dit l'épicurien, qu'on ne saurait mettre trop de soin à choisir ceux à qui l'on donne, de même que le laboureur ne confie pas ses semences à un terrain sablonneux. Si l'on admet ce précepte, nous sommes donc, en répandant nos bienfaits, guidés par notre intérêt personnel, comme le laboureur en prodiguant son labeur et ses semailles ? En effet, semer n'est pas une chose désirable pour elle-même. Vous choisissez, en outre, ceux à qui vous voulez accorder vos bienfaits ; ce qui ne devrait pas être, si la bienfaisance était désirable par elle-même ; car qu'importe à qui l'on donne et comment l'on donne : c'est toujours un bienfait".

Où, sans doute, nous n'avons, pour

[4,9] IX. Sed ne aliam disputationem ex obliquo habeam, plurima beneficia ac maxima in nos Deus confort sine spe recipiendi : quoniam nec ille collato eget, nec nos ei quidquam conferre possumus. Ergo beneficium per se expetenda res est ; una spectator in eo accipientis utilitas : ad hanc accedamus, sepositis commodis nostris.

"Dicitis, inquit, diligenter eligendos quibus beneficia demus, quia nec agricolae quidem semina arenis commitant. Quod si uerum est, nostram utilitatem in beneficiis dandis sequimur, quemadmodum in arando serendoque : neque enim serere, per se res expetenda est. Praeterea quaeritis, cui detis beneficium : quod non esset faciendum, si per se beneficium dare, expetenda res esset ; quae quocumque loco, et quocumque modo daretur, beneficium erat". Honestum propter nullam aliam causam, quam propter ipsum, sequimur. Tamen etsi nihil aliud sequendum est, quaerimus quid faciamus, et quando, et quemadmodum : per haec enim constat. Itaque quum eligo cui dem beneficium, id ago, ut beneficium sit, quia si turpi datur, nec honestum esse potest, nec beneficium.

rechercher l'honnête, d'autre motif que
l'honnête lui-même; toutefois, quoique ce
doive être notre unique but, il importe en
toute chose de savoir ce qu'on fait, et
quand on le fait, et comment; car tout
dépend de là. Ainsi quand je choisis celui
que je veux obliger, c'est pour qu'il y
ait vraiment bienfait de ma part; car il
ne peut y avoir ni honnêteté ni
bienfaisance à donner à un infâme.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 1/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre IV

Chapitre X-XIX

Chapitre X-XIX



[4,10] X. La restitution d'un dépôt est une chose désirable par elle-même : toutefois je ne le rendrai ni en tout cas, ni en tout lieu, ni en tout temps. Quelquefois il n'y aura pas de différence entre nier le dépôt, et le rendre publiquement. J'aurai donc égard à l'intérêt bien entendu de celui à qui je dois rendre; et, de peur de lui nuire, j'irai jusqu'à lui refuser son dépôt. J'en userai de même dans mes bienfaits : J'examinerai quand, à qui, comment et pourquoi je dois donner. Car rien ne doit se faire sans consulter la raison; or, il n'est point de bienfait, si la raison ne l'avoue : la raison est la compagne inséparable de l'honnête. Que d'hommes n'entendons-nous pas tous les jours se reprocher leurs dons inconsidérés, et s'écrier : "J'aimerais	[4,10] X. Depositum reddere, per se res expetenda est : non tamen semper reddam, nec quolibet loco, nec quolibet tempore. Aliquando nihil interest, utrum infitier, an palam reddam. Intuebor utilitatem eius, cui redditurus sum, et nociturum illi depositum negabo. Idem in beneficio faciam : uidebo quando dem, cui dem, quemadmodum, quare. Nihil enim sine ratione faciendum est; non est autem beneficium, nisi quod ratione datur, quoniam ratio omnis honesti comes est. Quum saepe hominum, donationem suam inconsultam obiurgantium, hanc audimus uocem: "Mallem perdidisse, quam illi dedisse!" Turpissimum genus damni est inconsulta donatio, multoque grauius, male dedisse beneficium, quam non recepisse. Aliena enim culpa est, quod non recipimus : quod cui daremus non elegimus,

mieux avoir perdu, que de lui avoir donné !" En effet, il n'est pas de plus humiliante façon de perdre, que d'avoir inconsidérément donné; et il est beaucoup plus fâcheux d'avoir mal placé son bienfait, que de n'avoir pas été payé de retour : car c'est la faute d'autrui, si l'on ne nous rend pas ; c'est la nôtre, si nous n'avons pas bien choisi ceux à qui nous voulions donner. Mais, dans ce choix, ne croyez pas que je m'arrête, ainsi que vous vous l'imaginez, à chercher celui qui me rendra la pareille c'est l'homme reconnaissant que je choisis, non celui qui rendra.

Souvent on peut être reconnaissant sans s'acquitter, et n'être qu'un ingrat en s'acquittant : c'est d'après le coeur que se forme mon évaluation. Aussi je négligerai l'homme riche, mais indigne, pour donner à l'honnête homme indigent : car celui-ci sera reconnaissant au sein de la pauvreté; et tout lui manquant, son coeur ne lui fera pas faute. Ce n'est ni du profit, ni du plaisir, ni de la gloire que je veux tirer de mon bienfait : si je contente celui qui reçoit, c'est assez; je ne donne que pour faire mon devoir. Mais ce devoir ne se fait pas sans choix. Ce choix, quel sera-t-il ? demandez-vous.

[4,11] XI. Je choisirai un homme intègre, candide, reconnaissant, qui respecte le bien d'autrui , qui ne soit pas attaché au sien comme un avare, enfin qui ait un

nostra. In electione nihil minus, quam hoc quod tu existimas, spectabo a quo recepturus sim : eligo enim eum qui gratus, non qui redditurus sit. Saepe autem et non redditurus gratus est; et ingratus, qui reddidit. Ad animum tendit astimatio mea. Idea locupletem, sed indignum, praeteribo : pauperi uiro bono dabo. Erit enim in summa inopia gratus, et quum omnia illi deerunt, supererit animus. Non lucrum ex beneficio capto, non uoluptatem, non gloriam. Uni placere contentus, in hoc dabo, ut quod oportet, faciam. Quod oportet autem, non est sine electione : quae qualis futura sit, interrogas?

[4,11] XI. Eligam uirum integrum, simplicem, memorem, gratum, alieni abstinentem, sui non auare tenacem, beneuolum. Hunc uero quum elegero, licet

coeur bienveillant. Quand j'aurai fixé mon
 choix sur lui, lors même que la fortune
 l'aurait privé de tout moyen de me payer
 de retour, je n'en aurai pas moins atteint
 mon but. Si ce n'est que par intérêt, par
 un sordide calcul que je me montre
 généreux; si je ne rends service qu'à
 celui qui pourra me rendre service à son
 tour, je ne donnerai pas à un voyageur qui
 part pour des contrées diverses et
 lointaines; je ne donnerai point à un
 homme qui s'expatrie pour toujours; je ne
 donnerai point à un malade désespéré, et
 quand je serai moi-même mourant, je ne
 donnerai pas, car je n'aurais pas le temps
 de retirer mes avances. Toutefois, ce qui
 vous prouve que c'est pour le bien même
 qu'on doit faire le bien, c'est qu'aux
 étrangers qui abordent dans nos ports pour
 les quitter sans retour, nous venons en
 aide. Au naufragé inconnu nous fournissons
 un vaisseau équipé pour le ramener dans sa
 patrie. Il part, connaissant à peine le
 bienfaiteur qui l'a sauvé, et ne devant
 jamais le revoir ; il se subroge les dieux
 pour sa dette, il les supplie d'acquitter
 pour lui le tribut de sa reconnaissance :
 cependant la conscience d'un bienfait
 stérile réjouit notre coeur.
 Lorsque, touchant aux bornes de la vie,
 nous faisons notre testament, ne
 répandons-nous pas des bienfaits qui ne
 doivent nous rapporter aucun profit ? Que
 de temps employé, que de réflexions dans

nihil illi fortuna tribuat, quo referre
 gratiam possit, ex sententia res gesta
 erit. Si utilitas me et sordida computatio
 liberalem facit, si nulli prosum, nisi ut
 inuicem ille mihi prosit, non dabo
 beneficium proficiscenti in diuersas
 longinquasque regiones, non dabo abfuturo
 semper, non dabo sic affecto ut spes ei
 nulla sit conualescendi, non dabo ipse
 deficiens, non enim habeo tempus
 recipiendi. Atqui ut scias, rem per se
 expetendam esse, benefacere ; aduenis modo
 in nostrum delatis portum, et statim
 abituris, succurrimus. Ignoto naufrago
 nauem, qua reuehatur, et damus et
 instruimus. Discedit ille, uix satis noto
 salutis auctore, et nunquam amplius in
 conspectum nostrum reuersurus, debitores
 nobis deos delegat, precaturque illi pro
 se gratiam referant : interim nos iuuat
 sterilis beneficii conscientia.
 Quid quum in ipso uitae fine constitimus,
 quum testamentum ordinamus, non, beneficia
 nobis nihil profutura diuidimus? quantum
 temporis consumitur, quamdiu secreto
 agitur, quantum et quibus demus! Quid enim
 interest, quibus demus a nullo recepturi ?
 Atqui nunquam diligentius damus, nunquam
 magis iudicia nostra torquemus, quam ubi,
 remotis utilitatibus, solum ante oculos
 honestum stetit: tamdiu officiorum mali
 iudices, quamdiu illa deprauat spes ac
 metus, ac inertissimum uitium, uoluptas.
 Ubi mors interclusit omnia, et ad ferendam

le secret de notre âme pour régler et le montant des legs et le choix des légataires ? Toutefois, que nous importe à qui nous donnons, puisque nous ne devons rien recevoir de personne ? Jamais pourtant plus de circonspection n'accompagne nos dons ; jamais nos jugements ne sont plus scrupuleusement pesés que dans ce moment où, tout intérêt personnel s'évanouissant, la vertu se présente seule à nos yeux. Mauvais juges de nos devoirs, tant que l'espérance et la crainte, tant que le plus lâche des vices, la volupté, nous les fait voir sous un faux jour, c'est lorsque la mort nous isole de toutes les passions, lorsqu'elle nous envoie un juge incorruptible pour prononcer, c'est alors que nous cherchons les plus dignes pour leur transmettre nos biens ; et l'affaire que nous réglons avec le soin le plus religieux est ce partage de choses qui ne sont plus à nous.

[4,12] XII. Et certes, c'est une grande satisfaction de pouvoir se dire à sa dernière heure : "Je vais enrichir cet homme ; je vais, avec les biens que je lui laisse, ajouter à l'éclat de sa dignité". Si l'on ne donnait que pour reprendre, il faudrait mourir intestat.

" Vous dites, objecte l'épicurien, que le bienfait est une dette insolvable : or, une dette n'est pas une chose désirable par elle-même". Quand nous disons que le bienfait est une dette c'est par

sententiam incorruptum iudicem misit, quaerimus dignissimos, quibus nostra tradamus : nec quidquam cura sanctiore componimus, quam quod ad nos non pertinet.

[4,12] XII. Et mehercule tunc magna uoluptas subit cogitantem : "Hunc ego locupletiores faciam, huius dignitati, adiectis opibus, aliquid splendoris affundam. Si non damus beneficia, nisi recepturi, intestatis moriendum sit". Dicitis, inquit, beneficium creditum insolubile esse : creditum autem non est res per se expetenda. Quum creditum dicimus, imagine et translatione utimur. Sic et legem iusti iniustique regulam esse : et regula non est res per se

similitude et figurément. Ainsi nous disons que la loi est la règle du juste et de l'injuste : or, une règle n'est pas désirable par elle-même. Nous sommes réduits à user de ces mots pour rendre notre pensée plus claire. Quand je me sers du mot de dette, c'est par métaphore. Pour marquer la différence, j'ajoute insolvable : or, il n'est point de dette qui ne puisse ou ne doive être acquittée. On doit si peu faire du bien par intérêt, que souvent, comme je l'ai dit, il faut en faire à ses risques et périls. Ainsi je vole à la défense d'un homme attaqué par des brigands, quand je pourrais, en toute sûreté, continuer ma route : je protège un accusé succombant sous le crédit de ses adversaires, et je tourne contre moi la cabale des hommes puissants; la robe de deuil dont je le débarrasse, je vais peut-être me voir forcé de la revêtir pour faire tête aux mêmes accusateurs, tandis que je pouvais passer de l'autre côté ou rester spectateur paisible de débats; qui me sont étrangers. Je me rends caution pour un homme condamné, et, par l'engagement que je prends envers ses créanciers; je fais tomber les affiches annonçant l'expropriation de mon ami : pour sauver un homme, dont les biens sont en vente, je cours risque de voir vendre les miens.

Veut-on acheter une maison à Tusculum ou à Tibur, dans le but d'y trouver un air

expetenda. Ad haec uerba demonstrandae rei causa descendimus. Quum dico creditum, intelligitur tanquam creditum. Vis scire? adiicio insolubile, quum creditum nullum non solui aut possit, aut debeat. Adeo beneficium utilitatis causa dandum non est, ut saepe, quemadmodum dixi, cum damno ac periculo dandum sit. Sie latronibus circumuentum defendo, ut tuto transire permittatur : reum gratia laborantem tueor, et hominum potentium factionem in me conuerto, quas illi detraxero sordes, sub accusatoribus iisdem fortasse sumpturus, quum abire in partem alteram possim, et securus spectare aliena certamina ; spondeo pro iudicato, et suspensum amici bonis libellum deicio, creditoribus eius me obligaturus : ut possim seruare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo. Nemo Tusculanum aut Tiburtinum comparaturus salubritatis causa, et aestiui secessus, quoto anno empturus sit disputat : quum emerit, tuendum est. Eadem in beneficiis ratio est; nam quum interrogaueris, quid reddat? respondebo : bonam conscientiam. Quid reddit beneficium? dic tu mihi, quid reddat iustitia, quid innocentia, quid magnitudo animi, quid pudicitia, quid temperantia? si quidquam praeter ipsas, ipsas non petis.

salubre et une retraite contre les ardeurs
de l'été, on ne s'informe guère du
revenu : on achète d'abord la propriété,
et puis on l'entretient. De même pour les
bienfaits : si vous me demandez ce qu'ils
rapportent, je vous répondrai : Une bonne
conscience. Ce que rapporte un bienfait?
que ne me demandez-vous ce que rapportent
la justice, l'innocence, la grandeur
d'âme, la chasteté, la tempérance ? Si
vous cherchez autre chose qu'elles-mêmes,
non, ce n'est pas elles que vous cherchez.

[4,13] XIII. Que gagne l'univers à
accomplir ses révolutions? que gagne le
soleil à prolonger et à diminuer la durée
des jours ? Cependant tous ces mouvements
sont des bienfaits, car ils tournent à
notre avantage. Comme la fonction de
l'univers est d'entretenir la rotation des
sphères, comme la fonction du soleil est
de changer tous les jours le lieu de son
lever et de son coucher, et de verser
gratuitement sur nous ses faveurs
salutaires : ainsi la fonction de l'homme
est de pratiquer la bienfaisance. Mais
pourquoi donne-t-il? pour ne pas manquer
de donner, pour ne pas perdre une occasion
de faire le bien. Votre plaisir à vous
consiste à énerver votre corps délicat
dans un lâche repos, à vous plonger dans
un calme voisin de l'assoupissement, à
vivre cachés sous d'épais ombrages, à
choyer la torpeur de vos âmes engourdies
au milieu de ces molles pensées que vous

[4,13] XIII. Mundus in quid uices suas
absoluit? in quid sol diem extendit et
contrahit? Omnia ista beneficia sunt :
fiunt enim nobis profutura. Quo modo mundi
officium est, circumagere rerum ordinem;
quo modo solis, loca mutare, ex quibus
oriatur, in quae cedat, et haec salutaria
nobis facere sine proemio : ita uiri
officium est inter alia, et beneficium
dare. Quare ergo dat? ne non det, ne
occasionem benefaciendi perdat. Vobis
uoluptas est, inertis otii facere
corpusculum, et securitatem sopitis
simillimam appetere, et sub densa umbra
latitare, tenerrimisque cogitationibus,
quas tranquillitatem uocatis, animi
marcentis oblectare torporem, et cibis
potionibusque intra hortorum latebram
corpora, ignauia pallentia saginare :
nobis uoluptas est, dare beneficia uel
laboriosa, dum aliorum labores leuent; uel
periculosa, dum alios a periculis

décorez du nom de tranquillité ; puis, dans la retraite de vos jardins, à entretenir, par des boissons et des mets exquis, l'embonpoint de vos corps pâles d'indolence. Notre plaisir à nous est d'accomplir des actes de bienfaisance, même pénibles, pourvu qu'ils soulagent les peines des autres; même périlleux, pourvu qu'ils arrachent les autres au danger; même ruineux, pourvu qu'ils diminuent les besoins et les embarras des autres. Que m'importe que mes dons rentrent dans mes mains? Lors même qu'ils n'y rentreraient pas, il faut donner. Nos bienfaits n'ont en vue que l'avantage de l'obligé, et non le nôtre : autrement, de bienfaiteurs nous deviendrions obligés. Aussi une foule d'actions vraiment utiles aux autres perdent tout leur mérite, lorsqu'elles sont vendues. Le commerçant est utile aux cités, le médecin à ses malades, le marchand d'esclaves à ceux qu'il vend ; mais comme tous ces gens-là ne servent l'intérêt d'autrui que pour le leur, ils n'obligent pas ceux à qui ils sont utiles.

[4,14] XIV. Point de bienfait là où le but qu'on se propose est le profit. Je donne tant, je recevrai tant : c'est un marché. Je n'appellerai point chaste la femme qui repousse un amant pour l'enflammer ; pas plus que celle qui résiste par la crainte des lois ou de son mari : car comme dit

Ovide:

"Celle qui n'a point accordé parce que la

extrahant; uel rationes nostras aggrauatura, dum aliorum necessitates et angustias laxent. Quid mea interest, an recipiam beneficia ? etiam quum non recepero, danda sunt. Beneficium eius commodum spectat; cui praestatur, non nostrum : alioquin nobis illud damus.

Itaque multa, quae summam utilitatem aliis afferunt, pretio gratiam perdunt. Mercator urbibus prodest, medicus aegris, mango uenalibus : sed omnes isti, quia ad alienum commodum pro suo ueniunt, nec obligant eos quibus prosunt.

[4,14] XIV. Non est beneficium quod in quaestum mittitur. Hoc dabo, hoc recipiam : auctio est. Non dicam pudicam, quae amatorem ut incenderet repulit; quae aut legem, aut uirum timuit, ut ait

Ouidius :

Quae, quia non licuit, non dedit, illa dedit.

Non immerito in numerum peccantium

chose ne lui était point permise, a tout
accordé".

Et c'est à bon droit qu'on met au nombre
des coupables celle qui ne doit sa vertu
qu'à la crainte, et non à elle-même. On
peut dire également que celui qui n'a
donné que pour recevoir n'a point donné.
Sommes-nous les bienfaiteurs des animaux,
parce que nous les nourrissons pour notre
usage, ou pour en faire nos aliments ? les
bienfaiteurs des arbres dont nous prenons
soin pour qu'ils ne pâtissent point de la
sécheresse ou de la dureté d'un sol
négligé et non remué ? On ne se livre pas
à la culture d'un champ par principe de
vertu et d'honnêteté, non plus qu'à toute
autre occupation dont le fruit est en
dehors d'elle-même.

Ce n'est pas une pensée avare ou sordide
qui nous pousse à la bienfaisance ; c'est
un sentiment humain et généreux, qui nous
fait désirer, en donnant, de donner
davantage, qui se plaît à ajouter de
nouveaux services aux anciens, et qui n'a
d'autre but que de contribuer le plus
possible au bonheur d'autrui. Autrement,
il n'y a ni grandeur, ni mérite, ni gloire
à faire du bien, parce qu'on y trouve un
avantage.

Qu'y a-t-il de beau à s'aimer soi-même, à
ménager pour soi, à acquérir pour soi ?

Tous ces calculs, la vraie passion de
faire le bien les dédaigne : elle nous
entraîne aux plus généreux sacrifices, et,

refertur, quae pudicitiam timori
praestitit, non sibi. Eodem modo qui
beneficium ut reciperet dedit, non dedit.
Ergo et nos beneficium damus animalibus,
quae aut usui, aut alimento futura
nutrimus ? beneficium damus arbustis quae
colimus, ne siccitate, aut immoti et
neglecti soli duritia laborent? Nemo ad
agrum colendum ex aequo et bono uenit, nec
ad ullam rem, cuius extra ipsam fructus
est. Ad beneficium dandum non adducit
cogitatio auara, nec sordida, sed humana,
liberalis, cupiens dare etiam quum
dederit, et augere nouis ac recentibus
uetera, unum habens propositum, quanto ei,
cui praestat, bono futura sit : alioquin
humile est, sine laude, sine gloria
prodesse, quia expedit. Quid magnifici est
se amare, sibi parcere, sibi acquirere ?
ab omnibus istis uera beneficii dandi
cupido auocat : ad detrimentum, iniecta
manu, trahit, et utilitates relinquit,
ipso benefaciendi opere laetissima.

dans l'oubli de ses intérêts, elle est trop heureuse du seul plaisir de faire le bien.

[4,15] XV. Qui peut douter que le tort fait à autrui ne soit l'opposé du bienfait ? comme faire tort est une chose qu'on doit éviter et fuir pour elle-même, faire du bien en est une qu'on doit désirer pour elle-même : dans le premier cas, la honte l'emporte sur toutes les récompenses qui invitent au crime: dans le second, les charmes puissants de la vertu suffisent pour nous attirer.

Non, il faut le dire, il n'est personne qui n'aime ses bienfaits, personne qui ne soit disposé à voir avec plus de plaisir ceux qu'il a comblés de biens, et pour qui ce ne soit un motif de donner encore, que d'avoir donné une fois; ce qui n'aurait pas lieu, si la bienfaisance ne trouvait en soi-même sa satisfaction.

N'entendons-nous pas dire tous les jours : "Je n'ai pas le courage d'abandonner cet homme à qui j'ai sauvé la vie, que j'ai tiré du péril? Il me prie de plaider sa cause contre des adversaires en crédit : cela me coûte beaucoup; mais le moyen de m'en dispenser? je l'ai défendu tant et tant de fois". Vous voyez donc qu'il est dans la bienfaisance une vertu secrète qui nous y porte malgré nous ; d'abord, parce que c'est un devoir, en second lieu, pour ne pas déroger à ce que nous avons fait : car tel homme à qui d'abord nous avions

[4,15] XV. Numquid dubium est, quin contraria sit beneficio iniuria? Quomodo iniuriam facere per se uitanda ac fugienda res est, sic beneficium dare, per se expetenda. Illic turpitudine contra omnia praemia in scelus hortantia ualet : ad hoc inuitat honesti per se efficax species. Non mentiar, si dixero, neminem non amare beneficia sua, neminem non ita compositum animo, ut libentius eum uideat, in quem multa conguessit; cui non causa sit iterum dandi beneficii, semel dedisse : quod non accideret, nisi nos ipsa delectarent beneficia. Quam saepe dicentem audias : "Non sustineo illum deserere, cui dedi uitam, quem e periculo eripui ! Rogat me, ut causam suam contra homines gratiosos agam. Nolo : sed quid faciam? iam illi semel, iterumque affui". Non uides inesse isti rei propriam quamdam uim, quae nos beneficia dare cogit ? primum quia oportet, deinde quia dedimus. Cui initio ratio non fuisset praestandi, aliquid ei praestamus ob hoc, quia praestitimus. Adeoque nos ad beneficia non impellit utilitas, ut et inutilia tueri ac fouere perseueremus, sola beneficii caritate : cui, etiam infelicitate dato, indulgere, tam naturale est, quant liberis prauis.

des motifs de refuser, n'obtient de nous ensuite que parce qu'il a déjà obtenu. C'est si peu l'utilité qui nous porte à la bienfaisance, que souvent nous persistons complaisamment à continuer des bienfaits inutiles, seulement par amour pour notre bienfait; et même quand il a mal réussi, l'indulgence est aussi naturelle que celle d'un père pour les vices de ses enfants.

[4,16] XVI. Les épicuriens avouent que ce n'est pas en vue de l'honnête, mais de l'utile, qu'ils sont reconnaissants; et ici il sera encore plus aisé de leur répondre : les mêmes arguments qui nous ont servi à démontrer que la bienfaisance est une vertu désirable par elle-même, vont s'appliquer à la reconnaissance. Nous avons établi, comme base de toutes nos autres preuves, qu'il faut rechercher l'honnête uniquement pour lui-même. Or, qui osera contester qu'il soit honnête d'avoir de la reconnaissance? Qui ne déteste l'ingrat? est-ce parce que l'ingrat se nuit à lui-même? Et quand on vous fait le récit des procédés odieux d'un homme ingrat envers son ami, quel est le sentiment que vous éprouvez? ne voyez-vous en cela que l'infamie de sa conduite, ou bien le tort d'avoir négligé des relations qui lui auraient été utiles et profitables? J'aime à le penser, vous voyez en lui un méchant qui a besoin d'un châtiment, et non d'un curateur. Or, vous ne porteriez pas ce jugement, si la

[4,16] XVI. Iidem isti gratiam referre ipsos fatentur, non quia honestum est, sed quia utile ; quod non esse ita, minore opera probandum est, quia quibus argumentis collegimus beneficium dare per se rem expetendam esse, iisdem etiam hoc colligemus.

Fixum est illud, a quo in cetera probationes nostrae exeunt, honestum ob nullam aliam causam, quam quia honestum sit, coli. Quis ergo controuersiam facere audebit, an gratum esse honestum sit ? Quis non ingratum detestetur hominem, sibi ipsi inutilem? Quid autem? quum tibi narratur de eo, qui aduersus summa beneficia amici sui ingratus est, quomodo id fers? utrum tanquam rem turpem fecerit, an tanquam utilem rem sibi et profuturam omiserit ? Puto, nequam hominem existimas; cui poena, non cui curatore opus sit : quod non accideret, nisi gratum esse per se expetendum honestumque esset.

Alia fortasse minus dignitatem suam praeferunt, et an sint honesta, interprete egent : hoc expositum est, pulchriusque,

reconnaissance n'était une vertu désirable
en elle-même.

Il est peut-être d'autres sentiments qui
portent moins avec eux leur dignité, et
dont l'honnêteté a besoin d'interprète
pour se faire connaître; mais la
reconnaissance est trop exposée à la vue,
trop belle pour ne jeter qu'un éclat
faible et douteux. Quoi de plus louable,
quoi de plus généralement gravé dans le
cœur des hommes, que la reconnaissance
pour les bienfaits ?

[4,17] XVII. Et dites-moi encore, quel
motif nous y porte ? Le profit ? ne pas le
mépriser, c'est déjà un commencement
d'ingratitude. La vanité ? et quelle gloire
y a-t-il à payer une dette ? La crainte ?
l'ingrat n'a rien à craindre : c'est le
seul crime que la loi n'ait point prévu,
la nature y ayant pourvu suffisamment.
Comme il n'est point de loi qui ordonne
l'affection des enfants pour leurs parents
et la tendresse des parents pour leurs
enfants, parce qu'il est inutile de nous
pousser où nous allons; comme personne n'a
besoin d'être exhorté à l'amour de soi,
qui naît en nous avec la vie ; de même il
n'est pas nécessaire de nous exciter à
l'amour désintéressé des choses honnêtes :
il est dans leur nature de nous plaire ;
et tel est le charme de la vertu, qu'il
est dans le cœur du méchant d'approuver
le bien qu'il ne fait pas. Qui ne voudrait
passer pour bienfaisant ? quel est l'homme

quam ut splendor eius dubie ac parum
luceat. Quid tam laudabile, quid tam
aequaliter in omnium animos receptum, quam
referre bene meritis gratiam ?

[4,17] XVII. Ad hoc, dic mihi, quae causa
nos perducit ? Lucrum ? quod qui non
contemnit, ingratus est. Ambitio ? et quae
iactatio est soluisse quod debebas ?
metus ? nullus ingrato ; huic enim uni rei
non posuimus legem, tanquam satis natura
cauisset : quo modo nulla lex amare
parentes, indulgere, liberis iubet :
superuacuum est enim, in quod imus,
impelli. Quemadmodum nemo in amorem sui
cohortandus est, quem adeo dum nascitur
trahit : ita ne ad hoc quidem, ut honesta
per se petat. Placet suapte natura,
adeoque gratiosa uirtus est, ut insitum
sit etiam malis probare meliora. Quis est,
qui non beneficus uideri uelit ? qui non
inter scelera et iniurias opinionem
bonitatis affectet ? qui non ipsis quae
impotentissime fecit, speciem aliquam
induat recti ? uelitque etiam iis uideri
beneficium dedisse, quos laesit ? Gratias
itaque agi sibi ab his, quos afflixere,

qui; alors qu'il se souille de crimes et d'injustices, n'aspire à la réputation de bonté? qui ne cherche à colorer ses excès les plus criants de quelque ombre d'équité? qui ne désire passer pour le bienfaiteur de ceux auxquels il a fait tort? Voilà pourquoi l'on souffre les remerciements de ceux qu'on a offensés; et l'on affecte au moins la bonté et la générosité dont on est incapable. Tiendrait-on une pareille conduite, si l'amour pur de la vertu, qui se fait rechercher pour elle-même, ne nous forçait à courir après une réputation contraire à nos mœurs et à cacher notre iniquité, dont nous aimons à recueillir les profits, quoique la détestant elle-même et en rougissant? car jamais on n'a vu personne assez en révolte contre la loi naturelle, assez dépouillé du caractère d'homme, pour être méchant de gaieté de coeur.

Demandez à ces gens qui ne vivent que de brigandage, si ce qu'ils doivent au vol et au meurtre, ils n'aimeraient pas mieux l'acquérir par des voies légitimes. Oui, celui dont le métier est de détrousser et d'assassiner les passants vous dira qu'il préférerait trouver ce qu'il enlève de force. Il n'est personne qui n'aimât mieux jouir des avantages du crime sans le commettre; et la plus grande obligation que nous ayons à la nature, c'est qu'elle a illuminé tous les coeurs d'un rayon de

patiuntur: bonosque se ac liberales fingunt, quia praestare non possunt. Quod non facerent, nisi illos honesti et per se expetendi amor cogeret, moribus suis opinionem contrariam quaerere, et nequitiam abdere, cuius fructus concupiscitur, ipsa uero odio pudorque est: nec quisquam tantum a naturali lege desciiuit, et hominem exuit, ut animi causa malus sit. Dic enim cuilibet ex istis, qui rapto uiuunt, an ad illa quae latrociniiis et furtis consequuntur, malint ratione bona peruenire? Optabit ille, cui grassari et transeuntes percutere quaestus est, potius illa inuenire, quam eripere. Neminem reperies, qui non nequitiae praemiis sine nequitia frui malit. Maximum hoc habemus naturae meritum, quod uirtus in omnium animos lumen suum permittit: etiam qui non sequuntur illam, uident.

vertu; ceux même qui ne la suivent point
la voient encore.

[4,18] XVIII. Afin de vous convaincre que l'affection d'un coeur reconnaissant doit être recherchée pour elle-même, et que, pour elle-même aussi, vous devez éviter l'ingratitude, considérez qu'il n'est point de vice plus propre à dissoudre et à détruire la société. En effet, qui garantit notre sûreté individuelle, si ce n'est la réciprocité des services? Toute la sécurité de notre existence, toute sa force de résistance contre les attaques subites du dehors repose sur ce commerce de bienfaits. Isolez-nous un instant : que sommes-nous? une proie pour les animaux, une victime sans défense, le sang le plus facile à verser. Les autres animaux sont doués des forces nécessaires pour se protéger eux-mêmes : destinés par la nature à mener une vie errante et solitaire, ils ont été pourvus d'armes défensives. L'homme n'a d'autre arme que sa faiblesse : il n'a ni griffes ni dents puissantes pour se rendre terrible aux autres créatures : il est nu, infirme : la société est son seul appui. La nature lui a donné deux choses, qui de l'être le plus sujet aux attaques des autres animaux ont fait le plus puissant de tous la raison et la société. Ainsi celui qui, dans l'isolement, serait inférieur à tous, est devenu le maître du monde. La société lui a donné l'empire sur tous les autres

[4,18] XVIII. Ut scias, per se expetendam esse grati animi affectionem, per se fugienda res est ingratum esse : quoniam nihil aeque concordiam humani generis dissociat ac distrahit, quam hoc uitium. Nam quo alio tuti sumus, quam quod mutuis iuuamur officiis? hoc uno instructior uita contraque incursiones subitas munitior est beneficiorum commercio. Fac nos singulos: quid sumus? praeda animalium et uictimae, ac imbecillissimus et facillimus sanguis. Quoniam ceteris animalibus in tutelam sui satis uirium est ; quaecumque uaga nascuntur, et actura uitam segregem, armata sunt : hominem imbecillitas cingit : non unguium uis, non dentium, terribilem ceteris fecit : nudum et infirmum societas munit. Duas res dedit, quae illum obnoxium, ualidissimum facerent : rationem et societatem. Itaque qui par esse nulli posset, si seduceretur, rerum potitur. Societas illi dominium omnium animalium dedit : societas terris genitum in alienae naturae transmisit imperium, et dominari etiam in mari iussit. Haec morborum impetus arcuit, senectuti adminicula prospexit, solatia contra dolores dedit : haec fortes nos facit, quod licet eam aduersus fortunam aduocare. Hanc tolle : et unitatem generis humani, qua uita sustinetur, scindes; tolletur autem, si efficies ut ingratus

animaux : né sur la terre, la société lui a soumis un élément étranger, et a voulu qu'il dominât même sur la mer. C'est la société qui repousse les attaques de la maladie, qui prépare des appuis à la vieillesse, qui fournit des consolations contre la douleur; c'est elle qui nous rend intrépides, car nous pouvons l'invoquer contre les assauts de la fortune. Détruisez la société, et l'unique soutien de la vie des individus, l'unité du genre humain, sera rompu or, il le sera, du jour où l'ingratitude ne sera plus abhorrée pour elle-même, mais à cause des maux qu'elle entraîne. Car combien d'ingrats sont sûrs de l'impunité ! Et d'ailleurs j'appelle ingrat quiconque est reconnaissant par crainte.

[4,19] XIX. Jamais le sage n'a craint les Dieux. En effet, il y a de la folie à craindre ce qui est bienfaisant, et l'on ne peut aimer ce que l'on redoute. Vous surtout, Épicure, vous faites de Dieu un être désarmé; vous l'avez dépouillé de toutes ses foudres, de toute sa puissance ; et, afin que personne n'eût à le craindre, vous l'avez rejeté loin de la sphère du monde. Relégué derrière je ne sais quel haut et inexpugnable rempart, isolé du contact et de la vue des mortels, que lui reste-t-il pour se faire craindre? il n'a le pouvoir ni de servir ni de nuire. Placé dans un de ces vastes milieux qui séparent un ciel d'un autre, loin de

animas non per se uitandus sit, sed quia aliud illi timendum est. Quam multi sunt enim, quibus ingratis esse tuto licet !
Denique ingratum uoco, quisquis metu gratus est.

[4,19] XIX. Deos nemo sanus timet. Furor est enim metuere salutaria : nec quisquam amat quos timet. Tu denique, Epicure, Deum inermem facis : omnia illi tela, omnem detraxisti potentiam ; et ne cuiquam metuendus esset, proiecisti illum extra mundum. Hanc igitur inseptum ingenti quodam et inexplicabili muro, diuisumque a contactu et a conspectu mortalium, non habes quare uerearis : nulla illi nec tribuendi, nec nocendi materia est. In medio interuallo huius et alterius coeli desertus, sine animali, sine homine, sine re, ruinas mundorum supra se circaque se cadentium euitat, non exaudiens uota, nec nostri curiosus. Atqui hunc uis uideri

l'animal, loin de l'homme, loin de la matière, il se voit à l'abri du choc des mondes qui s'abîment au-dessus et autour de lui; il n'entend point nos vœux, il ne prend à nous aucun intérêt. Et pourtant voilà le Dieu que vous voulez que nous chérissions à l'égal d'un père!

apparemment c'est par reconnaissance ; ou, si vous ne croyez point en devoir manifester pour celui qui ne vous fait aucun bien, pourquoi donc l'adorer, vous surtout, qui ne reconnaissez pour principe de votre être que l'agrégation fortuite des atomes et des particules qui seuls l'ont formé? à cause, dites-vous, de sa suprême majesté, de sa nature unique. Mais je vous accorde que ce ne soit ni l'espoir ni l'intérêt qui déterminent votre culte : il est donc une chose désirable par elle-même, dont la seule beauté vous entraîne ; et cette chose est justement l'honnête. Or, quoi de plus honnête que de se montrer reconnaissant? Le sujet de cette vertu s'étend aussi loin que la vie.

colere, non aliter quam parentem, grato, ut opinor, animo : aut si non uis uideri gratus, quia nullum habes illius beneficium, sed te atomi et istae micae tuae forte ac temere conglobauerunt, cur colis ? Propter maiestatem, inquis, eius eximiam, singularemque naturam. Ut concedam tibi : nempe hoc facis nulla spe, nullo pretio inductus. Est ergo aliquid per se expetendum, cuius te ipsa dignitas ducit : id est honestum. Quid est autem honestius, quam gratum esse ? huius uirtutis materia tam late patet, quam uita.



[Recherches](#) | [Texte](#) | [Lecture](#) | [Liste du vocabulaire](#) |
[Index inverse](#) | [Menu](#) | [Bibliotheca Classica Selecta](#) |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 1/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre IV

Chapitre XX-XXIX

Chapitre XX-XXIX



[4,20] XX. Mais, reprend l'épicurien, elle n'est pas non plus sans avoir son utilité. - Et quelle vertu n'a pas la sienne ? mais il n'en est pas moins vrai qu'une chose est désirable pour elle-même, lorsque, sans égard pour ses avantages accessoires, elle plait en dehors d'eux et sans eux. Il est utile d'être reconnaissant; mais je le serais encore, fût-ce à mon détriment. A quoi vise l'homme reconnaissant? Est-ce à se faire de nouveaux amis, à se concilier de nouveaux bienfaits? Mais que sera-ce, si l'on doit soulever des inimitiés? si la reconnaissance, loin d'accroître votre fortune, vous expose à perdre une partie de ce que vous avez acquis, économisé? Vous résignerez-vous volontiers à de tels sacrifices? Il est ingrat celui qui, en payant de retour un premier service, en attend un second; qui

[4,20] XX. Sed inest, inquit, huic bono etiam utilitas aliqua. - Cui enim uirtuti non inest ? sed id propter se expeti dicitur, quod, quamuis habeat aliqua extra se commoda, sepositis quoque illis ac remotis placet. Prodest gratum esse : ero tamen gratus, etiam si noceat. Qui gratus est, quid sequitur? ut haec res illi alios amicos, alia beneficia conciliet? Quid ergo, si quis sibi offensas concitaturus est? si quis intelligit, adeo per hoc se nihil consecuturum, ut multa etiam ex reposito acquisitoque perdenda sint ; num libens in detrimenta descendet? Ingratus est, qui in referenda gratia secundum datum uidet, qui sperat quum reddat. Ingratum uoco, qui aegro assidet quia testamentum facturum est, cui de haereditate, aut de legato uacat cogitare : faciat licet omnia, quae facere

ne rend qu'avec l'espoir d'obtenir.
 J'appelle ingrat l'homme qui se fixe au
 lit d'un malade, parce que celui-ci doit
 faire son testament, et qui, dans un
 pareil moment, a le loisir de penser à un
 héritage, à un legs. Quand bien même il
 ferait d'ailleurs tout ce que doit faire
 un ami vertueux et reconnaissant, si
 l'espoir s'est glissé dans son âme, si,
 n'ayant en vue que le gain, ses soins ne
 sont qu'une amorce, je ne vois en lui
 qu'un de ces oiseaux qui se nourrissent de
 cadavres, qui d'un arbre voisin épient la
 brebis malade et près de succomber : oui,
 un tel homme est un vautour qui plane sur
 la mort, et qui rôde autour des cadavres.

[4,21] XXI. Un coeur reconnaissant n'est
 séduit que par la droiture même de son
 intention. Voulez-vous en avoir la preuve,
 et vous convaincre qu'il ne se laisse
 point corrompre par l'intérêt? Il y a deux
 sortes d'hommes reconnaissants. On appelle
 reconnaissant celui qui rend quelque chose
 pour ce qu'il a reçu; peut-être a-t-il
 quelque chose dont il peut faire parade
 avec ostentation: on appelle reconnaissant
 celui qui a reçu un bienfait de bon coeur,
 et qui avoue sa dette avec effusion. Ce
 sentiment est renfermé dans la
 conscience : or, quel profit peut-il
 résulter d'une affection cachée? Cependant
 il est reconnaissant, quand même il ne
 peut rien faire de plus; il aime son
 bienfaiteur, il se reconnaît débiteur, il

bonus amicus et memor officii debet, si
 animo eius obuersatur spes, si lucri
 captator est, et hamum iacit. Ut aues,
 quae laceratione corporum aluntur, lassa
 morbo pecora et casura, e proximo
 speculantur; ita hic imminet morti, et
 circa cadauer uolat.

[4,21] XXI. Gratus animus ipsa uirtute
 propositi sui capitur. Vis scire hoc ita
 esse, nec illum utilitate corrumpi ? Duo
 sunt genera grati hominis. Dicitur gratus,
 qui aliquid pro eo quod acceperat, reddit.
 Hic fortasse ostentare se potest: habet
 quod iactet, quod proferat. Dicitur
 gratus, qui bono animo accepit beneficium,
 bono debet. Hic intra conscientiam clusus
 est ; quae illi contingere potest utilitas
 ex affectu latentis? Atqui hic, etiam si
 ultra facere nihil potest, gratus est:
 amat, debet, referre gratiam cupit.
 Quidquid ultra desideras, non ipsi deest.
 Artifex est etiam, cui ad exercendam artem
 instrumenta non suppetunt, nec minus
 canendi peritus, cuius uocem exaudiri
 fremitus ubstrepentium non sinit. Volo

voudrait s'acquitter. Si vous désirez quelque chose de plus, la faute ne vient pas de lui. On n'en est pas moins habile artiste, pour être dépourvu des instruments nécessaires à l'exercice de son art; le chanteur n'en a pas la voix moins belle, bien qu'elle soit couverte par le bruit et les clameurs de la foule. Je désire payer de retour; après cela, il me reste encore quelque chose à faire, non pour être reconnaissant, mais pour être quitte : car souvent, bien qu'on se soit acquitté, on peut être ingrat; et reconnaissant, bien qu'on n'ait pu s'acquitter. Car il en est de la gratitude comme de toutes les autres vertus : c'est le coeur seul qui en fait le prix. Cet homme s'est-il mis en devoir de s'acquitter? tout ce qui manque doit être imputé à la fortune. A ce titre, on peut être éloquent en gardant le silence ; vaillant, les bras croisés et les mains liées; à ce titre, on peut être bon pilote quoiqu'en terre ferme, parce que les obstacles qui s'opposent à l'application de la science ne peuvent rien lui ôter: de même on est reconnaissant, par la seule intention de l'être, et sans avoir d'autre témoin de cette volonté que soi-même.

Je dirai plus : quelquefois un homme reconnaissant est tenu pour ingrat, parce que l'opinion, interprète menteuse, dénature nos sentiments. Où trouver, en ce cas, d'autre guide que sa conscience, qui,

referre gratiam : post hoc aliquid superest mihi, non ut gratus, sed ut solutus sim. Saepe enim et qui gratiam retulit, ingratus est; et, qui non retulit, gratus. Nam ut omnium aliarum uirtutum, ita huius ad animum tota aestimatio redit. Hic si in officio est, quidquid defuit, fortuna peccat. Quomodo est disertus etiam qui tacet, fortis etiam qui compressis manibus, uel et alligatis : quomodo gubernator etiam qui in sicco est, quia consummatae scientiae nihil deest, etiam si quid obstat quo minus se utatur: ita gratus est etiam qui uult tantum, nec habet huius uoluntatis suae ullum alium, quam se, testem.

Immo amplius adiciam : est aliquando gratus, etiam qui ingratus uidetur, quem mala interpretes opinio contrarium traducit.

Hic quid aliud sequitur, quam ipsam conscientiam? quae etiam obruta delectat, quae concioni ac famae reclamant, et in se omnia reponit, et quum ingentem ex altera parte turbam contra sentientium adspexit, non numerat suffragia, sed una sententia uincit. Si uero bonam fidem perfidiae suppliciis affici uidet, non descendit e fastigio sed supra poenam suam consistit.

même lorsqu'on l'accable, donne le contentement; qui oppose sa voix aux cris de la multitude et de la renommée; qui s'appuie uniquement sur son propre témoignage, et qui, voyant contre elle le grand nombre des opinions qui la condamnent, ne compte point les voix, mais triomphe par son seul suffrage ?

Lorsqu'elle voit sa loyauté en butte aux châtiments dus à la perfidie, bien loin de descendre de sa hauteur, elle se met au-dessus de son supplice.

[4,22] XXII. "J'ai, dit-elle, ce que je voulais, ce que j'ambitionnais. Je ne me repens point, je ne me repentirai jamais ; aucune rigueur de la fortune ne pourra me réduire à laisser échapper ces paroles : Que suis-je allée chercher? à quoi me sert la pureté de mes intentions?" Elle sert au sage sur le chevalet, elle lui sert sur le bûcher : quand on promènerait la flamme sur tous mes membres, quand elle viendrait lentement et peu à peu envelopper mon corps vivant, quand ce corps, animé d'une bonne conscience, répandrait goutte à goutte tout son sang, je me plairai au milieu de ces feux qui feront briller mon innocence.

Revenons maintenant à cet argument déjà présenté. Pourquoi voulons-nous être reconnaissants au moment de la mort ? Pourquoi pesons-nous avec tant de scrupule les bons offices de chacun? Pourquoi, reportant nos souvenirs sur toute notre

[4,22] XXII. "Habeo, inquit, quod uolui, quod petii. Non poenitet, nec poenitebit, nec ulla iniquitate me eo fortuna perducet, ut hanc uocem audiam : Quid mihi uolui ? quid mihi nunc prodest bona uoluntas? » Prodest et in equuleo, prodest et in igne ; qui si singulis membris admoueat, et paulatim uiuum corpus circumeat ; licet ipsum corpus plenum bona conscientia stillet : placebit illi ignis, per quem bona fides collucebit.

Nunc quoque illud argumentum, quamuis dictum iam, reducatur. Quid est quare grati uelimus esse, quum morimur? quare singulorum perpendamus officia? quare id agamus in omnem uitam nostram memoria decernente, ne cuius officii uideamur obliti ? Nihil iam superest, quo spes porrigatur : in illo tamen cardine positi, abire e rebus humanis quam gratissimi uolumus. Est uidelicet magna in ipso opere merces rei, et ad alliciendas mentes

vie passée, avons-nous tant à coeur de paraître n'en avoir oublié aucun? Il ne reste plus rien où puissent se rattacher nos espérances; mais, placés sur la dernière limite de la vie, nous ne voulons dire adieu au monde qu'avec la conscience d'être aussi reconnaissants que possible. Car à ce sentiment se joint une haute récompense, et le pouvoir de la vertu attire à soi tous les hommes. Sa beauté pénètre de toutes parts dans les âmes et les ravit d'admiration à la vue de sa merveilleuse clarté.

Mais il en résulte beaucoup d'avantages : car les jours de l'homme vertueux sont plus assurés; l'amour et le suffrage des gens de bien, une existence pleine de sécurité, sont le partage ordinaire d'un coeur innocent et accessible à la reconnaissance. Et, en effet, la nature eût été fort injuste, si à cette vertu elle n'eût attaché que misère, inquiétude et stérilité. Toutefois, bien que la route qui y conduit soit souvent sûre et facile, voyez si vous avez le courage de vous y engager, fût-elle-même hérissée de rochers et de précipices, infestée de bêtes sauvages et de serpents.

[4,23] XXIII. De ce qu'une chose est accompagnée de quelques avantages extérieurs, il ne faut pas conclure qu'elle ne doive pas être recherchée pour elle-même : car, presque toujours, les plus belles choses sont entourées de

hominum ingens honesti potentia : cuius pulchritudo animos circumfundit, et delinitos admiratione luminis ac fulgoris sui rapit.

At multa hinc commoda oriuntur. Et tutior est uita melioribus, amorque et secundum bonorum iudicium, aetasque securior, quam innocentia, quam grata mens prosequitur. Fuisset enim iniquissima rerum natura, si hoc tantum bonum miserum, et anceps, et sterile fecisset. Sed illud intueri, an ad istam uirtutem, quae saepe e tuto ac facili aditur, etiam per saxa, et rupes, et feris ac serpentibus obsessum iter, fueris iturus.

[4,23] XXIII. Non ideo per se non est expetendum, cui aliquid extra quoque emolumenti adhaeret : fere enim pulcherrima quaeque, multis et aduentitiis comitata sunt dotibus : sed illas trahunt, ipsa praecedunt.

nombreux et brillants accessoires, mais elles marchent devant, et ces accessoires ne viennent qu'après.

Qui doute que les révolutions périodiques du soleil et de la lune n'aient une influence directe sur le séjour du genre humain; que l'un par sa chaleur n'entretienne les corps, ne féconde le sein de la terre, n'absorbe les eaux surabondantes, et ne brise les tristes entraves de l'hiver; que l'autre, par sa tiédeur efficace et pénétrante, ne fasse mûrir les fruits de la terre? qu'a ses

différentes phases ne réponde la fécondité humaine? que l'immense révolution du soleil ne serve de mesure à l'année, et que la lune ne décrive les mois dans une sphère plus étroite? Mais ôtez-leur ces propriétés, le soleil en serait-il moins un spectacle admirable pour l'oeil de l'homme? ne fit-il que passer devant nos regards, en mériterait-il moins nos adorations? Et la lune serait-elle aussi moins digne de notre contemplation, quand ce ne serait qu'un astre impuissant et oisif roulant sur nos têtes? Et le ciel même, lorsque, pendant la nuit il verse sur nous ses feux, et qu'il resplendit de ses innombrables étoiles, quel oeil ne fixe-t-il pas sur sa magnificence ? Quel homme, à la vue de si grandes merveilles, songe à l'utilité qu'elles nous apportent?

Regardez rouler dans les hauteurs silencieuses du ciel ces astres qui, sous

Num dubium est, quin hoc humani generis domicilium circuitus solis ac lunae uicibus suis temperet? quin alterius calore alantur corpora, terrae relaxentur, immodici humores comprimantur, alligantis omnia hiemis tristitia frangatur: alterius tepore efficaci et penetrabili rigetur maturitas frugum ? quia ad huius cursum fecunditas humana respondeat ? quin ille annum obseruabilem fecerit circumactu suo, haec mensem, minoribus se spatiis flectens? Ut tamen detrahas ista, non erat ipse sol idoneum oculis spectaculum, dignusque adorari, si tantum praeteriret ? non erat digna suspectu luna, etiamsi otiosum sidus transcurreret? Ipse mundus quoties per noctem ignes suos fudit, et tantum stellarum innumerabilium refulsit, quem non intentum in se tenet? quis sibi illa, tunc quum miratur, prodesse cogitat ? Adspice ista tacito succentu labentia, quemadmodum uelocitatem suam sub specie stantis atque immoti operis abscondant ! Quantum ista nocte, quam tu in numerum ac discrimen dierum obseruas, agitur ! quanta rerum turba sub hoc silentio euoluitur ! quantam fatorum seriem certus limes educit! Ista, quae tu non aliter, quam in decorem sparsa consideras, singula in opere sunt. Nec enim est, quod existimes septem sola discurrere, cetera haerere ; paucorum motus comprehendimus : innumerabiles uero, longiusque a conspectu nostro seducti dii

une immobilité apparente, nous dérobent leur inconcevable vitesse : que de grands effets s'accomplissent dans le cours d'une de ces nuits que vous observez pour distinguer et calculer les jours ! que de choses se passent au milieu de ce silence!

quelle longue série de destinées se déploie dans les limites d'une seule zone! Et ces mondes, que vous croyez répandus çà et là pour l'ornement ont chacun, leur oeuvre à accomplir. Car il ne faut pas vous imaginer qu'il n'y en ait que sept qui marchent, et que le reste soit attaché à la voûte céleste; notre oeil . ne peut saisir le mouvement que d'un petit nombre : mais plus loin, dans des espaces inaccessibles à nos regards, d'innombrables dieux vont et reviennent dans l'espace. Et parmi ceux qu'atteignent nos regards, la plupart suivent une marche mystérieuse, et dérobent leurs mouvements à notre intelligence. Quoi donc! vous ne seriez pas émerveillé du spectacle imposant de ce vaste ensemble, quand bien même il n'y aurait pas là ce qui vous fait mouvoir, ce qui vous protège, ce qui vous donne la vie, ce qui vous conserve, ce qui vous anime de son souffle !

[4,24] XXIV. Bien que tous ces corps lumineux soient pour nous de première utilité, qu'ils soient nécessaires au soutien de notre vie, ce n'est toutefois que leur éclat majestueux qui touche profondément notre âme: de même les

eunt, redeuntque. Et ex his qui oculos nostros patiuntur, plerique obscuro gradu pergunt, et per occultum aguntur. Quid ergo ? non caperis tantae molis adspectu, etiamsi te non regat, non custodiat, non foueat, generetque, ac spiritu suo riget?

[4,24] XXIV. Quemadmodum, haec quum primum usum habeant, et necessaria uitaliaque sint, maiestas tamen eorum totam mentem occupat; ita omnis uirtus, et in primis grati animi, multum quidem praestat, sed non uult ob hoc diligi : amplius quiddam

vertus, et particulièrement la reconnaissance, tout en nous procurant de grands avantages, ne veulent point être recherchées pour ce motif; elles ont quelque chose de plus relevé, et c'est mal les comprendre, que de les compter au rang des choses utiles. Vous êtes reconnaissant par intérêt ; vous ne le serez donc qu'en vue du profit. La vertu ne veut point d'un amant sordide : c'est les mains ouvertes qu'il faut venir à elle. L'ingrat se dit à soi-même : "Je voulais être reconnaissant, mais je crains la dépense, je crains le péril, je redoute la disgrâce : il vaut mieux faire ce qui m'est utile". La reconnaissance et l'ingratitude ne peuvent procéder du même principe ; ainsi que leurs oeuvres, leurs vues doivent être différentes. L'un est ingrat, contre son devoir, par intérêt; l'autre, contre son intérêt, est reconnaissant par devoir.

[4,25] XXV. Notre intention est de vivre selon le vœu de la nature, et d'imiter les dieux : or, les dieux, dans tout ce qu'ils font, ne suivent que la raison qu'ils ont de le faire; à moins peut-être que vous n'estimiez que, pour prix de leurs bienfaits, ils trouvent une jouissance à humer les vapeurs de l'encens et la fumée des sacrifices. Voyez leurs immenses travaux de chaque jour, leurs inépuisables bienfaits, les productions sans nombre dont ils couvrent la terre, ces vents favorables et multipliés par

in se habet, nec satis ab eo intelligitur, a quo inter utilia numeratur. Gratus est, quia expedit? ergo et quantum expedit. Non recipit sordidum uirtus amatorem : soluto ad illam sinu ueniendum est. Ingratus hoc cogitat : "Volebam gratiam referre, sed timeo impensam, timeo periculum, uereor offensam : faciam potius quod expedit". Non potest eadem ratio et gratum facere, et ingratum. Ut diuersa illorum opera, ita inter se diuersa proposita sunt. Ille ingratus est, quamuis non oporteat, quia expedit : hic gratus est, quamuis non expediat, quia oportet.

[4,25] XXV. Propositum est nobis secundum rerum naturam uiuere, et deorum exemplum sequi : dii autem quodcumque faciunt, in eo quid praeferat ipsam faciendi rationem sequuntur ? nisi forte existimas illos fructum operum suorum ex fumo extorquere, et thuris odore percipere. Vide quanta quotidie moliantur, quanta distribuant, quantis terras fructibus impleant, quam opportunis et in omnes oras ferentibus uentis maria permoueant : quantis imbribus repente deiectis solum molliant, uenasque fontium arentes redintegrent, et infuso

lesquels ils soulèvent les mers, ces pluies abondantes et subites par lesquelles ils rafraichissent les plaines desséchées, renouvellent les veines épuisées des fontaines, et, par des conduits secrets, leur versent de nouveaux aliments: tous ces bienfaits sont entièrement gratuits ; ils nous les accordent, sans qu'il leur en revienne aucun salaire. Voilà donc la règle qu'ils nous tracent; observons-la sans nous en écarter, et ne marchandons point avec la vertu. Rougissons de vendre nos bienfaits : les dieux donnent tout gratuitement.

[4,26] XXVI. Si vous imitez les dieux, nous dit-on, faites aussi du bien aux ingrats: car le soleil se lève pour les scélérats, et la mer est ouverte aux pirates. Ici l'on nous demande si l'homme vertueux doit faire du bien à un ingrat, quand il sait son ingratitude. Permettez-moi un mot d'explication, pour ne point me trouver embarrassé par une question captieuse. Dans le système des stoïciens, admettez qu'il y ait deux espèces d'ingrats: l'un est ingrat, parce qu'il est insensé, l'insensé est méchant aussi; le méchant a tous les vices; donc il est ingrat. Ainsi, tous ceux qui sont méchants, nous les appelons intempérants, avares, luxurieux, envieux ; non que chacun d'eux ait tous ces vices dans un degré éminent et notoire, mais parce

per occulta nutrimento nouent. Omnia ista sine mercede, sine ullo ad ipsos perueniente commodo, faciunt. Haec quoque nostra ratio, si ab exemplari sue non aberrat, seruet, ne ad res honestas conducta ueniat. Pudeat ullum uenale esse beneficium : gratuitos habemus deos.

[4,26] XXVI. Si deos, inquit, imitaris, da et ingratibus beneficia : nam et sceleratis sol oritur, et piratis patent maria. Hoc loco interrogant, an uir bonus daturus sit beneficium ingrato, sciens ingratum esse ? Permitte mihi aliquid interloqui, ne interrogatione insidiosa capiamur. Duos ex constitutione stoica accipe ingratos : alter ingratus, quia stultus est. Stultus etiam malus est : qui malus est, nullo uitio caret; ergo et ingratus est. Sic omnes malos dicimus, intemperantes, auaros, luxuriosos, malignos : non quia ista omnia singulis magna et nota uitia sint, sed quia esse possint : et sunt, etiamsi latent. Alter est ingratus, qui a uulgo dicitur, in hoc uitium natura pronus et propensus. Illi ingrato, qui sic hac culpa non caret, quod modo nulla caret,

qu'ils peuvent les avoir, et qu'ils les ont en effet, encore bien qu'ils ne les montrent pas. L'ingrat de la première espèce est celui à qui le vulgaire donne ce nom, et qui est naturellement enclin et sujet à ce vice. Pour l'ingrat de la seconde espèce, qui ne tombe dans cette faute que parce qu'il n'est exempt d'aucun vice, l'homme vertueux lui fera du bien : car il n'en ferait à personne, s'il excluait de telles gens. Mais quant à l'ingrat qui fait profession de renier les bienfaits, qui a le coeur foncièrement voué à l'ingratitude, le sage ne lui accordera pas plus un bienfait qu'il ne prêterait de l'argent à un banqueroutier, et qu'il n'en confierait à un homme connu pour être un dépositaire infidèle. Tout insensé passe pour peureux; et ce défaut est encore le partage du méchant, qui est sujet à tous les vices indistinctement; mais on donne proprement le nom de peureux à celui qui, de sa nature, tremble au moindre bruit. L'insensé a tous les vices, mais il n'est point de sa nature également enclin à tous : celui-ci s'abandonne à l'avarice, celui-là à la vie molle et sensuelle, cet autre à la violence.

[4,27] XXVII. Ceux-là donc sont dans l'erreur, qui, interpellant les stoïciens, leur disent : "Eh quoi! Achille est un lâche ? Quoi! Aristide, surnommé le Juste, est un homme inique ? Quoi ! Fabius, qui par ses lenteurs sauva la

dabit beneficium uir bonus; nulli enim dare poterit, si tales homines submouerit. Huic ingrato, qui beneficiorum fraudator est, et in hanc partem procubuit animo, non magis dabit beneficium, quam decoctori pecuniam credet, aut depositum committet ei qui iam pluribus abnegauit. Timidus dicitur aliquis, quia stultus est : et hoc quidem malos sequitur, quos indiscreta et uniuersa uitia circumstant; dicitur timidus proprie; natura etiam ad manes sonos pavidus. Stultus omnia uitia habet, sed non in omnia natura pronus est; alius in auaritiam, alius in luxuriam, alius in petulantiam inclinatur.

[4,27] XXVII. Itaque errant illi qui interrogant stoicos : Quid ergo ? Achilles timidus est? Quid ergo? Aristides, cui iustitia nomen dedit, iniustus est? Quid ergo? et Fabius, qui cunctando restituit rem, temerarius est? Quid ergo? Decius

république, est un téméraire? Quoi ?

Decius craint la mort? Mucius est un traître ? Camille un transfuge ? Nous ne prétendons pas que tous les vices soient

aussi fortement marqués dans tout individu, que dans quelques-uns; mais nous disons que le méchant et l'insensé ne sont exempts d'aucun vice; nous ne croyons pas même l'audacieux à l'abri de la crainte, ni le prodigue exempt d'avarice. De même que tous les hommes ont cinq sens, et que

néanmoins ils n'ont pas tous la vue perçante du lynx ; de même chez l'insensé tous les vices ne sont pas aussi saillants que certains vices chez quelques-uns. Tous

les vices sont réunis chez tous les vicieux ; mais tous les vices ne se

manifestent pas dans tous. La nature porte l'un à l'avarice : l'autre est adonné à la débauche, celui-là au vin, ou, s'il n'y est pas encore adonné, il est constitué de manière que son penchant l'y portera bientôt.

Ainsi, pour revenir à mon propos, tout méchant est ingrat, car il a en lui les germes de tous les vices : néanmoins nous appelons exclusivement ingrat celui qui est sujet à l'ingratitude.

A celui-là je me garderai de faire du bien. De même qu'un père pourvoit mal sa fille, quand il la marie à un brutal qui a souvent été répudié; de même qu'un chef de famille se montre mauvais ménager, s'il confie l'administration de son patrimoine

mortem timet? Mucius proditor est?

Camillus desertor ? Non hoc dicimus, sic omnia uitia esse in omnibus, quo modo in quibusdam singula eminent; sed malum ac

stultum nullo uitio uacare ; nec audacem quidem timoris absoluimus : ne prodigum quidem auaritia liberamus. Quo modo homo omnes sensus habet, nec ideo tamen omnes homines aciem habent lynceo similem : sic

qui stultus est, non tam acria et concitata habet omnia, quam quidam

quaedam. Omnia in omnibus uitia sunt ; sed non omnia in singulis exstant. Hunc natura ad auaritiam impellit : hic libidini, hic uino deditus est : aut si nondum deditus, ita formatus, ut in hoc illum mores sui ferant.

Itaque ut ad propositum reuertar, nemo non ingratus est, qui malus est : habet enim omnia nequitiae semina : tamen proprie ingratus appellatur, qui ad hoc uitium uergit : huic ergo beneficium non dabo. Quomodo male filiae consulit, qui illam

contumelioso et saepe repudiato collocauit: quomodo malus paterfamilias habebitur, qui negotiorum gestorum damnato, patrimonii sui curam mandauerit: quomodo dementissime testabitur qui tutorem filio reliquerit, pupillorum spoliatorem : sic pessime beneficia dare dicetur, quicumque ingratos eligit, in quos peritura conferat.

à un homme condamné pour gestion infidèle;
de même, enfin, qu'un testateur agirait
follement en donnant à son fils un tuteur
habitué à dépouiller ses pupilles ; de
même on accusera de placer mal ses
bienfaits celui qui choisira, pour les
répandre, des ingrats auprès desquels ils
seraient infailliblement perdus.

[4,28] XXVIII. "Les dieux aussi, dit-on, comblent de biens les ingrats". Mais ces bienfaits étaient destinés aux hommes vertueux : s'ils descendent parfois jusqu'aux méchants, c'est que la séparation est impossible. Or, il vaut mieux faire du bien même aux méchants à cause des bons, que de manquer aux bons à cause des méchants. Ainsi tous ces biens que vous citez, le jour, le soleil, les vicissitudes de l'hiver et de l'été, les deux autres saisons intermédiaires et tempérées, l'automne et le printemps, les pluies, les sources d'eau vive, les souffles réglés des vents, ont été créés pour tout le monde : les préférences individuelles étaient impossibles. Un roi offre des honneurs à ceux qui en sont dignes, et le congiaire à ceux-mêmes qui en sont indignes. Le blé public se distribue au voleur, au parjure, à l'adultère, sans distinction des mœurs : il suffit d'être citoyen. Tout ce qui se donne aux hommes, à titre de citoyens, et non à titre d'hommes vertueux, les bons et les méchants le

[4,28] XXVIII. "Dii quoque, inquit, multa ingratis tribuunt". Sed illa bonis parauerant : contingunt autem etiam malis, quia separari non possunt. Satius est autem prodesse etiam malis propter bonos, quam bonis deesse propter malos. Ita, quae refers, diem, solem, hiemis aestatisque cursus, et media ueris autumnique temperamenta, imbres et fontium haustus, uentorum statos flatus pro uniuersis inuenerunt : excerpere singulos non potuerunt. Rex honores dignis dat, congiarium et indignis. Frumentum publicum tam fur quam periurus et adulter accipiunt, et, sine delectu morum, quisquis incisus est; quidquid aliud est, quod tanquam ciui, non tanquam bono datur, ex aequo boni ac mali ferunt. Deus quoque quaedam munera in uniuersum humano generi dedit, a quibus excluditur nemo; nec enim poterat fieri ut uentus bonis uiris secundus esset, contrarius malis : commune autem bonum erat, patere commercium maris, et regnum humani generis relaxari. Nec poterat lex casuris imbris dici, ne in malorum improborumque rura defluerent.

reçoivent également. C'est ainsi que la Divinité a donné en commun au genre humain certaines choses dont nul n'est exclu. Car il était impossible de faire que le vent fût favorable aux bons et contraire aux méchants : or, le bien général voulait que le commerce de la mer fût ouvert, et que l'empire des hommes s'étendît. De même on ne pouvait imposer aux pluies la loi de ne point arroser les terres des méchants et des vicieux. Certaines choses existent en communauté. C'est pour les bons comme pour les méchants que l'on bâtit des villes ; les monuments du génie, publiés et répandus, tombent aussi dans des mains indignes. La médecine assiste même les criminels; on n'a jamais supprimé les recettes salutaires pour empêcher la guérison des méchants. Appliquez la censure, et faites acception de personnes, pour les dons spécialement destinés au mérite, et non pour ceux qui sont jetés sans distinction à la multitude. La différence est grande entre ne point exclure et choisir. La justice se rend à tout le monde; les homicides eux-mêmes jouissent de la paix, et le ravisseur réclame ce qu'on lui a ravi; les meurtriers et les assassins domestiques sont défendus par les murailles contre l'ennemi du dehors : le rempart des lois protège ceux qui les ont le plus outragées. Certains bienfaits ne pouvaient être particuliers qu'en devenant généraux.

Quaedam in medio ponuntur. Tam bonis quam malis conduntur urbes: monumenta ingeniorum et ad indignos peruentura publicavit editio : medicina etiam sceleratis opem monstrat. Compositiones remediorum salutarium nemo suppressit, ne sanarentur indigni. In his exige censuram, et personarum aestimationem, quae separatim tanquam digno dantur : non in his quae promiscue turbam admittunt. Multum enim refert, utrum aliquem non excludas, an eligas. Ius et furi dicitur : pace etiam homicidae fruuntur : sua repetunt, etiam qui aliena rapuerunt. Percussores et domi ferrum exercentes murus ab hoste defendit : legum praesidio, qui plurimum in illis peccauerunt, proteguntur. Quaedam non poterant ceteris contingere, nisi uniuersis darentur. Non est itaque quod de istis disputes, ad quae publice inuitati sumus : illud quod iudicio meo ad aliquem peruenire debet, ei quem ingratum sciam, non dabo.

Ne me citez donc pas les avantages
auxquels nous sommes appelés en commun :
le bienfait qui doit aller trouver
quelqu'un de mon choix, je ne l'accorderai
pas sciemment à un ingrat.

[4,29] XXIX. "Quoi! dit-on encore, vous
refuserez vos avis à un ingrat qui vous
consultera sur ses affaires ? vous
l'empêcherez de puiser de l'eau à votre
fontaine; et, s'il s'égare, vous ne le
remettrez pas dans son chemin ? Ou bien
lui rendrez-vous ces sortes de services,
sans être d'ailleurs disposé à lui rien
donner"? Distinguons, ou du moins tâchons
de distinguer. Un bienfait est une action
utile; mais toute action utile ne
constitue pas un bienfait : il en est de
si peu importantes, qu'elles ne peuvent
usurper le nom de bienfait. Deux
conditions sont requises dans un bienfait:
premièrement, l'importance de la chose ;
car il y en a de trop petits pour mériter
ce nom. A-t-on jamais appelé bienfait le
don d'un quarteron de pain, une aumône de
petite monnaie, ou la permission d'allumer
son feu?

Et cependant ces petits services sont
parfois plus utiles que les plus grands;
mais lors même que leur à-propos les rend
nécessaires, leur modicité leur ôte toute
valeur. La seconde condition du bienfait,
et la plus importante, est la volonté
d'obliger celui à qui l'on rend service,
de l'en juger digne, de lui donner de bon

[4,29] XXIX. "Ergo, inquit, nec consilium
deliberanti dabis ingrato, nec aquam
haurire permittes, nec uiam erranti
monstrabis? an, haec quidem facies, sed
nihil donabis"? Distinguam istud : certe
tentabo distinguere. Beneficium est opera
utilis; sed non omnis opera utilis
beneficium est. Quaedam enim tam exigua
sunt, ut beneficii nomen non occupent.
Duae res coïre debent, quae beneficium
efficiant. Primum, rei magnitudo : quaedam
enim sunt infra huius nominis mensuram.
Quis beneficium dixit quadram panis, aut
stipem aeris abiecti, uni ignis accendendi
factam potestatem? et interdum ista plus
prosunt, quam maxima : sed tamen uilitas
sua illis, etiam ubi tempore facta sunt
necessaria, detrahit pretium. Deinde quod
potissimum est, oportet accedat, ut eius
causa faciam, ad quem uolam peruenire
beneficium, dignumque eum iudicem, et
libens id tribuam, percipiensque ex munere
meo gaudium. Quorum nihil est in istis, de
quibus loquebamur. Non enim tanquam dignis
illa tribuimus, sed negligenter tanquam
parua : et non homini damus, sed
humanitati.

coeur, et de se réjouir personnellement du plaisir qu'on lui fait. Rien de tout cela ne se trouve dans les petits services dont je viens de parler. Nous ne les rendons pas spécialement à ceux que nous en jugeons dignes, mais à tout venant, vu leur peu d'importance : ce n'est pas à l'homme, c'est à l'humanité que nous donnons.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 1/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre IV

Chapitre XXX-XL

Chapitre XXX-XL



[4,30] XXX. Je donnerai même certaines choses, je l'avoue, à des hommes indignes, en considération d'autres personnes : c'est ainsi que, dans la recherche des fonctions publiques, la noblesse a fait quelquefois préférer des gens diffamés à des hommes habiles, mais sans naissance. Ce n'est pas sans raison que nous considérons comme sacré le souvenir des grandes vertus; et plus d'hommes s'attacheront à bien faire, si le mérite de leurs bonnes actions ne meurt pas avec eux. Qui a porté au consulat le fils de Cicéron, si ce n'est son père? et plus récemment Cinna, comment se trouva-t-il consul en sortant du camp ennemi ? Sextus et les autres Pompées n'ont-ils pas été poussés à la même dignité par la grandeur d'un seul homme, d'un homme assez considérable d'ailleurs pour que sa	[4,30] XXX. Aliquando daturum me etiam indignis quaedam non negauerim, in honorem aliorum : sicut in petendis honoribus quondam turpissimos nobilitas industriis, sed nouis, praetulit. Non sine ratione sacra est magnarum uirtutum memoria, et esse plures bonos iuuat, si gratia bonorum non cum ipsis cadat. Ciceronem filium quares consulem fecit, nisi pater? Cinna nuper quae res ad consulatum recepit ex hostium castris? Quae Sextum Pompeium, aliosque Pompeios, nisi unius uiri magnitudo? tanta quondam, ut satis alte omnes suos etiam ruina eius attolleret. Quid nuper Fabium Persicum, cuius osculum etiam impediret uiri uota boni, sacerdotem non in uno collegio fecit, nisi Verrucosi, et Allobrogici, et illi trecenti qui hostium incursioni pro republica unam domum obiecerant ! Hoc debemus uirtutibus,

famille s'élevât même sur sa ruine? Par quelle cause, récemment encore, Fabius Persicus, dont les baisers rendraient stériles même les prières de l'homme de bien, a-t-il été revêtu du sacerdoce dans plus d'un collège? n'est-ce point par égard pour la mémoire de Verrucosus, de l'Allobroge, et de ces trois cents héros qui, pour sauver l'État, opposèrent une seule famille à l'invasion des ennemis?

Nous devons honorer la vertu, non seulement présente, mais aussi lorsque la mort l'a soustraite à nos regards. Si elle a fait en sorte de servir non seulement son siècle, mais encore de léguer des bienfaits à la postérité, ne bornons point notre reconnaissance à une seule génération.

Celui-ci a donné la vie à de grands hommes ; quel qu'il puisse être lui-même, il est digne de bienfaits, puisqu'il a engendré des hommes qui en sont dignes. Cet autre est né d'aïeux illustres; qu'il reste à couvert, quel qu'il soit, sous leur ombrage tutélaire. Comme la réverbération du soleil fait rayonner les lieux immondes, des hommes sans mérite tirent de leurs ancêtres un éclat emprunté.

[4,31] XXXI. Je veux ici, mon cher Liberalis, justifier les dieux. Quelquefois nous nous prenons à dire : Que voulait donc leur providence, en mettant sur le trône un Aridée? Croyez-vous que ce

ut non praesentes solum illas, sed etiam ablatas e conspectu colamus. Quo modo illi id egerunt, ut non in unam aetatem prodessent, sed beneficia sua etiam post ipsos relinquerent : ita et nos non una aetate grati simus. Hic magnos uiros genuit, dignus est beneficiis, qualiscumque est : dignos dedit. Hic egregiis maioribus ortus est : qualiscumque est, sub umbra suorum lateat.

Ut loca sordida repercussu solis illustrantur, ita inertes maiorum suorum luce resplendeant.

[4,31] XXXI. Excusare hoc loco, mi Liberalis, deos uolo. Interdum enim solemus dicere : Quid sibi uoluit prouidentia, quae Aridaeum regno imposuit? Illi putas hoc datum ? patri eius datum

fut pour lui qu'elle l'y plaça? ce fut en considération de son père et de son frère. Pourquoi donna-t-elle l'empire du monde à Caius César, à cet homme qui était si avide de sang humain, qu'il le faisait couler sous ses yeux comme s'il eût dû le boire? Croyez-vous que ce soit à lui qu'elle ait donné cet empire ? non, c'est à son père Germanicus, c'est à son aïeul et à son bisaïeul, et, avant eux, à d'autres ancêtres non moins illustres, bien qu'ils eussent vécu hommes privés et qu'ils eussent connu des égaux. Vous, Liberalis, lorsque vous fîtes consul Mamercus Scaurus, ignoriez-vous que sa bouche impure recueillait avidement les menstrues de ses servantes ? Et d'ailleurs en faisait-il mystère? se souciait-il de passer pour un homme chaste? Je vous rapporterai un propos qu'il tenait de lui-même; je l'ai souvent entendu citer, et même applaudir en sa présence. Un jour qu'il trouva Asinius Pollion couché, il lui proposa, mais en usant du mot obscène, de lui faire ce qu'il aurait aimé beaucoup mieux souffrir. Voyant Pollion froncer le sourcil : "Si j'ai dit quelque chose de mal, eh bien! que ce mal me soit fait à moi," reprit-il. Oui, lui-même racontait ce mot. Est-ce un homme si effrontément obscène, que vous avez gratifié des faisceaux et du siège de justice ? non; mais en songeant à ce vieux Scaurus, prince du sénat, vous n'avez pas voulu

est, et fratri. Quare Caium Caesarem orbi terrarum praefecit, hominem humani sanguinis audissimum, quem non aliter fluere in conspectu suo iubebat, quam si ore excepturus esset? Quid? ergo tu illi hoc datum existimas? patri eius Germanico datum, datum auo, proauoque, et ante hos aliis non minus claris uiris, etiam si priuati paresque aliis uitam exegerunt, Quid? Tu, quum Mamercum Scaurum cos-faceres, ignorabas ancillarum suarum menstruum ore illum hiantem exceptare ? Numquid enim ipse dissimulabat? numquid purus uideri uolebat ? Referam dictum tibi eius in se, quod circumferri memini, et ipso praesente laudari. Pollioni Asinio iacenti, obsceno, uerbo usus, dixerat se facturum id quod pati malebat; et quum Pollionis attractiorem uidisset frontem : "Quidquid, inquit, mali dixi, mihi et capiti meo". Hoc dictum suum ipse narrabat. Hominem tam palam obscenum, ad fasces, et ad tribunal admisisti? nempe dum ueterem illum Scaurum, senatus principem cogitas, indigne fers sobolem eius iacere.

laisser sa race dans un indigne
abaissement.

[4,32] XXXII. Les dieux, il est aisé de le voir, traitent avec une grande faveur certains hommes, à cause de leurs pères et de leurs aïeux; d'autres, par égard pour le caractère que déploieront un jour leurs neveux, leurs arrière-neveux et leur postérité la plus reculée. Car ils connaissent la série entière de leur ouvrage. La prescience de toutes les choses qui doivent leur passer par les mains s'ouvre incessamment devant eux: pour nous tout sort des ténèbres ; et ce qui nous semble soudain, pour eux n'arrive que prévu et déjà familier. Que ceux-ci règnent, parce que leurs ancêtres n'ont pas régné; parce qu'ils ont considéré comme la plus belle des couronnes celle de la justice et du désintéressement; parce qu'ils n'ont pas sacrifié le bien public à eux-mêmes, mais qu'au contraire ils se sont dévoués au bien public. Tels autres régneront parce que l'un de leurs ancêtres fut un homme vertueux, dont l'âme était supérieure à la fortune, et qui, dans une guerre civile, aima mieux, pour le bien de l'Etat, être vaincu que vainqueur. Depuis si longtemps on n'a pu le récompenser. Que par égard pour lui, tel homme soit le chef du peuple ; et cela sans en avoir la science ou la capacité, mais parce qu'un autre homme a mérité pour lui. Celui-ci est difforme de corps, hideux à

[4,32] XXXII. Deos uerisimile est, ut alios indulgentius tractent propter parentes auosque, alios propter futuram nepotum pronepotumque, ac longe sequentium posterorum indolem. Nota est enim illis operis sui series : omniumque illis rerum per manus suas iturarum scientia in aperto semper est : nobis ex abdito subit; et quae repentina putamus, illis prouisa ueniunt ac familiaria. Sint hi reges, quia maiores eorum non fuerunt, quia pro summo imperio habuerunt iustitiam, abstinentiam, quia non rempublicam sibi, sed se reipublicae dicauerunt. Regnent hi, quia uir bonus quidam proauus eorum fuit, qui animum supra fortunam gessit, qui in dissensione ciuili, quoniam ita expediebat reipublicae, uinci quam uincere maluit. Referri illi gratia tam longo spatio non potuit; in illius respectum iste populo praesideat : non quia scit aut potest, sed quia alius pro eo meruit. Hic corpore deformis est, adspectu foedus, et ornamenta sua traducturus; iam me homines accusabunt, caecum et temerarium dicent, nescientem quo loco, quae summis ac excellentissimis debentur, ponam : at ego scio, alii me istud dare, alii olim debitum soluere. Unde isti norunt illum quemdam, gloriae sequentis fugacissimum, eo uultu ad pericula euntem, quo alii ex periculo redeunt; nunquam bonum suum a

voir, et propre à rendre ridicules les ornements royaux. Les hommes vont m'accuser, m'appeler aveugle, téméraire, et prétendre que je ne sais où placer un honneur dû aux plus dignes et aux plus vertueux; mais moi, je sais qu'en donnant à l'un je paie une dette ancienne contractée envers un autre. D'où connaît-on cet homme qui fuit obstinément la gloire attachée à le suivre, qui marche au péril de l'air dont les autres en reviennent, et qui ne sépare jamais son bien du bien public? Où est-il, dites-vous, cet homme, et qui est-il ? Vous l'ignorez ; mais je tiens registre des recettes et des dépenses : je sais ce que je dois, à qui ; je paie les uns après un long terme, et les autres d'avance, suivant l'occasion et mes facultés.

[4,33] XXXIII. Je ferai du bien à un ingrat, mais non pas pour lui-même. Que ferez-vous, dit-on, quand vous ne saurez pas s'il est ingrat ou reconnaissant? attendrez-vous que vous le sachiez : mais alors ne perdriez-vous pas l'occasion de lui faire du bien? L'attente ici peut être longue; car, comme le dit Platon, il est difficile de deviner le coeur humain. D'un autre côté, ce serait témérité de ne pas attendre. Nous répondrons que jamais nous ne devons attendre une certitude absolue, parce que rien n'est plus difficile que la recherche du vrai mais nous devons prendre la voie qui offre le plus de

publico distinguentem? Ubi, inquis, iste, aut quis est ? Unde? nescitis; apud me istae expensorum acceptorumque rationes dispunguntur. Ego quid cui debeam, scio; aliis post longam diem repono; aliis in antecessum, ac prout occasio, et reipublicae meae facultas tulit.

[4,33] XXXIII. Ingrato ergo aliquando quaedam, sed non propter ipsum dabo. Quid si, inquit, nescis, utrum gratus sit, an ingratus? exspectabis donec scias, an dandi beneficii tempus non amittes? exspectare longum est; nam, ut Plato ait, difficilis humani animi coniectura est : non exspectare, temerarium est. Huic respondebimus, nunquam exspectare nos certissimam rerum comprehensionem : quoniam in arduo est ueri exploratio; sed ea ire, qua ducit ueri similitudo. Omne hac uia procedit officium; sic serimus, sic nauigamus, sic militamus, sic uxores ducimus, sic liberos tollimus : quum

vraisemblance. C'est la marche de tous les
devoirs : c'est d'après cette règle que
nous ensemençons, que nous naviguons, que
nous faisons la guerre, que nous prenons
femme, que nous élevons nos enfants,
quoique pour tous ces actes l'événement
soit incertain.

On se décide pour ce qui donne bon espoir.
Car qui pourrait, au laboureur qui sème,
garantir la récolte ; au navigateur, un
bon port ; au combattant, la victoire ; au
mari, une femme chaste ; au père, des
enfants pieux ? Nous nous laissons guider
par la raison, plutôt que par l'évidence.
Si vous attendez pour agir la certitude du
succès et l'évidence la plus complète,
toute votre vie s'arrêtera dans
l'inaction. Mais moi, du moment que je me
sentirai poussé d'un côté ou d'un autre
par le vraisemblable à défaut du vrai, je
ne balancerai pas à faire du bien à celui
que je présumerai devoir être
reconnaissant.

[4,34] XXXIV. "Mais il survient, dit-on,
beaucoup de circonstances à la faveur
desquelles le méchant se glisse à la place
du bon, et où le bon est repoussé comme
méchant. Les apparences sont trompeuses,
et nous y croyons cependant". Qui prétend
le contraire ? mais je ne trouve aucun
autre moyen de régler ma pensée. Ce sont
les seules traces qui puissent me guider
vers la vérité ; je n'en ai pas de plus
certaines. Je prendrai soin de les

omnium horum incertus sit euentus. Ad ea
accedimus, de quibus bene sperandum esse
credimus. Quis enim pollicetur serenti
prouentum, nauiganti portum, militanti
uictoriam, marito pudicam uxorem, patri
pios liberos ? Sequimur qua ratio, non qua
ueritas trahit. Exspecta ut nisi bene
cessura non facias, et, nisi comperta
ueritate, nihil moueris : relicto omni
actu uita consistit. Dum uerisimilia me in
hoc aut in illud impellant, non uera : ei
beneficium dabo, quem uerisimile erit
gratum esse.

[4,34] XXXIV. "Multa, inquit,
interuenient, per quae et malus pro bono
surrepat, et bonus pro malo displiceat ;
fallaces enim sunt rerum species, quibus
credimus". Quis negat ? sed nihil aliud
inuenio, per quod cogitationem regam. His
ueritas mihi uestigiis sequenda est :
certiora non habeo. Haec ut quam
diligentissime aestimem, operam dabo, nec
cito illis assentiar. Sic enim in praelio
potest accidere ut telum meum in

examiner avec une attention scrupuleuse, et je ne précipiterai pas mon jugement. De même, dans un combat, il peut arriver que ma main, par l'effet de quelque déception, lance un trait qui perce mon camarade, et que j'épargne un ennemi, le prenant pour un ami. Mais cela n'arrivera que rarement, et jamais par ma faute : mon intention étant de frapper l'ennemi, et de défendre mon concitoyen. Si je connais un homme pour ingrat, je ne lui ferai pas de bien.

- Mais il m'a surpris ; il en a imposé.

Ici point de reproche à faire au bienfaiteur; c'est à l'homme supposé reconnaissant que j'ai donné.

"Si vous avez dit-on, promis un bienfait à quelqu'un dont vous veniez ensuite à découvrir l'ingratitude, tiendrez-vous votre promesse, ou ne la tiendrez-vous pas? Si vous la tenez, vous commettez sciemment une faute, car vous donnez à qui vous ne devez pas; si vous refusez, vous faites encore une faute, parce que vous ne donnez pas à qui vous avez promis. Ici nous voyons changer votre doctrine stoïque, et cette orgueilleuse prétention qui consiste à dire que le sage ne se repent jamais de ses actions, jamais ne les amende, et jamais ne change d'avis".

Le sage ne change pas d'avis, toutes choses demeurant comme elles étaient, lorsqu'il s'est déterminé. Ainsi il n'est jamais sujet au repentir, parce qu'alors il ne pouvait rien faire de mieux que ce

commilitonem manus dirigat, aliquo errore decepta; et hosti, tanquam meo, parcam.

Sed hoc et raro accidet, et non uitio meo : cui propositum est hostem ferire, ciuem defendere. Si sciam ingratum esse, non dabo beneficium.

- At obrepsit, at imposuit. Nulla hic culpa tribuentis est, quia tanquam grato dedi.

"Si promiseris, inquit, te daturum beneficium, et postea ingratum esse scieris, dabis, an non? Si facis, sciens peccas: das enim cui non debes; si negas, et hoc modo peccas; quia non das ei, cui promisisti. Constantia uestra hoc loco titubat, et illud superbum promissum, nunquam sapientem facti sui poenitere, nec unquam emendare quod fecerit, nec mutare consilium".

Non mutat sapiens consilium, omnibus his manentibus quae erant, quum sumeret. Ideo nunquam illum poenitentia subit : quia nihil melius illo tempore fieri potuit, quam quod factum est : nihil melius constitui, quam quod constitutum est.

Ceterum ad omnia cum exceptione ueniet: Si nihil inciderit, quod impediat. Ideo omnia illi succedere dicimus, et nihil contra opinionem accidere, quia praesumit animo, posse aliquid interuenire, quod destinata prohibeat. Imprudentium ista fiducia est, fortunam sibi spondere: sapiens utramque partem eius cogitat ; scit quantum liceat errori, quam incerta sint humana, quam

qu'il a fait, ni rien décider de mieux que ce qu'il a décidé. D'ailleurs, dans toutes ses entreprises il mettra cette restriction : S'il ne survient rien qui empêche. Et voilà pourquoi nous disons que tout advient au gré de ses désirs, et que rien ne trompe son attente, parce qu'il prévoit d'avance qu'une circonstance fortuite peut entraver ses desseins. Les imprudents comptent résolûment sur la fortune; le sage la voit sous ses deux faces: il connaît le pouvoir de l'erreur, l'incertitude des choses humaines, et les nombreux obstacles qui s'opposent à nos projets. Il marche avec précaution dans le chemin glissant et douteux du sort : sa résolution certaine tend vers un but incertain; et la restriction sans laquelle il ne projette, il n'entreprend jamais rien, le protège encore ici.

[4,35] XXXV. J'ai promis de rendre un service, s'il ne survenait un empêchement légitime. Que sera-ce en effet, si ce que j'ai promis à un tiers la patrie le réclame pour elle ? Si une loi vient défendre à chacun de faire ce à quoi je m'étais engagé pour un ami ? Je vous ai promis ma fille en mariage ; mais depuis j'ai découvert que vous étiez étranger : il ne m'est pas permis de m'allier ainsi avec un étranger ; et je trouve mon excuse dans cet empêchement légal. Je n'aurai manqué à ma parole et encouru le reproche d'inconstance, qu'alors seulement que,

multa consiliis obstant; ancipitem rerum ac lubricam sortem suspensus sequitur, et consiliis certis incertos euentus.

Exceptio autem, sine qua nihil destinat, nihil ingreditur, et hic illum tuetur.

[4,35] XXXV. Promisi beneficium, nisi si quid incidisset, quare non deberem dare. Quid enim, si quod illi pollicitus sum, patria sibi me dare iusserit? Si lex lata erit, ne id quisquam faciat, quod ego me amico meo facturum promiseram ? Promisi tibi filiam in matrimonium; postea peregrinus apparuisti : non est mihi cum externo connubium. Eadem res me defendit, quae uetat. Tunc fidem fallam, tunc inconstantiae crimen audiam, si quum omnia eadem sint, quae erant promittente me, non praestitero promissum : alioquin quidquid mutatur, libertatem facit de integro

toutes choses étant restées les mêmes qu'au moment de ma promesse, je n'accomplirai pas mon engagement. Tout changement me rend libre de faire un nouvel examen, et me dégage de ma promesse. J'ai promis de vous défendre en justice, mais depuis j'ai découvert que l'intérêt de votre cause tendait à porter préjudice à mon père. J'ai promis de vous accompagner en voyage; mais on m'apprend que la route est infestée de voleurs. Je devais vous assister en personne dans une affaire; mais mon fils est malade, mais ma femme est en mal d'enfant. Toutes choses doivent être en même état qu'au moment où je vous ai promis, pour que vous puissiez réclamer cet engagement comme obligatoire.

Or, quel plus grand changement peut advenir, que de découvrir que vous êtes un homme méchant et ingrat? Ce que je donnais à un homme digne de mon bienfait, je le refuse à un homme qui en est indigne, et encore j'aurai sujet de me plaindre d'avoir été trompé.

[4,36] XXXVI. J'examinerai cependant l'importance de la chose promise, et cette importance me déterminera. S'il s'agit de peu, je donnerai, non parce que vous le méritez, mais parce que j'ai promis. Alors ce ne sera plus un présent que je ferai; mais j'acquitterai ma parole, et en même temps je maudirai ma sottise ; la perte sera la punition de ma téméraire promesse.

Voilà, me dirai-je, pour qu'il t'en

consulendi, et me fide liberat. Promisi aduocationem: postea apparuit, per illam causam praeiudicium in patrem meum quaeri. Promisi me peregre una exiturum : sed iter infestari latrociniiis nuntiatur; in rem praesentem uenturus fui : sed aeger filius, sed puerpera uxor tenet. Omnia esse debent eadem, quae fuerunt quum promitterem, ut promittentis fidem teneas. Quae autem maior fieri mutatio potest, quam si te malum uirum et ingratum comperi? quod tanquam digne dabam, indigno negabo, et irascendi quoque causam habebo deceptus.

[4,36] XXXVI. Inspiciam tamen et quantum sit de quo agitur : dabit mihi consilium promissae rei modus. Si exiguum est, dabo: non quia dignus est, sed quia promisi; nec tanquam munus dabo, sed uerba mea redimam, et aurem mihi peruellam; damno castigabo promittentis temeritatem: ecce ut doleat, ut postea consideratius loquaris: quod dicere solemus, linguarium dabo. Si maius erit, non committam, quemadmodum Maecenas

souviens-toi, pour qu'à l'avenir tu parles avec plus de réserve et, comme on dit, je serai mis à l'amende pour avoir trop parlé. Si la chose est importante, je dirai avec Mécène : Je ne veux pas que cent mille sesterces viennent me la reprocher : car je comparerai entre elles l'une et l'autre circonstance : c'est quelque chose de tenir ta promesse ; c'est beaucoup de ne pas obliger un homme indigne. Considérons cependant la valeur du bienfait. S'il est léger, fermons les yeux ; mais s'il doit tourner à mon détriment ou à ma honte, j'aime bien mieux avoir à m'excuser une seule fois de mon refus que sans cesse de ma condescendance. Tout dépend, je le répète, du prix attaché aux termes de ma promesse. Non seulement je retiendrai ce que j'ai promis imprudemment ; mais ce que j'ai donné mal à propos. C'est une folie de se croire lié par une promesse fondée sur une erreur.

[4,37] XXXVII. Philippe, roi de Macédoine, avait un soldat plein de valeur et dont en maintes expéditions, il avait éprouvé les utiles services : pour récompenser son courage, il lui avait donné part dans le butin, entretenant ainsi, par de fréquentes gratifications, l'ardeur de cette âme vénale. Dans un naufrage, cet homme fut jeté sur les terres d'un Macédonien : à cette nouvelle, celui-ci s'empresse d'accourir, rappelle chez ce malheureux un dernier souffle de vie, le

ait, ut sestertio centies obiurgandus sim. Inter sese enim utrumque comparabo. Est aliquid, in eo quod promiseris, perseuerare : est rursus multum in eo, ne indigno beneficium des. Hoc tamen quantum sit, attendendum : si leue, conniueamus ; si uero magno mihi aut detrimento, aut rubori futurum, malo semel excusare, quare negauerim, quam semper, quare dederim. Totum, inquam, in eo est, quanti promissi mei uerba taxentur. Non tantum quod temere promisi, retinebo ; sed quod non recte dedi, repetam. Demens est, qui fidem praestat errori.

[4,37] XXXVII. Philippus Macedonum rex habebat militem manu fortem, cuius in multis expeditionibus utilem expertus operam, subinde ex praeda aliquid illi uirtutis causa donauerat, et hominem uenalis animae crebris auctoramentis accendebat. Hic naufragus in possessiones cuiusdam Macedonis expulsus est ; qui, ut nuntiatum est, accucurrit, spiritum eius recollegit, in uillam illum suam transtulit, lectulo suo cessit, affectum semianimemque recreauit, diebus triginta

fait transporter à sa ferme, lui cède son lit, le ranime souffrant et demi-mort, le soigne pendant trente jours à ses frais, le rend à la santé et le renvoie muni de provisions. "Je vous prouverai ma reconnaissance, dit le soldat, pourvu seulement que j'aie le bonheur de voir mon général". Il conte à Philippe son naufrage, mais se tait sur les secours qu'il a reçus, et lui demande aussitôt de lui donner la ferme d'un particulier qu'il désigne. Or, ce particulier était justement l'hôte qui l'avait reçu, qui l'avait rendu à la santé. Souvent les rois, surtout en temps de guerre, donnent, les yeux fermés : l'équité d'un seul homme est impuissante contre tant de passions armées : il n'est pas possible d'être à la fois homme de bien et bon général. Comment rassasier tant de milliers d'hommes insatiables ? qu'auront-ils pour eux, si on laisse à chacun son bien ? C'est ce que se dit Philippe, en ordonnant que le soldat fût mis en possession du domaine qu'il demandait. L'homme ainsi chassé de son héritage ne put se taire sur cette injustice et ne la supporta pas en paysan résigné qui se serait cru trop heureux de n'être pas donné lui-même avec sa terre : il adressa à Philippe une épître ferme et pleine de liberté. Après l'avoir lue, Philippe entra dans une si grande colère, qu'il donna ordre aussitôt à Pausanias de réintégrer

impensa sua curauit, refecit, uiatico instruxit, subinde dicentem : Gratiam tibi referam: uidere tantum mihi imperatorem meum contingat ! Narrauit Philippo naufragium suum, auxilium tacuit, et protinus petiit, ut sibi praedia cuiusdam donaret. Ille quidam erat hospes eius, is ipse, a quo receptus erat, a quo sanatus. Multa interim reges, in bello praesertim, opertis oculis donant ; non sufficit homo iustus unus tot armatis cupiditatibus; non potest quisquam eodem tempore et bonum uirum, et bonum ducem agere. Quomodo tot millia hominum insatiabilia satiabuntur? quid habebunt, si suum quisque habuerit? hoc Philippus sibi dixit, quum illum induci in bona, quae petebat iussit. Expulsus bonis suis ille, non ut rusticus iniuriam tacitus tulit, contentus quod non et ipse donatus esset ; sed Philippo epistolam strictam ac liberam scripsit: qua accepta ita exarsit, ut statim Pausaniae mandaret, bona priori domino restitueret : ceterum improbissimo militi, ingratisimo hospiti, audivissimo naufrago, stigmata inscriberet, ingratum hospitem testantia. Dignus quidam fuit, cui non inscriberentur illae litterae, sed insculperentur, qui hospitem suum, nudo et naufrago similem, in id in quo iacuerat ipse littus expulerat. Sed uidebimus, quis modus poenae seruandus fuerit : auferendum utique fuit, quod summo scelere inuaserat. Quis autem poena eius moueretur, qui id

dans son bien l'ancien propriétaire. Quant à ce soldat si méchant, à cet hôte si ingrat, à ce naufragé si avide, il lui fit tracer sur le front des marques qui devaient attester son ingratitude envers son hôte. Il méritait, certes que ces lettres fussent non pas seulement tracées, mais profondément gravées; pour avoir expulsé son hôte et l'avoir jeté nu et comme un naufragé sur ce rivage où lui-même avait été relevé gisant. Nous verrons plus tard de quel châtement il était digne; en attendant, il fallait d'abord lui retirer les biens qu'il avait envahis par le plus grand des crimes. Mais qui serait touché du châtement d'un homme qui avait commis un acte de nature à refouler dans les coeurs tout désir de venir en aide aux malheureux ?

[4,38] XXXVIII. Philippe vous fera-t-il un don parce qu'il l'a promis, même s'il ne doit pas le faire, même si c'est une injustice, si c'est un crime, et que, par ce seul acte, il ferme les rivages aux naufragés? Ce n'est point légèreté, de revenir d'une erreur reconnue et condamnée. Faisons cet aveu ingénu: "Je pensais qu'il en était autrement; on m'a trompé". Il n'y a que l'obstination d'une sottise orgueilleuse qui s'exprime ainsi: "Ce que j'ai dit une fois, quoi que ce puisse être, doit demeurer fixe et immuable". Il n'est pas honteux de changer d'avis avec les circonstances. Et si

commiserat, propter quod nemo miserari miseros posset?

[4,38] XXXVIII. Dabit tibi Philippus quia promisit, etiamsi non debet, etiamsi iniuriant, etiamsi scelus facturum est, etiamsi uno facto praeclusurus est naufragis littora? Non est leuitas, a cognito et damnato errore discedere; et ingenue fatendum est : "Aliud putavi : deceptus sum". Haec uero superbae stultitiae perseuerantia est : "Quod semel dixi, qualecumque est, fixum ratumque sit". Non est turpe, cum re mutare consilium. Age, si Philippus possessorem illum eorum littorum reliquisset, quae naufragio ceperat, nonne omnibus miseris aqua et igni interdixerat? Potius est,

Philippe avait laissé cet homme en possession du rivage dont son naufrage l'avait rendu maître, n'était-ce pas interdire le feu et l'eau à tous les malheureux? Il vaut mieux, dit-il, que, relégué aux confins de mon royaume, tu portes sur ton front criminel ces lettres que je voudrais pouvoir imprimer dans tes yeux. Va publier les droits sacrés de la table hospitalière ; fais lire sur ta face un décret qui porte qu'en recevant des malheureux sous son toit on ne court pas un danger capital. Cette loi sera mieux sanctionnée de la sorte, que si je l'avais gravée sur l'airain.

[4,39] XXXIX. "Pourquoi donc, nous dit-on, votre maître Zénon, ayant promis de prêter cinq cents deniers à quelqu'un, et ayant ensuite acquis la certitude que ce prêt était mal placé, persistat-il, malgré l'avis contraire de ses amis, dans sa résolution, parce qu'il avait promis?" Je réponds d'abord qu'un prêt n'a rien de commun avec un bienfait. Il est des moyens de se faire payer d'un mauvais débiteur : je puis l'ajourner; s'il fait faillite, j'en tirerai un dividende. Quant au bienfait, c'est en totalité, c'est tout d'un coup qu'il est perdu. D'ailleurs, cette dernière perte suppose un méchant homme; et l'autre, tout au plus un mauvais ménager. En outre, Zénon lui-même, si la somme eût été plus forte, n'eût point persisté à prêter: Mais cinq cents

inquit, intra fines regni mei, te litteras istas oculis inscribendas durissima fronte circumferre ; ostende quam sacra res sit mensa hospitalis : praebe in facie tua legendum istud decretum, quo cauetur ne miseros tecto iuuare capitale sit. Magis ista constitutio sic erit rata, quant si illam in aes incidissem.

[4,39] XXXIX. "Quare ergo, inquit, Zeno uester, quum quingentos denarios mutuos cuidam promississet, et illum parum idoneum comperisset, amicis suadentibus ne daret, perseuerauit credere, quia promiserat"? Primum alia conditio est in credito, alia in beneficio. Pecuniae etiam male creditae exactio est; appellare debitorem ad diem possum : et si foro cesserit, portionem feram : beneficium et totum perit, et statim. Praeterea hoc mali uiri est, illud mali patris familiae. Deinde ne Zeno quidem, si maior fuisset summa, credere perseuerasset. Quingenti denarii sunt : illud, quod dici solet, in morbo consumat : fuit tanti, non reuocare promissum suum. Ad coenam quia promisi, ibo, etiamsi frigus erit : non quidem, si niues cadent. Surgam ad sponsalia quia

deniers, ce sont, comme on dit, les frais d'une maladie ; c'était trop peu de chose pour valoir la rétractation d'une promesse. J'irai souper chez vous, parce que je l'ai promis, quand même il ferait froid, mais non pas s'il vient à neiger. Pour aller assister à des fiançailles, je me lèverai, parce que je l'ai promis, quand bien même je serais dans le travail d'une digestion difficile ; mais non pas si j'ai la fièvre. Je vous cautionnerai en justice, parce que je l'ai promis ; mais non pas, s'il faut vous cautionner pour une somme indéterminée ou envers le fisc. Il y a toujours, je le répète, cette restriction tacite, si je le puis, si je le dois, si les circonstances sont les mêmes. Faites en sorte que, quand vous réclamerez l'effet d'une promesse, les choses soient au même état qu'elles étaient lorsque je vous l'ai faite. Il n'y aura pas légèreté de ma part à vous manquer, s'il est survenu quelque chose de nouveau. Quand la condition de la promesse est changée, pourquoi vous étonner qu'on ait changé d'avis? Remettez toutes choses au même état, et vous me trouverez le même. J'ai promis de comparaître pour vous en justice; vous avez fait défaut : il n'y a point d'action contre tous ceux qui font défaut; la force majeure est une excuse. [4,40] XL. Appliquez la même réponse à la question de savoir si, dans tous les cas, il, faut payer la dette de la	promisi, quamvis non concoxerim : sed non, si febricitauero. Sponsum descendam, quia promisi : sed non si spondere in incertum iubebis, si fisco obligabis. Subest, inquam, tacita exceptio, si potero, si debebo, si haec ita erunt. Effice, ut idem status sit, quum exigitur, qui fuit quum promitterem. Destituere leuitas non erit, si aliquid interuenit noui ; quid miraris, quum conditio promittentis mutata sit, mutatum esse consilium? eadem mihi omnia praesta: et idem sum. Vadimonium promittimus; tamen deseris : non in omnes datur actio deserentes; uis maior excusat. [4,40] XL. Idem etiam illa in quaestione responsum existima, an omnimodo refèrenda sit gratia, et an beneficium utique

reconnaissance, et rendre le bienfait qu'on a reçu. Je dois être reconnaissant; mais quelquefois ma mauvaise fortune, quelquefois la situation prospère de mon bienfaiteur, ne me permettent pas de prouver ma gratitude. Que rendrai-je à un roi? pauvre, que rendrai-je à un riche, vu surtout que certaines gens prennent en mauvaise part la restitution d'un bienfait, sur lequel ils ne cessent d'en accumuler d'autres. Que puis-je offrir à de tels hommes, si ce n'est ma bonne volonté? car je ne dois pas repousser un nouveau bienfait, parce que je ne me suis pas encore acquitté de l'ancien. Je recevrai avec autant d'empressement qu'on en aura mis à donner, et je me livrerai à mon ami comme un sujet capable d'exercer sa bienfaisance. Celui qui ne veut pas recevoir de nouveaux bienfaits, est fâché de ceux qu'il a reçus. Je ne me montre point ma reconnaissance par des actes. Qu'importe ? ce n'est pas ma faute, si l'occasion me manque, ou le moyen. Lorsqu'il m'a rendu service, il en avait évidemment le moyen et l'occasion. Mon bienfaiteur est bon ou méchant : s'il est bon, ma cause est bonne; s'il est méchant, je ne la défends pas. Je ne juge même pas convenable de lui restituer en toute hâte le bienfait, et de le poursuivre lorsqu'il se retire. Rendre à celui qui ne veut point ce que vous avez reçu volontairement, ce n'est point là de la

reddendum sit. Animum praestare gratum debeo : ceterum aliquando me referre gratiam non patitur mea infelicitas, aliquando felicitas eius, cui debeo. Quid enim regi, quid pauper diuiti reddam? utique quum quidam recipere beneficium, iniuriam iudicent, et beneficia subinde aliis beneficiis onerent. Quid amplius in horum personam possum, quam uelle ? nec enim ideo beneficium nouum reiciere debeo, quia nondum prius reddidi. Accipiam tam libenter, quam dabitur : et praebebo me amico meo exercendae bonitatis suae capacem materiam. Qui noua accipere non uult, acceptis offenditur. Non refero gratiam : quid ad rem? non est per me mora, si aut occasio mihi deest, aut facultas. Ille praestitit mihi, nempe quum occasionem haberet, quum facultatem. Utrum bonus uir est, an malus ? apud bonum uirum bonam causam habeo : apud malum non ago. Ne illud quidem existimo faciendum, ut referre gratiam, etiam inuitis his quibus refertur, properemus, et instemus recedentibus. Non est referre gratiam, quod uolens acceperis, nolenti reddere. Quidam, quum aliquod illis missum est munusculum, subinde aliud intempestiue remittunt, et nihil se debere testantur. Reiiciendi genus est, protinus aliud inuicem mittere, et munus munere expungere.

Aliquando et non reddam beneficium, quum possum ; quando? si plus mihi detracturus

reconnaissance. Quelques-uns, dès qu'on leur envoie le plus léger présent, vous en renvoient bien vite un autre mal à propos et protestent qu'ils ne doivent rien. C'est une espèce de refus, que cet échange si prompt; c'est effacer un présent par un présent. Quelquefois même, je ne restituerai pas un bienfait, quoique je le puisse. Dans quel cas? si la restitution m'est plus dommageable qu'elle n'est avantageuse à mon bienfaiteur; s'il ne doit avoir nul profit d'une restitution qui me causerait une perte notable. Celui qui se hâte de rendre, n'a pas le coeur d'un homme reconnaissant, mais d'un débiteur. Et, pour le dire en deux mots, qui veut s'acquitter trop vite, doit à contre-coeur ; et qui doit à contre-coeur, est ingrat.	ero, quam illi collaturus; si ille non erit sensurus ullam accessionem recepto eo, quo reddito, mihi multum abscessurum erit. Qui festinat utique reddere, non habet animum grati hominis, sed debitoris. Et ut breuiter, qui nimis cito cupit soluere, inuitus debet : qui inuitus debet, ingratus est.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
 Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 1/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre V

Chapitre I-IX

Chapitre I-IX



[5,0] Livre V.

[5,1] 1. Je pensais avoir épuisé mon sujet dans les livres précédents, où j'avais traité de la manière de répandre et de recevoir les bienfaits; car c'est à quoi se borne cette partie de nos devoirs. Maintenant, si je poursuis, c'est moins obéir au sujet, que m'y livrer avec complaisance : car souvent il se présente des questions qui séduisent l'esprit par une sorte de charme attractif, et qui, sans être absolument superflues, ne sont point nécessaires. Mais puisque vous le voulez, continuons, après avoir épuisé le fond même du sujet, à examiner des questions qui, à dire vrai, s'en rapprochent plutôt qu'elles ne s'y rattachent, et dont la discussion approfondie sans être un travail indispensable n'est cependant pas un

[5,0] Liber V.

[5,1] 1. In prioribus libris uidebar consummasse propositum, quum tractassem, quemadmodum dandum esset beneficium, et quemadmodum accipiendum; hi enim sunt huius officii fines. Quidquid ultra moror, non serui materiae, sed indulgeo : quae quo ducit, sequendum est, non quo inuitat. Subinde enim nascetur, quod lacescat aliqua dulcedine animum, magis non superuacuum, quam necessarium. Verum quia ita uis, perseueremus, peractis quae rem continebant, scrutari etiam ea, quae, si uis uerum, connexa sunt, non cohaerentia : quae quisquis diligenter inspicit, nec facit operae pretium, nec tamen perdit operam.

Tibi autem homini natura optimo, et ad beneficia propenso, Liberalis Aebutii, nulla eorum laudatio satisfacit. Neminem

travail sans fruit.

Pour vous, c'est par suite de votre bonté naturelle et de votre penchant à la bienfaisance, Ébutius Liberalis, que ces deux vertus vous paraissent ne pouvoir jamais être assez louées. Je ne vis jamais homme plus bienveillant dans l'appréciation des plus légers services. Votre bonté va même au point, que vous vous regardez presque comme l'obligé, quand vous voyez rendre service à quelqu'un ; et pour empêcher qu'on ne se repente d'avoir obligé, vous êtes toujours prêt à payer pour les ingrats. Pour votre part, vous êtes si éloigné de toute ostentation, que vous cherchez à décharger vos obligés du poids de la reconnaissance, et les services que vous leur rendez ne sont pas, à vous entendre, des dons, mais l'acquit d'une dette. Aussi vous recueillez avec usure le prix de vos dons : c'est à celui qui ne l'exige point que l'obligation s'attache le plus volontiers. Et comme la gloire suit de préférence ceux qui la fuient, ainsi la reconnaissance récompense plus largement ceux qui souffrent l'ingratitude. Ce n'est pas encore assez pour vous : vos premiers bienfaits sont un titre pour en solliciter de nouveaux: vous êtes toujours prêt à les accorder sans que l'oubli ou le silence gardé sur les premiers vous empêche d'y ajouter. La tâche que se propose votre âme grande et généreuse est de tolérer

unquam uidi tam benignum etiam leuissimorum officiorum aestimatorem. Iam bonitas tua eo usque prolapsa est, ut tibi dari putes beneficium, quod ulli datur; paratus es, ne quem beneficii poeniteat, pro ingratis dependere. Ipse usque eo abes ab omni iactatione, usque eo statim uis exonerare quos obligas, ut quidquid in aliquem confers, uelis uideri non praestare, sed reddere. Ideoque plenius ad te sic data reuertuntur; nam fere sequuntur beneficia non reposcentem : et ut gloria fugientes magis sequitur, ita fructus beneficiorum gratius respondet illis, per quos etiam esse ingratis licet.

Per te uero non est mora, quo minus beneficia qui acceperunt, ultro repetant: nec recusabis conferre alia, et suppressis dissimulatisque plura ac maiora adiacere. Propositum optimi uiri, et ingentis animi est, tam diu ferre ingratum, donec feceris gratum. Nec te ista ratio decipiet; succumbunt uitia uirtutibus, si illa non cito odisse properaueris.

l'ingrat jusqu'à ce que vous l'ayez fait reconnaissant. Cette façon d'agir ne vous expose à aucune déception; les vertus finissent toujours par triompher des vices, pourvu que ceux-ci ne vous fatiguent pas trop vite.

[5,2] II. Une maxime qui vous plait particulièrement, et qui vous paraît sublime, c'est qu'il est honteux d'être vaincu en bienfaisance. Toutefois, ce n'est pas sans raison qu'on met en doute la vérité de cette proposition; et, dans le fond, elle est tout autre que vous ne la concevez. Jamais, en effet, dans les combats de vertu, il n'y a de honte à essuyer une défaite, pourvu qu'on n'ait pas jeté ses armes, et que, vaincu; on aspire encore à la victoire. Tous les hommes n'apportent pas à l'exécution d'une bonne oeuvre les mêmes forces, les mêmes facultés, la même fortune : et la fortune influe, au moins pour le succès, sur les entreprises les plus vertueuses.

L'intention même de tendre vers le bien mérite des éloges, encore qu'un coureur plus rapide y soit arrivé le premier. Ce n'est point comme dans ces combats offerts à la curiosité du peuple, où la palme constate quel est le plus habile ; bien que là même le sort favorise souvent le moins méritant.

Mais lorsqu'il s'agit d'un devoir réciproque, que chacune des deux parties désire remplir le plus complètement

[5,2] II. Illud utique unice tibi placet, uelut magnifice dictum : "Turpe est beneficiis uinci". Quod an sit uerum, non immerito quaeri solet, longaeque aliud est quam mente concipis. Nunquam enim in rerum honestarum certamine superari turpe est, dummodo arma non proiicias, et uictus quoque uelis uincere. Non omnes ad bonum propositum easdem afferunt uires, easdem facultates, eandem fortunam, quae optimorum quoque consiliorum duntaxat exitus temperat. Voluntas ipsa rectum petens laudanda est, etiamsi illam alius gradu uelociori antecessit : non, ut in certaminibus ad spectaculum editis, meliorem palma declarat : quanquam in illis quoque saepe deteriore praetulit casus.

Ubi de officio agitur, quod uterque a sua parte esse quam plenissimum cupit, si alter plus potuit, et ad manum habuit materiam sufficientem animo suo, si illi, quantum conatus est, fortuna permisit; alter autem uoluntate par est, etiamsi minora quam accepit reddidit, aut omnino non reddidit, sed uult reddere, et toto in hoc intentus est animo : hic non magis uictus est, quam qui in armis moritur;

possible, si l'une d'elles a eu plus de moyens, si elle a eu à sa disposition des ressources proportionnées à sa bonne intention ; si la fortune a secondé tous ses efforts. Si l'autre, avec des intentions aussi nobles, a rendu moins qu'elle n'a reçu, ou même n'a rien rendu du tout, pourvu seulement qu'elle veuille tendre et qu'elle s'y applique de toutes les forces de son âme, elle n'est pas plus vaincue que le guerrier qui meurt les armes à la main, et qu'il a été plus facile à l'ennemi de tuer que de faire reculer. Cette défaite que vous regardez comme honteuse l'homme de bien n'est pas exposé : jamais il ne succombera ; jamais il ne renoncera : jusqu'au dernier jour de sa vie, il se tiendra sous les armes, et ne mourra qu'à son poste ; avouant hautement ses obligations, comme son intention de s'acquitter.

[5,3] III. Les Lacédémoniens interdisent à leurs concitoyens le ceste et le pancrace, parce que, dans ces combats, la victoire dépend de l'aveu du vaincu. Le coureur qui atteint la borne le premier, a dépassé son rival par sa vitesse, non par son courage. Le lutteur trois fois renversé a perdu la palme, mais il ne l'a point livrée au vainqueur. Les Lacédémoniens, qui attachaient un grand prix à ce que leurs concitoyens ne fussent jamais vaincus, leur défendirent ces luttes où le vainqueur n'est point désigné par le juge,

quem occidere facilius hostis potuit, quam auertere. Quod turpe existimas, id accidere uiro bono non potest, ut uincatur : nunquam enim succumbet, nunquam renuntiabit : ad ultimum usque diem uitae stabit paratus, et in hac statione morietur; magna se accepisse prae se ferens, paria uoluisse.

[5,3] III. Lacedaemonii uetant suos pancratio, aut cestu decernere, ubi inferiorem ostendit uicti confessio. Cursor cretam prior contingit : uelocitate alium, non animo, antecessit. Luctator ter abiectus perdidit palmam, non tradidit. Quum inuictos esse Lacedaemonii ciues suos magno aestimarent, ab his certaminibus remouerunt, in quibus uictorem facit non iudex, non per se ipso exitus, sed uox cedentis, et tradere iubentis. Hoc quod illi in ciuibus suis custodiunt, uirtus ac bona uoluntas, omnibus praestat, ne unquam

ni par l'issue même du combat, mais par la voix du vaincu proclamant lui-même sa défaite. Cette dégradation, dont ils ont voulu préserver leurs concitoyens, tout homme en peut être préservé par sa vertu et par l'énergie de sa volonté : jamais il n'est vaincu, parce que, même dans les défaites, son âme reste invincible. Aussi personne ne dira : les trois cents Fabius ont été vaincus, mais ils ont été tués. Quant à Régulus, il a été pris, mais non vaincu par les Carthaginois : il en est de même de tout homme qui, en butte aux rigueurs, aux coups de la fortune, ne laisse point faiblir son âme.

Ainsi pour les bienfaits : tel homme en a reçu de plus nombreux, de plus grands, de plus fréquents ; et pourtant il n'est pas vaincu. Peut-être est-il des bienfaits inférieurs à d'autres si vous voulez calculer la, valeur relative de ce qui fut donné et rendu ; mais à ne comparer le bienfaiteur et l'obligé que sous le rapport de leurs intentions réciproques, la palme n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Ainsi, à la suite d'un combat où l'un a été couvert de blessures, et l'autre légèrement atteint, les deux rivaux se retirent, laissant la victoire indécise, quoique l'un d'eux paraisse avoir eu le dessous.

[5,4] IV. On ne peut donc être surpassé en bienfaits, si l'on a la volonté de rendre, si l'on supplée par le coeur à ce qu'on ne

uincantur, quoniam quidem etiam inter superantia animus inuictus est. Ideo nemo trecentos Fabios uictos dicit, sed occisos. Et Regulus captus est a Poenis, non uictus; et quisquis alius saeuientis fortunae ui ac pondere oppressus, non submittit animum.

In beneficiis idem est : plura aliquis accepit, maiora, frequentiora; non tamen uictus est. Beneficia fortasse beneficiis uicta sunt, si inter se data et accepta computes: si dantem et accipientem comparaueris, quorum animi et per se aestimandi sunt, penes neutrum erit palma.

Solet enim fieri ut, etiam quum alter multis uulneribus confossus est, alter leuiter quidem saucius, pares exisse dicantur, quamuis alter uideatur inferior.

[5,4] IV. Ergo nemo uinci potest beneficiis, si scit debere, si uult referre, si quod rebus non potest, animo

peut effectuer. Tant qu'on reste dans cette disposition, tant qu'on persiste dans cette volonté, on donne des marques de sa reconnaissance : qu'importe de quel côté on compte le plus de petits cadeaux ? Vous avez le moyen de donner beaucoup ; et moi, je ne puis que recevoir. La fortune est de votre côté, la bonne volonté est du mien : toutefois, vous n'avez sur moi

d'autre supériorité que celle qu'un homme couvert d'une armure complète obtient sur un adversaire sans armes ou légèrement armé.

Ainsi personne n'est vaincu en bienfaits, parce que la reconnaissance va aussi loin que la volonté. S'il était honteux d'être vaincu en bienfaits, il ne faudrait jamais en recevoir des hommes puissants, auxquels

il serait impossible de rendre la pareille ; par exemple des princes et des rois, que la fortune a placés à une hauteur d'où ils peuvent donner beaucoup, sans recevoir que des présents modiques et hors de comparaison avec les leurs. J'ai dit les princes et les rois, non que cependant on ne puisse leur rendre d'importants services ; et, après tout, leur pouvoir exorbitant dépend de l'accord et de l'appui de leurs inférieurs.

Il y a des hommes placés au-dessus de la sphère des désirs et des besoins de l'humanité, et auxquels la fortune même ne peut rien donner. Il faut bien que je sois vaincu en bienfaisance par Socrate ; il

aequat. Hic, quam diu in hoc permanet, quam diu tenet uoluntatem, gratum animum signis approbat : quid interest, ab utra parte munuscula plura numerentur ? Tu multa dare potes ; at ego tantum accipere possum: tecum stat fortuna, mecum bona uoluntas; tamen tam par tibi sum, quam multis armatissimis nudi, aut leuiter armati.

Nemo itaque beneficiis uincitur : quia tam gratus est quisque, quam uoluit. Nam si turpe est beneficiis uinci, non oportet a praepotentibus uiris accipere beneficium, quibus gratiam referre non possis : a principibus dico, a regibus, quos eo loco fortuna posuit, ex quo largiri multa possent, pauca admodum et imparia datis recepturi. Reges et principes dixi, quibus tamen potest opera seruari, et quorum illa excellens potentia per minorum consensum ministeriumque constat.

Sunt quidam extra omnem subducti cupiditatem, qui uix ullis humanis desideriis continguntur : quibus nihil potest praestare ipsa fortuna. Necesse est a Socrate beneficio uincar ; necesse est a Diogene, qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis regiis opibus. Θ nae ille tunc merito et sibi et ceteris, quibus ad dispiciendam ueritatem non erat offusa caligo, supra eum eminere uisus est infra quem omnia iacebant. Multo potentior, multo locupletior fuit omnia tunc possidente Alexandro; plus enim erat,

faut bien l'être par Diogène, qui marche
tout nu au milieu des trésors de la
Macédoine, en foulant aux pieds les
richesses des rois. O combien, à ses
propres yeux, combien aux yeux de tous
ceux à qui un nuage ne dérobait pas la
clarté du vrai, ne paraissait-il pas bien
au-dessus de celui sous qui tout rampait !

Oui, Diogène était plus puissant et plus
riche qu'Alexandre; possesseur du monde ;
car il avait encore plus de choses à
refuser que l'autre n'en pouvait offrir.

[5,5] V. Il n'y a point de honte à être
vaincu par des hommes de ce caractère ;
car je n'en suis pas moins brave, pour
avoir affaire à un adversaire
invulnérable. Le feu n'en' est pas moins
susceptible de brûler, pour s'attaquer à
une matière incombustible ; ni le fer
moins tranchant, parce qu'on soumet à son
action une pierre à l'épreuve de ses
atteintes et qui résiste naturellement aux
corps les plus durs. J'en dis autant de
l'homme reconnaissant; c'est sans honte
qu'il est vaincu en bienfaisance, s'il a
contracté des obligations envers ceux que
la grandeur de leur fortune on la hauteur
de leur vertu met au-dessus de la
réciprocité de services.

Nous sommes presque toujours vaincus en
bienfaits par nos parents : car nous ne
les possédons que dans un temps où nous
les jugeons incommodes, et où nous n'avons
pas l'intelligence de leurs bienfaits.

quod hic nollet accipere, quam quod, ille
posset dare.

[5,5] V. Non est turpe ab his uinci; neque
enim minus fortis sum, si eum
inuulnerabili me hoste committis : nec
ideo ignis minus urere potest, si in
materiam incidit inuulnerabilem flammis; nec
ideo ferrum secandi uiam perdidit, si non
recipiens ictum lapis solidus, inuictaeque
aduersus dura naturae, diuidendus est.
Idem tibi de homine grato respondeo. Non
turpiter uincitur beneficiis, si ab his
obligatus est, ad quos aut fortunae
magnitudo, aut eximia uirtus aditum
redituris ad se beneficiis clausit.
A parentibus fere uincimur; nam tam diu
illos habemus, quam diu graues iudicamus,
et quam diu beneficia illorum non
intelligimus. Quum iam aetas aliquid
prudenter collegit, et apparere coepit
propter illa ipsa eos amari a nobis debere
propter quae non amabantur, admonitiones,
seueritatem, et inconsultae adolescentiae
diligentem custodiam, rapiuntur nobis.

Puis, quand l'âge nous a donné quelque peu de sagesse, et que nous commençons à reconnaître que les motifs pour lesquels nous n'aimions pas nos parents, c'est-à-dire les réprimandes, la sévérité, et la garde attentive de notre jeunesse sans expérience, sont justement leurs titres à notre amour, c'est alors qu'ils nous sont ravis. Il est donné à peu de parents de prolonger leur carrière pour recueillir les véritables fruits de la paternité : les autres n'en sentent que le fardeau. Toutefois, il n'y a aucune honte à être vaincu en bienfaits par un père; et pourquoi y en aurait-il, puisqu'il n'est honteux de l'être par personne ? Car, égaux sous certains rapports, nous sommes inférieurs sous d'autres : égaux par les sentiments du coeur, la seule chose qu'on exige, la seule que nous promettons; inférieurs par la fortune, qui, si elle nous empêche de payer de retour, ne doit pas nous en faire rougir comme si nous étions vaincus. Il n'y a point de déshonneur à ne pas atteindre, pourvu que l'on poursuive. Souvent on se voit dans la nécessité de réclamer de nouveaux services avant de s'être acquitté des premiers. On ne doit pas s'interdire de demander, ou avoir honte de le faire, parce qu'on se voit dans l'impossibilité de rendre: il ne tiendra pas à nous que nous n'en ayons toute la reconnaissance possible : ce n'est que du dehors que viendront les

Paucos usque ad uerum fructum a liberis percipiendum perduxit agitas : ceteri liberos onere senserunt. Non est tamen turpe, uinci beneficiis a parente ; quidni non sit turpe, quum a nullo turpe sit? Quibusdam enim et pares, et impares sumus: pares animo quem solum illi exigunt, quem nos solum promittimus ; impares fortuna, quae si cui obstitit quo minus referret gratiam, non ideo illi tanquam uicto erubescendum est. Non est turpe non consequi, dummodo sequaris. Saepe necesse est, ante alia beneficia petamus, quam priora reddidimus. Nec ideo non petimus, aut turpiter petimus, quia non reddituri debebimus : quia non per nos erit mora, quo minus gratissimi simus. Sed interueniet aliquid extrinsecus, quod prohibeat; nos tamen nec uincemur animo, nec turpiter his rebus superabimur, quum non sunt in nostra potestate.

obstacles. Toutefois, nous ne serons point vaincus en bonne volonté; et il n'y a point de honte à l'être dans ce qui ne dépend point de nous.

[5,6] VI. Alexandre, roi de Macédoine, aimait à se vanter de n'avoir jamais été vaincu en bienfaits. Sans doute, dans son orgueil, il ne comptait pour rien les Macédoniens, les Grecs, les Cariens, et tant d'autres nations soumises sans combat, et il ne daignait pas leur tenir compte de l'agrandissement d'un royaume, qui d'un coin de la Thrace s'était étendu jusqu'au rivage d'une mer inconnue. Mais d'un tel avantage et Socrate et Diogène purent aussi se glorifier ; Diogène surtout qui vainquit Alexandre lui-même. Oui, sans doute, ce conquérant fut vaincu, en dépit de son orgueil colossal, le jour où il vit un homme à qui il ne pouvait ni rien donner, ni rien ôter.

Le roi Archelaüs invita Socrate à venir à sa cour : Socrate, dit-on, lui répondit qu'il ne voulait point se rendre auprès d'un homme qui lui ferait plus de bien qu'il ne pourrait lui en rendre. D'abord, Socrate était tout à fait libre de ne rien recevoir ; en second lieu, c'est lui qui eût accordé le premier bienfait : car il serait venu après avoir été prié, et il donnait ce que le roi n'eût jamais pu rendre à Socrate. Ajoutons qu'Archelaüs lui aurait donné de l'or et de l'argent, pour recevoir en retour le mépris de l'or

[5,6] VI. Alexander Macedonum rex gloriari solebat, a nullo se beneficiis uictum. Non est quod nimius animi Macedonas, et Graecos, et Caras, et Persas, et nationes districtas sine exercitu suspiciat ! ne hoc sibi praestitisse regnum, a Thraciae angulo porrectum usque ad littus incogniti maris, iudicet ! Eadem re gloriari Socrates potuit, eadem Diogenes, a quo utique uictus est. Quidni uictus sit illo die, quo homo supra mensuram humanae superbiae tumens, uidit aliquem, cui nec dare quidquam posset, nec eripere ? Archelaus rex Socratem rogauit, ut ad se ueniret ; dixisse Socrates traditur : Nolle se ad eum uenire, a quo acciperet beneficia, quum reddere illi paria non posset. Primum, in ipsius potestate erat, non accipere : deinde ipse dare beneficium prior incipiebat. Veniebat enim rogatus, et id dabat, quod utique ille non erat Socrati redditurus. Etiamnunc Archelaus daturus erat aurum et argentum, recepturus contemptum auri et argenti. Non poterat ergo Archelao referre Socrates gratiam? et quid tantum erat accepturus quantum dabat, si ostendisset hominem uitae ac mortis peritum, utriusque fines tenentem? si regem, in luce media errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eo eius ignarum,

et de l'argent. Quoi! Socrate n'aurait pu s'acquitter envers Archelaüs? Que pouvait-il recevoir d'aussi grand que ce qu'il donnait, s'il lui eût fait voir un homme également habile dans la science de la vie et de la mort, placé sur les limites de l'une et de l'autre ? si, éclairant ce prince aveugle même en plein jour, il l'eût initié aux mystères de la nature, tellement inconnus pour Archelaüs, qu'un jour d'éclipse de soleil, il fit fermer son palais et raser son fils, ce qui ne se pratique qu'en temps de deuil et pour une grande affliction ?

Quel service Socrate ne lui eût-il pas rendu, s'il fût venu le tirer de la retraite où la peur le tenait caché, et que, pour ranimer son courage, il lui eût dit : "Ce n'est point une extinction du soleil; c'est la rencontre des deux astres, au moment où la lune, qui décrit une route moins élevée que le soleil, place son disque au-dessous de lui et nous le cache par son interposition : tantôt elle n'intercepte qu'une petite partie de la surface solaire, si en passant elle ne fait qu'en couvrir l'extrémité; tantôt elle en cache davantage, si son interposition est plus étendue ; enfin, elle nous dérobe complètement la vue de cet astre, si le disque lunaire vient à passer tout entier ou directement entre le soleil et la terre? Mais bientôt le mouvement rapide de ces deux astres va les

ut quo die solis defectio fuit, regiam cluderet, et filium quod in luctu ac rebus aduersis maris est, tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem e latebris suis extraxisset, et bonum animum habere iussisset, dicens : "Non est ista solis defectio, sed duorum siderum coitus, quum luna humilior currens uia, infra ipsum solem, orbem suum posuit, et illum obiecta sui abscondit: quae modo partes eius exiguas, si in transcurso strinxit, obducit ; modo plus tegit, si maiorem partem sui obiecit; modo excludit totius aspectum, si recto libramento inter solem terrasque media successit? Sed iam ista sidera huc et illo diducet uelocitas sua; iam recipient diem terrae, et hic ibit ordo per saecula: quae dispositos ac praedictos dies habent, quibus sol intercurso lunae uetetur omnes radios effundere.

Paulum exspecta; iam emerget, iam istam uelut nubem relinquet, iam exsolutus impedimentis, lucem suam libere mittet". Socrates parem gratiam Archelao referre non posset, si illum docuisset regnare? parum scilicet magnum beneficium a Socrate accipiebat, si ullum dare potuisset Socrati?

Quare ergo hoc Socrates dixit ? Vir facetus, et cuius per figuras sermo procedere solitus erat, derisor omnium, maxime potentium, maluit illi nasute negare, quam contumaciter ac superbe.

entraîner chacun de son côté ; bientôt le jour va être rendu à la terre ; et tel sera l'ordre invariable durant des siècles, qui ramèneront des jours déterminés, prévus, où, par l'interposition de la lune, le soleil ne pourra répandre toute sa lumière. Attendez quelques instants, et tout à coup il reparaitra, et vous allez le voir se dégager du nuage qui le couvre, et délivré de l'obstacle qui les interceptait, il va librement vous lancer ses rayons".

Quoi ! Socrate ne se serait pas acquitté pleinement envers Archelaüs, en lui apprenant à régner ! Eût-ce donc été aussi un bienfait modique pour ce prince, que d'être mis à même de donner quelque chose à Socrate ? Que signifie donc la réponse de Socrate ? Esprit facétieux, aimant à parler par figures, porté à railler tout le monde, mais surtout les grands, il aime mieux tourner son refus en plaisanterie, que de faire une réponse arrogante et fière : il dit donc qu'il ne voulait pas recevoir de bienfaits d'un homme à qui il ne pourrait rendre la pareille. Peut-être craignit-il d'être forcé d'accepter contre son gré ; peut-être craignit-il d'accepter des présents peu dignes de Socrate.

On dira : Il eût été libre de refuser. Mais alors il eût indisposé contre lui un roi plein de hauteur, et qui voulait qu'on attachât le plus grand prix à tout ce qui venait de lui. Pour un roi, pas de

Dixit, se nolle beneficia ab eo accipere, qui non posset paria reddere. Timuit fortasse, ne cogeretur accipere quae nollet : timuit, ne quid indignum Socrate acciperet.

Dicet aliquis : Negasset, si nollet. Sed instigasset in se regem insolentem, et omnia sua magno aestimari uolentem. Nihil ad rem pertinet, utrum dare aliquid regi nolis, an accipere a rege: in aequo utramque ponit repulsam: et superbo fastidiri acerbius est, quam non timeri. Vis scire quid uere noluerit? Noluit ire ad uoluntariam seruitutem is, cuius libertatem ciuitas libera ferre non potuit.

différence entre lui refuser ce qu'il
demande et refuser d'accepter ce
qu'il donne : il met au même rang l'un et
l'autre refus; et, pour son orgueil, il
est plus humiliant d'essuyer un dédain que
de n'être pas redouté. Voulez-vous savoir
sur quoi portait réellement le refus de
Socrate? Il refusa d'aller chercher une
servitude volontaire, lui dont la liberté
ne put être soufferte dans une ville
libre.

[5,7] VII. Nous avons, je pense, assez
longuement traité cette question, s'il y a
de la honte à être vaincu en bienfaits.
Ceux qui la font savent bien que les
hommes n'ont pas l'habitude de s'offrir
des bienfaits à eux-mêmes; car il eût été
manifeste, alors, qu'il n'y a pas de honte
à être vaincu par soi-même. Cependant,
quelques stoïciens ont mis en problème, si
l'on pouvait être son propre bienfaiteur,
et si l'on se doit à soi-même de la
reconnaissance. Leur motif, pour poser
cette question, était puisé dans ces
façons habituelles de parler : "Je me sais
bon gré, Je ne puis m'en prendre qu'à moi-
même, Je m'en veux, Je m'en punirai, Je me
hais" ; et une foule d'expressions
semblables, par lesquelles on parle de
soi-même, comme si l'on parlait d'une
autre personne. "Si je puis me faire du
mal, ajoute-t-on, pourquoi ne pourrais-je
aussi me faire du bien ? D'ailleurs, des
services qui, par moi rendus à d'autres,

[5,7] VII. Satis, ut existimo, hanc partem
tractauimus, an turpe esset beneficiis
uinci : quod qui quaerit, scit non solere
homines sibi ipsos beneficium dare ;
manifestum enim fuisset, non esse turpe a
se ipso uinci. Atqui apud stoicos quosdam
et de hoc ambigitur, an possit aliquis
sibi beneficium dare ? an debeat referre
sibi gratiam? Quod ut uideretur
quaerendum, illa fecerunt : solemus
dicere, Gratias mihi ago, et, de nullo
queri possum alio, quam de me : Ego mihi
irascor, et, Ego a me poenas exigam, et,
Odi me; multa praeterea huiusmodi, per
quae unusquisque de se, tanquam de altero
loquitur. "Si nocere, inquit, mihi possum:
quare non et beneficia mihi dare possum?
Praeterea quae, si in alium contulissem,
beneficia uocarentur : quare si in me
contuli, non sint ? Quod, si ab altero
accepissem, deberem: quare si mihi ipse
dedi, non debeam ? Quare sim aduersus me
ingratus: quod non minus turpe est, quam

s'appelleraient des bienfaits, pourquoi n'en seraient-ils plus, quand je me les rends à moi-même ? Et ce qui me constituerait débiteur, si je l'avais reçu d'un autre, ne m'imposera donc pas la même obligation, venant de moi ? Pourquoi serais-je ingrat envers moi-même ? cela est-il moins honteux que d'être avare, dur, cruel et négligent envers soi ? Il n'y a pas moins de honte à prostituer son corps que celui des autres. On blâme avec raison le flatteur qui, se faisant l'écho des paroles d'autrui, est toujours prêt à les louer de mauvaise foi : on ne blâme pas moins l'homme qui, ravi de soi, s'admire et se fait, si j'ose le dire, son propre courtisan. Ce n'est pas seulement quand ils éclatent au dehors, que les vices sont haïssables ; c'est aussi quand, dans le for intérieur, ils se replient sur eux-mêmes. Quel est l'homme plus admirable que celui qui sait se commander, et qui se possède toujours lui-même ?

Il est plus facile de gouverner des nations barbares et impatientes du joug étranger, que de maîtriser son âme et de la soumettre à sa propre volonté. Platon remercie Socrate de ce qu'il avait appris de lui ; pourquoi Socrate ne se remercierait-il pas de ce que lui-même s'est appris ? M. Caton a dit : Ce qui vous manque, empruntez-le à vous-même. Or, si je puis me prêter, ne puis-je me donner ? Il est une infinité de

in se sordidum esse et in se durum ac saeuum, et sui negligentem ? Tam alieni corporis leno male audit, quam sui. Nempe reprehenditur assentator, et aliena subsequens uerba, paratus ad falsa laudator : non minus placens sibi, et se suspiciens, et, ut ita dicam, assentator suus. Vitia non tantum quum foris peccant, inuisa sunt, sed quum in se retorquentur. Quem magis admiraberis, quam qui imperat sibi, quam qui se habet in potestate ?

Gentes facilius est barbaras, impatientesque alieni arbitrii, regere, quam animum suum continere, et tradere sibi. Plato, inquit, agit Socrati gratias, quod ab illo didicit : quare Socrates sibi non agat, quod ipse se docuit ? M. Cato ait :

Quod tibi deest, a te ipso mutuare ; quare donare mihi non possum, si commodare possum ? Innumerabilia sunt, in quibus consuetudo nos diuidit. Dicere solemus : Sine loquar tecum : et, Ego mihi aurem peruellam. Quae si uera sunt, quemadmodum aliquis sibi irasci debet, sic et gratias agere : quo modo obiurgare se, sic et laudare : quo modo damno sibi esse, sic et lucro potest. Iniuria et beneficium contraria sunt ; si de aliquo dicimus, Iniuriam sibi fecit : poterimus dicere, Beneficium sibi dedit.

circonstances où l'usage nous sépare de nous-mêmes. On dit habituellement : "Souffrez que je me consulte". Puis encore, "Je me tirerais volontiers les oreilles". Si vous approuvez ces façons de parler, on peut tout aussi bien se faire des remerciements, que se courroucer contre soi-même ; on peut tout aussi bien se louer, que se faire des reproches ; on peut tout aussi bien se porter profit que dommage. Le tort et le bienfait sont les contraires : si l'on dit d'un homme : il s'est fait tort, on peut tout aussi bien dire : il s'est rendu service.

[5,8] VIII. Est-il naturel de se devoir à soi-même? Il est naturel de devoir avant de marquer sa reconnaissance. Point de débiteur sans créancier, pas plus que de mari sans femme, ni de père sans fils. Il faut que quelqu'un donne pour que quelqu'un reçoive : ce n'est ni donner ni recevoir, que de faire passer en la main droite ce qui est dans la gauche. De même qu'on ne se porte pas soi-même, quoiqu'on donne à son corps un mouvement de locomotion; de même qu'un homme qui plaide sa propre cause ne passe pas pour être son avocat, et ne s'érige pas une statue comme à un patron; de même qu'un malade qui, par ses propres soins, est revenu à la santé, n'exige de soi-même aucun salaire - ainsi, en quelque circonstance que ce puisse être, encore qu'on se soit fait quelque bien à soi-même, on ne se doit pas de la

[5,8] VIII. Natura sibi debet? Natura prius est, ut quis debeat, deinde ut gratiam referat ; debitor non est sine creditore, non magis quam maritus sine uxore, aut sine filio pater. Aliquis dare debet, ut aliquis accipiat : non est dare, nec recipere, in dexteram manum de sinistra transferre. Quo modo nemo se portat, quamvis corpus suum moueat et transferat : quo modo nemo, quamvis pro se dixerit, affuisse sibi dicitur, nec statuam sibi tanquam patrono punit; quo modo, si aeger cum cura sua conualuit, mercedem a se non exigit : sic in omni negotio, etiam quum aliquid prodesse sibi fecerit, non tamen debebit referre gratiam sibi, quia non habebit, cui referat. Ut concedam aliquem dare sibi beneficium : dum dat, et recipit ; ut concedam aliquem a se accipere beneficium, dum accipit

reconnaissance, parce qu'on n'a personne à reddir. Domi, quod aiunt, uersura fit, et
qui la témoigner. uelut lusorium nomen statim transit.

J'accorde qu'on puisse recevoir de soi-même un bienfait, mais alors on le rend en le recevant. L'acquit se fait, comme on dit, sans bourse délier: c'est une créance fictive aussitôt payée que contractée. Car celui qui donne n'est autre que celui qui reçoit: il n'y a qu'une personne. Ce mot devoir ne peut s'entendre que de deux parties,: comment pourrait-il s'appliquer à celui qui se libère au même instant qu'il s'oblige ? Dans un globe, dans une boule, il n'y a ni haut ni bas, ni commencement ni fin, ni premier ni dernier point, parce que la rotation a beau en changer l'ordre; mettre devant ce qui était derrière, dessus ce qui était dessous, quelle que soit la direction imprimée, elle ramène tout au même point : croyez-moi, il en est ainsi d'un homme; il a beau cent fois changer de situation, il est toujours un. Il s'est frappé ; il n'a personne contre qui rendre plainte pour sévices : il s'est lié, il s'est lui-même mis en prison ; il ne peut encourir de condamnation pour voies de fait. Il s'est fait du bien . mais il s'est acquitté donnant donnant. On dit que la nature ne peut rien perdre, parce que tout ce qui lui est ôté revient à elle; que rien ne peut périr parce que rien ne peut sortir de l'univers ; et que tout revient à la fin à la masse commune, d'où il est sorti.

Neque enim alius dat quam qui accipit, sed unus atque idem. Hoc uerbum Debere, non habet nisi inter duos locum ; quomodo ergo in uno consistit, qui se obligando liberat? Ut in orbe ac pila nihil est imum, nihil summum, nihil extremum, nihil primum, quia motu ordo mutatur, et quae sequebantur praecedunt, et quae occidebant oriuntur, omnia quomodocumque ierint, in idem reuertuntur; ita in homine existima feri: quum illum in multa mutaueris, unus est. Caecidit se : iniuriarum cum quo agat non habet: alligauit et clausit, de ui non tenetur; beneficium sibi dedit: protinus danti reddidit. Rerum natura nihil dicitur perdere, quia quidquid illi auellitur, ad illam redit : nec perire quidquam potest, quod quo excidat non habet, sed eodem reuoluitur unde discedit. Quid simile, inquit, habet hoc exemplum propositae quaestioni? Dicam. Puta te ingratum esse : non peribit beneficium : habet illud qui dedit ; puta te recipere nolle ; apud te est, antequam reddatur. Non potes quidquam amittere : quia quod detrahitur, nihilominus tibi acquiritur. Intra te ipsum orbis agitur ; accipiendo das : dando accipis.

Quelle analogie, dit-on, cet exemple peut-il avoir avec la question qui nous occupe ? Le voici: Supposez-vous ingrat : le bienfait ne sera pas perdu ; car il est en la possession de celui qui l'a offert. Supposez aussi que vous ne vouliez pas le reprendre : il est en vos mains avant qu'il vous soit rendu. Vous ne pouvez rien perdre; car tout ce qui vous est ôté, vous est néanmoins acquis. En vous-même vous tournez dans un cercle : en recevant vous donnez, en donnant vous recevez.

[5,9] IX. On nous dit: "Se faire du bien à soi-même, est un devoir: donc la reconnaissance envers soi-même est un devoir". D'abord, le principe dont on déduit cette conséquence est faux. On ne se fait pas du bien, on suit l'instinct de sa nature, qui porte à s'aimer soi-même : de là ce soin extrême d'éviter ce qui est nuisible, de rechercher ce qui est utile. Aussi n'y a-t-il point de générosité à se faire des présents, ni de clémence à se pardonner, ni de compassion à être touché de ses propres maux. Ce qui s'applique aux autres est générosité, clémence, compassion ; appliqué à soi-même, ce n'est que l'instinct de la nature. Le bienfait est chose volontaire : se faire du bien à soi-même est une nécessité. Plus on a répandu de bienfaits, plus on est réputé bienfaisant. Mais a-t-on jamais loué personne d'avoir été secourable à soi-même? de s'être tiré des mains des	[5,9] IX. "Beneficium, inquit, sibi dare oportet : ergo et referre gratiam oportet". Primum illud falsum est, ex quo pendent sequentia. Nemo enim sibi beneficium dat, sed naturae suae paret, a qua ad caritatem sui compositus est : unde illi summa cura est nocitura vitandi, profutura appetendi. Itaque nec liberalis est, qui sibi donat, nec clemens, qui sibi ignoscit, nec misericors, qui malis suis tangitur. Quod aliis praestare liberalitas est, clementia, misericordia : sibi praestare, natura est. Beneficium res uoluntaria est : ut prodesse sibi, necessarium est. Quo quis plura beneficia dedit, beneficentior est. Quis unquam laudatus est, quod sibi ipse fuisset auxilio? quod se eripuisset latronibus? nemo sibi beneficium dat, non magis quam hospitium ; nemo sibi donat, non magis quam credit. Si dat sibi quisque beneficium, semper dat, sine intermissione

voleurs ? On ne s'accorde pas plus un bienfait que l'hospitalité; on ne se donne pas plus qu'on ne se prête. Si l'on se fait quelque bien, c'est toujours, c'est sans interruption : on ne saurait évaluer le nombre des bienfaits envers soi-même.

Quand donc se paierait-on de retour, puisque, par cela même que l'on s'acquitte, on reçoit un bienfait de plus?

Comment pouvoir distinguer le bienfait accordé du bienfait rendu, puisque l'un et l'autre ont lieu dans la même personne ?

Je me suis tiré du péril : voilà un bienfait; derechef je me suis tiré du péril : est-ce un bienfait ou une

restitution ? Et même, quand je concéderais ce premier point, qu'on peut s'accorder un bienfait, je n'admettrais pas la conséquence; car, en supposant que nous donnions, nous ne devons rien:

pourquoi? parce que nous recouvrons sur-le-champ. Il faut d'abord recevoir un bienfait, puis devoir, puis rendre. Ici il

n'y a point lieu à devoir, puisque la restitution s'opère sans aucun délai. On ne peut donner qu'à un autre: on ne peut devoir qu'à un autre : on ne peut rendre qu'à un autre; et ces trois actes, qui tous exigent deux personnes, ne peuvent s'effectuer en une seule.

dat : inire beneficiorum suorum non potest numerum. Quando ergo gratiam referet, quum per hoc ipsum quo gratiam refert,

beneficium det? Quomodo enim discernere poterit, utrum det sibi beneficium, an reddat, quum intra eundem hominem res

geratur? Liberaui me periculo: beneficium mihi dedi; iterum me periculo libero : utrum do beneficium, an reddo ? Deinde ut

primum illud concedam, dare nos beneficium nobis : quod sequitur, non concedam ; nam etiamsi damus, non debemus ; quare ? quia

statim recipimus. Accipere beneficium nos oportet, deinde debere, deinde referre. Debendi locus non est, quia sine ulla mora

recipimus. Dat nemo, nisi alteri : debet nemo, nisi alteri : reddit nemo, nisi alteri. Id intra unum non potest fieri,

quod toties duos exigit.





Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 25/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre V

Chapitre X-XIX

Chapitre X-XIX



[5,10] X. Un bienfait consiste à procurer une chose utile : or, le mot procurer se rapporte à d'autres. Ne passerait-il pas pour fou, l'homme qui prétendrait s'être fait une vente à lui-même? car une vente est une aliénation, un transport fait à un autre de sa chose et du droit d'en disposer. Or, en donnant aussi bien qu'en vendant, il faut se démettre de sa chose, et livrer à un autre la possession de ce qu'on a. Cela posé, on ne peut se conférer de bienfait, parce qu'on ne peut se faire aucun don. Autrement ce serait confondre en une seule deux choses contraires, donner et recevoir. Y a-t-il donc si grande différence entre donner et recevoir ? Assurément, puisque ces deux mots expriment deux actes bien opposés. Or, si l'on peut se conférer un bienfait, plus de différence entre donner et	[5,10] X. Beneficium est, praestitisse aliquid utiliter : uerbum autem praestitisse, ad alios spectat. Numquid non demens uidebitur, qui aliquid uendidisse sibi se dicet? quia uenditio alienatio est, et rei suae, iurisque in ea sui, in alium translatio. Atqui quemadmodum uendere, sic dare aliquid, a se dimittere est, et id quod tenueris, habendum alteri tradere. Quod si est, beneficium nemo sibi dedit: quia nemo dat sibi. Alioqui duo contraria in uno coeunt, ut idem sit dare, et accipere. Etiamnunc multum interest inter dare et accipere : quidni? quum ex diuerso ista uerba posita sint. Atqui si quis sibi beneficium dat, nihil interest inter dare et accipere. Paulo ante dicebam, quaedam ad alios pertinere, et sic esse formata, ut tota significatio illorum discedat a nobis.

recevoir.

Je disais tout à l'heure qu'il y a des mots qui se rapportent à d'autres, et qui sont de telle nature, qu'ils n'ont de signification que hors de nous. Je suis frère, mais d'un autre : on ne peut être son propre frère. Je suis l'égal, mais de quelqu'un : on ne peut être son égal à soi-même. Ce qui constitue une comparaison ne peut s'entendre sans un autre individu : ce qui indique l'union ne peut exister sans un autre. De même un don ne peut se faire qu'à un autre, et un bienfait ne peut avoir lieu qu'envers un autre. Le mot même l'indique assez; il se compose ainsi: avoir fait du bien. Or, personne ne peut se faire du bien, pas plus que se favoriser, pas plus qu'être de son parti. Je pourrais étendre ce discours et l'appuyer de nombreux exemples, d'autant plus à propos que le bienfait est une des choses qui demandent deux personnes. Il est des actions honnêtes, nobles, empreintes de la plus haute vertu, qui ne peuvent avoir lieu qu'à l'égard d'une autre personne. On vante, on admire, comme un des plus beaux apanages de l'humanité, la bonne foi; avez-vous jamais ouï dire : Cet homme a gardé la bonne foi envers lui-même ?

[5,11] XI. Je viens maintenant à la dernière partie. Quand on paie de retour, on doit dépenser quelque chose du sien, comme celui qui paie une dette : or, celui

Frater sum, sed alterius; nemo est enim suus frater. Par sum, sed alicui; quis est enim par sibi? Quod comparatur, sine altero non intelligitur : quod iungitur, sine altero non est. Sic et quod datur, sine altero non est : et beneficium sine altero non est. Id ex ipso uocabulo apparet, in quo hoc continetur, benefecisse. Nemo autem sibi benefacit, non magis quam sibi fauet, quam suarum partium est. Diutius hoc et pluribus exemplis licet prosecui ; quidni ? quum inter ea sit habendum beneficium, qui secundam personam desiderant. Quaedam quum sint honesta, pulcherrima, summae uirtutis, nisi cum altero non habent locum. Laudatur, et inter maxima humani generis bona, fides colitur; num quis ergo dicitur sibi fidem praestitisse ?

[5,11] XI. Venio nunc ad ultimam partem. Qui gratiam refert, aliquid debet impendere, sicut qui soluit pecuniam : nihil autem impendit, qui gratiam sibi

qui se paie de retour, ne dépense pas plus que ne gagne celui qui se donne à lui-même. Le bienfait et le retour doivent aller de l'un à l'autre; et cette réciprocité ne peut avoir lieu dans un seul individu. Celui donc qui paie de retour est utile par réciprocité à celui qui lui a rendu service : celui qui se paie de retour, à qui rend-il service? à lui-même. Et qui n'est convaincu que la reconnaissance est d'un côté, et le bienfait d'un autre ? Celui qui se paie lui-même de retour, se rend à lui-même service. Et quel est l'ingrat qui ne soit pas dans la disposition d'agir de la sorte, ou plutôt qui n'est pas devenu ingrat pour avoir agi de la sorte ?

"Si nous devons nous rendre grâces à nous-mêmes, nous nous devons aussi payer de retour; car on dit communément: Je me sais bon gré de n'avoir pas épousé cette femme; de ne m'être pas lié d'intérêt avec cet homme". En parlant ainsi, nous le faisons pour nous louer; et, pour approuver notre action, nous employons mal à propos les termes du remerciement. Un bienfait est ce qui, une fois donné, ne peut pas être rendu; or, celui qui se confère un bienfait, ne peut faire qu'il ne reçoive ce qu'il s'est donné : il n'y a donc point de bienfait. Il est un temps pour recevoir un bienfait, il en est un pour le rendre.

Dans un bienfait, ce qu'il y a de digne d'estime et d'approbation, c'est que pour

refert, non magis quam consequitur, qui beneficium a se accipit. Beneficium et gratiae relatio, altro citroque ire debent: intra unum hominem non est uicissitudo. Qui ergo gratiam refert, inuicem prodest ei, a quo consecutus est aliquid: qui sibi gratiam refert, cui prodest? sibi. Et quis non alio loco relationem gratiae, alio beneficium cogitat ? Qui gratiam sibi refert, sibi prodest ; et quis unquam ingratus hoc noluit facere ? immo quis non ingratus fuit, ut hoc faceret?

"Si gratias, inquit nobis agere debemus, et gratiam referre debemus. Dicimus autem: Ago gratias mihi, quod illam uxorem nolui ducere, et cum illo non contraxi societatem". Quum hoc dicimus, laudamus nos: et ut factum nostrum comprobemus, gratias agentium uerbis abutimur.

Beneficium est quod potest, et quum datum est, non reddi : qui sibi beneficium dat, non potest non recipere, quod dedit : ergo non est beneficium. Alio tempore beneficium accipitur, alio redditur. In beneficio hoc est probabile et suspiciendum, quod alteri ut aliquis prodesset, utilitatis interim suae oblitus est ; quod alteri dedit, ablaturus sibi ; hoc non facit, qui beneficium sibi dat.

Beneficium dare, socialis res est, aliquem conciliat, aliquem obligat : sibi dare, non est socialis res, neminem conciliat, neminem obligat, neminem in spem inducit,

être utile à un autre, on oublie son propre intérêt; que pour donner à un autre, on s'impose un sacrifice : celui qui se donne à lui-même ne fait rien de tout cela. La bienfaisance est le lien de la société, elle fait naître l'attachement, elle oblige les hommes entre eux. La bienfaisance envers soi-même n'est point un lien social ; elle n'attache, elle n'oblige personne; elle ne fait naître chez personne cet espoir qui fait dire : "Voilà un homme bon à cultiver : il a fait du bien à cet autre, il m'en fera aussi à moi". Le bienfait est ce qu'on donne, non pour son utilité, mais pour celle de l'homme qu'on oblige. Celui qui se confère un bienfait n'a en vue que lui-même : dès lors il n'y a plus de bienfait.

[5,12] XII. Je dois maintenant vous paraître avoir fait au commencement de ce livre une promesse mensongère: Direz-vous que non seulement je m'écarte du sujet, mais que de bonne foi, je prends une peine perdue ? Attendez : vous le direz encore avec plus de vérité, lorsque je vous aurai conduit au fond de ce labyrinthe ; et, quand vous en serez sorti, vous n'y aurez gagné que de vous échapper d'un défilé où vous étiez libre de ne pas entrer. Car à quoi bon délier péniblement des noeuds que soi-même on a faits pour le seul plaisir de les délier ? Mais de même que par passe-temps on s'amuse quelquefois à les

ut dicat : Hic homo colendus est: illi beneficium dedit: dabit et mihi.
Beneficium est, quod quis non sua causa dat, sed eius, cui dat. Is qui sibi beneficium dat, sua causa dat : non est ergo beneficium.

[5,12] XII. Videor tibi iam illud, quod in principio dixeram, mentitus? Dicis me abesse ab eo qui operae pretium facit, immo totam operam bona fide perdere ? Exspecta : etiam hoc uerius dices, simul ac te ad has latebras perduxero : a quibus quum euaseris, nihit amplius assecutus eris, quam ut eas difficultates effugeris, in quas licuit non descendere. Quid enim boni est, nodos operose soluere, quos ipse ut solueres, feceris? Sed quemadmodum quaedam in oblectamentum ac iocum sibi illigantur, ut eorum solutio imperito difficilis sit, quae ille qui implicuit, sine ullo negotio separat, quia

entrelacer de manière à mettre dans l'embarras celui qui n'est pas au fait, tandis que celui qui les a formés les dénoue sans difficulté, parce qu'il en connaît l'enchaînement et la liaison, et de même que ce jeu n'est pas sans agrément, parce qu'il exerce la finesse de l'esprit et excite l'attention ; de même ces sophismes qui ne semblent que subtils et captieux, chassent de l'esprit l'indolence et l'engourdissement: car il faut tantôt lui ouvrir un vaste champ, où il se promène à l'aise, tantôt lui opposer un sentier rude et raboteux, où il grimpe en rampant et s'ouvre avec peine un passage.

On dit qu'il n'y a pas d'ingrats; et voici comment on le prouve: Le bienfait est chose utile ; or, nul ne peut être utile au méchant, selon vous, stoïciens : donc le méchant ne reçoit pas de bienfait: donc il n'est pas ingrat. Secondement, le bienfait est une chose vertueuse et louable; rien de vertueux, rien de louable n'a lieu à l'égard du méchant: conséquemment ici point de bienfait; et s'il ne peut le recevoir, il ne doit pas non plus le rendre : donc il ne saurait être ingrat. Troisièmement, enfin, vous dites : L'homme vertueux agit toujours bien ; s'il agit toujours bien, il ne peut être ingrat. Le bon s'acquitte du bienfait; le méchant n'en reçoit pas. Or, s'il en est ainsi, on ne peut attribuer

commissuras eorum et moras nouit; et nihilominus illa habent aliquam uoluptatem, tentant enim acumen animorum et intentionem excitant : ita haec quae uidentur callida et insidiosa, securitatem ac segnitiam ingenii auferunt : quibus modo campus in quo uagentur, sternendus est, modo creperi aliquid et confragosi obiciendum, per quod crepant, et sollicite uestigium faciant.

Dicitur nemo ingratus esse : id sic colligitur. Beneficium est quod prodest ; prodesse autem nemo homini malo potest, ut dicitis stoici : ergo beneficium non accipit malus : itaque nec ingratus est. Etiamnunc beneficium honesta et probabilis res est. Apud malum nulli honestae rei aut probabilis locus est; ergo nec beneficio: quod si accipere non potest, nec reddere quidem debet; et ideo non fit ingratus. Etiamnunc, ut dicitis : Bonus uir omnia recte facit ; si omnia recte facit, ingratus esse non potest. Bonus beneficium reddit : malus non accipit ; quod si est, nec bonus quisquam ingratus est, nec malus : ita ingratus in rerum natura est nemo.

At hoc inane. Unum est apud nos bonum, honestum : id peruenire ad malum non potest ; desinet enim malus esse, si ad illum uirtus intrauerit. Quamdiu autem malus est, nemo illi dare beneficium potest : quia bona malaque dissentiant, nec in unum eunt. Ideo nemo illi prodest,

l'ingratitude ni au bon, ni au méchant : quia quidquid ad illum peruenit, id prauo
l'ingrat est donc dans la nature un être usu corrumpit. Quemadmodum stomachus morbo
chimérique. uitiat, et colligens bilem, quoscumque
Mais tout cela est vide de sens. Nous ne accepit cibos, mutat, et omne alimentum in
connaissions qu'un seul bien, c'est la causam doloris trahit : ita animus caecus,
vertu ; ce bien ne peut arriver jusqu'au quidquid illi commiseris, id onus suum, et
méchant ; car il cessera d'être méchant, perniciem et occasionem miseriae facit.
si la vertu trouve accès dans son âme. Or, Felicissimis itaque opulentissimisque
tant qu'il reste méchant, personne ne peut plurimum aestus subest, minusque se
lui conférer un bienfait, parce que le inueniunt, quo in maiorem materiam
bien et le mal sont incompatibles et ne inciderunt, qua fluctuantur. Ergo nihil
peuvent se trouver ensemble. Ainsi potest ad malos peruenire, quod prosit :
personne ne peut lui être utile, parce que immo nihil quod non noceat. Quaecumque
tout ce qui lui tombe entre les mains, il enim illis contigerunt, in naturam suam
le corrompt par un mauvais usage. Comme un uertunt, et extra speciosa, profuturaque
estomac vicié, malade, et chargé de bile, si meliori darentur, illis pestifera sunt.
corrompt tous les mets qu'il reçoit, et Ideo nec beneficium dare possunt : quoniam
communique à tous les aliments une qualité nemo potest quod non habet, dare : hic
nuisible ; ainsi une âme aveuglée se fait benefaciendi uoluntate caret.
de tout ce que vous lui confiez un
fardeau, un objet pernicieux, une cause de
malheur. Aussi les gens les plus favorisés
du sort et les plus opulents ont toujours
l'âme en proie aux orages, et ils se
retrouvent d'autant moins, qu'un plus
vaste espace est ouvert à leurs
fluctuations. Rien d'utile ne peut donc
arriver jusqu'aux méchants ; je dirai plus,
rien qui ne leur soit nuisible. Car tous
les avantages qui leur adviennent, ils les
assimilent à leur propre nature ; et des
choses de belle apparence qui
deviendraient utiles si on les donnait à
des gens meilleurs, sont mortelles pour

les méchants. En conséquence, les méchants ne peuvent pas non plus conférer de bienfait, parce que nul ne peut donner ce qu'il n'a pas : or, il manque au méchant la volonté de faire du bien.

[5,13] XIII. Mais quoi qu'il en soit, le méchant n'en peut pas moins recevoir des dons qui ressemblent à des bienfaits ; et s'il ne les rend, il devra être réputé ingrat. Il est des biens de l'âme, il en est du corps, il en est de la fortune. Les biens de l'âme, le sot et le méchant ne peuvent les posséder ; mais ceux-là y sont admis, qui peuvent les recevoir, et qui doivent les rendre ; s'ils ne les rendent pas, ils sont ingrats.

Et cela n'est pas seulement dans les principes de notre école. Les péripatéticiens, qui reculent bien plus loin que nous les bornes de la félicité humaine, pensent que quelques légers bienfaits peuvent parvenir aux méchants, et que s'ils ne s'acquittent pas, ils sont ingrats. Quant à nous, bien que nous nous refusions à voir des bienfaits dans ce qui ne contribue point à épurer l'âme, nous ne nions pas que ce ne soient des avantages qu'on peut désirer. Ces avantages, le méchant peut les procurer à l'homme de bien, comme il peut les recevoir de celui-ci ; tels sont de l'argent, des habits, des honneurs, la vie ; il faut en être reconnaissant, si l'on ne veut passer pour ingrat.

[5,13] XIII. Sed quamuis haec ita sint, accipere tamen malus potest, quae beneficiis similia sint : quibus non redditis, ingratus erit. Sunt animi bona, sunt corporis, sunt fortunae. Illa animi bona, a stulto ac malo submouentur, ad haec admittitur quae et accipere potest, et debet reddere : et si non reddit, ingratus est. Nec hoc ex nostra constitutione tantum. Peripatetici quoque, qui felicitatis humanae longe lateque terminos ponunt, aiunt, minuta beneficia peruentura ad malos ; haec qui non reddit, ingratus est. Nobis itaque beneficia esse non placet, quae non sunt animum factura meliorem : commoda tamen illa esse, et expetenda, non negamus. Haec et uiro bono dare malus potest, et accipere a bono : ut pecuniam, uestem, honores, et uitam ; quae si non reddet, in ingrati nomen incidet.

"At quomodo ingratum uocas, eo non reddito, quod negas esse beneficium"? Quaedam etiamsi uera non sint, propter similitudinem eodem uocabulo comprehensa sunt. Sic pyxidem et argenteam et auream dicimus : sic illitteratum, non ex toto rudem, sed ad litteras altiores non perductum : sic qui male uestitum et pannosum uidit, nudum se uidisse dicit.

"Mais pourquoi appeler ingrat celui qui ne rend pas ce que vous ne voulez point appeler bienfait"? Il est des choses que, bien que non identiques, nous comprenons sous la même dénomination, à cause de leur similitude. C'est ainsi que nous donnons le même nom à une boîte d'or ou à une d'argent; c'est ainsi que nous appelons illettré, non seulement l'homme qui ne sait rien du tout, mais celui qui ne s'est pas élevé jusqu'à la haute littérature; ainsi, quand on a rencontré un homme mal vêtu et couvert de haillons, on dit qu'on l'a vu tout nu. Ainsi, quoique les bienfaits dont nous parlons n'en soient point, ils en ont du moins l'apparence. "Mais comme ces bienfaits-là n'en ont que l'apparence, il n'y a donc là d'ingrat qu'en apparence, et point d'ingrat".

Objection mal fondée; attendu que celui qui les accorde, comme celui qui les reçoit, les appelle bienfaits. Ainsi celui qui trompe sous l'apparence d'un véritable bienfait est aussi bien un ingrat qu'on est un empoisonneur, lorsqu'on a donné un poison en croyant donner un soporatif.

[5,14] XIV. Cléanthe presse davantage l'argumentation: "Quoique ce ne soit pas un bienfait qu'on ait reçu, dit-il, on n'en est pas moins ingrat, parce qu'on n'aurait pas rendu, quand même on eût reçu un bienfait. Ainsi le brigand est tel, même avant de souiller ses mains, parce qu'il est déjà tout armé pour tuer, et

Beneficia ista non sunt : habent tamen beneficii speciem.

"Quomodo ista sunt tanquam beneficia ; sic et ille tanquam ingratus est, non ingratus". Falsum est ; quia illa beneficia, et qui dat, appellat, et qui accipit. Ita et qui ueri beneficii specie fefellit, tam ingratus est, quam ueneficus, qui soporem, quum uenenum crederet, miscuit.

[5,14] XIV. Cleanthes uehementius agit : "Licet, inquit, beneficium non sit quod accipit, ipse tamen ingratus est : quia non fuit redditurus, etiam si accepisset. Sic latro est, etiam antequam manus inquinet : quia ad occidendum iam armatus est, et habet spoliandi atque interficiendi uoluntatem. Exercetur et

qu'il a l'intention de voler et d'assassiner. La méchanceté s'exerce et se manifeste dans l'acte; elle n'y commence pas. Ce qu'a reçu l'ingrat n'était pas un bienfait; mais on l'appelait ainsi. On

punit les sacrilèges, quoique leur personne ne puisse porter la main jusque sur les dieux".

Mais, dit-on, comment est-il possible d'être ingrat envers le méchant, puisqu'il ne peut conférer un bienfait? En voici la raison : c'est qu'on a reçu de lui des choses qui, dans l'opinion vulgaire, passent pour des biens: si les méchants en ont la disposition, quiconque les recevra d'eux sera lié par la reconnaissance, et tenu de rendre comme des biens ces choses, quelles qu'elles soient, puisqu'il les a reçues comme des biens. On est également débiteur, soit qu'on doive de l'or, ou du cuir monnayé, comme autrefois à Sparte, où ce cuir remplaçait l'argent. La reconnaissance doit être du même genre que l'obligation.

[5,15] XV. Qu'est-ce que les bienfaits ? La grandeur de ce beau nom doit-elle descendre et se ravalier jusqu'à une matière basse et sordide ? Peu vous importe, à vous : sans laisser à d'autres le soin de chercher le vrai, vous réglez votre âme sur l'apparence du vrai, et, sous le nom de vertu, adorez, quoi que ce puisse être, ce que vous prenez pour elle.

aperitur opere nequitia, non incipit. Ipsum quod accepit, beneficium non erat, sed uocabatur. Sacrilegi dant poenas, quamuis nemo usque ad deos manus porrigat".

Quomodo, inquit, aduersus malum ingratus est quisquam, quum a malo dari beneficium non possit ? Ea scilicet ratione, quia accepit ab illo aliquid ex his, quae apud imperitos bona sunt : quorum si malis copia est, ipse quoque in simili materia gratus esse debet, et illa qualiacumque sunt, quum pro bonis acceperit, pro bonis reddere. Aes alienum habere dicitur, et qui aureos debet, et qui corium forma publica percussum, quale apud Lacedaemonios fuit, quod usum numeratae pecuniae praestat. Quo genere obligatus es, hoc fidem exsolue.

[5,15] XV. Quid sint beneficia, an et in hanc sordidam humilemque materiam deduci magnitudo nominis clari debeat, ad uos non pertinet : in alios quaeritur uerum. Vos ad speciem ueri componite animum: et dum honestum dicitis, quidquid est id, quod nomine honesti iactatur, id colite. "Quomodo, inquit, nemo per uos ingratus est, sic rursus omnes ingrati sunt. Nam, ut dicitis, omnes stulti mali sont: qui

"Si d'un côté, dit-on, personne ne peut, selon vous, être ingrat, de l'autre, au contraire, tout le monde est ingrat. En effet, à vous entendre, tous les insensés sont méchants, et qui a un seul vice les a tous: or tous les hommes sont sots et méchants; donc tous les hommes sont ingrats".

Qu'est-ce à dire? ne le sont-ils pas en effet? n'est-ce pas le reproche qui, de toutes parts, s'adresse au genre humain? n'est-ce pas une plainte générale, que les bienfaits sont en pure perte, et qu'il y a très peu d'hommes qui ne répondent pas aux bienfaits par des offenses? Et ne croyez pas que nous soyons seuls à élever ces murmures, nous qui mettons au rang des actes les plus méchants et les plus dépravés tout ce qui s'écarte de la règle du devoir. Voici je ne sais quelle voix, qui ne sort point de l'asile des philosophes, mais qui s'élève de la foule, pour la condamnation des peuples et des nations en masses:

"L'hôte ne peut plus se fier à son hôte, le beau-père à son gendre; l'affection même est rare entre les frères: le mari menace la vie de sa femme; la femme, celle de son mari".

C'est bien pis aujourd'hui: les bienfaits sont convertis en crime; et l'on n'épargne pas le sang de ceux pour qui l'on devrait répandre le sien. Le poignard, le poison, voilà nos moyens pour

autem habet uitium unum, habet omnia: omnes autem stulti et mali sunt; omnes ergo ingrati sunt". Quid ergo? non sunt? non undique humano generi conuicium fit? non publica querela est, beneficia perisse, et paucissimos esse, qui de merentibus non inuicem pessime mereantur?

Nec est quod hanc tantum nostram murmurationem putes pro pessimo prauoque numerantium, quidquid citra recti formulam cecidit. Ecce nescio qui non ex philosophorum domo clamat: ex medio conuentu populos gentesque damnatura uox mittitur,

--- Non hospes ab hospite tutus, Non socer a genero; fratrum quoque gratia rara est:

Imminet exitio uir coniugis, illa mariti. Hoc iam amplius est; beneficia in scelus uersa sunt: et sanguini eorum non parcitur, pro quibus sanguis fundendus est. Gladio ac uenenis beneficia sequimur: ipsi patriae manus afferre, et fascibus suis illam premere, potentia ac dignitas est. Humili se ac depresso loco putat stare, quisquis non supra rempublicam stetit.

Accepti ab illa exercitus in ipsam conuertuntur, et imperatoria concio est: Pugnat contra coniuges, pugnat contra liberos: aras, focos, penates, armis incessite. Qui ne triumphaturi quidem intrare Urbem iniussu senatus deberetis, quibusque exercitum uictorem reducentibus

répondre aux bienfaits : attenter à la patrie, faire servir à son oppression les faisceaux qu'elle confère, voilà pour nous la puissance et la dignité. On croit être dans l'humiliation et dans l'abaissement, si l'on ne s'élève au-dessus de la république. On dirige contre elle, les armées qu'on a reçues d'elle; et voici la harangue familière aux généraux: Combattez contre vos femmes, combattez contre vos enfants. autels, foyers, pénates, que vos armes n'épargnent rien.

Vous qui, même pour un triomphe, ne deviez point entrer dans Rome, sans l'ordre du sénat, et à qui, lorsque vous rameniez une armée victorieuse, cette assemblée ne donnait audience que hors des murs; maintenant, après le massacre de tant de citoyens, et tout souillés du sang de vos proches parents, entrez dans Rome, enseignes déployées. Qu'au milieu de l'appareil militaire la liberté se taise; et que ce peuple vainqueur et pacificateur des nations, après avoir si loin refoulé la guerre, après avoir dissipé toutes les terreurs, se voie assiégé dans ses murs, et tremble à la vue de ses aigles.

[5,16] XVI. L'ingrat, c'est Coriolan : trop tard, après le repentir du crime, il revint à la piété; il déposa les armes, mais au milieu de son parricide. L'ingrat, c'est Catilina : pour lui c'est peu d'envahir sa patrie, s'il ne la ruine, s'il n'y conduit les cohortes des

curia extra muros praeberetur : nunc ciuibus caesis, perfusi cruore cognato, Urbem subrectis intrate uexillis. Obmutescat inter militaria signa libertas, et ille uictor pacatorque gentium populus, remotis procul bellis, omni terrore compresso, intra muros obsessus, aquilas suas horreat.

[5,16] XVI. Ingratus est Coriolanus : sero et post sceleris poenitentiam pius ; posuit arma, sed in medio parricidio posuit. Ingratus Catilina : parum est illi capere patriam, nisi uerterit, nisi Allobrogum in illam cohortes immiserit, et trans Alpes accitus hostis uetera et

Allobroges, si l'ennemi, attiré de l'autre côté des Alpes pour assouvir de vieilles haines nationales, ne sacrifie aux mânes des Gaulois les généraux de Rome, victimes longtemps attendues.

L'ingrat c'est C. Marius : de soldat devenu consul, s'il n'eût pas égalé aux massacres des Cimbres les funérailles romaines, s'il n'eût pas donné le signal du meurtre et de la mort des citoyens, ou plutôt s'il n'en eût pas été lui-même le signal, il n'eût pas assez senti l'amertume du châtement que reçut de l'adversité sa fortune ramenée à son premier état.

L'ingrat, c'est L. Sylla; lui qui, pour guérir sa patrie, employa des remèdes plus cruels que le mal; lui qui, après avoir marché de la citadelle de Préneste à la porte Colline, les pieds dans le sang humain, renouvela dans Rome les combats et le carnage, fit égorger deux légions entassées dans une étroite enceinte (acte cruel après une victoire, horrible perfidie, après avoir donné sa foi !) et fut, grands dieux! l'inventeur des proscriptions! Celui qui égorgeait un citoyen romain recevait l'impunité et de l'argent, tout enfin, presque la couronne civique. L'ingrat, c'est Cn. Pompée, lui qui, pour prix de ses trois consulats et d'autant de triomphes, pour prix de tant d'honneurs obtenus presque tous avant l'âge légal, non content d'asservir la

ingenita odia satiauerit, ac diu debitas inferias gallicis bustis duces romani persoluerint. Ingratus C. Marius, ad consulatum a caliga perductus: qui nisi cimbricis caedibus romana funera aequauerit, nisi ciuilis exitii et trucidationis non tantum dederit signum, sed ipse signum fuerit, parum mulctatam ac repositam in priorem locum fortunam suam sentiet. Ingratus L. Sulla; qui patriam durioribus remediis, quam pericula erant, sanauit : qui quum a praenestiu a arce, usque ad Collinam portam, per sanguinem humanum incessisset, alia edidit in urbe proelia, alias caedes : legiones duas, quod crudele est, post uictoriam ; quod nefas, post fidem, in angulo congestas contrucidauit, et proscriptionem commentas est : dii magni ! ut qui ciuem romanum occidisset, impunitatem, et pecuniam, tantum non ciuicam acciperet. Ingratus Cn- Pompeius: qui pro tribus consulatibus, pro triumphis tribus, pro tot honoribus, quos ex maxima parte immaturus inuaserat, hanc gratiam reipublicae reddidit, ut in possessionem eius alios quoque induceret, quasi potentiae suae detractus inuidiam, si quod nulli licere debebat, pluribus licuisset : dum extraordinaria concupiscit imperia; dum prouincias, ut eligat, distribuit : dum ita cum tertio rempublicam diuidit, ut tamen in sua domo duae partes essent; eo redegit populum romanum, ut saluus esse non posset, nisi

république, en partagea la possession avec d'autres ambitieux, comme pour rendre sa puissance moins odieuse, en permettant à plusieurs ce qui ne devait être permis à personne. A force de désirer des commandements extraordinaires, de distribuer les provinces afin de s'en attribuer le choix, de partager la république entre les triumvirs, de manière toutefois à en retenir deux parts dans sa famille, il réduisit le peuple romain à la nécessité de chercher un refuge dans l'esclavage.

Il n'est pas moins ingrat, l'ennemi, le vainqueur de Pompée, venant des Gaules et de la Germanie apporter la guerre jusque dans Rome. On vit ce courtisan de la multitude, cet homme populaire, camper dans le cirque de Flaminius, plus près que n'avait fait autrefois Porsenna. Sans doute il modéra les droits cruels de la victoire : il tint sa parole, et ne fit jamais périr que des ennemis armés.

Qu'importe ? d'autres ont fait couler plus de sang; mais ils se sont enfin rassasiés : ils ont mis bas les armes. Celui-ci remit bientôt le glaive dans le fourreau, mais il ne le quitta jamais. Antoine fut ingrat envers son dictateur, dont il déclara la mort légitime, lorsqu'il partagea les provinces et les commandements entre ses assassins ; la, patrie déchirée par tant de proscriptions, d'incursions, de guerres, après tant

beneficio seruitutis. Ingratus ipse Pompeii hostis ac uictor: a Gallia Germaniae bellum in Urbem circumegit, et ille plebicola, ille popularis, castra in circo Flaminio posuit, propius quam Porsenae fuerant. Temperauit quidem ius crudelitatemque uictoriae : quod dicere solebat, praestitit : neminem occidit nisi armatum. Quid ergo est ? Ceteri arma cruentius exercuerunt, satiati tamen aliquando abiecerunt: hic gladium cito condidit, nunquam posuit. Ingratus Antonius in dictatorem suum, quem iure caesum pronuntiauit, interfectores eius in prouincias et imperia dimisit, patriam uero proscriptionibus, incursionibus, bellis laceratam, post tot mala destinauit ne romanis quidem regibus, ut quae Achaeis, Rhodiis, et plerisque urbibus claris ius integrum, libertatemque cum immunitate reddiderat, ipsa tributum spadonibus penderet.

de malheurs, fut par lui destinée à des rois qui n'étaient pas même romains, si bien que Rome, qui venait de rendre aux Achéens, aux Rhodiens, à presque toutes les villes célèbres, la liberté, l'intégrité de leurs droits et leurs immunités, en fut réduite à payer tribut à des eunuques.

[5,17] XVII. Le jour entier ne suffirait pas à faire l'énumération de ceux dont l'ingratitude alla jusqu'à vouloir ruiner leur patrie dans ses fondements. Non moins immense serait ma tâche, si j'entreprenais de rappeler combien de fois la patrie elle-même s'est montrée ingrate envers les citoyens les plus vertueux et les plus dévoués, et de prouver que ses torts envers ses citoyens n'ont pas été moins fréquents que les torts de ceux-ci envers elle.

Elle envoya Camille en exil ; elle força Scipion à la retraite : après la mort de Catilina, elle bannit Cicéron, dont les pénates furent détruits, les biens mis au pillage ; elle lui fit, en un mot, tout ce que Catilina vainqueur aurait pu faire. Rutilius, pour prix de son intégrité, dut aller se cacher en Asie. A Caton le peuple romain refusa une fois la préture, et toujours le consulat. Les hommes en masse sont ingrats. Que chacun s'interroge; il n'est personne qui n'ait à se plaindre d'un ingrat. Or il ne peut se faire que tout le monde se plaigne, s'il n'y a pas

[5,17] XVII. Deficiet dies enumerantem ingratos osque in ultima patriae exitia.

Aequè immensum erit, si percurrere coepero, ipsa respublica quam ingrata in optimos ac deuotissimos sibi fuerit, quamque non minus saepe peccauerit, quam in ipsam peccatum est. Camillum in exilium misit, Scipionem dimisit ; exsulauit post Catilinam Cicero, diruti eius penates, bona direpta, factum quidquid uictor Catilina fecisset.

Rutilius innocentiae pretium tulit, in Asia latere : Catoni populus romanus praeturam negauit, consulatum pernegauit.

Ingrati publice sumus. Se quisque interroget : nemo non aliquem queritur ingratum. Atqui non potest fieri, ut omnes querantur, nisi querendum est de omnibus : omnes ergo ingrati sunt. Tantum? et cupidi omnes, et maligni omnes, et timidi omnes, illi in primis qui uidentur audaces. Adice, et ambitiosi omnes sunt, et impii omnes. Sed non est quod irascaris. Ignosce illis : omnes insaniunt. Nolo te ad incerta reuocare, ut dicam, uide quam ingrata sit iuuentus. Quis non patri suo

lieu de se plaindre de tout le monde : tous les hommes donc sont ingrats. Ne sont-ils que cela? tous sont cupides, tous méchants, tous poltrons, et surtout ceux qui font le plus les braves. Ajoutez que tous sont ambitieux, tous impies. Mais il ne faut pas s'en irriter. Pardonnez-leur; ce sont tous des fous. Je ne veux point ici me livrer à des accusations vagues, et m'écrier, par exemple : Voyez combien la jeunesse est ingrate ! Qui est assez vertueux pour ne pas souhaiter la mort de son père? assez modéré pour ne pas l'attendre? assez affectionné, pour ne pas y songer? Combien de maris n'appréhendent la mort de la meilleure des épouses, que parce qu'il faudra recompter la dot ! Où est, je le demande, le plaideur défendu par vous, qui soit assez reconnaissant pour conserver la mémoire d'un si grand bienfait au delà des soucis du moment? Chacun l'avoue : quel est l'homme qui meurt sans se plaindre, qui, à son-dernier jour, ose dire: "J'ai vécu, j'ai fourni la carrière que la fortune m'avait tracée"? quel est celui qui sort de cette vie sans murmurer, sans gémir? Or, il y a de l'ingratitude à ne pas être satisfait du temps qui vous a été donné. Toujours le nombre de vos années vous paraîtra petit, si vous les comptez. Persuadez-vous que le souverain bien n'est pas dans la longueur du temps: tel qu'il vous est accordé, sachez en tirer bon

supremum diem, ut innocens sit, optat? ut moderatus, exspectat? ut pius, cogitat? Quotus quisque uxoris optimae mortem timet, ut non et computet ? Cui, rogo, cui litigatori defenso, tam magni beneficii ultra res proximas memoria duravit? Illud in confesso est; quis sine querela moritur? quis extremo die dicere audet: Vixi, et quem dederat cursum fortuna, peregi ? quis non recusans, quis non gemens exit? Atqui hoc ingrati est, non esse contentum praeterito tempore. Semper pauci dies erunt, si illos numeraveris. Cogita, non esse summum bonum in tempore : quantumcumque est, boni console. Ut prorogetur tibi dies mortis, nihil proficit ad felicitatem : quoniam mora non fit beatior uita, sed longior. Quanto satius est, gratum aduersus perceptas uoluptates, non aliorum annos computare, sed suos benigne aestimare, et in lucro ponere ? Hoc me dignum iudicauit Deus ! hoc satis est. Potuit plus ! sed hoc quoque beneficium est. Grati simus aduersus deos, grati aduersus homines, grati aduersus eos, qui nobis aliquid praestiterunt; grati etiam aduersus eos, qui nostris praestiterunt.

parti. Pourvoir reculer le jour de votre mort, vous n'en serez, pas plus heureux !

car ce délai ne rend pas la vie plus heureuse, mais plus longue. Oh! combien il vaut mieux, plein de reconnaissance pour les plaisirs qu'on a goûtés, ne pas s'amuser à compter les années des autres, mais savoir apprécier bénévolement les siennes, et les mettre à profit! Dieu m'a jugé digne de parvenir à tel âge : c'est bien assez. Il aurait pu m'accorder plus; mais ce n'est pas moins un bienfait.

Soyons reconnaissants envers les dieux; reconnaissants envers les hommes ; reconnaissants envers ceux qui nous ont fait quelque bien ; reconnaissants même envers ceux qui en ont fait aux nôtres.

[5,18] XVIII. "C'est, dites-vous, étendre à l'infini les obligations, que d'ajouter : aux nôtres; posez donc une limite. Vous prétendez que celui qui oblige le fils oblige aussi le père. D'abord, je vous demanderai d'où vient cette obligation, à quel but elle tend? Puis, je vous prierai de déterminer si, le père étant de la sorte obligé, le frère l'est aussi? et l'oncle ? et l'aïeul? et l'épouse? et le beau-père? Dites où je dois m'arrêter, jusqu'où je suivrai la série des individus". - Si j'ai cultivé votre champ, c'est un bienfait; si, quand votre maison brûlait, j'ai éteint l'incendie; si j'en ai prévenu la chute en l'étayant, ne sera-ce pas un bienfait? Si

[5,18] XVIII. "In infinitum, heus, inquit, me obligas, quum dicis, et nostris; itaque pone aliquem finem. Qui filio beneficium dat, ut dicis, et patri eius dat. Primum unde, quo, quaero. Deinde illud utique mihi determinari uolo, si et patri beneficium datur, numquid et fratri? numquid et patruo? numquid auo? numquid uxori, et socero? Dic mihi, ubi debeam desinere, quousque personarum seriem sequar". - Si agrum tuum coluero, tibi beneficium dedero : si domum tuam ardentem restinxero, aut ne concidat excepero, tibi beneficium non dabo ? Si seruum tuum seruauero, tibi imputabo : si filium tuum seruauero, non habebis beneficium meum?

j'ai sauvé votre esclave, je vous tiendrai
pour redevable ; et si j'ai sauvé votre
fils, vous n'aurez reçu de ma part aucun
bienfait?

[5,19] XIX. - "Vous supposez des exemples
qui n'ont aucun rapport à la question :
car celui qui cultive mon champ, ne rend
pas service à mon champ, mais à moi ; et
celui qui prévient la chute de ma maison
en l'étayant, ne rend service qu'à moi,
car ma maison n'a point de sentiment.
C'est moi seul qui suis son débiteur,
autrement il n'en aurait pas. Et celui qui
cultive mon champ, ne songe point à lui
faire plaisir, mais bien à moi. J'en dirai
autant d'un esclave: c'est ma chose, il
m'appartient; c'est pour moi qu'on le
sauve . c'est donc moi qui suis redevable
pour lui. Mais mon fils est apte à
recevoir un bienfait: c'est donc lui
personnellement qui est obligé; je m'en
réjouis : cela me touche de près, mais je
ne suis pas lié d'obligation".

- Je voudrais bien, vous qui pensez n'être
point redevable, que vous me répondissiez.

La santé du fils, son bonheur, son
patrimoine concernent-ils le père? sera-t-
il plus heureux s'il conserve son fils;
plus malheureux, s'il vient à le perdre?
Eh quoi ! celui qui, devient plus heureux,
grâce à moi, et qui, grâce à moi, se voit
préservé d'un grand malheur, ne reçoit pas
de bienfait ?

- "Non, répondrez-vous; parce que certains

[5,19] XIX. -"Dissimilia pouis exempla :
quia qui agrum meum colit, agro beneficium
non dat, sed mihi ; et qui domum meam, quo
minus ruat, fulcit, praestat mihi : ipsa
enim domus sine sensu est. Debitorem me
habet, quia nullum habet. Et qui agrum
meum colit, non illum, sed me demereri
uult. Idem de seruo dicam; mei mancipii
res est, mihi seruatur : ideo ego pro illo
debeo. Filius ipse beneficii capax est :
itaque ille accipit ; ego beneficio
laetor; contingor, non obligor". - Velim
tamen, tu qui debere non putas, respondeas
mihi: Filii bona ualetudo, felicitas,
patrimonium, pertinet ad patrem ? felicior
futurus est, si saluum habuerit filium;
infelicior, si amiserit? Quid ergo? qui et
felicior fit a me, et infelicitatis
maximae periculo liberatur, non accipit
beneficium?

- "Non, inquit; quaedam enim in alios
conferuntur; sed ad nos usque permanant;
ab eo autem exigere quidque debet, in quem
confertur: sicut pecunia ab eo petitur,
cui credita est, quamuis ad me illa aliquo
modo uenerit. Nullum beneficium est, cuius
commodum non et proximos tangat,
nonnunquam etiam longius positos. Non
quaeritur, quo beneficium ab eo cui datum
est, transferatur, sed ubi primo

avantages procurés à d'autres, quoiqu'ils s'étendent jusqu'à nous, ne doivent être imputés qu'à la personne à laquelle ils sont conférés directement: comme on redemande une somme d'argent à celui à qui elle a été prêtée, quoique d'une manière ou d'une autre elle soit venue entre mes mains. Il n'est pas de bienfait dont le profit ne se fasse sentir de proche en proche, et quelquefois même fort loin. On ne recherche pas en quelles mains celui qui a reçu le bienfait a pu le transmettre, mais seulement quelle main l'a reçu en premier lieu.

Vous ne pouvez former de demande que contre celui que vous avez directement obligé. - Mais, je vous prie, ne dites-vous pas: Vous m'avez rendu mon fils ; s'il eût péri, je ne lui aurais pas survécu. Ne vous croiriez-vous pas redevable d'un bienfait, pour une vie que vous préférez à la vôtre ? Cependant, quand j'ai sauvé votre fils, vous vous êtes mis à mes genoux, vous avez offert aux dieux des vœux comme pour votre propre conservation; vous disiez: Qu'importe que vous ayez sauvé moi ou les miens: vous avez sauvé deux personnes; et moi plus que mon fils. Pourquoi ce langage, si vous n'avez point reçu un bienfait ? - "Parce que si mon fils fait un emprunt, je paierai le créancier, bien que je ne sois point moi-même débiteur ; parce que si mon fils est surpris en

collocetur ; a reo tibi ipso et a capite repetitio est". -

Quid ergo ? oro te, non dicis, Filium mihi donasti, et si hic perisset, uicturus non fui? pro eius uita beneficium non debes, cuius uitam tuae praefers? Etiamnunc quum filium tuum seruau, ad genua procumbis, diis uota soluis, tanquam ipse seruatus. Illae uoces exeunt tibi : Nihil interest, mea an me seruaueris, duos seruasti : immo me magis. Quare ista dicis, si non accipis beneficium ? - "Quia et si filius meus pecuniam mutuam sumpserit, creditori numerabo, non tamen ideo ego debuerō: quia et si filius meus in adulterio deprehensus erit, erubescam, non ideo ego ero adulter. Dico me tibi obligatum pro filio, non quia sum, sed quia uolo me offerre tibi debitorem uoluntarium. At peruenit ad me summa ex incolumitate eius uoluptas, summa utilitas, et orbitatis grauissimum uulnus effugi.

Non quaeritur nunc, an profueris mihi, sed an beneficium dederis ; prodest enim et animal, et lapis, et herba : nec tamen beneficium dant, quod nunquam datur, nisi a uolente. Tu autem non uis patri, sed filio dare : et interim ne nosti quid etn patrem. Itaque quum dixeris, Patri ergo beneficium non dedi, filium eius seruando? contra oppone, Patri ergo beneficium dedi, quem non noui, quem non cogitaui ? Et quid quod aliquando euenit, ut patrem oderis, filium serues: beneficium ei uideberis

adultère, j'en rougirai, sans être moi-même adultère. Je dis que je vous suis obligé; pour mon fils, non parce que je le suis en effet, mais parce que je m'offre à vous comme débiteur volontaire. Mais la conservation de mon fils m'a causé un suprême plaisir, elle m'est de la plus grande utilité, elle m'épargne la blessure cruelle que m'eût causée sa perte. Il ne s'agit pas ici de savoir si vous m'avez été utile, mais si vous avez mon bienfaiteur.

Un animal, une pierre, une plante me sont utiles, et pourtant je n'en reçois pas de bienfaits, ce qui ne peut avoir lieu que par la volonté. Or ce n'est pas au père, mais au fils que vous voulez donner ; quelquefois le père ne vous est pas même connu. Ainsi à ces paroles : Quoi ! je n'ai pas été le bienfaiteur du père, en sauvant son fils ? opposez cette autre question : Je suis donc le bienfaiteur du père que je ne connais pas, à qui je n'ai jamais songé ? Et ne peut-il pas arriver encore que tout en étant l'ennemi du père, vous sauviez le fils : et vous seriez le bienfaiteur de celui dont vous étiez le plus mortel ennemi, lorsque vous l'obligiez"?

dedisse, cui tunc inimicissimus eras, quum dares"?

Sed ut, dialogorum altercatione seposita, tanquam iurisconsultus respondeam, mens spectanda est dantis. Beneficium ei dedit, cui datum uoluit. Sicut si in patris honorem fecit, pater accepit beneficium : sed pater beneficio in filium collato non obligatur, etiam si fruatur. Si tamen occasionem habuerit, uolet et ipse praestare aliquid ; non tanquam soluendi necessitatem habent, sed tanquam incipiendi causam. Repeti a patre beneficium non debet ; si quid pro hoc benigne facit, iustus, non gratus est. Nam illud finiri non potest: si patri do beneficium, et matri, et auo, et auunculo, et liberis, et affinibus et amicis, et seruis, et patriae. Ubi ergo beneficium incipit stare? Sorites enim ille inexplicabilis subit: cui difficile est modum imponere, quia paulatim surrepit, et non desinit serpere. Illud solet quaeri: Fratres duo dissident ; si alterum seruo, an dem beneficium ei, qui fratrem inuisum non periisse moleste laturus est? Non est dubium, quin beneficium sit etiam inuito prodesse ; sicut non dedit beneficium, qui inuitus profuit.

Mais quittons la discussion en forme de dialogue, pour décider en jurisconsulte; je dirai : il faut considérer l'intention de celui qui donne. Il a obligé celui qu'il a voulu obliger. De même, que si

c'est en l'honneur du père qu'il agit, le père a reçu un bienfait : mais le père n'est pas obligé pour un bienfait accordé à son fils, bien qu'il en profite. Toutefois, s'il en trouve l'occasion, il voudra aussi faire quelque chose, non qu'il se croie dans la nécessité de s'acquitter, mais parce qu'il aura un motif pour commencer. Aucun retour ne peut donc être exigé du père, s'il rend quelque service, en considération du bien qu'on a fait à son fils; c'est justice de sa part, et non gratitude. Autrement il n'y aurait plus de terme.

Si je faisais quelque bien au père, on pourrait dire que j'en ai fait à la mère, à l'aïeul, à l'oncle, aux enfants, aux parents, aux amis, aux esclaves, à la patrie.

Où donc le bienfait s'arrêterait-il enfin ? On tomberait dans le sorite, cet argument insoluble, auquel on ne peut fixer de terme, parce que, se traînant pas à pas, il ne cesse de gagner du terrain.

On pose souvent cette question : Deux frères sont en discorde; je sauve la vie à l'un, puis-je être considéré comme le bienfaiteur de l'autre, qui sera fâché qu'on n'ait pas laissé périr un frère qui lui est odieux? Ou ne peut douter que ce ne soit un bienfait de servir quelqu'un malgré lui ; de même que ce n'est point un bienfait de lui être utile malgré soi.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 25/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre V

Chapitre XX-XXV

Chapitre XX-XXV



[5,20] XX. "Appelez-vous bienfait, dit-on, [5,20] XX. "Beneficium, inquit, uocas, quo ce qui blesse et tourmente"? Mais beaucoup ille offenditur, quo torquetur"? Multa de bienfaits ont une apparence triste et beneficia tristem frontem et asperam dure, tel que celui qui consiste à couper, habent, quemadmodum secare et urere ut à brûler, à attacher un malade pour le sanes, et uinculis coercere. Non est guérir. spectandum, an doleat quis beneficio Il ne faut pas considérer si le bienfait accepto, sed an gaudere debeat. Non est reçu cause de la douleur, mais s'il doit malus denarius, quem barbarus et ignarus faire plaisir dans la suite. Un denier formae publicae reiecit. Beneficium et n'est pas mauvais parce qu'il est refusé odit, et accepit, si modo id prodest, si par un barbare ignorant la marque is qui dabat, ut prodesset dedit ; nihil publique. Un bienfait quoique désagréable refert ad bonam rem malo animo quis est reçu, pourvu qu'il soit utile, et que accipiat. Agedum, hoc in contrarium uerte. le bienfaiteur ait eu l'intention d'être Odit fratrem suum, quem illi expedit utile; peu importe, qu'on reçoive avec une habere : hunc ego occidi; non est mauvaise disposition une chose vraiment beneficium, quamuis ille dicat esse, et bonne. Retournez maintenant la gaudeat. Insidiosissime nocet, cui gratiae proposition. Un homme déteste son frère ; aguntur pro iniuria. Video. Prodest aliqua mais il lui est utile de l'avoir : je tue res, et ideo beneficium est : nocet, et ce frère ; ce n'est pas un bienfait, ideo non est beneficium. Ecce, quod nec

quoiqu'il regarde la chose comme telle et qu'il s'en réjouisse.

C'est nuire avec un art bien insidieux, que de se faire remercier du mal qu'on a fait. Je comprends. Ce qui est utile est un bienfait ; ce qui est nuisible n'est pas un bienfait.

Eh bien, je vais vous citer une chose qui n'est ni nuisible ni utile, et qui pourtant est un bienfait. J'ai trouvé dans un désert le cadavre de votre père, et je l'ai enterré : je n'ai pas été utile à votre père ; que lui importait la manière dont il devait pourrir ? ni à son fils ; car quel avantage lui en est-il revenu ? Le voici : par mes mains il s'est acquitté d'un devoir solennel et nécessaire.

J'ai fait pour son père, ce qu'il aurait voulu faire lui-même, ce que même il aurait dû faire. C'est là cependant un bienfait dans le cas seulement où je n'ai pas écouté un sentiment naturel de pitié, d'humanité, en enterrant un cadavre quelconque, mais où, reconnaissant le corps, je me suis proposé de vous obliger, vous son fils. Mais si j'ai jeté de la terre sur un mort inconnu, personne en particulier ne m'en a d'obligation ; c'est un service rendu au genre humain.

Quelqu'un dira : Pourquoi ces questions minutieuses sur la personne que vous voulez obliger, comme si vous songiez à réclamer quelque jour une restitution ? Certains philosophes prétendent qu'on ne

prosit, nec noceat, dabo : et tamen beneficium est. Patrem alicuius in solitudine exanimem inueni, corpus eius sepeliui : nec ipsi profui ; quid enim illius intererat quo genere dilaberetur ? nec filio ; quid enim per hoc commodi accessit illi ? Dicam quid consecutus sit : officio solemnem et necessario per me functus est. Praestiti patri eius, quod ipse praestare uoluisset, nec non et debuisset. Hoc tamen ita beneficium est, si non misericordiae et humanitati dedi, ut quodlibet cadaver absconderem, sed si corpus agnoui, si filio tunc hoc praestare me cogitavi. At si terram ignoto mortuo inieci, nullum habeo huius officii debitorem, in publicum humanus. Dicit aliquis : Quid tantopere quaeris, cui dederis beneficium, tanquam repetiturus aliquando ? Sunt qui nunquam iudicant esse repetendum, et has causas afferunt. Indignus etiam repetenti non reddet : dignus ipse per se referet. Praeterea si bono uiro dedisti, exspecta, ne iniuriam illi facias appellando, tanquam non fuisset sua sponte redditurus ; si malo uiro dedisti, plectere. Beneficium uerbo ne corruperis, creditum faciendo. Praeterea, lex quod non iussit repeti, uetuit. Vera sunt ista ; quamdiu me nihil urget, quamdiu fortuna nihil cogit, petam potius beneficium quam repetam : sed si de salute liberorum agitur, si in periculum uxor deducitur, si patriae salus ac

doit jamais réclamer, et raisonnent ainsi : L'homme qui était indigne d'un bienfait ne paiera pas de retour, même quand on l'exigerait ; celui qui en était digne vous rendra de lui-même la pareille.

D'ailleurs, si vous avez obligé un homme vertueux, attendez, de peur de lui faire

injure en réclamant, comme si. vous supposiez que de lui-même il ne se fût pas acquitté; si vous avez obligé un méchant, portez-en la peine. Ne gênez donc pas le bienfait, en lui donnant le nom de dette. Dans tous les cas où la loi n'ordonne pas de redemander, elle le défend. Oui, tant

que rien ne me pressera, tant que la fortune ne m'y obligera pas, je solliciterai plutôt un bienfait, qu'une restitution; mais s'il s'agit du salut de mes enfants, si ma femme est en danger, si

la liberté, le salut de ma patrie me forcent d'aller où je ne voudrais pas, je vaincrai ma répugnance, et je prouverai que j'ai tout fait pour n'avoir pas besoin de réclamer le secours d'un homme ingrat ;

enfin, la nécessité de la réclamation surmontera la honte de redemander: et puis, lorsque j'oblige un homme vertueux, c'est avec l'intention de ne jamais rien réclamer, sauf le cas de nécessité.

[5,21] XXI. "Mais la loi, dira-t-on, en ne permettant pas d'exiger la restitution d'un bienfait, le défend implicitement". Il est mille choses pour lesquelles il n'y

libertas mittit me etiam quo ire nollem, imperabo pudori meo, et testabor omnia me fecisse, ne opus esset mihi auxilio hominis ingrati ; nouissime recipiendi beneficii necessitas repetendi uerecundiam uincet. Deinde, quum bono uiro beneficium do, sic do, tanquam nunquam repetiturus, nisi necesse fuerit.

[5,21] XXI. "Sed lex, inquit, non permittendo exigere, uetuit". Multa legem non habent, nec actionem, ad quae consuetudo uitae humanae, lege omni

a point de loi, point d'action, mais que
l'usage, plus puissant qu'aucune loi,
autorise.

Aucune loi ne défend de révéler les
secrets de ses amis, aucune loi ne
commande de garder sa foi, même à un
ennemi. Quelle loi nous oblige à tenir les
promesses que nous avons faites ? Je ne
m'en plaindrai pas moins de celui qui
n'aura pas su garder un secret confié ;
et, si l'on ne m'a pas tenu une promesse
donnée, je m'en indignerais.

"Mais, dit-on, d'un bienfait vous faites
une créance". Nullement : car je ne
l'exige point, je le redemande; et même,
je ne le redemande pas, je ne fais
qu'avertir.

La plus urgente nécessité ne pourrait
aller jusqu'à me contraindre de m'adresser
à celui avec lequel il faudrait engager
une longue lutte. L'homme assez ingrat
pour ne point se contenter d'un simple
avertissement, je le laisserai là, et ne
le jugerai pas digne d'être contraint à la
reconnaissance. De même qu'un créancier
n'appelle pas en justice certains
débiteurs qu'il sait avoir fait
banqueroute, et qui, à leur honte, n'ont
plus rien à perdre : ainsi, moi, je
laisserai de côté les ingrats déclarés et
opiniâtres, et je ne redemanderai le
bienfait qu'à celui qui voudra bien
l'accorder, et non pas se le faire
arracher.

ualentior, dat aditum. Nulla lex iubet
amicorum secreta non eloqui; nulla lex,
fidem etiam inimico praestare. Quae lex ad
id praestandum nos quod alicui promissimus,
alligat ? Querar tamen cum eo qui arcanum
sermonem non continuerit ; et fidem datam,
nec seruata, indignabor. "Sed ex
beneficio, inquit, creditum facis".

Minime : non enim exigo, sed repeto ; et
ne repeto quidem, sed admoneo. Ne ultima
quidem necessitas in hoc aget, ut ad eum
ueniam, cum quo diu mihi luctandum sit.

Qui tam ingratus est, ut illi non sit
satis admoneri, eum transibo, nec dignum
iudicabo, qui gratus esse cogatur. Quomodo
foenerator quosdam debitores non appellat,
quos scit decoxisse, et in quorum pudorem
nihil superest quod pereat : sic ego
quosdam ingratos palam ac pertinaciter
praeteribo, nec ab ullo beneficium
repetam, nisi a quo non ablaturus ero, sed
recepturus.

[5,22] XXII. Beaucoup de gens ne savent ni refuser de s'acquitter, ni s'acquitter d'eux-mêmes. Leur bonté ne va pas jusqu'à la gratitude, ni leur méchanceté jusqu'à l'ingratitude ; ils sont mous et engourdis, payeurs tardifs, mais non incapables de s'acquitter. Je ne les sommerai point, je les avertirai, je les ramènerai au devoir qu'ils négligent ; ils me répondront aussitôt : "Pardon, j'ignorais vraiment que vous fussiez dans le cas de réclamer ce service ; autrement je me serais empressé de vous l'offrir. De grâce, ne m'accusez pas d'ingratitude ; je n'ai pas oublié ce que vous avez fait pour moi". Dois-je hésiter à rendre de telles gens meilleurs et pour eux et pour moi-même ? Chaque fois que je le pourrai, j'empêcherai un homme de commettre des fautes ; plus particulièrement encore mon ami. : je tâcherai de faire en sorte qu'il ne se donne pas de torts, et surtout envers moi. Je lui rends un nouveau service en lui faisant éviter l'ingratitude. Je n'irai pas lui reprocher durement ce que j'aurai fait pour lui ; mais, avec tous les ménagements possibles, je lui renouvellerai le souvenir du service rendu, afin de lui donner la faculté de s'acquitter ; je lui demanderai un service, et lui-même comprendra ma réclamation. Quelquefois j'emploierai des termes un peu plus sévères, si j'ai conçu l'espoir de l'amender ainsi ; mais si j'en

[5,22] XXII. Multi sunt, qui nec negare sciunt quod acceperunt, nec referre, qui nec tam boni sunt quam grati, nec tam mali quam ingrati, segnes et tardi, lenta nomina, non mala. Hos ego non appellabo, sed commonefaciam, et ad officium aliud agentes educam, qui statim mihi sic respondebunt : "Ignosce, non mehercule sciui hoc te desiderare, alioquin ultro obtulissem. Rogo ne me ingratum existimes : memini quid mihi praestiteris". Hos ego quare dubitem et sibi meliores et mihi facere? Quemcumque potuero, peccare probibebo, multo magis amicum, et ne peccet, et ne in me potissimum peccet. Alterum illi beneficium do, si illum ingratum esse non patior : nec dure illi exprobrabo quae praestiti, sed quam potero mollissime, ut potestatem referendae, gratiae faciam, renouabo memoriam eius, et petam beneficium : ipse me repetere intelliget. Aliquando utar uerbis durioribus, si emendari illum sperauero posse ; nam deploratum propter hoc quoque non exagitabo, ne ex ingrato inimicum faciam. Quod si admonitionis quoque suggillationem ingratis remittimus, segniores ad reddenda beneficia faciemus. Quosdam uero sanabiles et qui fieri boni possunt, si quid illos momorderit, perire patiemur admonitione sublata, qua et pater filium aliquando correxit, et uxor maritum aberrantem ad se reduxit, et amicus languentem amici fidem erexit.

désespère, je ne le persécuterai pas, ne fût-ce que pour éviter de changer son ingratitude en haine. Si nous voulons épargner aux ingrats l'aiguillon d'un avertissement, nous augmenterons leur lenteur à s'acquitter. Quelques-uns sont guérissables et peuvent s'amender, pour peu qu'on les pique; les laisserons-nous périr faute de ces avis? C'est ainsi que parfois un père a corrigé son fils, qu'une épouse a ramené vers elle son époux qui s'égarait, et qu'un ami a ranimé l'affection languissante de son ami.

[5,23] XXIII. Il est des gens qu'il n'est pas besoin de frapper, et qu'il suffit de secouer pour les tirer du sommeil : de même, chez quelques-uns, l'intention de payer les bienfaits de retour n'est point anéantie, mais seulement endormie : réveillons-la.

Gardez-vous de convertir votre bienfait en injure ; c'est ce que vous feriez en évitant de me redemander, pour me faire devenir ingrat. "Eh quoi ! vous dirai-je, ne puis-je ignorer ce que vous désirez? ne puis-je, accablé d'affaires, et détourné par d'autres objets, avoir laissé échapper l'occasion ? Indiquez-moi ce que je pourrai faire, ce que vous voulez. Pourquoi désespérer avant d'avoir tenté ? Pourquoi vous hâter ainsi de perdre à la fois un bienfaiteur et un ami ? Savez-vous si c'est de ma part refus ou ignorance ? si c'est la volonté ou la

[5,23] XXIII. Quidam ut expergiscantur, non feriendi, sed commouendi sunt; eodem modo quorundam ad referendam gratiam fides non cessat, sed languet ; hanc peruellamus. Noli munus tuum in iniuriam uertere. Iniuria est enim, si in hoc non repetis, ut ingratus sim. "Quid si ignoro, quid desideres? quid si occupationibus districtus, et in alia uocatus, occasionem non obseruauit ? ostende mihi quid possim, quid uelis. Quare desperas, antequam tentas? Quare properas et beneficium, et amicum perdere? Unde scis, nolim, an ignorem; animus, an facultas desit mihi ? experire". Admonebo ergo, non amare, non palam, sine conuicio : sic, ut se redisse in memoriam, non reduci putet.

puissance qui m'a manqué ? Mettez-moi à l'épreuve". Je l'avertirai donc, mais sans aigreur, sans bruit, sans injures; et de telle façon, qu'il croie se rappeler le bienfait, et non qu'on le lui rappelle.

[5,24] XXIV. Un vétéran plaidait devant Jules César, comme accusé d'avoir agi avec quelque violence à l'égard de ses voisins ; et l'affaire tournait mal : "Vous souvenez-vous, dit-il, mon général, de vous être donné une entorse au talon, en Espagne, auprès de Sucrone ? - Oui, dit César. - Vous souvenez-vous aussi, ajouta l'autre, que, voulant vous asseoir au pied d'un arbre qui donnait fort peu d'ombre, comme le soleil était excessivement chaud, le terrain rude, hérissé de rochers aigus entre lesquels aucun autre arbre ne croissait, un de vos compagnons d'armes étendit sous vous son manteau? - Comment, si je m'en souviens! dit César; à telle enseigne que, mourant de soif, et incapable de marcher jusqu'à la fontaine voisine, j'allais m'y traîner sur les mains, lorsqu'un de mes camarades, un brave et bon soldat, m'apporta de l'eau dans son casque. - Eh bien, général, reprit le vétéran, reconnaissez-vous maintenant l'homme ou le casque ? - Le casque, non, répliqua le dictateur ; mais l'homme, parfaitement". Puis il ajouta, peut-être piqué de se voir interrompu au milieu de l'information par une vieille anecdote : "Certes, ce n'est pas toi.

[5,24] XXIV. Causam dicebat apud diuum Iulium ex ueteranis quidam paulo uiolentior aduersus uicinos suos, et causa premebatur. "Meministi, inquit, imperator in Hispania talum te torsisse circa Sucronem?" Quum Caesar meminisse se dixisset: "Meministi quidem, inquit; sub quadam arbore minimum umbrae spargente, quum uelles residere feruentissimo sole, et esset asperrimus locus, in quo ex rupibus acutis unica illa arbor eruperat, quemdam ex commilitonibus paenulam suam substrauisse". Quum dixisset Caesar : "Quidni meminerim? et quidem siti confectus, quia impeditus ire ad fontem proximum non poteram, repere manibus uolebam, nisi commilito, homo fortis ac strenuus, aquam mihi in galea sua attulisset. - Potes ergo, inquit, imperator, agnoscere illum hominem, aut illam galeam"? Caesar ait se non posse galeam agnoscere, hominem pulchre posse ; et adiecit, puto ob hoc iratus, quod se a cognitione media ad ueterem fabulam adduceret : "Tu utique ille non es. - Merito, inquit, Caesar, me non agnoscis ; nam quum hoc factum est, integer eram ; postea ad Mundam in acie oculus mihi effossus est, et in capite lecta ossa. Nec

- Il est tout simple, César, répliqua l'accusé, que vous ne me reconnaissiez pas; car dans ce temps-là mon corps était entier ; depuis, j'ai perdu un oeil à la bataille de Munda, et l'on m'a enlevé quelques os du crâne. Quant au casque, si on vous le présentait à présent, vous ne le reconnaîtriez pas non plus; car il a été coupé en deux par un sabre espagnol". César ne voulut pas qu'on inquiétât plus longtemps son vieux soldat ; il lui donna le champ dans lequel se trouvait le chemin vicinal, cause de la dispute et du procès.

[5,25] XXV. Quoi donc ? ce soldat avait-il tort de rappeler ses services à son général, dont la mémoire était surchargée de tant d'objets divers, et à qui sa haute fortune, alors qu'il disposait de tant d'armées, ne permettait pas de songer à chacun de ses soldats? Ce n'est point là redemander un bienfait, mais le retirer d'un lieu sûr où il était déposé et disponible au besoin mais encore, pour le reprendre, faut-il étendre la main. Je redemanderai donc, soit que la nécessité m'y contraigne, soit pour l'honneur de celui à qui je redemande.

Quelqu'un s'adressant à Tibère, commença par lui dire : "Vous souvenez-vous, César;" mais Tibère, sans lui laisser le temps de citer quelque marque de leur ancienne intimité : "Je ne me souviens plus, dit-il, de ce que j'ai été". D'un tel homme, loin de demander un bienfait,

galeam illam si uideres, agnosceres ; machaera enim Hispana diuisa est". Vetuit illi exhiberi negotium Cmsar, et agellos, in quibus uicinalis uia, causa rixae ac litium fuerat, militi suo donauit.

[5,25] XXV. Quid ergo ? non repeteret beneficium ab imperatore, cuius memoriam multitudo rerum confuderat? quem fortuna ingens, exercitus disponentem, non patiebatur singulis militibus occurrere? Non est hoc repetere beneficium, sed resumere bono loco positum, et paratum : ad quod tamen ut sumatur, manus porrigenda est. Repetam itaque, quia hoc aut necessitate facturus ero, aut illius causa, a quo repetam.

Tiberius Caesar inter initia dicenti cuidam, "Meministi", antequam plures notas familiaritatis ueteris proferret : "Non memini, inquit, quid fuerim". Ab hoc quidni non esset repetendum beneficium ? optanda erat obliuio. Auersabatur omnium amicorum et aequalium notitiam, et illam solam praesentem fortunam suam adspici, illam solam cogitari ac narrari uolebat; inquisitorem habebat ueterem amicum.

ne fallait-il pas plutôt réclamer
l'oubli ? Il écartait le souvenir de tous
ses anciens amis et compagnons; il voulait
qu'on n'eût les yeux que sur sa fortune
présente, qu'on ne se souvînt, qu'on ne
parlât d'autre chose: un ancien ami
n'était pour lui qu'un témoin importun.

Il faut encore plus saisir l'à-propos pour
redemander que pour demander un bienfait ;
mais les paroles doivent être si mesurées,
qu'elles ne laissent pas de subterfuge à
l'ingrat même. Il faudrait se taire et
attendre, si nous vivions parmi les
sages ; et encore vis-à-vis des sages
serait-il mieux de faire connaître les
besoins que nous impose l'état de nos
affaires. Nous prions bien les dieux, à la
connaissance desquels rien n'échappe: et
nos vœux les fléchissent moins qu'ils ne
les avertissent. Le prêtre d'Homère
rappelle aux dieux le culte qu'il leur
rend et le soin religieux qu'il a de leurs
autels ?

Vouloir et souffrir les avis, est une
vertu du second ordre, comme aussi de
savoir s'y conformer. Deçà, delà, quelques
légers mouvements des rênes sont
nécessaires à la direction de l'âme : il
en est peu dont l'âme soit à elle-même son
meilleur guide. Ils forment une seconde
classe, ceux qui n'ont besoin que d'être
avertis pour rentrer dans la bonne voie.
Il ne faut pas les priver de guide. Lors
même que les yeux sont fermés, la vue

Magis tempestive repetendum est
beneficium, quam petendum. Adhibenda
uerborum moderatio, ut nec ingratus possit
dissimulare. Tacendum et exspectandum, si
inter sapientes uiueremus : et tamen
sapientibus quoque indicare melius
fuisset, quid rerum nostrarum status
posceret. Deus, quorum notitiam nulla res
effugit, rogamus : et illos uota non
exorant, sed admonent. Diis quoque,
inquam, Homericus ille sacerdos allegat
officia, et aras religiose cultas.
Moneri uelle ac posse, secunda uirtus est,
et quo obsequentes facias, parere. Huc
illuc frenis leuiter motis flectendus est
paucis animus, sui rector optimus. Proximi
sunt qui admoniti in uiam redeunt. His non
est dux detrahendus. Opertis oculis inest
acies, sed sine usu, quam lumen a diis
immissum ad ministeria sua euocat.
Instrumenta cessant, nisi illa in opus
suum artifex mouerit. Inest interim animis
uoluntas bona : sed torpet, modo deliciis
ac situ, modo officii inscitia. Hanc
utilem facere debemus, nec irati
relinquere in uitio, sed ut magistri
puerorum discentium, patienter ferre
offensiones memorise labentis. Quae,
quemadmodum saepe subiecto uno aut altero
uerbo, ad contextum reddenda; orationis
adducta est, sic ad referendam gratiam
admonitione reuocanda est.

subsiste ; mais elle ne s'exerce pas ;
c'est la lumière envoyée du ciel qui
rappelle l'organe à ses fonctions.

Les outils reposent inutiles, si l'artisan
ne les met point en action. De même la
bonne volonté subsiste dans les âmes; mais
elle demeure engourdie, soit dans la
mollesse et l'oisiveté, soit dans
l'ignorance de ses devoirs. Nous devons
donc en tirer parti, et, au lieu de
l'abandonner par humeur à ses vices,
imiter les maîtres qui souffrent
patiemment dans leurs jeunes élèves les
fautes d'une mémoire infidèle. Et de même
qu'à l'aide d'un mot ou deux toute la
suite du discours leur revient à la
mémoire, de même, pour éveiller la
reconnaissance, un avertissement suffit.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 25/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Chapitre I-IX

Chapitre I-IX



[6,0] Livre VI.

[6,1] 1. Il y a des questions, mon cher Liberalis, uniquement propres à exercer l'esprit, et qui sont sans application pour la conduite de la vie. Il en est d'autres dont l'examen est agréable, et dont la solution est utile. Je vous en offrirai de toutes les espèces. Selon votre bon plaisir, commandez-leur ou de se montrer sous toutes leurs faces, ou de paraître sur la scène pour y figurer seulement. Celles même que vous renverrez aussitôt ne seront pas sans utilité : car certaines choses inutiles à apprendre n'en sont pas moins bonnes à connaître. Les yeux fixés sur votre visage, selon ce qu'il exprimera, j'insisterai plus longtemps sur les unes, j'écarterai les autres, et les mettrai au néant.

[6,0] Liber VI.

[6,1] 1. Quaedam, Liberalis, uirorum optime, exercendi tantum ingenii causa quaeruntur, et semper extra uitam iacent : quaedam et dum quaeruntur, oblectamento sunt, et quaesita usui. Omnium tibi copiam faciam; tu illa, utcumque tibi uisum erit, aut peragi iubeto, aut ad explicandum ludorum ordinem induci. His quoque, si abire protinus iusseris, nonnihil actum erit : non etiam quod discere superuacuum est, prodest cognoscere. Ex uultu igitur tuo pendebo, prout ille suaserit mihi : alia detinebo diutius, alia expellam, et ea perire agam.

[6,2] II. On demande si l'on peut reprendre un bienfait. Quelques philosophes le nient, parce que le bienfait n'est pas une chose, mais une action. Il y a de la différence entre le don et la donation, entre le navigateur et la navigation ; et quoique le malade ne soit jamais sans maladie, on ne confond pourtant pas la maladie avec le malade : de même autre chose est le bienfait, autre chose est l'objet qui nous est acquis par le bienfait. Le premier est incorporel, et ne peut être détruit ; mais la matière du bienfait se transporte de côté et d'autre et change de maître. Aussi vous pouvez la reprendre ; mais la nature même ne saurait reprendre ce qu'elle a donné : elle peut discontinuer ses bienfaits, mais non les anéantir. L'homme qui meurt n'en a pas moins vécu : celui qui a perdu les yeux n'en a pas moins joui de la vue. Les biens qui nous furent conférés, on peut faire qu'ils ne soient plus, mais non point qu'ils n'aient pas été : or, la portion du bienfait la plus sûre est ce qui a été.

Quelquefois on nous prive d'une plus longue jouissance du bienfait ; mais le bienfait lui-même ne s'efface jamais. La nature aurait beau y employer toutes ses forces, elle ne saurait revenir sur ses pas. On peut vous retirer une maison, une somme d'argent, un esclave, et tout ce qui a pu obtenir le nom de bienfait ; mais le bienfait lui-même reste stable et

[6,2] II. An beneficium eripi possit, quaesitum est. Quidam negant posse ; non enim res est, sed actio : quo modo aliud est munus, aliud ipsa donatio ; aliud qui nauigat, aliud nauigatio : et quamuis aeger non sit sine morbo, non tamen idem est aeger et morbus. Ita aliud est beneficium ipsum, aliud, quod ad unumquemque nostrum beneficio peruenit. Illud incorporale est, irritum non fit : materia uero eius huc et illuc iactatur, et dominum mutat. Itaque quum eripis, ipsa rerum natura reuocare quod dedit non potest. Beneficia sua interrumpit, non rescindit. Qui moritur, tamen uixit : qui amisit oculos, tamen uidit. Quae ad nos peruenerunt, ne sint, effici potest : ne fuerint, non potest ; pars autem beneficii et quidem certissima est, quae fuit.

Nonnunquam usu beneficii longiore prohibemur, beneficium quidem ipsum non eraditur. Licet omnes in hoc uires suas natura aduocet, retro illi agere se non licet. Potest eripi domus, et pecunia, et mancipium, et quidquid est, in quo haesit beneficii nomen : ipsum uero stabile et immotum est. Nulla uis efficiet, ne hic dederit, ne ille acceperit.

immuable. Aucune puissance ne peut faire que l'un n'ait pas donné, et que l'autre n'ait pas reçu.

[6,3] III. Le poète Rabirius fait dire une belle parole à Antoine. Après avoir vu sa fortune passer ailleurs, il ne lui restait plus que le droit de mourir, et encore fallait-il qu'il se hâtât d'en user: «Je n'ai donc, s'écria-t-il, que ce que j'ai donné! » Oh! combien il pouvait être riche, s'il eût voulu! Voilà des trésors vraiment assurés, à l'abri des vicissitudes et de l'inconstance des choses humaines; des trésors qui exposent d'autant moins à l'envie, qu'ils sont plus accumulés. Pourquoi les ménager, comme s'ils vous appartenaient? Vous n'en êtes que l'administrateur. Tous ces biens qui vous gonflent d'orgueil, qui vous élèvent si fort au-dessus de la condition humaine ; qui vous font oublier votre faiblesse; ces biens, que, les armes à la main, vous gardez sous des portes de fer; ces biens, que, ravis au prix du sang d'autrui, vous défendez aux dépens du vôtre; ces biens, pour lesquels vous équipez des flottes qui vont ensanglanter les mers; pour lesquels vous ébranlez les villes, sans savoir combien de traits meurtriers la fortune apprête contre ceux qu'elle va trahir; ces biens, pour lesquels, rompant tant de fois les liens sacrés de la parenté, de l'amitié, de la confraternité, deux rivaux ont écrasé le

[6,3] III. Egregie mihi uidetur M-Antonius apud Rabirium poetam, quum fortunam suam transeuntem alio uideat, et sibi nihil relictum, praeter ius mortis, id quoque si cito occupauerit, exclamare : "Hoc habeo, quodcumque dedi"! O quantum habere potuit, si uoluisset ! Hae sunt diuitiae certae, in quacumque sortis humanae leuitate uno loco permansurae : quae quo maiores fuerint, hoc minorem habebunt inuidiam. Quid tanquam tuo parcis? Procurator es. Omnia ista quae uos tumidos, et supra humana elatos obliuisci cogunt uestrae fragilitatis, quae ferreis claustris custoditis armati, quae ex alieno sanguine rapta uestro defenditis ; propter quae classes cruentaturas maria deducitis, propter quae quassatis urbes, ignari quantum telorum in aduersos fortuna comparet; propter quae, ruptis toties affinitatis, amicitiae, collegii foederibus, inter contententes duos terrarum orbis elisus est ; non sunt uestra : in depositi causa sunt, iam iamque ad alium dominum spectantia ; aut hostis ista, aut hostilis animi successor inuadet. Quaeris quomodo illa tua facias ? dono dando. Consule ergo rebus tuis, et certam tibi earum atque inexpugnabilem possessionem para, honestiores illas non solum, sed tutiores factururus; illud quod

monde sous le poids de leurs luttes
impies: tous ces biens ne sont pas à vous;
ils ne sont qu'un dépôt. Je les vois déjà
prêts à passer à un autre maître: un
ennemi, ou un héritier animé de sentiments
hostiles, va s'en emparer. Voulez-vous
savoir le moyen de les rendre vôtres?
donnez-les en pur don. Entendez donc bien
vos intérêts, et préparez-vous une
possession certaine et inattaquable de ces
richesses : ainsi elles deviendront à la
fois et plus honorables et plus sûres. Ces
objets que vous admirez, et avec lesquels
vous vous croyez riche et puissant, tant
que vous les possédez ne portent qu'un nom
abject : c'est une maison, c'est un
esclave, ce sont des écus : quand vous les
avez donnés, ce sont des bienfaits.

[6,4] IV. "Vous avouez, dit-on, que
quelquefois nous ne devons rien à celui
dont nous avons reçu quelque bienfait: il
a donc été repris". Il est beaucoup de cas
où nous cessons d'être redevables d'un
bienfait; non qu'il nous ait été ravi,
mais on l'a gâté. Je suis accusé en
justice; un homme me défend; mais il fait
violence à ma femme. Il ne m'a pas repris
son bienfait; mais, en y opposant un
outrage équivalent, il m'a libéré de ma
dette : et s'il me fait plus de mal qu'il
ne m'avait fait de bien précédemment, non
seulement la reconnaissance s'éteint, mais
j'acquiers la liberté de me venger et de
me plaindre, dès que le poids de l'injure

suspiciis, quo te diuitem ac potentem
putas, quamdiu possides, sub nomine
sordido iacet ; domus est, seruus est,
nummi sunt : quum donasti, beneficium est.

[6,4] IV. "Fateris, inquit, nos aliquando
beneficium non debere ei a quo accepimus:
ergo ereptum est". Multa sunt, propter
quae beneficium debere desinimus : non
quia ablatum, sed quia corruptum est.
Aliquis reum me defendit : sed uxorem meam
per uim stupro uiolauit. Non abstulit
beneficium, sed opponendo illi parem
iniuriam soluit me debito : et si plus
laesit, quam ante profuerat, non tantum
gratia exstinguitur, sed ulciscendi
querendique libertas fit, ubi in
comparatione beneficii praeponderauit
iniuria: ita non aufertur beneficium, sed
uincitur. Quid? non tam duri quidam, et
scelerati patres sunt, ut illos auersari

l'emporte, dans la balance, sur celui du bienfait. Ainsi le bienfait n'est pas enlevé, mais surpassé.

Eh quoi! n'existe-t-il pas des pères si durs, si criminels, que les lois divines et humaines permettent de les haïr et de les renier? Oui. Mais ont-ils repris ce qu'ils avaient donné? Nullement; mais les procédés, indignes dont ils ont usé depuis

ont détruit le mérite de tous leurs services passés. Ce n'est pas le bienfait qui périt, mais la reconnaissance du bienfait; je ne cesse point d'avoir, mais de devoir. Quelqu'un me prête de l'argent, puis met le feu à ma maison. Le dommage compense la dette : sans le payer, je ne lui dois plus rien. Il en est de même ici.

Un homme qui d'abord m'a montré de la bienveillance, de la libéralité, ensuite beaucoup d'orgueil, d'insolence, de cruauté, me rend aussi libre envers lui que si je n'avais rien reçu. Il a fait violence à ses propres bienfaits. On n'a point d'action contre son fermier, quoique le bail subsiste, quand on a foulé aux pieds sa moisson et coupé ses arbres : non qu'on ait reçu le prix du bail, mais on a rendu le paiement impossible au fermier. De même on déclare souvent un créancier redevable envers son débiteur, lorsque, sous un autre titre, il a pris plus qu'il ne peut réclamer en vertu du prêt.

Ce n'est pas seulement entre le créancier et le débiteur qu'un juge siège pour

et tam eiurare ius fasque sit ? Numquid ergo illi abstulerunt, quae dederant? minime : sed impietas sequentium temporum, commendationem omnis prioris officii sustulit. Non beneficium tollitur, sed beneficii gratia : et efficitur, non ne habeam, sed ne debeam ; tanquam pecuniam aliquis mihi credidit, sed domum meam incendit : pensatum est creditum damno : nec reddidi illi, nec tamen debeo. Eodem modo et hic, qui aliquid benigne aduersus me fecit, aliquid liberaliter, sed postea multa superbe, contumeliose, crudeliter : eo loco me posuit, ut perinde liber aduersus eum essem, quasi non accepissem ; uim beneficiis suis attulit. Colonum suum non tenet, quamuis tabellis manentibus, qui segetem eius proculcauit, qui succidit arbusta : non quia recepit quod pepigerat, sed quia ne reciperet, effecit. Sic debitori suo creditor saepe damnatur, ubi plus ex alia causa abstulit, quam ex crediti petit.

Non tantum inter creditorem et debitorem iudex sedet qui dicat : Pecuniam credidisti ; quid ergo ? pecus abegisti, seruum eius occidisti, agellum, quem non emeras, possides: aestimatione facta, debitor discede, qui creditor ueneras. Inter beneficia quoque et iniurias ratio confertur. Saepe, inquam, beneficium manet, nec debetur, si secuta est dantem poenitentia, si miserum se dixit, quod dedisset, si quum daret, suspirauit,

dire : Vous lui avez prêté de l'argent. Eh bien ! vous lui avez enlevé son troupeau, vous avez tué son esclave, vous possédez un champ que vous n'avez pas acheté : estimation faite, vous vous en retournez débiteur, vous qui étiez venu comme créancier. La même compensation a lieu entre les bienfaits et les injures.	uultum adduxit, perdere se credidit, non donare : si sua causa, aut certe non mea dedit : si non desiit insultare, gloriari, et ubique iactare, et acerbum munus suum facere. Manet itaque beneficium, quamuis non debeat : sicuti quaedam pecuniae, de quibus ius creditori non dicitur; debentur, sed non exiguntur.

Souvent le bienfait subsiste, sans qu'il oblige, si le bienfaiteur se repent, s'il se dit malheureux d'avoir donné, s'il n'a donné qu'en soupirant, en rechignant; s'il a cru perdre plutôt que donner; s'il a donné pour lui-même, plutôt que pour moi; s'il n'a cessé de m'insulter, de se glorifier, de se vanter, de rendre son bienfait amer. Le bienfait subsiste donc, quoiqu'il ne soit pas dû, de même que certaines sommes, pour lesquelles le créancier n'a pas d'action en justice, sont dues, sans pouvoir être exigées.

[6,5] V. Vous m'avez rendu service, ensuite vous m'avez fait une injure : au bienfait reconnaissance est due; et vengeance à l'injure. Non : je ne dois marquer ni reconnaissance, ni ressentiment : du bienfait à l'injure, il y a compensation. Quand nous disons : Je lui ai rendu son bienfait, ce n'est pas que je lui aie rendu précisément ce que j'avais reçu, mais un équivalent : car rendre, c'est donner une chose pour une autre. Et en effet, dans tout paiement on ne rend pas la même somme, mais une somme

[6,5] V. Dedisti beneficium : iniuriam postea fecisti : et beneficio gratia debetur, et iniuriae ultio. Nec ego illi gratiam debeo, nec ille mihi poenam : alter ab altero absoluitur. Quum dicimus : Beneficium illi reddidi, non hoc dicimus, illud nos quod acceperamus reddidisse : sed aliud pro illo. Reddere enim est, rem pro re dare. Quidni ? quum omnis solutio non idem reddat, sed tantumdem. Nam et pecuniam dicimur reddidisse, quamuis numeravimus pro argenteis aureos, quamuis non interuenerint nummi, sed delegatione

pareille. Nous disons : Je lui ai rendu son argent, encore que je lui aie donné de l'or au lieu d'argent; bien que je l'aie payé, même sans espèces, mais par délégation ; et il ne s'en est pas moins reconnu payé.

Il me semble vous entendre dire : Vous perdez vos peines : qu'ai-je affaire de savoir si de ce qui n'est pas dû l'obligation subsiste? Ce sont là de ces niaises subtilités de jurisconsultes, qui soutiennent que l'héritage n'est pas dans le cas de l'usucapion, bien que les choses héréditaires y soient, comme si l'héritage n'était pas la collection des choses héréditaires. Décidez plutôt, ce qui peut rentrer dans la question, si, quand le même homme qui m'a rendu service m'a ensuite fait une injure, je dois acquitter ce service, puis néanmoins me venger de lui, et satisfaire ainsi séparément à deux dettes différentes; ou bien si je dois compenser l'une par l'autre, et me tenir en repos, attendu que le bienfait est effacé par l'injure, et l'injure par le bienfait. Telle est, je le sais, la pratique des tribunaux: quant à la jurisprudence de votre école à cet égard, vous devez la connaître. On sépare les actions, et on les poursuit selon qu'il appartient à chacune. Jamais les formules ne se confondent; si celui qui a déposé de l'argent entre mes mains vient ensuite à me voler, moi, j'aurai contre lui l'action

et uerbis perfecta solutio sit.

Videris mihi dicere : Perdis operam.

Quorsum enim pertinet scire me, an maneat quod non debetur? Iurisconsultorum istae acutae ineptiae sunt, qui hereditatem negant usucapi posse, sed ea quae in hereditate sunt: tanquam quidquam aliud sit hereditas, quam ea quae in hereditate sunt. Illud mihi potius distingue, quod potest ad rem pertinere, quum idem homo beneficium mihi dedit, et postea fecit iniuriam, utrum et beneficium illi reddere debeam, et me ab illo nihilominus vindicare, ac ueluti duobus nominibus separatim respondere : an alterum alteri contribuere et nihil negotii habere, ut beneficium iniuria tollatur, beneficio iniuria. Illud enim uideo in hoc foro fieri; quid in uestra schola iuris sit, uos sciatis. Separantur actiones, et de eo quod agimus, de eodem nobiscum agitur. Non confunditur formula, si qui apud me pecuniam deposuerit, idem mihi postea furtum fecerit, et ego cum illo furti agam, et ille mecum depositi.

de vol; lui, aura contre moi l'action de
dépôt.

[6,6] VI. Les exemples que vous proposez, mon cher Liberalis, sont soumis à des lois fixes qu'il est nécessaire d'observer. Ne confondons pas une loi avec une autre. Chacune a sa marche particulière. Le dépôt et le vol ont chacun leur action propre. Le bienfait n'est soumis à aucune loi.

J'en suis le seul arbitre: je puis comparer en moi-même le bien et le mal qu'on m'a fait, et prononcer si l'on me doit plus, ou bien si je dois davantage. Dans les exemples que vous citez, tout est indépendant de notre volonté. Il faut aller où l'on nous mène. En matière de bienfait, je suis tout à fait indépendant: je juge, sans disjoindre, sans distraire; je traduis au même tribunal l'injure et le bienfait. Autrement, c'est vouloir qu'en même temps j'aime et je haïsse, que je mêle les plaintes avec les remerciements; ce qui est contre le vœu de la nature. Non : mais plutôt, comparant entre eux le bienfait et l'injure, je verrai s'il ne m'est pas encore dû quelque chose. De même, si quelqu'un sur les lignes de mon manuscrit s'avisait d'écrire d'autres lignes, il n'ôterait pas les premiers caractères, mais il les cacherait : ainsi l'injure subséquente fait disparaître le bienfait qui a précédé.

[6,7] VII. Votre visage, sur lequel j'ai promis de me régler, commence à se

[6,6] VI. Quae proposuisti, mi Liberalis, exempla, certis legibus continentur, quas necesse est sequi : lex legi non miscetur.

Utraque sua uia it : depositum habet actionem propriam, tam mehercule quam furtum. Beneficium nulli legi subiectum est : me arbitro utitur ; licet me comparare inter se quantum profuerit mihi quisque, aut quantum nocuerit : tum pronuntiare, utrum plus debeatur mihi, an debeam. In illis nihil est nostrae potestatis : eundem est, qua ducimur. In beneficio tota potestas mea est : ego itaque iudico illa; non separo, nec diduco, sed iniurias ac beneficia ad eundem iudicem mitto. Alioquin iubes me eodem tempore amare et odire, queri et gratias agere : quod natura non recipit.

Potius comparatione facta inter se beneficii et iniuriae, uidebo an etiam ultro mihi debeatur. Quo modo si quis scriptis nostris, alios superne imprimit uersus, priores litteras non tollit, sed abscondit : sic beneficium superueniens iniuria apparere non patitur.

[6,7] VII. Vultus tuus, cui regendum me tradidi, colligit rugas, et trahit frontem

renfrogner, votre front se plisse, comme pour m'avertir que trop longtemps je divague. Vous semblez me dire : "Pourquoi vas-tu tant vers la droite? dirige ici ta course; préfère le rivage". Je ne puis mieux faire. Et si vous croyez qu'il en soit assez dit sur cette question, passons à cette autre : Est-on redevable envers celui qui nous a été utile contre son gré ? J'aurais pu m'expliquer plus clairement, si l'argument ne devait être un peu général, afin de montrer, par une distinction subséquente, qu'il s'agit de cette double question: "Devons-nous à celui qui nous a été utile sans le vouloir; devons-nous à celui qui nous a été utile sans le savoir"? Quant à celui qui nous a fait du bien par contrainte, il est trop manifeste qu'il ne nous oblige pas, pour que nous perdions nos paroles à le prouver. Cette question sera bien facile à résoudre, ainsi que celles de même nature qu'on pourrait soulever, si nous voulons, une fois pour toutes, nous arrêter à cette idée : point de bienfait, si la pensée du bienfaiteur ne le rapporte à nous, et si ensuite cette pensée n'est amicale et bienveillante. On ne rend point grâces aux fleuves, bien qu'ils portent de grands navires, bien que leur cours abondant et perpétuel opère le transport de nos richesses, et qu'ils promènent à travers nos guérets leurs eaux agréables et poissonneuses. Personne ne se croit

quasi longius exeam. Videris mihi dicere: Quo tantum mihi dexter abis? huc dirige cursum. Littus ama. Non possum magis. Itaque si huic satisfactum existimas, illo transeamus, an ei debeatur aliquid, qui nobis inuitus profuit. Hoc apertius potui dicere, nisi propositio deberet esse confusior, ut distinctio statim subsecuta ostenderet utrumque quaeri, an ei deberemus, qui nobis, dum non uult, profuit ; et an ei, qui dum nescit. Nam si quis coactus aliquid boni fecit, quin nos non obliget manifestius est, quam ut ulla in hoc uerba impendenda sint. Et haec quaestio facile expedietur, et si qua similis huic moueri potest, si toties illo cogitationem nostram conuerterimus : beneficium nullum est, nisi quod ad nos primum aliqua cogitatio defert, deinde amica et benigna. Itaque nec fluminibus gratias agimus, quamuis aut magna nauigia patiantur, et ad subuehendas copias largo ac perenni alueo curret, aut piscosa et amoena pinguibus aruis interfluant : nec quisquam Nilo beneficium debere se iudicat, non magis quam odium, si immodicus superfluxit, tardeque recessit : nec uentus beneficium dat, licet lenis et secundus aspiret ; nec utilis et salubris cibus. Nam qui beneficium mihi daturus est, debet non tantum prodesse, sed uelle. Ideo nec mutis animalibus quidquam debetur : et quam multos e periculo uelocitas equi rapuit! nec arboribus : et

redevable envers le Nil, pas plus qu'on ne	quam multos aestu laborantes ramorum
s'avise de lui en vouloir, si sa crue est	opacitas texit! Quid autem interest, utrum
trop élevée et s'il rentre trop tard dans	mihi qui nescit, profuerit, an qui scire
son lit. On ne reçoit pas de bienfait des	non potuit? quum utrique uelle defuerit.
vents, quelque doux et favorable que soit	Quid autem interest, utrum me iubeas nauis,
leur souffle, ni des aliments; quelque	aut uehiculo, aut lanceae debere
utiles et salubres qu'ils soient. Car pour	beneficium : an ei qui aeque quam ista
être mon bienfaiteur, il faut non-	propositum benefaciendi nullum habuit,
seulement m'être utile, mais le vouloir.	sed profuit casu ?

Ainsi, l'on ne doit point de reconnaissance aux animaux muets; et cependant combien d'hommes ont été tirés du péril par la vitesse de leur cheval ! ni aux arbres; et cependant combien d'hommes accablés de chaleur ont trouvé sous leur ombrage épais un abri salutaire ! Or, quelle différence y a-t-il entre celui qui m'a été utile sans le savoir, ou sans avoir la faculté de le savoir? Chez l'un et l'autre il y a eu absence de volonté. Quelle différence y a-t-il entre me prescrire d'avoir de la reconnaissance pour un navire, un char, une lance, ou pour un homme qui, sans plus d'intention de m'obliger que ces objets insensibles, ne m'a servi que par hasard?

[6,8] VIII. On peut recevoir un bienfait à son insu, mais jamais à l'insu du bienfaiteur. Beaucoup de causes fortuites opèrent des guérisons, et ne sont pas pour cela des remèdes; tel homme, pour être tombé dans une rivière très froide, a recouvré la santé; une flagellation a parfois dissipé la fièvre quarte ; une	[6,8] VIII. Beneficium aliquis nesciens accipit, nemo a nesciente. Quo modo multos fortuita sanant, nec ideo remedia sunt, et in flumen alicui cecidisse frigore magno causa sanitatis fuit : quo modo quorundam flagellis quartana discussa est, et metus repentinus animum in aliam curam auertendo suspectas horas fefellit : nec ideo

crainte soudaine, détournant l'attention de l'âme vers un autre objet, a fait passer inaperçus des moments dangereux : toutes ces causes ont pu contribuer au salut, sans être salutaires. De même quelques hommes nous sont utiles sans le vouloir, ou même parce qu'ils ne le veulent pas; nous ne leur devons rien. Et si la fortune a fait tourner à bien leurs desseins pernicieux, pensez-vous que je doive quelque chose à celui qui, voulant me frapper, a frappé mon ennemi? à celui qui m'aurait nui, s'il ne se fût trompé ?

Souvent un témoin, en se parjurant ouvertement, empêche qu'on n'ajoute foi même aux témoins véridiques, et fait plaindre l'accusé comme victime d'un complot. Quelques-uns ont été sauvés par la puissance même qui les opprimait; et les juges, disposés à condamner par justice, n'ont pas voulu condamner par faveur. Ne regardons pas cependant l'oppresseur et le faux témoin comme les bienfaiteurs de l'accusé, quoiqu'ils lui aient été utiles, parce que c'est le but où l'on vise, et non le but atteint qu'il faut considérer; et le bienfait diffère de l'injure, non par l'événement, mais par l'intention. Mon adversaire, en tombant dans des contradictions, en offensant le juge par son insolence, en se bornant à faire entendre un seul témoin, a relevé ma cause. Je ne m'informe pas si son erreur

quidquam horum, etiamsi saluti fuit, salutare est : sic quidam nobis prosunt, dum nolunt, immo quia nolunt ; non tamen ideo illis beneficium debemus, quod pernicioosa illorum consilia fortuna deflexit in melius. An existimas me debere ei quidquam, cuius manus, quum me peteret, percussit hostem meum ; qui nocuisset, nisi errasset ? Saepe hostis dum aperte peierat, etiam ueris testibus abrogauit fidem, et reum uelut factione circumuentum miserabilem reddidit. Quosdam ipsa quae premebat, potentia eripuit : et iudices quem damnaturi erant causa, damnare gratia noluerunt. Non tamen hi reo beneficium dederunt, quamuis profuerint : quia telum quo missum sit, non quo peruenerit, quaeritur, et beneficium ab iniuria distinguit non euentus, sed animus. Aduersarius meus dum contraria dicit, et iudicem superbia offendit, et in unum testem de me rem demittit, causam meam erexit. Non quaero an pro me errauerit, contra me uoluit.

m'est utile ; sa volonté m'était
contraire.

[6,9] IX. Oui, pour être reconnaissant, je [6,9] IX. Nempe ut gratus sim, uelle debeo
dois vouloir faire tout ce que pour idem facere, quod ille, ut beneficium
m'obliger on a dû faire. Quoi de plus daret, debuit. Num quid est iniquius
injuste que de haïr celui qui, dans la homine, qui eum odit, a quo in turba
foule, vous a marché sur le pied, ou qui calcatus, aut respersus, aut quo nollet,
vous a éclaboussé ou poussé un peu hors de impulsus est? Atqui quid est aliud,
votre chemin? Toutefois, quel autre motif quod.illum querelae eximat, quum in re sit
cet homme allègue-t-il pour prévenir nos iniuria, quam nescisse, quid faceret ?
plaintes au sujet de ces actes qui sont Eadem res efficit, ne hic beneficium
des injures réelles, sinon qu'il les a dederit, ne ille iniuriam fecerit ; et
faites sans en avoir l'intention ? La même amicum et inimicum uoluntas facit. Quam
raison empêche qu'il n'y ait bienfait dans multos militiae morbus eripuit ! quosdam,
un cas, ni injure dans l'autre, parce que ne ad ruinam domus suae occurrerent,
c'est l'intention qui fait les amis et les inimicus uadimonio tenuit : ne in
ennemis. Combien en voit-on qu'une maladie piratarum manus peruenirent, quidam
a enlevés au service militaire! Quelques- naufragio consecuti sunt. Nec his tamen
uns ont dû à une assignation de leur beneficium debemus : quoniam extra sensum
ennemi, de ne point se trouver sur les officii casus est : nec inimico cuius nos
lieux au moment où leur maison lis seruauit, dum uexat ac detinet. Non
s'écroulait : d'autres n'ont échappé que est beneficium, nisi quod a bona uoluntate
par un naufrage aux mains des pirates. proficiscitur, nisi illud agnoscit, qui
Toutefois nous ne sommes point redevables dedit. Profuit aliquis mihi, dum nescit ;
dans tous ces cas, parce que le hasard n'a nihil illi debeo : profuit quum uellet
pas la conscience des services qu'il rend; nocere; imitabor ipsum.
pas plus que nous ne devons de
reconnaissance à l'ennemi dont les
poursuites en justice nous ont sauvés,
dors qu'il nous retenait pour nous
tourmenter. Point de bienfait, s'il ne
provient de bonne intention, s'il n'est
avoué par le bienfaiteur. Il m'a servi
sans le savoir; je ne lui dois rien: il

m'a servi en voulant me nuire; j'en ferai
tout autant.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Chapitre X-XIX

Chapitre X-XIX



[6,10] X. Revenons au premier cas. Pour me montrer reconnaissant, vous voulez que je fasse quelque chose ; lui, pour m'obliger, n'a rien fait. Dans le deuxième cas, vous voulez que je rende volontairement ce que l'on m'a donné sans le vouloir. Que dire du troisième, qui par hasard est tombé de l'injure au bienfait? Pour que je vous sois redevable, c'est peu que vous ayez eu l'intention de m'obliger; pour que je ne vous doive rien, il suffit que vous ayez eu l'intention contraire. Car la volonté toute nue ne fait pas le bienfait : mais ce qui ne serait pas un bienfait si la fortune manquait à l'intention la plus pure, la plus complète, n'est pas un bienfait non plus, si la volonté n'a précédé l'événement. Pour m'obliger, il faut que non-seulement vous me soyez utile, mais utile avec intention.

[6,10] X. Ad primum illum reuertamur. Ut gratiam referam, aliquid facere me uis; ipse ut beneficium mihi daret, nihil fecit. Ut ad alterum transeamus, uis me huic gratiam referre, ut quod a nolente accipi, uolens reddam. Nam quid de tertio loquar, qui ab iniuria in beneficium delapsus est? Ut beneficium tibi debeam, parum est uoluisse te dare : ut non debeam, satis est noluisse. Beneficium enim uoluntas nuda non efficit : sed quod beneficium non esset, si optimae ac plenissimae uoluntati fortuna deesset, id aequè beneficium non est, nisi fortunam uoluntas antecessit Non enim profuisse te mihi oportet, ut ob hoc tibi obliger, sed ex destinato profuisse.

[6,11] XI. Cléanthe cite un exemple à ce propos. "J'envoie deux esclaves chercher Platon à l'Académie : l'un d'eux le cherche avec soin dans tout le Portique, parcourt les lieux où il espérait pouvoir le trouver, et revient au logis après des courses aussi fatigantes qu'inutiles : l'autre s'est arrêté devant le premier bateleur qu'il a rencontré, puis, lorsque, flânant et baguenaudant, il s'amusait à jouer avec d'autres esclaves, il a vu passer Platon qu'il ne cherchait pas. De ces deux esclaves nous devons louer celui qui a fait de son mieux ce qui lui était commandé; l'autre, heureux fainéant, mérite les étrivières". C'est la volonté qui, à notre égard, caractérise les services; et voyez encore à quelles conditions elle me lie. C'est peu de vouloir, si l'on ne m'est utile; c'est peu de m'être utile, si on ne l'a voulu. Supposez qu'on ait eu l'intention de me faire un don, et qu'on ne l'ait pas fait; j'ai pour moi la bonne intention, mais je n'ai pas le bienfait, qui, pour être accompli, demande à la fois l'effet et la volonté. Si l'on a eu l'intention de me prêter de l'argent, et qu'on ne l'ait pas fait, je ne suis point débiteur. De même si, avec l'intention de me rendre service, quelqu'un ne l'a pas pu, je serai son ami, mais non son obligé. Je voudrai aussi lui être utile, car il en a eu la volonté à mon égard ; et même si ma fortune, plus

[6,11] XI. Cleanthes exemplo eiusmodi utitur : "Ad quaerendum, inquit, et arcessendum ex Academia Platonem, duos pueros misi; alter totam porticum perscrutatus est, alia quoque loca in quibus illum inueniri posse sperabat, percucurrit, et domum non minus lassus quam irritus rediit : alter apud proximum circutatorem resedit, et dum uagus atque erro uernaculis congregatur et ludit, transeuntem Platonem, quem non quaesierat, inuenit. Illum, inquit, laudabimus puerum, qui, quantum in se erat, quod iussus est fecit : hunc feliciter inertem castigabimus".

Voluntas est, quae apud nos ponit officium , cuius uide quae conditio sit, ut me debito obstringat. Parum est illi uelle, nisi profuit : parum est profuisse, nisi uoluit. Puta enim aliquem donare uoluisse, nec donasse ; animum quidem eius habeo, sed beneficium non habeo : quod consummat et res, et animus. Quemadmodum ei qui uoluit mihi quidem pecuniam credere, sed non dedit, nihil debeo : ita ei qui uoluit mihi beneficium dare, sed non potuit, amicus quidem ero, sed non obligatus. Et uolam illi aliquid praestare : nam et ille uoluit mihi ; ceterum si benigniore fortuna usus praestitero, beneficium dedero, non gratiam retulero. Ille mihi gratiam debebit referre : hinc initium fiet : a me numeratur.

favorable, me permet de l'obliger, ce sera de ma part un bienfait, et non un acte de réciprocité. Il sera envers moi lié par la reconnaissance; et, par ce premier pas, je commencerai à prendre date avec lui.

[6,12] XII. Je pressens ce que vous voulez demander; vous n'avez pas besoin de me le dire, votre visage en dit assez : si quelqu'un, dites-vous, nous oblige pour son propre intérêt, lui devons-nous quelque chose? car souvent je vous entends vous plaindre que les hommes portent au compte d'autrui les services qu'ils se rendent à eux-mêmes. Je vais vous répondre, mon cher Libéralis; mais d'abord je veux scinder cette petite question, et séparer le juste de l'injuste. La différence est grande, entre obliger pour son propre intérêt, et non pour le nôtre, ou pour le sien et le nôtre en même temps. Celui qui, ne regardant que lui-même, nous sert, parce qu'il ne peut se servir lui-même autrement, je le mets au même rang que celui ou qui procure à ses troupeaux les fourrages d'hiver et d'été; qui nourrit ses esclaves, pour qu'ils se vendent mieux; qui engraisse et soigne ses boeufs, ou que le maître d'escrime qui exerce et équipe avec le plus grand soin sa troupe de gladiateurs. Comme dit Cléanthe, il y a loin d'un bienfait à une spéculation.

[6,13] XIII. Néanmoins, je ne suis pas assez injuste pour n'avoir aucune

[6,12] XII. Intelligo iam quid uelis quaerere : non opus est te dicere : uultus tuus loquitur. "Si quis sua causa nobis profuit, eine, inquis, debetur aliquid ? hoc enim saepe te conquerere audio, quod quaedam homines sibi praestant, aliis imputant". Dicam, mi Liberalis : sed prius hanc quaestiunculam diuidam, et rem aequam ab iniqua separabo. Multum enim interest, utrum aliquis beneficium nobis det sua causa, an nostra, an sua et nostra. Ille qui totus ad se spectat, et nobis prodest, quia aliter sibi prodesse non potest, eo loco mihi est, quo qui pecori suo hibernum et aestiuum pabulum prospicit ; eo loco, quo qui captiuos suos, ut commodius uaeneant, pascit, et opimos boues saginat ac defricat; quo lanista, qui familiam suam summa cura exercet atque ornat. Multum, ut ait Cleanthes, a beneficio distat negotiatio.

[6,13] XIII. Rursus non sum tam iniquus, ut nihil ei debeam, qui quum mihi utilis

obligation à celui qui, en faisant mon bien, a fait le sien. Je n'exige point qu'il s'occupe de moi sans aucun retour sur lui-même; au contraire, je désire que le bien qu'il m'aura fait lui soit plus profitable qu'à moi, pourvu qu'en me le faisant il ait eu deux personnes en vue, et qu'il ait partagé entre nous deux.

Quoiqu'il soit en possession de la meilleure part, s'il est vrai qu'il m'ait associé à lui, et qu'il ait songé à nous deux, je suis non seulement injuste, mais encore ingrat, si je ne me réjouis pas de voir que ce qui m'est utile lui est utile

en même temps. C'est le comble de la méchanceté, de n'appeler bienfait que ce qui porte préjudice au donateur. Quant à l'homme qui ne rend service que pour son propre intérêt, ma réponse sera toute différente. Après vous être servi de moi, pourquoi vous vanter de m'avoir été plus utile que je ne l'ai été à vous-même?

"Supposez, dites-vous, que je ne puisse parvenir à une magistrature qu'en rachetant dix citoyens sur un grand nombre de prisonniers, ne me serez-vous pas redevable, si je vous délivre de l'esclavage et des chaînes? cependant je ne l'ai fait que pour moi". A cela je réponds : Ici, vous faites à la fois quelque chose pour vous et quelque chose pour moi : c'est pour vous que vous rachetez, et c'est pour moi que vous me rachetez : il vous suffisait pour votre

esset, fuit et sibi. Non enim exigo, ut sine respectu sui mihi consulat : immo etiam opto, ut beneficium mihi datum, uel magis danti profuerit : dummodo id qui dabat, duos intuens dederit, et inter me seque diuiserit. Licet id ipse ex maiore parte possideat, si modo me in consortium admisit, si duos cogitauit, ingratus sum, non solum iniustus, nisi gaudeo hoc illi profuisse, quod proderat mihi. Summae malignitatis est, non uocare beneficium, nisi quod dantem aliquo incommodo affecit. Aliter illi, qui beneficium dat sua causa, respondebo. Usus me, quare potius te mihi profuisse dices, quam me tibi?

"Putas, inquit, aliter fieri non posse me magistratum, quam si decem captos ciues ex magno captiuorum numero redemero : nihil debebis mihi, quum te seruitute se uinculis liberauero? atqui mea id causa faciam". Aduersus hoc respondeo: Aliquid istic tua causa facis, aliquid mea. Tua, quod redimis; tibi enim ad utilitatem tuam satis est quoslibet redemisse; itaque debeo, non quod redimis me, sed quod eligis : poteris enim et alterius redemptione idem consequi, quod mea. Utilitatem rei partiris mecum, et me in beneficium recipis, duobus profuturum. Praefers me aliis : hoc totum mea causa facis. Itaque si praetorem te factura esset decem captiuorum redemptio, decem autem soli captiui essemus, nemo quidquam tibi deberet ex nobis : quia nihil

intérêt de racheter les premiers venus; aussi je vous suis redevable, non parce que vous me rachetez, mais parce que vous m'avez choisi; car vous pouviez tout aussi bien parvenir à votre but par le rachat d'un autre que par le mien. Vous partagez avec moi le profit de cet acte, et vous m'admettez à la moitié d'un bienfait qui doit profiter à deux personnes. Vous me donnez la préférence sur d'autres; cela, par exemple, vous ne le faites que pour moi. Mais si, pour être élu prêteur, il vous fallait racheter dix captifs, et que nous ne fussions que dix prisonniers, personne de nous ne vous serait en rien redevable; car ici vous auriez eu exclusivement votre intérêt en vue. Je ne cherche point à interpréter les bienfaits avec malveillance : je ne veux pas qu'ils tombent uniquement sur moi, je veux aussi que vous en ayez votre part.

[6,14] XIV. "Eh quoi! dit-on, si j'avais tiré vos noms au sort, et que le vôtre sortit parmi ceux à racheter, ne me devriez-vous rien"? Oui, je vous devrais quelque chose, mais bien peu. Je m'explique. Vous faites pour moi quelque chose, en me donnant la chance du rachat. Mon nom est sorti, c'est un bienfait de la fortune; il a pu sortir, voilà votre bienfait. Vous m'avez mis sur la voie de ce bienfait, dont je dois la plus grande partie à la fortune; mais à vous je dois le pouvoir même d'être redevable envers

haberes, quod cuiquam imputares, a tua utilitate seductum. Non sum invidus beneficii interpres, nec desidero illud mihi tantum dari, sed et tibi.

[6,14] XIV. "Quid ergo, inquit, si in sortem nomina uestra coniici iussissem, et tuum nomen inter redimendos exisset, nihil deberes mihi"? Immo deberem, sed exiguum. Quid sit hoc, dicam. Aliquid istic mea causa facis, quod me ad fortunam redemptionis admittis; quod nomen meum exiit, sorti debeo : quod exire potuit, tibi. Aditum mihi ad beneficium tuum dedisti, cuius maiorem partem fortunae debeo : sed hoc ipsum tibi, quod fortunae debere potui. Illos ex toto praeteribo, quorum mercenarium beneficium est : quod

elle. J'omettrai tout à fait ceux dont le bienfait est mercenaire, gens calculant non pas à qui, mais pour quel prix ils donnent, et qui, dans le bien qu'ils font, ne tiennent compte que d'eux-mêmes.

Quelqu'un me vend du blé : je ne puis vivre, si je n'en achète; mais je ne dois pas la vie, pour en avoir acheté. Je ne considère pas combien était nécessaire une chose sans laquelle je n'aurais pas vécu, mais combien mérite peu de reconnaissance ce que je n'aurais pas eu sans le payer.

En apportant son grain, le marchand n'a point songé à m'assister, mais à gagner.

Ce que j'ai payé, je ne le dois point.

[6,15] XV. "A ce compte, va-t-on me dire, vous prétendez ne devoir à votre médecin qu'une légère récompense; de même qu'à votre instituteur, parce que vous lui avez compté quelque argent, et néanmoins nous

leur accordons une vive affection, un profond respect". A cela on répond qu'il est des choses qui valent plus qu'on ne les paie. Vous achetez du médecin une chose inappréciable, la vie et la bonne santé ; du précepteur qui vous enseigne

les belles-lettres, vous achetez les connaissances libérales qui ornent votre esprit. Ce n'est donc pas la valeur de la chose, mais leur peine qui se paie, parce qu'ils nous sont utiles, et qu'abandonnant

leurs affaires personnelles, ils se consacrent à nous : ils reçoivent non le prix de ce qu'ils méritent, mais la

qui dat, non computat cui, sed quanti daturus sit, quod undique in se conuersum est. Vendit mihi aliquis frumentum : uiuere non possum, nisi emero ; sed non debeo uitam, quia emi. Nec quam necessarium fuerit, aestimo, sine quo uiicturus non fui : sed quam ingratum, quod non habuissem, nisi emissem; in quo inuehendo mercator non cogitauit quantum auxilii allaturus esset mihi, sed quantum lucri sibi. Quod emi, non debeo.

[6,15] XV. "Isto modo, inquit, ne medico quidquam debere te, nisi mercedulam, dices: nec praeceptorum, quia aliquid numeraueris : atqui omnium horum apud nos magna caritas, magna reuerentia est".

Aduersus hoc respondetur, quaedam pluris esse, quam emuntur. Emis a medico rem inaestimabilem, uitam ac ualitudinem bonam : a bonarum artium praeceptore studia liberalia, et animi cultum. Itaque his non rei pretium, sed operae soluitur, quod deseruiunt, quod a rebus suis auocati nobis uacant, mercedem non meriti, sed occupationis suae ferunt.

Aliud tamen dici potest uerius, quod statim ponam, si prius quomodo istud refelli possit, ostendero. "Quaedam, inquit, pluris sunt quam uenerunt, et ob hoc aliquid mihi extra pro illis, quamuis

récompense de leur peine.

On peut encore faire une autre réponse plus vraie que j'exposerai après vous avoir appris à réfuter celle-ci. "Il est, dit-on, certaines choses qui valent plus qu'on ne les paie, et pour lesquelles, bien qu'on les achète, on est encore redevable au delà de ce qu'on a payé". D'abord, qu'importe leur valeur, du moment qu'entre l'acheteur et le vendeur on est convenu du prix? Ensuite, je n'ai pas acheté la chose à son prix, mais au vôtre. "Elle vaut plus, dit-on, qu'elle ne s'est vendue; mais elle n'a pu être vendue davantage: or, le prix des choses dépend des circonstances". Vous aurez beau faire sonner bien haut leur valeur, elles ont été vendues tout ce qu'elles pouvaient l'être; et d'ailleurs, celui qui achète bon marché n'est point redevable au vendeur. Enfin, quand même elles vaudraient mille fois plus, l'estimation ne se règle pas sur l'avantage et l'utilité réelle, mais sur l'usage et le prix courant. Quel prix mettez-vous à la peine du pilote qui traverse les mers; qui, après avoir perdu la terre de vue, vous trace une route assurée à travers les flots, et qui, prévoyant les tempêtes, ordonne tout à coup, au milieu de la sécurité générale, de plier les voiles, de baisser les agrès, et de se tenir prêt contre les coups de la tourmente et contre un ouragan subit? Envers cet homme,

empta sint, debes". Primum, quid interest quanti sint, quum de pretio inter ementem et uendentem conuenerit? Deinde non emi illud suo pretio, sed tuo. "Pluris est, inquit, quam uaeniit. Sed pluris uaenire non potuit; pretium autem cuiusque rei pro tempore est". Quum bene ista laudaueris, tanti sunt, quanto pluris uaenire non possunt; praeterea nihil uenditori debet, qui bene emit. Deinde etiam si pluris ista sont, non tamen ullum istic tuum munus est, ut non ex usa effectuae, sed ex consuetudine et annona aestimetur. Quod tu pretium ponis traicienti maria, et per medios fluctus, quum e terrae conspectu recessit certam secanti uiam, et prospicienti futuras tempestates, et, securis omnibus, iubenti subito uela stringi, armamenta demitti, paratos ad incursum procellae et repentinum impetum stare? huic tamen tantae rei praemium uectura persoluit. Quanti aestimas in solitudine hospitium, in imbre tectum, in frigore balneum, aut ignem? Scio tamen quanti ista consecuturus diuersorium subeam. Quantum nobis praestat, qui labentem domum suscipit! et agentem ex imo rimas insulam incredibili arte suspendit! certo tamen et leui pretio fultura conducitur. Murus nos ab hostibus tutos, et a subitis latronum incursionibus praestat: notum est tamen, illas turres, pro securitate publica

cependant, pour un si grand bienfait, le prix du passage vous fait quitte. Combien

estimez-vous un abri au milieu d'un désert, un toit pendant la pluie, un bain ou feu pendant le froid? Cependant je sais à quel prix je trouverai tout cela dans une auberge. Quel important service nous rend l'homme qui prévoit la chute de notre

maison, qui, lorsque le bâtiment se lézarde et laisse voir des crevasses, en suspend le faite avec un art incroyable! cependant le prix de l'étalement est fixe et modique. Un mur nous met à l'abri des attaques de l'ennemi et des incursions subites des brigands; et cependant on sait combien, pour élever ces tours qui serviront de remparts à la sûreté publique, un maçon peut gagner par jour.

[6,16] XVI. Je ne finirais pas, si j'allais chercher plus loin des exemples pour prouver que de grands bienfaits coûtent peu. Pourquoi donc dois-je au médecin et au précepteur quelque chose de plus, et ne suis-je pas quitte envers eux après les avoir payés? Parce que de médecin et de précepteur ils se transforment en amis; parce qu'ils nous obligent moins par l'art qu'ils nous vendent, que par leur bienveillance et leur attachement. Quant au médecin, qui ne fait que me tâter le pouls, m'inscrire sur la liste de ses visites, me prescrire sans affection ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, je ne lui dois rien de plus,

propugnacula habituras, excitaturus faber quid in diem mereat.

[6,16] XVI. Infinitum erit, si latius exempla conquiram, quibus appareat, paruo magna constare. Quid ergo? quare et medico et praeceptorum plus quiddam debeo, nec aduersus illos mercede defungor? Quia ex medico ne praeceptore in amicum transeunt, et nos non arte quam uendunt, obligant, sed benigna et familiari uoluntate. Itaque medico, si nihil amplius quam manum tangit, et me inter eos, quos perambulat, ponit, sine ullo affectu facienda uitandaue praecipiens, nihil amplius debeo : quia me non tanquam amicum uidit, sed tanquam imperatorem. Ne praeceptorem quidem habeo cur uenerer, si me in grege discipulorum habuit; si non putauit dignum

parce qu'il ne m'a pas visité comme ami, mais comme un client qui le mande. Je n'ai même aucun sujet d'honorer mon précepteur, s'il m'a laissé confondu dans la foule de ses élèves, s'il ne m'a pas jugé digne d'un soin particulier et personnel, s'il n'a pas fixé sur moi son attention, et si, lorsqu'il laissait tomber sa science sur tout le monde, je l'ai plutôt ramassée que reçue de lui. Pourquoi donc devons-nous beaucoup à ces deux hommes? Ce n'est pas que ce qu'ils nous ont rendu valût plus que nous ne l'avons acheté, c'est qu'ils nous ont obligés personnellement. L'un a fait plus qu'on n'exige d'un médecin; il a craint pour moi plus que pour sa réputation d'habileté : il ne s'est pas contenté d'indiquer les remèdes, il les a lui-même administrés. On l'a vu, parmi mes amis inquiets, accourir dans tous les moments critiques. Aucune fonction servile ne lui a paru pénible, aucune ne l'a rebuté. Mes gémissements ont troublé sa sécurité. Lorsque mille autres l'appelaient, c'est moi qu'il a soigné de préférence. Il n'a donné aux autres que le temps que lui laissait mon état. Ce n'est donc pas au médecin, c'est à l'ami que je suis obligé. Quant à l'autre, pour m'instruire il a supporté l'ennui, la fatigue; outre les leçons données en commun, il m'a transmis, il a infiltré en moi des instructions particulières; ses exhortations ont éveillé mes dispositions

propria et peculiari cura, si nunquam in me direxit animum : et quum in medium effunderet quae sciebat, non didici, sed excepi. Quid ergo est, quare istis debeamus multum? non quia pluris est quod uendiderunt quam emimus, sed quia nobis ipsis aliquid praestiterunt. Ille magis pependit quam medico necesse est : pro me, non pro fama artis, extimuit : non fuit contentus remedia monstrare, sed admouit. Inter sollicitos assedit, ad suspecta tempora occurrit : nullum ministerium oneri illi, nullum fastidio fuit. Gemitus meos non securus audiuit : in turba multorum inuocantium ego illi potissima curatio fui ; tantum aliis uacauit, quantum mea ualetudo permiserat. Huic ego non tanquam medico, sed tanquam amico, obligatus sum. Alter rursus docendo et laborem et taedium tulit ; praeter illa quae a praecipientibus in commune discuntur, aliqua instillauit ac tradidit; hortando bonam indolem erexit ; et modo laudibus fecit animum, modo admonitionibus discussit desidiam. Tum ingenium latens et pigrum, iniecta, ut ita dicam, manu, extraxit : nec quae sciebat, maligne dispensauit, quo diutius esset necessarius, sed cupiit, si posset, uniuersa transfundere. Ingratus sum, nisi illum inter gratissimas necessitudines diligo.

naturelles; ses louanges m'ont encouragé;
ses avis ont secoué ma paresse. Il a tiré,
pour ainsi dire, par la main mon esprit
lent et tardif. Il ne m'a pas versé la
science goutte à goutte, pour se rendre
plus longtemps nécessaire; au contraire,
il aurait voulu pouvoir me l'infuser toute
à la fois. Je serais bien ingrat, si je ne
le mettais au nombre de mes plus chers
amis.

[6,17] XVII. Même aux revendeurs des
denrées les plus viles on donne quelque
chose par-dessus le marché, si l'on voit
qu'ils ont mis du zèle à nous satisfaire;
au pilote, au-plus vil artisan, au
journalier, on alloue aussi quelque
gratification. Quant à ces connaissances
relevées qui sont le soutien ou l'ornement
de la vie, celui qui s'imagine ne rien
devoir au delà de ce qu'il a promis de
payer est un ingrat. Ajoutez que la
communication de ces connaissances fait
naître l'amitié : cette union formée, on
paie à l'instituteur aussi bien qu'au
médecin le prix de sa peine; mais on lui
doit toujours le prix du coeur.

[6,18] XVIII. Platon avait passé une
rivière dans une barque, sans que le
batelier demandât rien pour le passage;
prenant cela comme une marque de déférence
pour sa personne, il dit que Platon s'en
tenait pour obligé. Il vit ensuite cet
homme transporter de même plusieurs
personnes gratuitement; alors il déclara

[6,17] XVII. Sordidissimorum quoque
artificiorum institoribus supra
constitutum aliquid adiecimus, si nobis
opera illorum enixior uisa est : et
gubernatori, et opifici uilissimae mercis,
et in diem se locanti corollarium
adpersimus. In optimis uero artibus quae
uitam aut conseruant, aut excolunt, qui
nihil se plus existimat debere quam
pepigit, ingratus est. Adice, quod talium
studiorum traditio miscet amicos ; hoc
quam factum est, tam medico quam
praeceptori pretium operae soluitur, animi
debetur.

[6,18] XVIII. Plato, quum flumen naue
transisset, nec ab illo quidquam portitor
exegisset, honori hoc suo datum credens,
dixit positum illi esse apud Platonem
officium. Deinde paulo post, quum alium
atque alium gratis eadem transueheret
sedulitate, negauit illi iam apud Platonem
positum officium. Nam ut tibi debeam

que Platon était dégagé de toute reconnaissance. Car, pour que je vous sois redevable d'un service, il ne suffit pas de me le rendre, il faut qu'il me soit en outre spécialement destiné. Vous ne pouvez réclamer de personne en particulier ce que vous avez répandu sur tout un peuple. Quoi donc! ne doit-on rien pour un bienfait de ce genre? rien individuellement; je vous paierai avec tout le monde ce que je vous dois avec tout le monde.

[6,19] XIX. "Vous niez, dit-on, que ce soit un bienfait de me faire passer le Pô sans payer"? Oui, je le nie : on m'a sans doute rendu un léger service; mais je ne vois pas là un bienfait : le batelier a eu son intérêt en vue, et non pas le mien assurément. En somme, lui-même ne songe pas à m'accorder personnellement ce bienfait: il le fait ou pour le peuple romain, ou à cause du voisinage, ou dans des vues d'ambition personnelle, parce qu'il attend en revanche quelque autre avantage d'un tout autre prix que le salaire qu'il aurait reçu de chaque passager.

"Mais, dit-on encore, si le souverain donnait le droit de cité à tous les Gaulois, et quelque immunité aux Espagnols, tous les particuliers gaulois ou espagnols ne lui devraient donc rien"? Pourquoi non? seulement ils lui devraient non pas un bienfait personnel, mais leur part d'un bienfait public. "Le prince,

aliquid, pro eo quod praestas, debes non tantum mihi praestare, sed tanquam, mihi ; non potes ob id quemquam appellare quod spargis in populum. Quid ergo? nihil tibi debebitur pro hoc ? tanquam ab uno, nihil ? cum omnibus soluam, quod tibi cum omnibus debeo.

[6,19] XIX. "Negas, inquit, ullum dare beneficium eum, qui me gratuita naue per flumen Padum tulit"? Nego. Aliquid boni facit, beneficium non dat; facit enim sua causa, aut utique non mea. Ad summam, ne ipse quidem se mihi beneficium iudicat dare : sed aut reipublicae, aut uiciniae, aut ambitioni suae praestat, et pro hoc aliud quoddam commodum exspectat, quam quod a singulis recepturus est. "Quid ergo, inquit, si princeps ciuitatem dederit omnibus Gallis, si immunitatem Hispanis, nihil hoc nomine singuli debebunt"? Quidni debeant ? debebunt autem non tanquam proprium beneficium, sed tanquam publici partem. "Nullam, inquit, habuit cogitationem mei. Illo tempore, quo uniuersis proderat, noluit mihi proprie ciuitatem dare, nec in me direxit animum. Ita quare ei debeam qui me sibi non substituit, quum facturum esset quod fecit"? Primum, quum cogitauit Gallis omnibus prodesse, et mihi cogitauit

dit-on encore, n'a nullement songé à moi. prodesse ; eram enim Gallus : et me, etiam
Au moment où il le conférait à la nation si non mea, publica tamen nota
il n'a pas eu proprement l'intention de me comprendre. Deinde ego quoque illi non
donner, à moi, le droit de cité, et jamais tanquam proprium debebo, sed commune :
il n'a pensé à moi. Quelle reconnaissance unus e populo, non tanquam pro me solum,
lui devrais-je donc pour une action dans sed tanquam pro patria conferam.

laquelle il n'a pas eu en vue mon
intérêt"? Premièrement, quand il a pensé à
faire du bien à tous les Gaulois, il a
pensé aussi à m'obliger, car j'étais
Gaulois; et bien qu'il n'ait pas été fait
mention expresse de moi, j'étais compris
sous cette désignation générale. En second
lieu, et quoique, à titre particulier, je
ne doive rien, je dois néanmoins à titre
public; comme individu, je ne paierai pas
comme pour mon compte, mais je
contribuerai pour celui de la patrie.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Chapitre XX-XXIX

Chapitre XX-XXIX



[6,20] XX. Si quelqu'un prête de l'argent à ma patrie, je ne me dirai point son débiteur; et, candidat ou accusé, je ne reconnaitrai pas la dette: toutefois, pour la rembourser, je fournirai ma quote-part.

De même, un présent fait au public n'engage point ma gratitude : on m'a donné quelque chose, il est vrai, mais sans m'avoir personnellement en vue; on m'a donné quelque chose; mais sans le savoir : je m'avouerai cependant redevable jusqu'à un certain point, parce que, bien que par un long détour, le bienfait est parvenu jusqu'à moi. Pour qu'une action m'oblige il faut qu'elle soit faite à cause de moi. "De cette façon-là, dit-on, vous ne devez rien au soleil ni à la lune; car ce n'est pas pour vous qu'ils se meuvent". Mais comme ils se meuvent pour conserver l'univers, ils se meuvent aussi pour moi,

[6,20] XX. Si quis patriae meae pecuniam credat, non dicam me illius debitorem, nec hoc aes alienum profitebor aut candidatus, aut reus : ad exsoluendum tamen hoc portionem meam dabo. Sic istius muneris quod uniuersis datur, debitorem me nego : quia mihi dedit quidem, sed non propter me : et mihi quidem, sed nesciens an mihi daret : nihilominus aliquid mihi dependendum sciam, quia ad me quoque circuitu longo peruenit. Propter me factum debet esse, quod me obliget. "Isto, inquit, modo, nec lunae nec soli quidquam debes : non enim propter te mouentur". Sed quum in hoc moueantur, ut uniuersa conseruent, et pro me mouentur : uniuersorum enim pars sum. Adice nunc, quod nostra et horum conditio dissimilis est. Nam qui mihi prodest, ut per me prosit et sibi, non dedit beneficium, quia

puisque je fais partie de l'univers.
 Ajoutez maintenant que notre état et celui
 de ces astres diffèrent essentiellement;
 car celui qui me fait du bien pour s'en
 faire aussi à lui-même, n'est pas devenu
 par là mon bienfaiteur, puisqu'il m'a fait
 l'instrument de son propre avantage. Mais
 si la lune et le soleil nous sont utiles,
 ce n'est pas dans l'intention d'être
 utiles à eux-mêmes. En effet, que
 pourrions-nous faire pour eux?

[6,21] XXI. "Je croirais, dites-vous, que
 le soleil et la lune veulent nous être
 utiles, s'ils pouvaient ne le vouloir pas;
 or, il n'est point en leur puissance de ne
 pas se mouvoir; je les défie bien de
 s'arrêter et de suspendre leurs
 révolutions". Cette objection, voyez
 combien de manières on la réfute. On ne
 veut pas moins, pour être dans
 l'impossibilité de ne pas vouloir : au
 contraire, c'est une grande marque d'une
 ferme et constante volonté, de ne pouvoir
 même changer. Il est impossible à l'homme
 de bien de ne pas faire ce qu'il fait; car
 il cesserait d'être homme de bien, s'il ne
 le faisait. Ainsi l'homme de bien ne
 répand de bienfaits, que parce qu'il fait
 ce qu'il doit, et qu'il lui est impossible
 de ne pas faire ce qu'il doit. D'ailleurs,
 il y a bien de la différence entre dire :
 Il n'a pas le pouvoir de ne pas agir
 ainsi, parce qu'il y est forcé; ou bien :
 Il ne peut pas ne pas le vouloir. Car,

me instrumentum utilitatis suae fecit. Sol
 autem et luna etiam si nobis prosunt sua
 causa, non in hoc tamen prosunt, ut per
 nos prosint sibi ; quid enim nos illis
 conferre possumus ?

[6,21] XXI. "Sciam, inquit, solem ac lunam
 nobis uelle prodesse, si nolle potuerint :
 illis autem non licet non moueri ; ad
 summam, consistant, et opus suum
 intermittant ! Hoc uide quot modis
 refellatur. Non ideo minus uult, qui non
 potest nolle : immo maximum argumentum est
 firmæ uoluntatis, ne mutari quidem posse.
 Vir bonus non potest non facere, quod
 facit : non enim erit bonus, nisi fecerit;
 ergo nec bonus uir beneficium dat, quia
 facit quod debet : non potest autem non
 facere quod debet. Praeterea multum
 interest, utrum dicas, non potest hoc non
 facere, quia cogitur : an, Non potest
 molle. Nam si necesse est illi facere, non
 debeo ipsi beneficium, sed cogenti. Si
 necesse est illi uelle ob hoc, quia nihil
 habet melius quod uelit, ipse se cogit.
 Ita quod tanquam coacto non deberem,
 tanquam cogenti debeo. "Desinant, inquit,
 uelle"! Hoc loco tibi illud occurrat. Quis
 tam demens est, ut eam neget uoluntatem

s'il est contraint de le faire, ce n'est pas à lui que je suis redevable du bienfait, mais à celui qui l'y a contraint. Mais s'il est contraint d'avoir cette volonté, parce qu'il n'a rien de mieux à vouloir, c'est lui-même qui se contraint; et ce dont je ne lui serais pas redevable comme forcé et contraint, je le lui dois comme exerçant cette contrainte.

"Que les astres, dites-vous, cessent de vouloir"! Ici, arrêtez-vous sur cette pensée. Quel est l'homme assez dépourvu de raison pour refuser le nom de volonté à celle qui n'a pas à craindre de cesser ni changer jamais ? loin de là, il semble qu'aucun ne doive avoir la volonté plus prononcée, que celui dont la volonté est si constante qu'elle est éternelle? Et si l'on accorde la volonté à celui qui peut ne vouloir pas, refusera-t-on la volonté à celui qui, par sa nature, est dans l'impossibilité de ne pas vouloir ?

[6,22] XXII. "Eh bien! dit-on, s'ils le peuvent, qu'ils s'arrêtent"! Cela revient à dire : Que tous ces corps, séparés par d'immenses intervalles, et coordonnés pour le maintien de l'univers, quittent leurs postes; qu'une confusion soudaine dans la nature précipite les astres sur les astres; que, rompant leur harmonie, les corps célestes tombent et s'abîment; que l'action de cette vitesse extrême qui devait transmettre le mouvement à travers tant de siècles, soit tout à coup

esse, cui non est periculum desinendi uertendique se in contrarium : quum ex diuerso nemo aeque uideri debeat uelle, quam cuius uoluntas usque eo certa est, ut aeterna sit? An si is quoque uult, qui potest statim nolle, is non uidebitur uelle, in cuius naturam non cadit nolle ?

[6,22] XXII. "Agedum, inquit, si possunt, resistant"! Hoc dicis : Omnia ista ingentibus interuallis diducta, et in custodiam uniuersi disposita, stationes suas deserant, subita confusione rerum sidera sideribus incurrant, et rupta rerum concordia in ruinam diuina labantur, contextusque uelocitatis citatissimae, in tot saecula promissas uices, in medio itinere destituat, et quae nunc eunt alternis redeuntque opportunis libramentis, mundum ex aequo temperantia,

suspendue; que ces planètes qui vont et reviennent alternativement, et dont les contre-poids tiennent le monde en équilibre, s'embrasent à la fois d'un subit incendie; enfin, que l'infinie variété des êtres se résolve et se confonde en une seule ruine : Que le feu, maître de l'espace, cède ensuite à la nuit inerte, et qu'un abîme sans fond absorbe tant de dieux! Faut-il donc que, pour vous convaincre, tout s'anéantisse? Les mouvements de l'univers vous servent même en dépit de vous; c'est pour vous qu'ils s'opèrent, quoiqu'ils aient encore une cause première et supérieure.

[6,23] XXIII. Ajoutez encore qu'aucune cause extérieure ne peut contraindre les dieux; leur immuable volonté leur sert de loi : ils ont établi des règles qu'ils ne changeront jamais. Aussi ne peut-on admettre qu'ils agissent contre leur gré; car ils ont voulu que les choses qu'ils ne pouvaient cesser de faire durassent éternellement; et jamais ils ne se repentent de leur première résolution. Sans doute il ne leur est pas permis de s'arrêter et de marcher en sens contraire, mais par la seule raison que leur propre puissance les maintient dans la même résolution; ce n'est point par faiblesse qu'ils y persistent, mais parce qu'ils ne peuvent s'écarter de la meilleure route, et que telle est la direction qu'ils ont déterminée. Dans cette première ordonnance

repentino concrementur incendio, et ex tanta uarietate soluantur, atque eant in unum omnia ! Ignis cuncta possideat, quem deinde pigra nox occupet, et profunda uorago tot deos sorbeat ! Est tanti, ut tu coarguaris, ista concidere? Prosunt tibi etiam inuito, euntque ista tua causa : etiamsi maior illis alia, ac prior causa est.

[6,23] XXIII. Adice nunc, quod non externa cogunt deos, sed sua illis in legem aeterna uoluntas est : statuerunt, quae non mutarent. Itaque non possunt uideri facturi aliquid, quamuis nolint : quia quidquid desinere non possunt, perseuerare uoluerunt : nec unquam primi consilii deos paenitet. Sine dubio stare illis et desciscere in contrarium non licet : sed non ob aliud, quam quia uis sua illos in proposito tenet ; nec imbecillitate permanent, sed quia non libet ab optimis aberrare, et sic ire decretum est. In prima autem illa constitutione, quum uniuersa disponent, etiam nostra uiderunt, rationemque hominis habuerunt. Itaque non possunt uideri sua tantum causa decurrere, et explicare opus suum, quia pars operis sumus et nos.

qu'ils suivirent en formant l'univers, ils se sont aussi occupés de nos destinées, et leur providence est descendue jusqu'à l'homme. Aussi ne pouvons-nous supposer que ce soit pour eux-mêmes qu'ils parcourent les espaces et qu'ils déploient leurs magnifiques ouvrages, car nous-mêmes nous faisons partie de leurs oeuvres. Nous devons donc de la reconnaissance au soleil, à la lune et aux autres divinités : car, encore bien que ce ne soit pas exclusivement pour nous qu'ils opèrent leurs révolutions, cependant, en s'élevant à des régions plus élevées, ils ne laissent pas de nous prêter leur assistance. Ajoutez qu'ils le font avec intention : nous leur devons donc de la reconnaissance, puisque ce n'est pas à leur insu que leurs bienfaits nous arrivent, et qu'ils savaient que nous devions recevoir ceux dont nous jouissons. Et encore que leur projet arrêté fût plus vaste et le but de leurs travaux plus élevé que la conservation des choses mortelles, néanmoins, dès le commencement du monde, leur prévoyance s'est étendue jusqu'à nos besoins; et l'ordonnance de l'univers, telle que nous la voyons, fait assez voir que l'avantage des hommes n'a pas été un de leurs derniers soins. On doit une pieuse affection à ses parents et cependant combien en est-il qui ont cherché la jouissance sans avoir l'intention d'engendrer! Pour les dieux, Debemus ergo et soli, et lunae, et ceteris coelestibus beneficium, quia etiamsi potiora illis sunt, in quae oriuntur, nos tamen in maiora ituri iuvant. Adice, quod ex destinato iuvant ; ideoque obligati sumus, qui non in beneficium ignorantium incidimus, sed haec quae accipimus, accepturos scierunt : et quanquam maius illis propositum sit, maiorque actus sui fructus, quam servare mortalia ; tamen in nostras quoque utilitates a principio rerum praemissa mens est, et is ordo mundo datus, ut appareat curam nostri non inter ultima habitam. Debemus parentibus nostris pietatem ; et multi non ut gignerent, coierunt. Dii non possunt videri nescisse quid effecturi essent, quum omnibus alimenta protinus, et auxilia prouiderunt : nec eos per negligentiam genuere, quibus tam multa generabant. Cogitavit enim nos ante natura, quam fecit: nec tam leue opus sumus, ut illi potuerimus excidere. Vide quantum nobis permiserit, quam non intra homines humani imperii conditio sit! uide in quantum corporibus uagari liceat, quae non coeruit fine terrarum, sed omnem in partem sui misit ! uide animi quantum audeant, quemadmodum soli aut nouerint deos, aut quaerant, et mente in altum data diuina comitentur ! Scias, non esse hominem tumultuarium et incogitatum opus. Inter maxima rerum suarum, natura nihil habet quo magis gloriatur, aut certe cui

on ne peut supposer qu'ils ignoraient ce qu'ils faisaient, puisque à la fois ils nous ont pourvus d'aliments et de secours : ce ne peut être sans y songer qu'ils ont créé des êtres pour lesquels ils en ont créé tant d'autres.

Certainement la nature a pensé à nous avant de nous produire, et nous ne sommes pas une création si chétive, que nous soyons tombés fortuitement de ses mains.

Voyez quelle puissance elle nous a confiée; ce n'est pas sur l'homme seulement que s'étend l'empire de l'homme!

Voyez jusqu'où nos corps peuvent se porter : les limites des continents ne sauraient nous arrêter; toutes les parties de la nature nous sont ouvertes : Voyez jusqu'où peuvent s'élever nos esprits; comme ils ont seuls la connaissance des dieux; comme ils la cherchent; comme, par un sublime enthousiasme, ils s'élancent au milieu des intelligences célestes!

Sachez donc que l'homme n'est pas une oeuvre faite au hasard et sans réflexion. La nature, parmi ses meilleurs ouvrages, n'en a pas dont elle soit plus glorieuse, ou du moins à qui elle fasse plus de gloire. Quelle fureur est-ce donc de contester aux dieux leurs bienfaits!

Comment sera-t-on reconnaissant envers les hommes que l'on ne peut payer de retour sans qu'il en coûte, quand on ne se croira pas redevable envers des êtres dont nous avons reçu les plus grands bienfaits, qui

glorietur. Quantus iste furor est, controuersiam diis muneris sui facere !

Quomodo aduersus eos hic erit gratus, quibus gratia referri sine impendio non potest, qui negat ab his accepisse se a quibus quum maxime accipit : qui et semper daturi sunt, et nunquam recepturi ? Quanta autem peruersitas, ob hoc alicui non debere, quia etiam infortiati benignus est, et continuationem ipsam, seriemque beneficiorum, argumentum uocare necessario dantis ! Nolo ! sibi habeat ! quis illum rogat ? et omnes alias impudentis animi uoces his adstrue : non ideo de te minus meretur is, cuius liberalitas ad te, etiam dum, negas, peruenit; cuiusque beneficiorum uel hoc maximum, quod etiam querenti daturus est.

nous les continueront sans cesse, et qui ne demanderont jamais de retour? Quelle perversité de ne point se croire redevable envers un bienfaiteur qui se montre libéral même envers celui qui le renie, et de tirer de la continuité même et de l'enchaînement de ses bienfaits la preuve d'une bienfaisance contrainte et forcée ! Je ne veux pas de ses présents; qu'il les garde! qui lui demande rien? Accumulez ces expressions et d'autres semblables, dictées par une impudente effronterie, vous n'en éprouverez pas moins la bienfaisance de celui dont la libéralité vous prévient, lors même que vous osez la nier, et dont le plus grand des bienfaits est de vous en accorder en dépit de vos plaintes.

[6,24] XXIV. Ne voyez-vous pas comme les parents contraignent la tendre enfance de leur progéniture à endurer des contrariétés salutaires ? Quoique l'enfant pleure et résiste, on le soigne attentivement ; et de peur qu'une liberté hâtive ne lui déforme les membres, on les assujettit pour qu'ils se développent comme il faut. Bientôt on leur inculque les arts et les sciences, et la crainte triomphe de la mauvaise volonté. Enfin, on façonne la jeunesse fougueuse à la frugalité, à la pudeur, aux bonnes mœurs ; et si elle se montre peu docile, on emploie la contrainte. Lorsque des jeunes gens déjà maîtres d'eux-mêmes, par

[6,24] XXIV. Non uides, quemadmodum teneram liberorum infantiam parentes ad salubrium rerum patientiam cogant ? Flentium corpora, ac repugnantium, diligenti cura fouent : et ne membra libertas immatura detorqueat, in rectum exitura constringunt : et mox liberalia studia inculcant, adhibito timore nolentibus. Ad ultimum, audacem iuuentam frugalitati, pudori, moribus bonis, si parum sequitur, coactam applicant. Adolescentibus quoque, ac iam potentibus sui, si remedia metu aut intemperantia reiiciunt, uis adhibetur ac seruitus. Itaque beneficiorum maxima sunt, quae a

crainte ou par intempérance, repoussent les remèdes nécessaires, on les soumet à la force et même à l'esclavage. Les plus grands bienfaits sont donc ceux que nous recevons de nos parents, sans le savoir ou sans le vouloir.

[6,25] XXV. A ces ingrats qui repoussent les bienfaits, non parce qu'ils les dédaignent, mais pour s'affranchir de la reconnaissance, ressemblent ceux qui, au contraire, dans l'exagération de leur gratitude, souhaitent qu'il arrive quelque disgrâce à ceux qui les ont obligés, afin d'avoir occasion de leur faire connaître combien ils se souviennent du bienfait.

Est-ce là bien agir ? est-ce de la bienveillance, je le demande? La disposition de ces gens-là rappelle les transports indiscrets de ces amants furieux, qui souhaitent l'exil à leur maîtresse pour l'accompagner dans sa fuite et dans sa retraite : la pauvreté, pour venir, par leurs dons, au-devant de ses besoins : la maladie, pour la soigner au chevet du lit ; leur amour leur inspire les mêmes vœux que la haine pourrait former. Il y a peu de différence entre la haine et un fol amour.

On voit tomber dans le même travers ces amis qui désirent malheur à leurs amis, pour les en tirer, et qui vont à la bienfaisance par la voie du mal. Combien ne vaudrait-il pas mieux s'abstenir d'obliger, que de chercher par un crime

parentibus. accipimus, dum aut nescimus, aut nolumus.

[6,25] XXV. His ingratis, et repudiantibus beneficia non quia nolunt, sed ne debeant, similes sunt ex diuerso nimis grati; qui aliquid incommodi precari solent his quibus obligati sunt ; aliquid aduersi, in quo affectum memorem accepti beneficii approbent. An hoc recte faciant, et pia uoluntate, quaeritur : quorum animus simillimus est prauo amore flagrantibus, qui amicae suae optant exsilium, ut desertam fugientemque comitentur : optant inopiam, ut magis desideranti donent : optant morbum, ut assideant: et quiquid inimicus optaret, amantes uouent. Fere idem itaque exitus est odii, et amoris insani.

Tate quiddam et his accidit, qui amicis incommoda optant, quae detrahant, et ad beneficium iniuria ueniunt : quum satius sit uel cessare, quam per scelus officio locum quaerere. Quid si gubernator a diis tempestates infestissimas et procellas petat, ut gratior ars sua periculo fiat? quid si imperator deos oret, ut magna uis hostium, circumfusa castris, fossas subito impetu compleat, et uallum trepidante exercitu conuellat, et in ipsis portis infesta signa constituat, quo maiore cum

l'occasion de rendre service ! Que dirait-on d'un pilote qui demanderait aux dieux les tempêtes et les orages les plus affreux, afin de rendre par le péril son habileté plus agréable? Que dirait-on d'un général qui invoquerait les dieux pour voir une nombreuse troupe d'ennemis cerner son camp, franchir ses fossés dans une attaque soudaine, arracher ses retranchements devant son armée tremblante, enfin, planter ses drapeaux aux portes mêmes du camp : le tout pour avoir plus de gloire à remédier aux désastres et à la déroute de son parti ? C'est toujours faire prendre à ses bienfaits une route détestable, que d'invoquer les dieux contre celui qu'on se dispose à secourir, et de vouloir le voir terrassé, avant de le relever. C'est une gratitude perverse et inhumaine, que celle qui forme des vœux contre ceux à qui elle ne peut manquer sans crime.

[6,26] XXVI. "Mon vœu, dit-on, ne lui fait aucun mal, parce que je souhaite en même temps le mal et le remède". Vous avouez là un léger tort, moindre pourtant que si vous souhaitiez le péril sans le remède. Il y a de la méchanceté à me plonger dans l'eau pour m'en tirer ; à me renverser pour me relever ; à m'emprisonner pour me relâcher. Ce n'est pas un bienfait que la cessation d'une injure ; et ce n'est jamais un service, d'ôter le mal que soi-même on avait causé. Ne me blessez pas,

gloria rebus lapsis profligatisque succurrat? Omnes isti beneficia sua detestabili uia ducunt, qui deos contra eum aduocant, cui ipsi affuturi sunt, et ante illos sterni, quam erigi uolunt. Inhumana ista peruerse grati animi natura est, contra eum optare, cui honeste deesse non possis.

[6,26] XXVI. "Non nocet illi uotum meum, inquit, quia simul opto et periculum, et remedium". Hoc dicis, nonnihil te peccare, sed minus quam si sine remedio periculum optares. Nequitia est, ut extrahas, mergere ; euertere, ut suscites ; ut emittas, includere. Non est beneficium, iniuriae finis : nec unquam id detraxisse meritum est, quod ipse, qui detraxit, intulerat. Non uulneres me malo, quam sanes ; potes inire gratiam, si quia uulneratus sum, sanas : non, si uulneras,

cela vaut mieux que de me guérir. Vous pouvez acquérir des droits à ma reconnaissance en guérissant ma blessure, mais non en me blessant pour me guérir. Une cicatrice ne fait plaisir que parce qu'elle vient après la blessure: celle-ci vient-elle à se fermer, nous en sommes fort aises ; mais nous aimerions mieux n'avoir pas été blessés. Un pareil souhait pour celui qui n'aurait rien fait pour vous, serait encore inhumain; combien l'est-il davantage à l'égard de celui qui vous a fait du bien !

[6,27] XXVII. "Je souhaite en même temps, dit-on encore, de lui porter secours". Premièrement, si je vous interromps au milieu de votre vœu, vous êtes déjà ingrat; car je n'ai pas encore entendu ce que vous voulez faire pour lui; je sais seulement le mal que vous lui souhaitez. Ce sont des inquiétudes, des craintes et quelque chose de pire encore que vous appelez sur sa tête : vous souhaitez qu'il implore assistance; voilà qui est contre lui : vous souhaitez qu'il ait besoin de votre aide ; voilà qui est pour vous: vous ne voulez pas le secourir, mais seulement vous acquitter. Se hâter de la sorte, c'est avoir plus envie d'être quitte, que de payer. Ainsi, la seule partie de votre vœu qui pourrait passer pour honnête, celle qui consiste à ne pas vouloir être redevable, est encore une preuve honteuse d'ingratitude: car, ce que vous souhaitez,

ut sanandus sim. Nunquam cicatrix, nisi collata uulneri, placuit : quod ita coissemus, ut non fuisset mallemus. Si hoc ei optares, cuius nullum beneficium haberes, inhumanum erat uotum ; quanto inhumanius ei optas, cui beneficium debes?

[6,27] XXVII. "Simul, inquit, ut possim ferre illi opem, precor". Primum, ut te in media parte uoti tui occupem, iam ingratus es ; nondum audio quid illi uelis praestare ; scio, quid illum uelis pati. Soltlicitudinem illi et metum, et maius aliquod imprecaris malum : optas, ut ope indigeat ; hoc contra illum est : optas ut tua indigeat ope ; hoc pro te est : non succurrere uis illi, sed soluere. Qui sic properat, ipso solui uult, non soluere. Ita quod unum in uoto tuo honestum uideri poterat, ipsum turpe et ingratum est, nolle debere ; optas enim, non ut tu facultatem habeas referendae gratiae, sed ut ille necessitatem implorandae. Superiorem te facis, et, quod nefas est, bene meritum ad pedes tuos mittis ; quanto satius est, honesta uoluntate debere, quam per malam rationem soluere ? Si infitiareris quod acceperas, minus

c'est moins la faculté de rendre la pareille, que pour votre ami la nécessité d'implorer ce retour. Vous voulez acquérir la supériorité sur lui, ce qui est fort mal; vous voulez que celui qui vous a rendu service se jette à vos pieds : combien ne vaut-il pas mieux être de bon coeur redevable, que de s'acquitter par de mauvais moyens ! En niant le bien qu'il vous a fait, vous seriez moins coupable; votre bienfaiteur ne perdrait que ce qu'il vous a donné. Maintenant vous voulez, par la perte de tous ses biens, le faire tomber dans votre dépendance, et, par le renversement de sa fortune, le ravalier au-dessous de ses bienfaits ; et vous prétendez ensuite que je voie en vous un homme reconnaissant? Osez proférer ce voeu devant celui que vous prétendez vouloir servir. Appelez-vous un voeu favorable celui dont une moitié appartient à la reconnaissance, et l'autre à la haine, et qu'on croirait venir d'un adversaire, d'un ennemi, si l'on en supprimait les derniers mots ? On voit aussi des ennemis désirer prendre certaines villes pour les conserver, désirer vaincre pour pardonner aux vaincus ; et ce ne sont pas moins là des souhaits d'ennemis, chez qui la clémence ne vient qu'à la suite de la cruauté. Enfin, que penser d'un voeu dont personne ne désirerait moins l'accomplissement que celui pour qui vous le formez ? Vous êtes très coupable envers

peccares : nihil enim nisi quod dederat, amitteret; nunc uis illum subiici tibi iactura rerum suarum, et status mutatione in id deuocari, ut infra beneficia sua iaceat : gratum te putabo ? coram eo, cui prodesse uis, opta. Votum tu istud uotas, quod inter gratum et inimicum potest diuidi? quod non dubites aduersarium et hostem fecisse, si extrema taceantur? Hostes quoque optauerunt capere quasdam urbes, ut seruarent : et uincere quosdam, ut ignoscerent ; nec ideo non hostilia uota : in quibus, quod mitissimum est, post crudelitatem uenit. Denique qualia esse iudicas uota, quae nemo tibi minus uolet, quam is pro quo fiunt, succedere ? pessime cum eo agis, cui uis a diis noceri, a te succurri : inique cum ipsis diis. Illis enim durissimas partes imponis, tibi humanas ; ut tu prosis, dii nocebunt? Si accusatorem submitteres, quem deinde remoueres, si aliqua illum lite implicares, quam subinde discuteres, nemo de tuo scelere dubitaret; quid interest, utrum istud fraude tentetur, an uoto? nisi quod potentiores illi aduersarios quaeris. Non est quod dicas : "Quam enim illi iniuriam facio"? Votum tuum aut superuacuum est, aut iniuriosum : immo iniuriosum, etiamsi irritum. Quidquid non efficis, dei munus est : iniuria uero, quidquid optas. Sat est : tibi non aliter debemus irasci, quam si feceris.

celui à qui vous voulez que les dieux fassent du mal, afin que vous puissiez lui faire du bien ; vous n'êtes pas moins criminel envers les dieux. Vous leur assignez un rôle de cruauté, et vous vous attribuez un rôle d'humanité : les dieux feront le mal, et vous ferez le bien? Si vous suscitez contre lui un accusateur, pour l'écarter ensuite; si vous l'engagez dans les embarras d'un procès, pour les dissiper ultérieurement, personne n'hésiterait à voir là un crime. Quelle différence entre les voies frauduleuses et le vœu que vous formez, sinon que vous invoquez contre lui des adversaires bien plus puissants Et n'allez pas dire: "Quel tort lui fais-je"? Votre souhait est vain, ou bien il est nuisible, ou plutôt il serait nuisible, quand même il serait vain. Si ce que vous désirez n'arrive point, c'est par le bienfait des dieux ; mais c'est le mal que vous avez désiré. Cela suffit : on doit vous en savoir aussi mauvais gré que si vous l'aviez fait.

[6,28] XXVIII. On répond : "Si mes vœux eussent été exaucés, ils l'auraient été aussi quant à votre sûreté". D'abord, vous me souhaitez un péril certain, sujet à un secours incertain; secondement, supposez de part et d'autre une égale certitude : c'est le mal qui vient le premier. En outre, seul vous savez la nature de votre vœu; moi, je suis surpris par la tempête, doutant du port et du secours. Quel

[6,28] XXVIII. "Si uota, inquit, ualuissent, et in hoc ualuissent, ut tutus esses". Primum, certum mihi optas periculum sub incerto auxilio; deinde utrumque certum puta: quod nocet, prius est. Praeterea, tu conditionem uoti tui nosti : me tempestas occupauit, portus ac praesidii dubium. Quantum existimas tormentum, etiamsi accepero, eguisse ? etiamsi seruatus fuero, trepidasse ?

tourment ! songez-y vous-même, si je reçois, quel tourment d'avoir eu besoin ! si j'en réchappe, d'avoir tremblé ! si l'on m'absout, d'avoir été accusé ! La cessation de la crainte n'a jamais autant de charme qu'une sécurité solide et inébranlable.

Souhaitez de pouvoir me rendre la pareille, quand j'en aurai besoin ; ne me souhaitez pas ce besoin. Si vous en aviez eu le pouvoir, le mal que vous me souhaitez, vous l'eussiez fait vous-même.

[6,29] XXIX. Combien est plus honnête cet autre vœu : je souhaite qu'il soit toujours en position d'accorder des bienfaits et jamais d'en avoir besoin ! Qu'il soit toujours pourvu des moyens de se montrer bienveillant, libéral, secourable, et que chez lui il n'y ait jamais impossibilité d'accorder des bienfaits, ni sujet de se repentir de les avoir accordés : que son âme, déjà si naturellement portée à l'humanité, à la miséricorde, à la clémence, soit encouragée, provoquée au bien par la foule des hommes reconnaissants : que toujours ceux-ci soient prêts à le payer de retour, mais qu'il ne soit pas, lui, dans la nécessité de les mettre à l'épreuve ; qu'envers personne il ne soit dur et insensible, mais qu'il n'ait à réclamer la pitié de personne, que, toujours égale pour lui, la fortune persévère à ne lui faire éprouver la gratitude de personne autrement que de cœur et d'intention.

etiamsi absolutus fuero, causam dixisse? Nullius metus tam gratus est finis, ut non gratior sit solida et inconcussa securitas. Opta, ut reddere mihi beneficium possis, quum opus erit, non ut opus sit. Si esset in tua potestate quod optas, ipse fecisses.

[6,29] XXIX. Quanto hoc honestius uotum est : Opto in eo statu sit, quo semper beneficia distribuat, nunquam desideret ! Sequatur illum materia, qua tam benigne utatur largiendo iuuandoque, ut nunquam illi sit dandorum beneficiorum mopia, datorum paenitentia. Naturam per se pronam ad humanitatem, ad misericordiam, et clementiam, irritet ac prouocet turba gratorum : quos illi et habere contingat, nec experiri necesse sit. Ipse nulli implacabilis sit, ipsi nemo placandus ; tam aequali in eum fortuna indulgentia perseueret, ut nemo in illum possit esse, nisi conscientia gratus.

Quanto haec iustiora uota sunt, quae te in nullam occasionem differunt, sed gratum statim faciunt ! Quid enim prohibet referre gratiam prosperis rebus ? quam multa sunt, per quae quidquid debemus, reddere etiam felicibus possumus ? fidele consilium, assidua conuersatio, sermo comis, et sine adulatione iucundus ; aures,

Combien sont plus justes ces vœux qui ne si deliberare uelit, diligentes; tutae, si renvoient pas à une occasion, mais te font credere; conuictus familiaritas. Neminem de suite reconnaissant ! Qui nous empêche, tam alte secunda posuerunt, ut non illi eo

en effet, de témoigner notre magis amicus desit, quia nihil absit.
reconnaissance à un bienfaiteur fortuné ?
combien n'avons-nous pas de moyens de nous
acquitter, même envers les plus opulents,
du bien que nous avons reçu d'eux ! un
conseil sincère, des visites assidues, une
conversation douce ou agréable, exempte
d'adulation; une attention prompte, si
l'on vous consulte; de la discrétion, si
l'on vous fait une confidence; de la
familiarité dans les procédés. Personne
n'est élevé assez haut par la fortune,
pour n'avoir pas d'autant plus besoin d'un
ami, qu'il a moins besoin de tout le
reste.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Chapitre XXX-XXXIX

Chapitre XXX-XXXIX



[6,30] XXX. Elle est bien fâcheuse cette occasion; que tous vos voeux l'écartent, la repoussent. Pour que vous puissiez montrer de la reconnaissance, vous faut-il des dieux irrités ? Et ne sentez-vous pas votre faute par cela même qu'il en va mieux pour l'homme envers qui vous êtes ingrat? Figurez-vous la prison, les chaînes, l'infamie, l'esclavage, l'indigence : voilà les occasions prévues par votre voeu; et si l'on a passé avec vous un contrat de bienfaisance, c'est ainsi que l'on s'en tire. Que ne souhaitez-vous plutôt la puissance. et le bonheur à celui qui vous a rendu de grands services ? car, ainsi que je l'ai dit, qui vous empêche de vous montrer reconnaissant même envers les hommes qui sont au comble de la félicité ? Mille moyens divers s'offriront à vous. Quoi donc? ignorez-	[6,30] XXX. Ista tristis, et omni uoto submouenda occasio, ac procul repellenda; ut gratus esse possis, iratis diis opus est? Nec ex hoc quidem peccare te intelligis, quod melius cum eo agitur, cui ingratus es? Propone animo tuo carcerem, uincula, sordes, seruitutem, bellum, egestatem : haec sunt occasiones tui uoti; si quis tecum contraxit, per ista dimittitur. Quin potius eum potentem esse uelis, cui plurimum debes, et beatum? Quid enim, ut dixi, uetat, te referre etiam summa felicitate praeditis gratiam, cuius plena tibi occurret et uaria materia? Quid? tu nescis debitum etiam locupletibus solui? Nec te inuitum dstringam. Omnia sane excluderet opulenta felicitas, monstrabo tibi cuius rei inopia laborent magna fastigia, quid omnia possidentibus desit. Scilicet ille, qui uerum dicat, et

vous qu'on paie ses dettes même aux riches? Sans vous serrer de trop près malgré vous, admettons que l'opulence et la félicité de votre bienfaiteur aient exclu tout le reste, je vais vous indiquer un genre d'indigence que souffrent les grandeurs, un bien qui manque à ceux qui sont maîtres de tout. C'est un ami qui sache dire la vérité, qui voyant un homme que la foule des imposteurs a conduit jusqu'à l'ignorance du vrai par l'habitude d'entendre l'agréable au lieu de l'honnête, l'arrache à l'harmonieux concert des discours mensongers. Ne voyez-vous pas dans quel précipice le jette la liberté morte autour de lui, le dévouement soumis à de lâches complaisances, quand nul ne lui dit franchement son avis pour le conseiller ou le dissuader ; c'est un combat d'adulation; et le seul office de tous les amis, leur seul débat, c'est à qui le trompera par de plus lâches flatteries. Aussi les grands, méconnaissant le degré de leurs forces, et se croyant aussi puissants qu'ils l'entendent dire, se sont attiré des guerres inutiles qui doivent mettre toutes choses en question : ils ont rompu une paix utile et nécessaire. Maîtrisés par leur colère, que personne ne retenait, ils ont versé des flots de sang, et ont fini par répandre le leur, en voulant se venger d'offenses chimériques, comme si elles étaient réelles; en se persuadant qu'il

hominem inter mentientes stupentem, ipsaque consuetudine pro rectis blanda audiendi, ad ignorantiam ueri perductum, uindicet a consensu concentuque falsorum. Non uides, quemadmodum illos in praeceps agat exstincta libertas, et fides in obsequium seruile submissa, dum nemo ex animi sui sententia suadet dissuadetque, sed adulandi certamen est, et unum amicorum omnium officium, una contentio, quis blandissime fallat? Ignorauere uires suas, et dum se tam magnos, quam audiunt, credunt, attraxere superuacua, et in discrimen rerum omnium peruentura bella: utilem et necessariam rupere concordiam; secuti iram, quam nemo reuocabat, multorum sanguinem hauserunt, fusuri nouissime suum, dum uindicant inexplorata pro certis, flectique non minus existimant turpe quam uinci, et perpetua credunt, quae in summum perducta maxime nutant. Ingentia super se ac suos regna fregerunt, nec intellexerunt, in illa scena, et uanis et cito diffluentibus bonis refulgente, ex eo tempore ipsos nihil non aduersi exspectare debuisse, ex quo nihil ueri audire potuerunt.

n'est pas moins honteux de fléchir, que d'être vaincu; en regardant enfin comme éternel un pouvoir qui n'est jamais plus chancelant que lorsqu'il est à son comble. Ils ont fait écrouler sur eux et sur leurs sujets de grands royaumes, et n'ont pas compris que sur ce théâtre brillant de biens faux et passagers, ils devaient s'attendre à toutes les infortunes, du moment qu'ils n'ont pu entendre un mot de vérité.

[6,31] XXXI. Lorsque Xerxès eut déclaré la guerre à la Grèce, il n'y eut pas un courtisan qui ne s'efforçât d'exciter cette âme superbe et oublieuse de la fragilité des grandeurs qui faisaient sa confiance. L'un disait que les ennemis ne pourraient soutenir la nouvelle de cette guerre, et qu'au premier bruit de son arrivée, ils prendraient la fuite ; l'autre ajoutait que, sans aucun doute, la Grèce allait être non seulement vaincue, mais écrasée, par cette masse de combattants; que la seule chose à craindre était qu'on ne trouvât les villes désertes, et, par la fuite de l'ennemi, de vastes solitudes, sans rencontrer personne pour exercer des forces si nombreuses ; un troisième lui disait que la nature suffirait à peine à leur déploiement, que les mers seraient trop étroites pour ses flottes, les campagnes trop peu étendues pour ses soldats, les plaines trop bornées pour les évolutions de sa cavalerie, et

[6,31] XXXI. Quum bellum Graeciae indiceret Xerxes, animum tumentem oblitumque quam caducis confideret, nemo non impulit. Alius aiebat, non laturos nuntium belli, et ad primam aduentus famam terga uersuros: alius, nihil esse dubii, quin illa mole non uinci solum Graecia, sed obrui posset : magis uerendum, ne uacuas desertasque urbes inuenirent, et profugis hostibus uastae solitudines relinquerentur, non habituris ubi tantas uires exercere possent. Alius, illi uix rerum naturam sufficere, angusta esse classibus maria, militi castra, explicandis equestribus copiis campestria, uix patere caelum satis ad emittenda omni manu tela. Quum in hunc modum multa undique iactarentur, quae hominem nimia aestimatione sui furentem concitarent, Demaratus Lacedaemonius solus dixit : "ipsam illam qua sibi placeret multitudinem, indigestam et grauem, metuendam esse ducenti : non enim uires,

que le ciel offrirait à peine assez d'espace pour les javelots lancés par tant de mains. Au milieu de ce concert de bravades trop faites pour exciter la vanité d'un homme déjà plein de lui-même, le Lacédémonien Démarate osa seul dire que ces troupes confuses et pesantes et dont le prince était si fier, n'étaient redoutables que pour celui qui les commandait; qu'elles avaient plus de poids que de force ; que les masses trop nombreuses ne pouvaient jamais être bien dirigées, et qu'une armée sans discipline ne pouvait longtemps subsister. "A la première montagne, ajouta-t-il, les Lacédémoniens s'opposeront à votre passage; et ils vous feront voir ce dont ils sont capables. Tant de milliers de peuples, trois cents Spartiates les arrêteront; ils resteront immobiles à leur poste; ils défendront les défilés confiés à leur garde et les fermeront de leurs corps; toute l'Asie ne leur fera pas quitter la place contre tout cet appareil menaçant, contre ce choc et cette invasion de presque tout le genre humain se ruant sur eux, une poignée d'hommes servira de rempart. Quand la nature, par le bouleversement de ses lois, vous aura laissé franchir les mers, vous serez arrêté dans un défilé, et vous pourrez calculer vos pertes futures, en voyant combien vous aura coûté le pas des Thermopyles. Vous apprendrez que vous

sed pondus habere : immodica nunquam regi posse ; nec diu durare, quidquid regi non potest. In primo, inquit, statim monte Lacones obiecti, dabunt tibi sui experimentum. Tot ista gentium millia trecenti morabuntur, haerebunt in uestigio fixi, et commissas sibi angustias tuebuntur, et corporibus obstruent; tota illos Asia non mouebit loco ; tantas minas belli, et paene totius generis humani ruentis impetum, paucissimi sistent. Quum te mutatis legibus suis natura transmiserit, in semita haerebis, et aestimabis futura damna, quum putaueris quanti Thermopylarum angusta constiterint. Scies te fugari posse, quum scieris posse retineri. Cedent quidem tibi pluribus locis, uelut torrentis modo ablati, cuius cum magno terrore prima uis defluit: deinde hinc atque ilinc coorientur, et tuis te uiribus prement. Verum est quod dicitur, maiorem belli apparatus esse, quam qui recipi ab his regionibus possit, quas oppugnare constitues. Sed haec res contra nos est : ob hoc ipsum te Graecia uincet, quia non capit; uti toto te non potes. Praeterea, quae una rebus salus est, occurrere ad primos rerum impetus, et inclinatis opera ferre non poteris, nec fulcire ac firmare labantia. Multo ante uinceris, quam uictum esse te sentias. Ceterum non est, quod exercitum tuum ob hoc sustineri putes non posse, quia numerus eius duci quoque ignotus est.

pouvez être mis en fuite, en éprouvant que vous pouvez être arrêté. Les Grecs reculeront peut-être sur plusieurs points comme devant un torrent impétueux, dont la première irruption cause un grand effroi; mais ensuite ils se rallieront de divers côtés, et vous serez accablé sous vos propres forces. On a raison de dire que cet appareil de guerre est trop grand pour le pays que vous voulez envahir. C'est un désavantage de plus; la Grèce vous vaincra par cela même qu'elle ne peut vous contenir; vous ne pourrez faire usage de toutes vos forces. D'ailleurs, vous serez privé du grand moyen de salut pour une armée, lequel consiste à pouvoir remédier aux premiers revers de la fortune, à porter secours à ses troupes ébranlées, à rallier, à encourager les soldats qui plient; vous serez vaincu longtemps avant de vous en apercevoir. Au reste, gardez-vous de croire que votre armée soit invincible, parce que son chef lui-même n'en connaît pas le nombre. Rien de si grand qui ne puisse périr; et quand il n'y aurait pas d'autre cause de destruction, cette grandeur même en est une suffisante".

La prédiction de Démarate s'accomplit. Le prince qui croyait disposer à son gré des choses divines et humaines, et qui jusqu'alors avait triomphé de tous les obstacles, trois cents Spartiates l'arrêtèrent: ses débris répandus dans

Nihil tam magnum est, quod perire non possit: cui nascitur in perniciem, ut alia quiescant, ex ipsa magnitudine sua, causa".

Acciderunt quae Demaratus praedixerat.

Diuina atque humana impellentem, et mutantem quidquid obstiterat, trecenti stare iusserunt; stratusque per totam passim Graeciam Xerxes intellexit, quantum ab exercitu turba distaret. Itaque Xerxes, pudore quam damno miserior, Demarato gratias egit, quod solus sibi uerum dixisset, et permisit petere quod uellet; petiit ille, ut Sardes, maximam Asiae ciuitatem, curru uectus intraret, rectam capite tiaram gerens; id solis datum regibus. Dignus fuerat praemio, antequam peteret: sed quam miserabilis gens, in qua nemo fuit, qui uerum diceret regi, nisi qui non dicebat sibi!

toute la Grèce, lui apprirent la
différence entre une foule et une armée.
Aussi, plus malheureux de sa honte que de
sa perte, il remercia Démarate d'avoir été
le seul à lui dire la vérité, et lui
permit de demander ce qu'il voulait.
Démarate demanda à faire son entrée dans
Sardes, grande ville d'Asie, porté sur un
char et la tête ceinte de la tiare droite,
privilège exclusivement réservé aux rois.
Il méritait cette récompense avant de
l'avoir demandée; mais qu'il faut plaindre
la nation où il n'y eut pour dire la
vérité au roi, qu'un homme qui ne savait
pas se la dire à lui-même!

[6,32] XXXII. Auguste exila sa fille dont
les débordements passaient toutes les
bornes de l'impudicité; il publia ainsi
les infamies de la maison impériale : les
amants admis en troupe; les promenades et
les orgies nocturnes ; la place publique
elle-même et la tribune aux harangues,
d'où le père avait publié sa loi sur
l'adultère, choisies de préférence par la
fille pour ses prostitutions ; le concours
journalier à la statue de Marsyas,
lorsque, d'adultère changée en courtisane
vénale, elle se ménageait, en se livrant à
des amants inconnus, le droit de tout
oser. Le prince, dans sa colère, fit
publier toutes ces turpitudes qu'il aurait
dû cacher et punir; car il est des crimes
dont la honte retombe sur celui même qui
les punit. Quelque temps après, la colère

[6,32] XXXII. Diuus Augustus filiam ultra
impudicitiae maledictum impudicam
relegauit, et flagitia principalis domus
in publicum emisit : admissos gregatim
adulteros, pererratam nocturnis
comessionibus ciuitatem, forum ipsum ac
rostra, ex quibus pater legem de
adulteriis tulerat, filiae in stupra
placuisse, quotidianum . ad Marsyam
concursum, quum ex adultera in
quaestuariam uersa, ius omnis licentiae
sub ignoto adultero peteret. Haec tam
uindicanda principe quam tacenda, quia
quarundam rerum turpitudine etiam ad
uindicantem redit, parum potens irae
publicauerat. Deinde quum, interposito
tempore, in locum irae subisset
uerecundia, gemens, quod non illa silentio
pressisset, quae tamdiu nescierat, donec

ayant fait place à la honte, il gémit de n'avoir pas enseveli dans le silence des désordres qu'il avait ignorés jusqu'au moment où il ne pouvait plus en parler sans rougir, et s'écria plus d'une fois :

"Rien de cela ne me serait arrivé, si Agrippa ou Mécène eussent vécu"! Tellement

il est difficile au maître de tant de milliers d'hommes d'en remplacer deux !

Des légions ont été taillées en pièces, et aussitôt on en a levé d'autres ; une

flotte a été détruite, une autre flotte a vogué peu de jours après; des monuments publics ont été ravagés par l'incendie ;

ils se sont relevés plus beaux qu'auparavant. Mais, durant toute la vie d'Auguste, la place d'Agrippa et de Mécène resta vide. Que faut-il en penser ? Était-

il impossible de retrouver deux hommes pareils ? ou n'était-ce pas la faute du

prince lui-même, qui aimait mieux se plaindre que de chercher? Ne croyons pas toutefois qu'Agrippa et Mécène fussent dans l'habitude de lui dire la vérité : s'ils avaient plus longtemps vécu, ils seraient devenus dissimulés comme les

autres.

Il est dans le caractère des rois de louer les morts pour faire injure aux vivants, et d'attribuer le mérite de dire la vérité

à ceux de qui ils ne risquent plus de l'entendre.

[6,33] XXXIII. Mais, pour revenir à mon sujet, vous voyez combien il est facile de

loquer turpe esset, saepe exclamavit :

"Horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa, aut Maecenas uixisset". Adeo tot

habenti millia hominum, duos reparare difficile est ! Caesae sunt legiones, et

protinus scriptae; fracta classis, et infra paucos dies natauit noua; saeuitum est in opera publica ignibus, surrexerunt meliora consumptis tota uita, Agrippae et

Maecenatis uacauit locus. Quid putem? defuisse similes qui assumerentur, an ipsius uitium fuisset, qui maluit queri, quam quaerere? Non est quod existimemus, Agrippam et Maecenatem solitos illi uera

dicere : qui si uixissent, inter dissimulantes fuissent. Regalis ingenii nos est, in praesentium contumeliam amissa

laudare, et his uirtutem dare uera dicendi, a quibus iam audiendi periculum non est.

[6,33] XXXIII. Sed ut me ad propositum reducam, uides quam facile sit gratiam

témoigner sa reconnaissance aux riches et aux hommes qui sont parvenus au faite de la grandeur. Dites-leur, non ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront avoir toujours entendu; et qu'à leurs oreilles pleines de flatteries une parole sincère parvienne quelquefois: donnez un conseil utile. Vous demandez ce que vous pouvez faire pour un homme heureux? faites qu'il ne se fie pas trop à sa prospérité, et qu'il apprenne de vous qu'il faut un grand nombre de bras fidèles pour la retenir. Est-ce donc un petit service de votre part, que de lui faire perdre une bonne fois la folle assurance que sa grandeur doit toujours durer, et de lui enseigner que les biens donnés par le hasard sont sujets à changer et s'en vont beaucoup plus vite qu'ils ne viennent; que si l'on est parvenu au sommet par degrés, l'on n'en descend point de même; mais que souvent, entre la plus haute et la plus déplorable fortune, il n'y a pas d'intervalle?

Vous ne connaissez pas le prix de l'amitié, si vous ne pensez pas donner beaucoup à l'homme auquel vous donnez un ami; chose si rare, je ne dis pas seulement dans les familles, mais dans les siècles, et qui nulle part n'est plus difficile à trouver que là où l'on croit qu'elle abonde.

Quoi! vous vous imaginez que ces livres auxquels la mémoire ou la main des

referre felicibus, et in summo humanarum opum positis. Dic illis non quod uolunt audire, sed quod audisse semper uolent : plenas aures adulationibus aliquando uera uox intret : da consilium utile. Quaeris, quid felici praestare possis ? effice, ne felicitati suae credat, ut sciat illam multis et fidis manibus continendam. Parum in illam contuleris, si illi semel stultam fiduciam permansurae semper potentiae excusseris, docuerisque mobilia esse quae dedit casus, et maiore cursu fugere quam ueniunt ; nec his portionibus, quibus ad summa peruentum est, retro iri, sed saepe inter fortunam maximam et ultimam nihil interesse? Nescis quantum sit pretium amicitiae, si non intelligis multum te ei daturum, cui dederis amicum, rem non domibus tantum, sed saeculis raram; quae non aliubi magis deest, quam ubi creditur abundare. Quid? istos tu libros, quos uix nomenclatorum complectitur aut memoria, aut manus, amicorum existimas esse? Non sunt isti amici, qui agmine magno ianuam pulsant, qui in primas et secundas admissiones digeruntur. Consuetudo ista uetus est regibus, regesque simulantibus, populum amicorum describere. Est proprium superbiae, magno aestimare introitum ac tactum sui liminis, et pro honore dare, ut ostio suo propius assideas, ut gradum prior intra domum ponas, in qua deinceps multa sunt ostia, quae receptos quoque excludunt.

nomenclateurs suffit à peine, sont remplis
des noms de vos amis? Ce ne sont pas des
amis, ceux dont la foule assiège votre
porte, qui sont admis aux premières et aux
secondes entrées. C'est une vieille
coutume des rois et de ceux qui les
imitent d'enregistrer tout un peuple
d'amis.

Il appartient à leur fol orgueil
d'attacher un grand prix au droit d'entrer
chez eux et même de toucher le seuil de
leur maison, et d'accorder comme un
honneur la faculté d'être admis, soit le
plus près de leur porte, soit le premier
dans l'intérieur, où il y a d'ailleurs
plusieurs autres portes, que ceux même qui
sont entrés par la première ne peuvent
franchir.

[6,34] XXXIV. Parmi nous, C. Gracchus, et
quelque temps après, Livius Drusus, furent
les premiers qui partagèrent en
différentes classes leurs nombreux
partisans, recevant les uns en audience
privée, les autres plusieurs à la fois,
d'autres enfin avec la foule. De sorte
qu'ils avaient des amis du premier ordre,
des amis du second ordre, mais jamais de
vrais amis. Appelez-vous ami celui dont le
salut arrive à tour de rôle? croyez-vous,
trouver ouvert le cœur d'un homme qui
chez vous, par une porte à peine ouverte,
se glisse plutôt qu'il n'entre. Pourra-t-
il jamais s'élever à la libre franchise,
celui qui ne prononce qu'à son rang un

[6,34] XXXIV. Apud nos primi omnium C-
Gracchus, et moi Liuius Drusus
instituerunt segregare turbam suam, et
alios in secretum recipere, alios cum
pluribus, alios uniuersos. Habuerunt
itaque isti amicos primos, habuerunt
secundos, nunquam ueros. Amicum uocas,
cuius disponitur salutatio? aut potest
huius tibi patere fides, qui per fores
maligne apertas non intrat, sed illabitur?
Huic peruenire usque ad distringendam
libertatem licet, cuius uulgare et
publicum uerbum et promiscuum ignotis,
Aue, non nisi suo ordine emittitur? Ad
quemcumque itaque istorum ueneris, quorum
salutatio urbem concutit, scito, etiam si

bonjour banal et vulgaire, commun à tous les inconnus? Ainsi, quand vous visiterez quelqu'un de ces personnages dont le lever met la ville en émoi, même quand vous verriez les rues assiégées par la foule, quand vous rencontreriez ce flux et ce reflux d'adulateurs qui se heurtent on sens contraire, sachez bien que vous êtes dans un endroit plein d'hommes et vide d'amis. C'est dans le coeur qu'il faut chercher l'ami, non sous le vestibule; c'est dans le coeur qu'il faut le recevoir, le retenir, lui donner une place intime. Enseignez ces principes, et vous êtes reconnaissant. Vous jugez mal de vous-même, si vous vous croyez utile seulement dans l'affliction, et inutile dans la prospérité. De même que, dans les circonstances périlleuses, favorables ou contraires, vous agissez avec sagesse en usant de prudence dans le péril, de courage dans l'adversité, et de modération dans la prospérité; de même, vous pouvez, dans tous les cas, vous rendre utile à votre ami. Sans l'abandonner dans l'adversité, sans la lui souhaiter, beaucoup d'occasions indépendantes de vos vœux viendront, parmi les innombrables vicissitudes de la vie, offrir de l'exercice à votre fidélité. De même que celui qui souhaite à quelque autre l'opulence, afin de la partager, en paraissant faire un vœu pour autrui, pense en effet à lui-même; ainsi celui qui

animaduenteris obsessos ingenti frequentia uicos, et commeantium in utramque partem cateruis itinera compressa, tamen uenire te in locum hominibus plenum, amicis uacuum. In pectore amicus, non in atrio quaeritur; illo recipiendus est, illic retinendus, et in sensus recondendus. Hoc doce, gratus es. Male de te existimas, si inutilis es, nisi afflicto; si rebus bonis superuacuum. Quemadmodum te et in dubiis, et in aduersis, et in laetis sapienter geris, ut dubia prudenter tractes, aduersa fortiter, laeta moderate : ita in omnia utilem te amico exhibere potes. Aduersa eius si nec deserueris, nec optaueris, multa nihilominus, ut non optes, in tanta uarietate, quae tibi materiam exercendae fidei praebeant, incident. Quemadmodum qui optat diuitias alicui in hoc, ut illarum partem ipse ferat, quamuis pro illo uideatur optare, sibi prospicit : sic qui optat amico aliquam necessitatem, quam adiutorio suo fideque discutiatur, quod est ingrati, se illi praeferat, et tanti aestimat illum miserum esse, ut ipse gratus sit, ob hoc ipsum ingratus. Exonerare enim se uult, et ut graui sarcina liberare. Multum interest, utrum properes referre gratiam ut reddas beneficium, an ne debeas. Qui reddere uult, illius se commodo aptabit, et idoneum illi uenire tempos uolet: qui nihil aliud quam ipse liberari uult,

souhaite à son ami quelque malheur pour l'en tirer par son aide et son dévouement, ce qui est le fait d'un ingrat, se préfère à son ami, et croit que ce n'est pas trop de l'infortune d'un bienfaiteur pour se montrer reconnaissant; il est, par là même, ingrat. Il veut se décharger, se délivrer d'un lourd fardeau. Il y a bien de la différence entre payer de retour pour rendre le bienfait, ou pour en être débarrassé. Celui qui veut rendre s'accommodera aux convenances de son bienfaiteur, et souhaitera l'arrivée d'une occasion favorable; celui qui ne désire que de se libérer trouvera tous les moyens bons pour y parvenir : ce qui indique une disposition très blâmable.

[6,35] XXXV. Ce trop grand empressement, je le répète, est d'un ingrat; je ne puis mieux le démontrer qu'en revenant sur ce que j'ai dit. Vous voulez moins rendre le bienfait, que vous y soustraire. C'est comme si vous disiez : "Quand donc serai-je débarrassé de cet homme? employons tous les moyens pour ne plus lui être obligé". Si vous souhaitiez de vous acquitter avec le propre bien de votre bienfaiteur, vous paraîtriez bien éloigné d'être reconnaissant. Ce que vous désirez est encore plus injuste; car vous le maudissez, et vous frappez d'imprécation sa tête, qui doit être sacrée pour vous. Personne, je pense, n'hésiterait à vous proclamer un homme cruel, si vous appelez

quomodocumque ad hoc cupiet peruenire :
quod est pessimae uoluntatis.

[6,35] XXXV. Ista, inquam, nimia festinatio ingrati est; id apertius exprimere non possum, quam si repetiuero quod dixi. Non uis reddere acceptum beneficium, sed effugere. Hoc dicere uideris, "Quando isto carebo? quocumque modo mihi laborandum est, ne isti obligatus sim". Si optares ut illi solueres de suo, multum abesse uidereris a grato: hoc quod optas, iniquius est. Exsecraris enim illum, et caput sanctum tibi dira imprecatione defigis. Nemo, ut existimo, de immanitate animi tui dubitaret, si aperte illi paupertatem, si captiuitatem, si famem ac metum imprecareris. Aliquid interest, utrum uox ista uoti sit tui? Sanius aliquid enim

sur lui ouvertement la pauvreté, la captivité, la faim et la terreur. Qu'importe que votre vœu soit conçu en termes différents? Oseriez-vous, dans votre bon sens, former pour vous aucun de ces souhaits? Poursuivez, et regardez comme un acte de reconnaissance ce que ne ferait pas même un ingrat, qui pourrait aller jusqu'à nier le bienfait, mais non jusqu'à haïr le bienfaiteur.

[6,36] XXXVI. Qui donnerait à Énée le nom de pieux, s'il avait souhaité que sa patrie fût prise pour dérober son père à l'esclavage? De même, qui louerait les jeunes Siciliens, si, pour donner aux fils un bon exemple, ils avaient désiré que l'Etna, vomissant plus que jamais des torrents d'un feu qui dévore, leur fournît une occasion de déployer leur piété filiale, en arrachant leurs pères à l'incendie? Rome ne devrait rien à Scipion, s'il avait entretenu la guerre punique afin de la terminer: elle ne devrait rien aux Decius, pour avoir par leur mort sauvé leur patrie, s'ils avaient d'abord souhaité qu'un extrême malheur rendit leur dévouement nécessaire. Qu'y aurait-il de plus infâme qu'un médecin qui se taillerait de la besogne! On en a vu beaucoup qui, après avoir augmenté, irrité les maladies, afin de les guérir avec plus d'honneur, n'ont pu les dissiper ensuite, ou n'en sont venus à bout qu'à force de tourmenter le malheureux patient.

horum optas! I nunc, et hoc esse grati puta, quod ne ingratus quidem faceret, qui modo non usque in odium, sed tantum ad inficiationem beneficii perueniret.

[6,36] XXXVI. Quis pium dicet Aeneam, si patriam capi uoluerit, ut captiuitate patrem eripiat? Quis Siculos iuuenes, ut bona liberis exempla monstrarent, si optauerunt ut Aetna immensa ignium ui supra solitum ardens et incensa praecipitet, datura ipsis occasionem exhibendae pietatis, ex medio parentibus incendio raptis? Nihil debet Scipioni Roma, si punicum bellum ut finiret, aluit: nihil Decius, quod morte patriam seruauerunt, si prius optauerunt, ut deuotioni fortissimae locum ultima rerum necessitas faceret. Grauiissima infamia est medici, opus quaerere. Multi quos auxerant morbos, et incitauerant, ut maiore gloria sanarent, non potuerunt discutere, aut cum magna miserorum uexatione uicerunt.

[6,37] XXXVII. Callistrate, à ce qu'on raconte, d'après le témoignage d'Hécaton, allait en exil avec un grand nombre de citoyens qu'avait bannis une cité livrée à la licence ; l'un d'eux émit le vœu que les Athéniens fussent bientôt dans la nécessité de les rappeler; Callistrate répondit qu'il aurait horreur d'un pareil retour. Notre Rutilius s'exprima avec encore plus d'énergie: quelqu'un, pour le consoler, lui disait que la guerre civile était imminente, et que tous les exilés seraient rappelés. "Quel mal vous ai-je fait, répondit-il, pour me désirer un retour pire que mon départ? J'aime mieux que ma patrie ait à rougir de mon exil, qu'à gémir de mon retour". Est-ce donc un exil que celui qui fait plus de honte à tous les autres qu'au condamné? Si ces hommes illustres se sont montrés fidèles au devoir des bons citoyens, en refusant de revoir leurs pénates au prix d'une calamité publique, parce qu'il vaut mieux que deux individus subissent une injustice, que le corps des citoyens un mal universel, à plus forte raison est-ce montrer les sentiments de la reconnaissance, que de souhaiter à son bienfaiteur des adversités, afin de les écarter de lui? Même avec une bonne intention; un pareil souhait est coupable. Ce n'est pas même un secours, et encore moins un mérite, d'éteindre l'incendie après l'avoir allumé.

[6,37] XXXVII. Callistratum aiunt, ita certe Hecaton auctor est, quum in exsilium iret, in quod multos simul cum illo seditiosa ciuitas et intemperanter libera expulerat, optante quodam, ut Atheniensibus necessitas restituendi exsules esset, abominatum talem reditum. Rutilius noster animosius ; quum quidam illum consolaretur, et diceret instare arma ciuilia, breui futurum, ut omnes exsules reuerterentur : "Quid tibi, inquit, mali feci, ut mihi peiorem reditum, quam exitum optares? Malo, ut patria exsilio meo erubescat, quam reditu moereat". Non est istud exsilium, cuius neminem non magis, quam damnatum pudet. Quemadmodum illi seruauerunt bonorum ciuium officium, qui reddi sibi penates suos noluerunt clade communi, quia satius erat duos iniquo malo affici, quam omnes publico : ita non seruat grati hominis affectum, qui bene de se merentem difficultatibus uult opprimi, quas ipse submoueat; qui etiamsi bene cogitat, male precatur. Ne in patrocinium quidem, nedum in gloriam est, incendium exstinxisse, quod feceris.

[6,38] XXXVIII. Dans certains États un voeu impie a tenu lieu de crime. On sait que l'Athénien Démade fit condamner un homme qui vendait les objets nécessaires aux funérailles ; il prouva que cet homme avait souhaité un grand profit, ce qui ne pouvait arriver sans la mort d'un grand nombre d'hommes. On se demande cependant si le jugement fut juste. Peut-être cet homme avait-il désiré, non de vendre beaucoup, mais de vendre bien cher, et d'acheter lui-même à bon marché ce qu'il devait revendre, puisque le commerce consiste dans l'achat et dans la vente. Pourquoi n'appliquez-vous le voeu dont il s'agit qu'à l'une de ces opérations, tandis qu'il peut s'appliquer également à l'autre? D'après le même principe, il faudrait aussi condamner tous ceux qui s'occupent du même commerce; car ils ont tous la même volonté, le même désir dans le coeur. Il faudrait condamner la plus grande partie des hommes ; combien d'entre eux dont le gain n'est fondé que sur le dommage des autres !

Le soldat qui souhaite la gloire souhaite la guerre : la cherté des vivres est l'espoir du laboureur: la multitude des procès fait le prix de l'éloquence : une année malsaine fait le produit du médecin. La corruption de la jeunesse enrichit les marchands d'objets de luxe. Que la tempête et l'incendie cessent d'endommager les maisons, et l'ouvrier sera sans ouvrage.

[6,38] XXXVIII. In quibusdam ciuitatibus impium uotum sceleris uicem tenuit. Demades certe Athenis, eum qui necessaria funeribus uenditabat, damnauit, quum probasset magnum lucrum optasse : quod contingere illi sine multorum morte non poterat. Quaeri tamen solet, an merito damnatus sit. Fortasse optauit, non ut multis uenderet, sed ut care : ut paruo sibi constarent, quae uenditurus esset.

Quum constet negotiatio ex empto et uendito, quare uotum eius in unam partem trahis, quum lucrum ex utraque sit?

Praeterea omnes licet, qui in ista negotiatione sunt, damnes : omnes enim idem uolunt, id est, intra se optant. Magnam hominum partem damnabis; cui enim non ex alieno incommodo lucrum? Miles bellum optat, si gloriam; agricolam annonae caritas erigit; eloquentiae exceptat pretium lilium numerus; medicis grauis annus in quaestu est; institores delicatarum mercium iuuentus corrupta locupletat; nulla tempestate, nullo igne laedantur tecta, iacebit opera fabrilis.

Unius uotum deprehensum est, omnium simile est: An tu Arruntium et Aterium, et ceteros qui captandorum testamentorum artem professi sunt, non putas eadem habere, quae designatores et libitinos, uota? illi tamen quorum mortes optent, nesciunt : hi familiarissimum quemque, ex quo propter amicitiam rei plurimum est, mori cupiunt. Illorum damno nemo uiuit:

On a puni le voeu d'un seul homme, et tous les hommes font le même voeu. Croyez-vous qu'un Arruntius, un Aterius et les autres qui s'exercent à capter les testaments, ne

forment pas les mêmes voeux que les entrepreneurs et les ordonnateurs des funérailles? Ceux-ci du moins ne connaissent pas ceux dont ils souhaitent la mort: les autres, au contraire, désirent le trépas de leurs meilleurs amis, dont ils espèrent le plus en vertu de cette amitié même. Personne ne vit au préjudice des premiers: ceux qui diffèrent de mourir ruinent les derniers. Car ceux-ci souhaitent non-seulement de recevoir ce

qu'ils ont gagné par une honteuse servilité, mais de se voir délivrés d'un tribut onéreux. Il n'est donc pas douteux qu'ils ne forment à plus forte raison le voeu puni dans un seul homme : quand la mort de quelqu'un doit leur être profitable, sa vie leur est nuisible. Les voeux de tous ces gens-là sont aussi notoires qu'impunis. Enfin, que chacun s'interroge soi-même, qu'il descende au fond de son coeur, et qu'il approfondisse ses voeux secrets. Que de souhaits qu'on n'ose s'avouer à soi-même ! et qu'il en est peu qu'on puisse faire devant témoins !

[6,39] XXXIX. Néanmoins, tout ce qui est répréhensible n'est pas pour cela condamnable en justice : témoin ce voeu dont il est question entre nous, d'un ami

hos quisquis differt, exhaust. Optant ergo, non tantum ut accipiant, quod turpi servitute meruerunt, sed etiam ut tributo graui liberentur. Non est itaque dubium, quin hi magis quod damnatum est in uno, optent : quibus quisquis morte profuturus est, uita nocet. Omnium tamen istorum tam nota sunt uota, quam impunita. Denique se quisque consulat, et in secretum pectoris sui redeat, et inspiciat quid tacitus optauerit ; quam multa sunt uota, quae etiam sibi fateri pudet! quam pauca, quae facere coram teste possimus!

[6,39] XXXIX. Sed non, quidquid reprehendendum, etiam damnandum est : sicut hoc uotum amici, quod in manibus est, male utentis bona uoluntate, et in id

qui, donnant à sa bienveillance une fausse	uitium incidentis, quod euitat; nam dum
direction, tombe dans le vice qu'il veut	gratum animum festinat ostendere, ingratus
éviter; car, en mettant tant	est. Hic, ait, in potestatem meam recidat,
d'empressement à montrer sa	gratiam meam desideret, sine me saluus,
reconnaissance, il devient ingrat. C'est	honestus, tutus esse non possit; tam miser
comme s'il disait : Que mon bienfaiteur	sit, ut illi beneficii loco sit, quidquid
tombe à son tour en mon pouvoir! qu'il ait	redditur. Haec diis audientibus !
besoin de ma reconnaissance : que de moi	Circumueniant illum domesticae insidiae,
seul dépendent sa vie, son honneur, sa	quas ego possim solus opprimere; instet
sûreté : que sa misère soit telle, qu'il	potens inimicus et grauis, infesta turba
soit forcé d'estimer comme un bienfait	nec inermis, et creditor urgeat et
tout ce que je lui rendrai! (Et ces vœux,	accusator.
les dieux les entendent!) Qu'il soit	
entouré d'embûches domestiques, que seul	
je puisse déjouer; qu'il se voie en butte	
à un ennemi puissant et acharné, à une	
troupe hostile et armée qu'il soit pressé	
par un créancier ou un accusateur!	



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |



UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Chapitre XL-XLIII

Chapitre XL-XLIII



[6,40] XL. Voyez votre justice! vous ne formeriez aucun de ces souhaits, s'il ne vous avait pas rendu service. Sans parler des autres torts assez graves que vous vous donnez en rendant le mal pour le bien, vous commettez évidemment la faute de ne pas attendre le temps propre à chaque chose. Or, il y a autant de mal à ne pas le saisir qu'à le devancer. De même qu'il ne faut pas toujours recevoir un bienfait, il ne faut pas toujours et nécessairement le rendre. En me le rendant sans que j'en aie besoin, vous seriez ingrat; ne l'êtes-vous pas bien davantage en me forçant d'en avoir besoin? Attendez. Pourquoi ne voulez-vous pas que mon bienfait demeure entre vos mains? Pourquoi supportez-vous avec peine une obligation? Comme si vous aviez affaire à quelque usurier rigoureux, pourquoi vous hâtez-

[6,40] XL. Vide quam sis aequus ! horum optares nihil, si tibi beneficium non dedisset. Ut alia taceam, quae grauiora committis, pessima pro optimis referendo, hoc certe delinquis, quod non exspectas suum cuiusque rei tempus : quod aequè peccat, qui non sequitur, quam qui antecedit. Quomodo non semper beneficium recipiendum est, sic non utique reddendum. Si mihi non desideranti redderes, ingratus esses : quanto ingrator es, qui desiderare me cogis? Exspecta; quare subsidere apud te munus meum non uis? quare obligatum moleste fers? quare, quasi cum acerbo foeneratore, signare parem properas? Quid mihi negotium quaeris? quid in me deos immittis? quomodo exigeres, qui sic reddis?

vous d'établir la balance? Pourquoi me
cherchez-vous des embarras? Pourquoi
déchaînez-vous sur moi la colère des
dieux? Comment en userez-vous pour
réclamer, si c'est là votre manière de
rendre ?

[6,41] XLI. Apprenons donc avant tout, mon
cher Liberalis, à devoir un bienfait
tranquillement, à saisir les occasions de
rendre, mais sans les faire naître
violemment. Ce désir même de se libérer au
premier moment, souvenons-nous que c'est
un symptôme d'ingratitude. Car on ne rend
pas volontiers ce qu'on doit contre son
gré. Ce qu'on ne veut pas garder par
devers soi semble un fardeau bien plutôt
qu'un bienfait. Ne vaut-il pas mieux et
n'est-il pas plus juste d'avoir sous les
yeux les services de nos amis? d'offrir,
non de jeter à la face, et de ne pas se
croire pressé d'une dette ? Un bienfait
est un lien commun qui unit deux
personnes. Dites: Il ne tiendra pas à moi
que votre bienfait ne vous revienne; je
souhaite que vous le receviez avec joie.
Si le sort menace l'un de nous deux, si le
destin veut absolument que vous soyez
obligé de reprendre un bienfait, ou que je
sois dans la nécessité d'en recevoir un
nouveau, que celui-là donne plutôt qui en
a l'habitude. J'y suis tout prêt: "Turnus
ne restera pas en arrière"!

[6,42] XLII. Souvent, mon cher Liberalis,
j'ai remarqué en vous et, pour ainsi dire,

[6,41] XLI. Ante omnia ergo, Liberalis,
hoc discamus, beneficia secure debere, et
occasiones reddendorum obseruare, non manu
facere : hanc ipsam cupiditatem primo
quoque tempore liberandi se, meminerimus
ingrati esse. Nemo enim libenter reddit,
quod inuitus debet : et quod apud se non
uult esse, onus iudicat esse, non munus.
Quanto melius ac iustius, in promptu
habere merita amicorum et offerre, non
ingerere, nec obaeratum se iudicare?
quoniam beneficium commune uinculum est,
et inter se duos alligat. Dic, Nihil
moror, quo minus tuum reuertatur ad te :
opto hilaris accipias; si necessitas
alterutri nostrum imminet, fatoque quodam
datum est, ut aut tu cogaris beneficium
recipere, aut ego accipere, det potius qui
solet. Ego paratus sum.

Nulla mora in Turno! ostendam hunc animum,
quum primum tempus aduenerit : interim dii
testes sunt.

[6,42] XLII. Soleo, mi Liberalis, notare
hunc in te affectum, et quasi manu

touché du doigt cette disposition qui consiste dans la crainte, dans l'impatience d'être en retard à l'occasion d'un bienfait. Un pareil sentiment ne convient pas à la reconnaissance, qui doit être au contraire parfaitement confiante en elle-même: la conscience d'une affection véritable repousse tous ces scrupules. C'est presque un outrage de dire : Reprends ce que je te dois. Que le premier droit du bienfait soit de laisser celui qui a donné choisir le moment pour recevoir. - Mais je crains, dites-vous, qu'on ne parle pas bien de moi. - C'est mal agir, que de régler sa reconnaissance sur l'opinion publique et non sur la conscience. Cette affaire a deux juges : vous, que vous ne pouvez tromper; et le public, si facilement dupe. - Mais enfin, si l'occasion ne se présente jamais, serai-je toujours redevable? - Vous le serez, mais ouvertement, mais volontiers, et c'est avec beaucoup de joie que vous verrez un dépôt laissé dans vos mains. On est fâché d'avoir reçu, lorsqu'on s'afflige de n'avoir pas encore rendu. Quoi ! cet homme vous a paru mériter que vous acceptiez ses bienfaits, et il ne mérite pas que vous lui deviez!

[6,43] XLIII. C'est une grave erreur que de croire qu'il y a de la grandeur d'âme à offrir, à donner, à remplir les mains, la maison d'un grand nombre de gens ; tout cela provient souvent, non d'une grande

prendere, uerentis et aestuantis, ne in ullo officio sis tardior. Non decet gratum animum sollicitudo, contra summa fiducia sui, et ex conscientia ueri amoris dimissa omnis anxietas. Tanquam conuicium est : Recipe, quod debeo : hoc primum beneficii dati sit ius, ut recipiendi tempus eligat, qui dedit. - At uereor, ne homines de me sequius loquantur. - Male agit, qui famae, non conscientiae gratus est. Duos istius rei iudices habes : te, quem non potes fallere; et illum, quem potes. - Quid ergo, si nulla interuenerit occasio? semper debebo? - Debebis : sed palam debebis, sed libenter debebis, sed cum magna uoluptate apud te depositum intueberis. Paenitet accepti beneficii, quem nondum redditi piget ; quare qui tibi dignus uisus est a quo acciperes, indignas uideatur, cui debeas?

[6,43] XLIII. In magnas erroribus sunt, qui ingentis animi credunt; proferre, donare, plurium sinum ac domum replere, quum ista interdum non magnus animus faciat, sed magna fortuna. Nesciunt,

âme, mais d'une grande fortune. On ne sait pas combien il est parfois plus grand, plus difficile de recevoir que de répandre. Car, pour ne déprécier ni l'une ni l'autre de ces deux actions, puisque le mérite est égal dans l'une et dans l'autre quand la vertu les inspire, il n'y a pas moins de grandeur d'âme à devoir qu'à donner, et même recevoir est d'autant plus difficile, qu'il faut plus de soin pour garder ce qu'on a reçu, que pour le donner. Il n'est donc pas nécessaire de se tourmenter, afin de rendre au plus vite; il ne faut pas se hâter à contre-temps, parce que c'est une faute égale de manquer l'occasion de la reconnaissance, ou de la brusquer hors de saison.

Il a placé sur moi: je ne crains ni pour moi ni pour lui.

Il ne court aucun risque; il ne peut perdre ce bienfait qu'avec moi ; et pas même avec moi. Je lui ai témoigné ma reconnaissance ; c'est déjà du retour. Qui pense trop à restituer un bienfait s' imagine que le bienfaiteur pense trop au recouvrement. Celui-ci doit se montrer facile dans l'un et dans l'autre cas. S'il veut que son bienfait lui soit restitué, rapportons-le, rendons-le avec joie. Il aime mieux le laisser en notre garde : pourquoi déterrer son trésor? pourquoi en refuser la garde? Un bienfaiteur mérite que cette option lui soit laissée. Quant à l'opinion, à la renommée, prenons-les pour

quanto interim maius ac difficilius sit capere, quam fundere. Nam ut nihil alteri detraham, quoniam utrumque ubi ex uirtute fit, par est : non minoris est animi beneficium debere, quam dare; eo quidem operosius hoc quam illud, quo maiore diligentia custodiuntur accepta, quam dantur. Itaque non est trepidandum, quam cito reponamus, nec procurrendum intempestive, quia aeque delinquit, qui ad referendam gratiam suo tempore cessat, quam qui alieno properat. Positum est illi apud me : nec illius nomine, nec meo timeo. Bene illi cautum est : non potest hoc beneficium perdere, nisi mecum immo ne mecum quidem. Egi illi gratias, id est, retuli. Qui nimis de beneficio reddendo cogitat, nimis cogitare alterum de recipiendo putat: praestet se in utrumque facilem; si uult recipere beneficium, referamus, reddamusque laeti. Illud apud nos custodiri mauult: quid thesaurum eius eruimus ? quid custodiam recusamus? dignus est, cui ultrum uolet, liceat. Opinionem quidem et famam eo loco habeamus, tanquam non ducere, sed sequi debeat.

ce qu'elles valent ; elles ne doivent pas
nous guider, mais nous suivre.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26/08/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VII

Chapitre I-X

Chapitre I-X



[7,0] Livre septième.

[7,1] I. Courage, mon cher Liberalis :

"Nous touchons au port; j'abrège mon discours et ne veux point vous retenir dans les détours d'un long préambule".

Ce livre renferme ce qui complète mon sujet : après avoir épuisé la matière, je vais examiner, non ce que je dois dire, mais ce que je n'ai pas dit. Prenez pourtant en bonne part ce qui reste, quand même ce serait superflu pour vous. Si j'avais visé à ce qui peut flatter mon amour-propre, l'intérêt de cet ouvrage se serait accru progressivement, et j'aurais gardé pour la conclusion ce qui eût été le plus capable de réveiller la satiété. Mais j'ai d'abord accumulé le plus essentiel; maintenant je m'occupe à recueillir ce qui a pu m'échapper. Et vraiment, si vous m'interrogez, il importe assez peu,

[7,0] Liber septimus.

[7,1] I. Bonum, mi Liberalis, habeas

animum uolo : In manibus terrae. Non hic te carmine longo, Atque per ambages et longa exorsa tenebo. Reliqua hic liber

cogit, et, exhausta materia, circumspicio, non quid dicam, sed quid non dixerim. Boni tamen consules quidquid superest, quum tibi superfuerit. Si uoluisssem lenocinari mihi, debuit paulatim opus crescere, et ea pars in finem reseruari, quam quilibet etiam satiatus appeteret. Sed quidquid maxime necessarium erat, in primum congeSSI : nunc si quid effugit, recolligo. Nec mehercule, si me interrogas, nimis ad rem existimo pertinere, ubi dicta sint quae regunt mores, persequi cetera, non in remedium animi, sed in exercitationem ingenii inuenta.

lorsque la partie morale est complètement exposée, de traiter les autres questions, qui sont, non pas un remède pour l'âme, mais un exercice pour l'esprit.

C'est une belle pensée de Demetrius le Cynique, grand homme, à mon avis, même en le comparant aux plus grands hommes: "Qu'il est plus avantageux de posséder un petit nombre de préceptes de sagesse, à sa portée et à son usage, que d'en avoir appris beaucoup qu'on n'a pas sous la main. De même, ajoutait-il, un bon lutteur n'est pas celui qui connaît à fond toutes les postures et toutes les manières de s'enlacer dont on fait rarement usage contre un adversaire, mais celui qui s'est exercé longtemps et soigneusement sur un ou deux mouvements, et qui attend patiemment l'occasion de les appliquer.

Peu importe, en effet, qu'il sache beaucoup, pourvu qu'il en sache assez pour vaincre. Ainsi, dans nos études philosophiques, il est beaucoup de choses de pur agrément, peu qui contribuent à la victoire. Il vous est permis d'ignorer les causes du flux et du reflux de l'Océan; pourquoi chaque septième année imprime à la vie un nouveau caractère: pourquoi, vu de loin, un portique perd la régularité de ses proportions et se rétrécit de manière que les dernières colonnes semblent se toucher; pour quelle raison des jumeaux conçus séparément sont enfantés ensemble; si un seul acte produit deux embryons, ou

Egregie enim hoc dicere Demetrius Cynicus, uir meo iudicio magnus, etiamsi maximis comparetur, solet : "Plus prodesse, si pauca praecepta sapientiae teneas, sed illa in promptu tibi et in usu sint, quam si multa quidem didiceris, sed illa non habeas ad manum. Quemadmodum, inquit, magnus luctator est, non qui omnes numeros nexusque perdidicit, quorum usus sub aduersario rarus est, sed qui in uno se aut altero bene et diligenter exercuit, et eorum occasiones intentus exspectat : nec enim refert, quam multa sciat, si scit quantum uictorias satis est : sic in hoc studio multa delectant, pauca uincunt.

Licet nescias, quae, ratio Oceanum effundat ac reuocet : quare septimus quisque annus aetati signum imprimat : quare latitudo porticus ex remoto spectantibus, non seruet proportionem suam, sed ultima in angustias coeant, et columnarum nouissime interualla iungantur : quid sit, quod geminorum conceptum separet, partum iungat; utrum unus concubitus spargatur in duos, an toties concepti sint : cur pariter natis fata diuersa sint, maximisque rerum spatiis distent, quorum inter ortus minimum interest. Non multum tibi nocebit transisse, quae nec licet scire, nec prodest. Inuoluta ueritas in alto latet.

Nec de malignitate naturae queri possumus : quia nullius rei difficilis inuentio est, nisi cuius hic unus inuentae

s'ils sont le résultat de deux actes distincts; pourquoi ces enfants, nés ensemble, ont des destinées diverses, et sont placés par le sort à d'énormes distances, eux qui ont pris naissance presque simultanément. Il n'y a pas grand mal à omettre ce qu'il est également impossible et inutile de savoir. La vérité enveloppée se cache profondément. Et n'accusons pas la nature; car toutes les vérités se découvrent aisément, excepté celles dont le seul avantage est la découverte même. Tout ce qui peut nous rendre meilleurs et plus heureux, la nature l'a mis en évidence ou bien près de nous. Si l'homme sait mépriser les coups du sort, s'il s'élève au-dessus de la crainte, et si d'une avide espérance il n'embrasse pas l'infini, mais cherche en soi-même les richesses; si, bannissant toute frayeur des hommes et des dieux, il sait qu'on n'a presque rien à redouter des hommes, et rien des dieux; si, dédaignant tous les objets qui font aussi bien le tourment que l'ornement de la vie, il est parvenu à voir clairement que la mort n'est point un mal, mais le terme de bien des maux; si son âme s'est consacrée à la vertu, et trouve faciles tous les chemins où la vertu l'appelle; si, animal sociable et né pour le bien général, il considère l'univers comme la demeure commune de tous; si, dévoilant aux dieux sa conscience, il vit toujours comme en

fructus est, inuenisse. Quidquid nos meliores beatosque facturum est, aut in aperto, aut in proximo posuit. Si animus fortuita contempsit, si se supra metum sustulit, nec auida spe infinita complectitur, sed didicit a se petere diuitias : si deorum hominumque formidinem eiecit, et scit non multum esse ab homine timendum, a Deo nihil : si contemptor omnium, quibus torquetur uita, dum ornatur, eo perductus est, ut illi liqueat, mortem nullius mali esse materiam, multorum finem : si animum uirtuti consecrauit, et, quacumque uocat illa, planum putat : si, sociale animal et in commune genitus, mundum ut unam omnium domum spectat, et conscientiam suam diis aperit, semperque tanquam in publico uiuit, se magis ueritus quam alios : subductus ille tempestatibus, in solido ac sereno stetit, consummauitque scientiam utilem, atque necessariam; reliqua oblectamenta otii sunt. Licet enim iam in tutum retracto animo, ad haec quoque excurrere, cultum, non robur, ingeniis afferentia".

public, et se respecte plus que les autres; si, à l'abri des tempêtes, il se fixe en terre ferme et sous un ciel serein, alors, il possède au plus haut degré la science utile et nécessaire. Le reste n'est que l'amusement du loisir. Il est permis, en effet, lorsque l'âme est une fois retirée dans un asile sûr, de se livrer à ces spéculations, qui donnent à l'esprit du poli, sinon de la force".

[7,2] II. Tels sont les préceptes auxquels notre Demetrius veut qu'on s'attache pour ainsi dire à deux mains, sans jamais s'en dessaisir, mais en les fixant dans sa mémoire, en se les identifiant, afin que par une méditation de chaque jour les pensées salutaires se présentent au sage, d'elles-mêmes, partout et au moindre signal : de façon que rien n'obscurcisse la distinction du vice et de la vertu, et que le disciple de la sagesse regarde le vice comme le seul mal, la vertu comme le seul bien. Que cette règle dirige toute sa conduite, que cette loi domine et inspire toutes ses actions; qu'il considère comme les plus malheureux des hommes, quelle que soit la splendeur de leur opulence, les esclaves de la sensualité et de la luxure, ceux dont l'âme est engourdie dans une lâche inertie. Qu'il se dise : Le plaisir est fragile, passager, sujet au dégoût; plus on s'en abreuve avidement, plus tôt il se change en poison, et finit toujours par la honte ou le repentir. Dans le

[7,2] II. Haec Demetrius noster utraque manu tenere proficientem iubet; haec nusquam dimittere, immo affigere et partum sui facere, eoque quotidiana meditatione perduci, ut sua sponte occurrant salutaria, et ubique ac statim desiderata praesto sint, et sine mora ulla ueniat illa turpis honestique distinctio, sciatque nec malum esse ullum nisi turpe, nec bonum nisi honestum. Hac regula uitae opera distribuat : ad hanc legem et agat cuncta, et exigit : miserrimosque mortalium iudicet, in quantiscumque opibus refulgebunt, uentri ac libidini deditos, quorum animus inertis otio torpet. Dicat ipse sibi : Voluptas fragilis est, brevis, fastidio obiecta : quo audivius hausta est, citius in contrarium recidens, cuius subinde necesse est aut poeniteat, aut pudeat. In qua nihil est magnificum, aut quod naturam hominis, diis proximi, deceat : res humilis, membrorum turpium ac uilium ministerio ueniens, exitu foeda. Ista est uoluptas et homine et uiro digna,

plaisir rien de grand, rien de conforme à la nature humaine, qui touche de si près à la nature des dieux.

C'est une chose basse, dont les agents sont des membres honteux et vils, et qui se termine d'une manière abjecte.

Le vrai plaisir, digne de l'homme et du sage, consiste à ne point emplir et surcharger son corps, à ne point irriter ses passions, dont le repos fait notre sûreté; à vivre exempt de trouble, tant de celui qui agite et met aux prises d'ambitieux rivaux, que de cette intolérable superstition qui nous vient du fond même de l'âme, et nous fait juger des dieux avec le vulgaire, et leur prêter nos vices. Ce plaisir, toujours égal, toujours libre de crainte et qui jamais ne se lasse de lui-même, est le partage de l'homme dont nous aimons surtout à présenter l'image, de l'homme qui, possédant à fond, pour ainsi dire, et la justice divine et la justice humaine, jouit des biens présents sans dépendre de l'avenir : car il n'est rien de ferme pour quiconque se porte vers un avenir incertain. Exempt de ces cruelles inquiétudes qui font le tourment de l'âme, sans espérance, sans désir, il ne s'en remet pour rien au hasard; il se contente de ce qu'il possède en propre. Et ne vous imaginez pas qu'il se contente de peu : il est maître de tout, non comme le fut Alexandre, qui, campé sur les bords de la mer Rouge, avait non implere corpus, nec saginare, nec cupiditates irritare, quarum tutissima est quies : sed perturbatione carere, et ea quam hominum inter se rixantium ambitus concutit, et ea, quae intolerabilis ex alto uenit, ubi de diis fama creditum est, uitiisque illos nostris aestimauimus.

Hanc uoluptatem aequalem, intrepidam, nunquam sensuram sui taedium, percipit hic quem deformamus quummaxime : qui, ut ita dicam, diuini iuris atque humani peritus, praesentibus gaudet, ex futuro non pendet; nihil enim firmi habet, qui in incerta propensus est. Magnis itaque curis exemptus, et distortquentibus mentem, nihil sperat, aut cupit, nec se mittit in dubium, suo contentus. Nec illum existimes paruo esse contentum; omnia illius sunt, non sic, quemadmodum Alexandri fuerunt: cui, quamquam in littore maris Rubri steterat, plus deerat quam qua uenerat; illius ne ea, quidem erant, quae tenebat, aut uicerat, quum in Oceano Onesicritus praemissus explorator erraret, et bella in ignoto mari quaereret. Non satis apparebat inopem esse, qui extra naturae terminus arma proferret? qui se in profundum, inexploratum et immensum, auiditate caeca prorsus immitteret? Quid interest, quot eripuerit regna, quot dederit, quantum terrarum tributo premat? tantum illi deest, quantum cupit.

encore plus de pays à conquérir qu'il n'en avait parcouru. Il ne possédait pas même les provinces qu'il avait envahies et subjuguées, lorsque, sur l'Océan, Onésicrite errait à la découverte et cherchait de nouvelles guerres sur une mer inconnue. N'était-ce pas assez manifester son indigence, que de porter ses armes hors des limites posées par la nature; et, poussé par une aveugle convoitise, de se précipiter au hasard dans des espaces profonds, immenses, inexplorés? Qu'importe le nombre des royaumes qu'il envahit, qu'il donna, et des contrées qu'il accabla de tributs? Tout ce qu'il pouvait désirer lui manquait.

[7,3] III. Et ce vice ne fut pas celui d'Alexandre seul, qu'une heureuse témérité jeta sur les traces de Bacchus et d'Hercule; c'est le vice de tous ceux dont la fortune ne fit qu'irriter la soif en les abreuvant: Passez en revue Cyrus, Cambyse et toute la lignée des rois de Perse : lequel de ces monarques trouverez-vous qui se soit contenté des limites de son empire ? qui ait terminé sa vie sans la pensée de les étendre ? Et cela n'est point étonnant : tout ce qu'obtient la cupidité s'engouffre et disparaît. Peu importe la masse que vous accumulez dans un abîme sans fond. Le seul sage possède tout, et n'a pas de peine à le garder. Il n'a pas à expédier des lieutenants au delà des mers, à asseoir son camp sur des

[7,3] III. Nec hoc Alexandri tantum uitium fuit, quem per Liberi Herculisque uestigia felix temeritas egit, sed omnium quos fortuna irritauit implendo. Cyrum et Cambysen, et totum regni persici stemma percense; quem inueuies, cui modum imperii satietas fecerit ? qui non uitam in aliqua ulterius procedendi cogitatione finierit? Nec id mirum est; quidquid cupiditati contingit, penitus hauritur et conditur; nec interest, quantum eo quod inexplebile est, congeras. Unus est sapiens, cuius omnia sunt, nec ex difficili tuenda. Non habet mittendos trans maria legatos, nec metanda in ripis hostilibus castra, non opportunis castellis disponenda praesidia : non opus est legione, nec equestribus turmis. Quemadmodum dii

rivages ennemis, à dis-tribuer des garnisons dans les places fortes. Il n'a besoin ni de légions ni de cavalerie. Comme les dieux immortels gouvernent leur empire sans être armés, et veillent paisiblement sur leurs possessions du haut de leur sublime séjour; ainsi le sage remplit sans trouble ses devoirs, quelque étendus qu'ils soient.

Il voit, lui, le plus puissant et le plus vertueux des hommes, tout le genre humain à ses pieds. Riez, si bon vous semble c'est le propre d'une grande âme, après avoir parcouru en esprit l'Orient et l'Occident, après avoir pénétré, à travers les obstacles des déserts, jusque dans les lieux les plus reculés; après avoir contemplé ces innombrables animaux, ces productions abondantes que la nature enfante avec tant de profusion, que de se dire, comme un dieu : "Tout cela m'appartient". Que peut-on désirer en ce cas ? qu'y a-t-il au delà du tout?

[7,4] IV. "Voilà où je vous attendais, dites-vous. Je vous tiens. Je veux voir comment vous vous dégagez de ces liens, où, de gaieté de coeur, vous vous êtes embarrassé. Dites-moi comment on peut donner au sage, si tout appartient au sage; car enfin tout qu'on lui donne lui appartient. On ne peut donc accorder un bienfait au sage, à qui tout ce qu'on donne est pris sur ce qu'il possédait déjà. Et cependant vous dites qu'on peut

immortales regnum inermes regunt, et illis rerum suarum ex edito tranquilloque tutela est : ita hic officia sua, quamuis latissime pateant, sine tumultu obit ; et omne humanum genus, potentissimus eius optimusque, infra se uidet. Derideas licet : ingentis spiritus res est, quum Orientem Occidentemque lustraueris animo, quo etiam remota et solitudinibus interclusa penetrantur, quum tot animalia, tantam copiam rerum, quas natura beatissime fundit, aspexeris, emittere hanc Dei uocem : "Haec omnia mea sunt". Sic fit, ut nihil cupiat : quia nihil est extra omnia.

[7,4] IV. "Hoc ipsum, inquis, uolui; teneo te: uolo uidere, quomodo ex his laqueis, in quos tua sponte decidisti, expliceris.

Dic mihi, quemadmodum potest aliquis donare sapienti, si omnia sapientis sunt ? nam id quoque quod illi donat, ipsius est.

Itaque non potest dari beneficium sapienti : cui quidquid datur, de suo datur; atqui dicitis, sapienti posse donari. Idem autem me scito et de amicis interrogare. Omnia dicitis illis esse

donner au sage. Mais sachez que je vous
fais la même question à l'égard des amis.
Vous dites qu'entre amis tout est commun :
donc on ne peut rien donner à son ami, car
on lui donne sur le bien commun".
Rien n'empêche qu'une chose n'appartienne
en même temps au sage et à celui qui la
possède, à qui elle a été donnée et
adjudgée. D'après le droit civil, tout
appartient au souverain; et cependant ces
biens dont le monarque a la possession
universelle sont partagés entre différents
maîtres : de sorte que chaque objet a son
possesseur particulier. Ainsi nous pouvons
donner au roi une maison, un esclave ou de
l'argent, sans qu'on dise que nous lui
donnons son propre bien. Nous appelons
limites des Athéniens ou des Campaniens ce
que des voisins divisent entre eux par des
limites particulières. Tout le territoire
appartient à l'une ou à l'autre
république; chaque portion ensuite a son
maître particulier. Ainsi nous pouvons
donner nos champs à la république,
quoiqu'ils soient censés lui appartenir,
parce qu'ils lui appartiennent d'une autre
façon qu'à nous. Qui doute qu'un esclave
avec son pécule n'appartienne à son
maître? et cependant il peut faire un
présent à son maître: car, de ce que
l'esclave ne peut rien posséder, si son
maître ne le veut pas, il ne s'ensuit pas
qu'en effet il ne possède rien; et ce
qu'il a volontairement donné n'en est pas

communia : ergo nemo quidquam amico donare
potest : donat enim illi communia".
Nihil prohibet aliquid et sapientis esse,
et eius qui possidet, cui datum et
assignatum est. Iure civili omnia regis
sunt : et tamen illa quorum ad regem
pertinet uniuersa possessio, in singulos
dominos descripta sunt, et unaquaeque res
habet possessorem suum. Itaque dare regi
et domum, et mancipium; et pecuniam
possumus : nec donare illi de suo dicimur.
Ad reges enim potestas omnium pertinet, ad
singulos proprietas. Fines Atheniensium
aut Campanorum uocamus, quos deinde inter
se uicini priuata terminatione
distinguunt; et totus ager huius aut
illius reipublicae est : pars deinde suo
domino quoque censetur; ideoque donare
agros nostros reipublicae possumus,
quamuis illius esse dicantur : quia aliter
illius sunt, aliter mei. Numquid dubium
est, quin seruus cum peculio domini sit ?
dat tamen domino son munus. Non enim ideo
nihil habet seruus, quia non est
habiturus, si dominus illum habere
noluerit : nec ideo non est munus, quum
uolens dedit, quia potuit eripi, etiamsi
noluisset. Quemadmodum probemus omnia
(nunc enim omnia sapientis esse, inter nos
conuenit), illud quod quaeritur
colligendum est, quomodo liberalitatis
materia aduersus eum supersit, cuius
uniuersa esse concessimus. Omnia patris
sunt, quae in liberorum manu sunt : quis

moins un présent, quoiqu'on eût pu le lui prendre de force, s'il eût refusé de le donner. Ayant prouvé que tout appartient au sage (car c'est un point dont nous sommes convenus), établissons, ce qui fait l'objet de la question présente, la possibilité de faire des libéralités à celui que nous reconnaissons comme maître de tout. Tous les biens des enfants appartiennent au père; cependant qui ne sait qu'un fils peut donner à son père ? Tout appartient aux dieux; cependant nous apportons aux dieux des offrandes et des pièces de monnaie. La chose que je possède n'en est pas moins à moi, quoiqu'elle vous appartienne; car la même chose peut en même temps être à vous et à moi. "Celui, dites-vous, qui est le maître des femmes prostituées est un agent de débauche : or, tout appartient au sage, et les prostituées font partie du tout: donc les prostituées appartiennent au sage; or, le maître des prostituées est un agent de débauche : donc le sage est un agent de débauche".

C'est encore par le même raisonnement qu'on lui défend d'acheter, en disant : "Nul n'achète ce qui lui appartient or, tout appartient au sage : donc le sage n'achète rien". Par un raisonnement semblable, on lui défend d'emprunter, parce nul ne paie l'intérêt de son propre argent. Ainsi l'on nous oppose des

tamen nescit, donare aliquid et filium patri ? Omnia deorum sunt : tamen et diis posuimus donum, et stipem iecimus. Non ideo quod habeo, meum non est, si tuum est : potest enim idem esse meum et tuum.

"Is, inquit, cuius prostitutae sunt, leno est : omnia autem sapientis sunt; inter omnia autem et prostitutae sunt; ergo et prostitutae sapientis sunt; leno autem est, cuius prostitutae sunt : erô sapiens est leno".

Sic illum uetant emere; dicunt enim : "Nemo rem suam emit : omnia autem sapientis sunt : ergo sapiens nihil emit".

Sic uetant et mutuum sumere, quia nemo usuram pro pecunia sua pendat. Innumerabilia sunt, per quae cauillantur, quum pulcherrime, quid a nobis dicatur, intelligant.

subtilités sans fin, quoiqu'on entende
très bien ce que nous disons.

[7,5] V. Je dis, en effet, que tout appartient au sage, de telle sorte que chacun ait son droit personnel sur ses biens, comme, sous un bon roi, le prince possède tout à titre de souveraineté quand les individus possèdent à titre de propriété. Le temps viendra de prouver cette proposition; il suffit, pour la question présente, d'avoir prouvé que je puis donner au sage ce qui appartient simultanément au sage et à moi, mais dans des acceptions diverses. Et il n'est pas étonnant que l'on puisse donner une partie à celui qui possède tout. J'ai loué votre maison : il y a là quelque chose à vous et quelque chose à moi ; la maison est à vous, l'usage en est à moi. Ainsi, vous ne toucherez pas, si votre fermier s'y oppose, aux fruits de votre champ; et si les grains sont chers, si la famine survient, "hélas ! vous regarderez en vain les amas de grains d'un autre" produits sur votre domaine, placés dans votre champ et destinés à remplir vos greniers. Et vous n'entrerez point dans la maison que je vous ai louée, quoique vous en soyez le maître; et vous n'emmènerez pas votre esclave, s'il est à mes gages; et, si j'ai pris à loyer votre voiture, ce sera de ma part pure obligeance, si je vous y donne une place. Vous voyez donc que nous

[7,5] V. Etenim sic omnia sapientis esse dico, ut nihilominus proprium quisque in rebus suis dominium habeat : quemadmodum sub optimo rege omnia rex imperio possidet, singuli dominio. Tempus istius probandae rei ueniet ; interim hoc huic quaestioni sat est, id quod aliter sapientis, aliter meum est, me posse donare sapienti. Nec mirum est aliquid ei, cuius est totum, posse donari. Conduxi domum a te : in hac aliquid tuum, aliquid meum ; res tua est : usus rei tuae meus est. Itaque nec fructus tanges, colono tuo prohibente, quamuis tua in possessione nascantur : et si annona carior fuerit, aut fames, Heu frustra magnum alterius spectabis aceruum in tuo natum, in tuo positum, in horrea iturum tua. Nec conductum meum, quanquam sis dominus, intrabis : nec seruum tuum, mercenarium meum abduces : et quum abs te rhedam conduxero, beneficium accipies, si tibi in uehiculo tuo sedere permisero. Vides ergo posse fieri, ut aliquis, accipiendo quod suum est, munus accipiat.

pouvons recevoir un présent en recevant ce
qui nous appartient.

[7,6] VI. Dans tous les exemples que je
viens de rapporter, chaque chose a deux
maîtres. - comment? l'un est maître de la
chose même, et l'autre de l'usufruit. Nous
disons les livres de Cicéron; le libraire
Dorus dit aussi que ce sont ses livres.

Les deux propositions sont également
vraies. L'un s'attribue les livres comme
auteur, l'autre comme acquéreur, et l'on
dit avec raison qu'ils appartiennent à
tous deux, car ils sont à l'un et à
l'autre, mais non pas au même titre.
Ainsi, Tite-Live peut recevoir ou acheter
de Doras ses propres livres. Je puis
donner au sage ce qui m'appartient en
propre, quoique tout soit à lui.
Car, bien que le sage possède tout à la
manière des rois, les propriétés
particulières étant disséminées entre des
individus, le sage peut recevoir, peut
devoir, acheter et louer. César possède
tout; mais le fisc renferme ses
possessions privées et personnelles: sa
propriété universelle est dans l'empire,
sa propriété personnelle dans son
patrimoine. Ainsi, l'on peut, sans porter
atteinte à sa puissance, examiner ce qui
lui appartient, ce qui ne lui appartient
pas : car la portion même qu'on sépare
comme étrangère est à lui à un autre
titre. De même le sage possède tout

[7,6] VI. In omnibus istis quae modo
retuli, uterque eiusdem rei dominus est;
quomodo ? quia alter rei dominus est,
alter usus. Libros dicimus esse Ciceronis:
eosdem Dorus librarius suos uocat : et
utrumque uerum est; alter illos tanquam
auctor sibi, alter tanquam emptor
asserit : ac recte utriusque dicuntur
esse. Utriusque enim sunt: sed non eodem
modo; sic potest T- Liuius a Doro
accipere, aut emere libros suos. Possum
donare sapienti, quod uiritim meum est,
licet illius sint omnia. Nam quum regio
more cuncta conscientia possideat;
singularum autem rerum in unumquemque
proprietas sit sparsa ; et accipere munus,
et debere, et emere, et conducere potest.
Caesar omnia habet, fiscus eius priuata
tantum, ac sua : et uniuersa in imperio
eius sunt, in patrimonio propria. Quid
eius sit, quid non sit, sine diminutione
imperii quaeritur; nam id quoque quod
tanquam alienum abiudicatur, aliter illius
est. Sic sapiens uniuersa animo possidet,
iure ac dominio sua.

intérieurement; mais il possède légalement
et comme propriétaire ce qui est à lui.

[7,7] VII. Bion rassemble force arguments
pour démontrer tantôt que tous les hommes
sont des sacrilèges, tantôt que personne
ne l'est. Quand il veut précipiter tout le
monde de la roche Tarpéienne, il dit:

"Quiconque prend, consomme et détourne à
son usage ce qui appartient aux dieux est
un sacrilège; or tout appartient aux
dieux : donc tout ce qu'on prend, on le
prend aux dieux, à qui tout appartient :
quiconque prend quelque chose est donc un
sacrilège". Veut-il ensuite qu'on force

l'entrée des temples et qu'on pille
impunément le Capitole, il dit qu'il n'y a
pas de sacrilège, parce que les trésors
pris dans un lieu appartenant aux dieux,
sont transférés dans un lieu qui
appartient également aux dieux. On répond

à cela: De fait, tout appartient aux
dieux; mais tout ne leur est pas consacré.
Le sacrilège concerne les objets que la
religion a voués à la divinité. Ainsi, le
monde entier est le temple des dieux
immortels, le seul qui soit, en effet,
digne de leur grandeur et de leur

magnificence. Cependant on distingue le
sacré du profane, et l'on ne peut se
permettre dans ce petit espace appelé
temple ce qui est permis à la face du ciel
et des astres. Il est vrai que le
sacrilège ne peut blesser les dieux,
placés par leur divinité même au delà de

[7,7] VII. Bion modo omnes sacrilegos
argumentis esse colligit, modo neminem.
Quum omnes de saxo deiecturus est, dicit :
Quisquis id quod deorum est, sustulit et
consumpsit, atque in usum suum uertit,
sacrilegus est : omnia autem deorum sunt:
quod quisque ergo tollit, deorum tollit,
quorum omnia sunt : ergo quisquis tollit
aliquid, sacrilegus est. Deinde quum
effringi templa, et expilari impune
Capitolium iubet, dicit : Nullum
sacrilegium esse ; quia quidquid sublatum
est ex eo loco qui deorum erat, in eum
transfertur locum, qui deorum est. Hic
respondetur : Omnia quidem deorum esse,
sed non omnia diis dicata. In his
obseruari sacrilegium, quae religio numini
adscripsit. Sic et totum mundum deorum
esse immortalium templum, solum quidem
amplitudine illorum ac magnificentia
dignum : et tamen a sacris profana
discerni, et non omnia licere in angulo,
cui nomen fani impositum est, quae sub
caelo et conspectu siderum licent.

Iniuriant sacrilegus Deo quidem non potest
facere : quem extra ictum sua diuinitas
posuit: sed punitur, quia tanquam Deo
fecit. Opinio illum nostra ac sua obligat
poenae. Quomodo ergo sacrilegus uidetur,
qui aliquid aufert sacri, etiamsi
quocumque transtulit quod surripuerat,
intra terminos est mundi : sic et sapienti

ses atteintes. On punit néanmoins chez lui l'apparence d'une injure faite à Dieu. Notre opinion, aussi bien que la sienne, le condamne au châtement. De même donc qu'un homme paraît sacrilège quand il prend un objet sacré, bien que le lieu où il transfère le fruit de son vol soit renfermé dans les limites du monde, de même on peut voler le sage : car on lui prend non pas une partie de la possession universelle, mais une chose dont il est le maître légal, le propriétaire particulier. Il reconnaîtra toujours la première de ces possessions, mais il ne réclamera pas l'autre, quoiqu'il le puisse : il dira, comme ce général romain à qui, pour sa valeur et pour des services rendus à la république, on décernait autant de terre qu'il en pourrait un jour environner d'un sillon : "Vous n'avez pas besoin d'un citoyen dont les besoins dépassent ceux de tout autre citoyen". N'était-il pas plus noble, à votre avis, d'avoir rejeté ce don, que de l'avoir mérité? Bien des hommes ont renversé les limites d'autrui; nul ne s'en est imposé à soi-même.

[7,8] VIII. Ainsi, lorsque nous contemplons l'âme du sage, maîtresse de toutes choses et dominant sur tout l'univers, nous disons que tout est à lui; mais, d'après le droit usuel, il sera, s'il y a lieu, porté sur le registre des censeurs. La différence est grande, entre ses possessions considérées quant à la

furtum potest fieri. Aufertur enim illi non ex his quae uniuersa habet, sed ex his quibus dominos inscriptus est, quae uiritim ei seruiunt. Illam alteram possessionem agnoscet, hanc nolet habere, etsi poterit : emittetque illam uocem, quam romanus imperator emisit, quum illi ob uirtutem et bene gestam rempublicam tantum agri decerneretur, quantum arando uno die circuire potuisset : Non est, inquit, uobis eo opus ciue, cui plus opus sit, quam uni ciui. Quanto maioris uiri putas, respuisse hoc munus, quam meruisse ? multi enim fines aliis abstulerunt, sibi nemo constituit.

[7,8] VIII. Ergo quum animum sapientis intuemur potentem omnium, et per uniuersa dimissum, omnia illius esse dicimus, quum ad hoc ius quotidianum, si ita res tulerit, capite censebitur. Multum interest, possessio eius animi magnitudine aestimetur, an censu : haec uniuersa habere, de quibus loqueris, abominabitur.

grandeur de son âme, ou quant à son
 revenu. Tous ces objets dont vous nous
 parlez, il aurait horreur de les posséder
 en propre. Je ne vous parlerai ni de
 Socrate, ni de Chrysippe, ni de Zénon, ni
 de ces autres grands hommes, d'autant plus
 grands, que l'envie ne s'oppose point à la
 gloire des anciens. Je viens de vous citer
 Demetrius, que la nature me paraît avoir
 fait naître de nos jours, afin de montrer
 que nous étions incapables de le
 corrompre, et lui incapable de nous
 corriger; homme d'une sagesse accomplie,
 quoiqu'il n'en convienne pas, ferme et
 constant dans ses principes, d'une
 éloquence mâle, bien que négligée, et
 s'inquiétant peu de mots, mais se laissant
 aller au mouvement de son esprit, et
 marchant sans relâche vers son but.

Sans doute la Providence lui donna tout à
 la fois et cette vie exemplaire, et ce
 genre d'éloquence, pour que notre siècle
 eût en lui un modèle et un censeur.

[7,9] IX. A ce Demetrius si quelque dieu
 voulait livrer la possession de toutes nos
 propriétés, à la condition expresse qu'il
 ne pût donner à son gré, j'ose affirmer
 qu'il les rejetterait en disant : "Non, je
 ne me chargerai pas d'un fardeau si
 embarrassant, et je ne plongerai point un
 homme libre dans cette fange profonde.
 Pourquoi m'apporter les maux réunis de
 tous les peuples? Je n'accepterais pas
 même vos richesses avec la permission de

Non referam tibi Socratem, Chrysippum,
 Zenonem, et ceteros magnos quidem uiros,
 maiores quidem quia in laudem uetustorum
 inuidia non obstat. Paulo ante Demetrium
 retuli : quem mihi uidetur rerum natura
 nostris tulisse temporihus, ut ostenderet,
 nec illum a nobis corrumpi, nec nos ab
 illo corripui posse : uirum exactae, licet
 neget ipse, sapientiae, firmaeque in his,
 quae proposuit, constantiae; eloquentiae
 uero eius quae res fortissimas deceat, non
 concinnatae, nec in uerba sollicitae, sed
 ingenti animo, prout impetus tulit, res
 suas prosequentis. Huic non dubito, quin
 prouidentia et talem uitam, et talem
 dicendi facultatem dederit, ne aut
 exemplum saeculo nostro, aut conuicium
 deesset.

[7,9] IX. Demetrio si res nostras aliquis
 deorum possidendas uelit tradere sub lege
 certa, ne liceat donare, affirmauerim
 repudiaturum, dicturumue : "Ego uero me ad
 istud inextricabile pondus non alligo, nec
 in altam faecem rerum hunc expeditum
 hominem demitto. Quid ad me defers
 populorum omnium mala ? quae nec daturus
 quidem acciperem : quoniam multa uideo,
 quae me donare non deceat. Volo sub
 conspectu meo ponere, quae gentium oculos

les distribuer, parce que je vois bien des choses qu'il ne me convient pas de donner.

Je veux embrasser d'un coup d'oeil ces objets qui éblouissent les yeux des peuples et des rois. Je veux voir les objets que vous achetez au prix de votre sang et de votre existence. Présentez-moi d'abord les dépouilles du luxe étalées méthodiquement, ou, ce qui vaut mieux, accumulées en masse, je vois l'écaille de la tortue artistement découpée en lames déliées ; je vois l'enveloppe des animaux les plus lents et les plus difformes achetée des sommes énormes, et cette bigarrure qu'on admire, imitée au naturel à l'aide de couleurs composées. Je vois plus loin des tables dont la valeur est estimée égale à la fortune d'un sénateur, et faites d'un bois d'autant plus précieux, que l'arbre, plus maltraité de la nature, s'est contourné en un plus grand nombre de noeuds. Je vois des vases de cristal, dont la fragilité augmente le prix car le péril, qui devrait mettre en fuite le plaisir, en est pour les insensés le principal assaisonnement. Je vois des vases murrhins: c'eût été, en effet, trop peu pour la fureur du luxe, si l'on ne se passait à la ronde dans d'immenses pierres précieuses les breuvages qu'on va bientôt vomir.

Je vois des perles qui ne sont pas uniques pour chaque oreille; car déjà les oreilles sont accoutumées à porter des fardeaux. On

regumque praestringunt ? uolo intueri pretia sanguinis, animarumque uestrarum? Prima mihi luxuriae spolia propone : siue illa uis per ordinem expandere, siue, ut est melius, in unum aceruum dare. Video elaboratam scrupulosa distinctione testudinem, et foedissimorum pigerrimorumque animalium testas, ingentibus pretiis emptas, in quibus ipsa illa quae placet uarietas, subditis medicamentis, in similitudinem ueri coloratur. Video istic mensas, et aestimatum lignum senatoris censu, eo pretiosius, quo illud in plures nodos arboris infelicitas torsit. Video istic crystallina, quorum accendit fragilitas pretium; omnium enim rerum uoluptas apud imperitos, ipso quo fugare debet periculo, crescit. Video murrhina pocula : parum scilicet luxuria magno fuerit, nisi quod uomant capacibus gemmis, inter se pronunciauerint. Video uniones, non singulos singulis auribus comparatos : iam enim exercitatae aures oneri ferendo sunt; iunguntur inter se, et insuper alii binis superponuntur : non satis muliebris insania uiros subiecerat, nisi bina ac terna patrimonia auribus singulis pependisseut. Video sericas uestes, si uestes uocandae sunt, in quibus nihil est quo defendi aut corpus, aut denique pudor possit : quibus sumptis, mulier parum liquido nudam se non esse iurabit. Haec ingenti summa ab ignotis etiam ad

les accouple deux à deux, et, par-dessus, on en met d'autres. Les hommes ne se croiraient pas assez asservis à la folie des femmes, s'ils ne suspendaient deux ou trois de leurs patrimoines à chaque oreille de leur maîtresse. Je vois des vêtements de soie, si l'on doit nommer vêtement ce qui ne protège ni le corps, ni la pudeur; des habillements avec lesquels une femme ne pourrait jurer qu'elle n'est pas nue. Voilà ce qu'on cherche à grand prix, ce qu'on va demander à des nations dont le commerce nous était inconnu, afin que, dans leur chambre à coucher, nos matrones ne puissent pas montrer à leurs amants plus qu'elles ne montrent au public".

[7,10] X. "Que fais-tu donc, avarice? que de choses l'emportent en valeur sur ton or! Tous ces objets que je viens de citer sont plus estimés et plus précieux. Mais je veux maintenant passer en revue tes richesses, ces lingots d'or et d'argent qui éblouissent notre cupidité. Et certes, la terre, qui a mis en évidence tout ce qui devait nous être utile, a profondément enfoui ces métaux; et prévoyant combien, par leur découverte, ils devaient être nuisibles et funestes aux nations, elle s'est couchée sur eux de tout son poids. Je vois le fer tiré de ces mêmes ténèbres d'où sortent l'or et l'argent, afin que le meurtre eût à la fois son instrument et sa récompense. Encore ces métaux out-ils

commercium gentibus arcessuntur, ut matronae nostrae, ne adulteris quidem, plus sui in cubiculo, quam in publico ostendant.

[7,10] X. "Quid agis, auaritia ? quot rerum caritate aurum tuum uictum est! omnia ista quae retuli in maiore honore pretioque sunt. Nunc uolo tuas opes recognoscere, laminas utriusque materiae, ad quas cupiditas nostra caligat. At mehercule terra, quae quidquid utile futurum nobis erat protulit, ista defodit et mersit, et ut noxiosis rebus ac malo gentium in medium prodituris, toto pondere incubuit. Video ferrum ex iisdem tenebris esse prolatum, quibus aurum et argentum : ne aut instrumentum in caedes mutuas deesset, aut pretium. Et adhuc ista aliquam materiam habent : est in quo errorem oculorum animus subsequi possit; uideo istic diplomata, et syngraphas, et

quelque chose de matériel, et ici l'esprit peut se laisser entraîner par l'illusion des yeux. Mais que signifient ces titres, ces contrats, ces billets, vains simulacres de propriété, ombres créées par l'avarice en travail pour tromper les esprits avides de chimères? Qu'est-ce en effet que tout cela? que sont les intérêts, et les livres d'échéance, et l'usure? Ce sont des noms de la cupidité humaine, cherchés hors des bornes de la nature.

J'accuserais volontiers la nature de n'avoir point caché l'or et l'argent plus profondément encore, de ne les avoir pas surchargés d'un poids trop lourd pour être soulevé. Qu'est-ce que ces registres, ces calculs, ce temps converti en marchandises et ces extorsions sanglantes de l'usure, ces fléaux volontaires nés de nos propres constitutions; fléaux invisibles, impalpables, vains rêves d'une avarice qui se repaît à vide ? O malheureux celui qui voit avec délices le long catalogue de ses domaines, et ces vastes plaines cultivées par des esclaves, et ces immenses troupeaux dont les pâturages couvrent des provinces, des royaumes entiers, et cette troupe d'esclaves, égale en nombre à des nations guerrières, et ces édifices particuliers, surpassant en étendue les plus grandes villes! Quand il aura bien contemplé ces longs espaces où il a distribué et répandu ses richesses ; quand

cautiones, uacua habendi simulacra, umbras quasdam auaritiae laborantis, per quas decipiant animum, inanum opinione gaudentem. Quid enim ista sunt? quid foenus, et katendarium, et usura; nisi humanae cupiditatis extra naturam quaesita nomina? Possum de rerum natura queri, quod aurum argentumque non interius absconderit, quod non illis maius, quam quod detrahi posset, pondus iniecerit. Quid sunt istae tabulae, quid computationes, et uenale tempus, et sanguinolentae centesimae? Voluntaria mala ex constitutione nostra pendentia, in quibus nihil est, quod subiici oculis, quod teneri manu possit, inanis auaritiae somnia. O miserum, si quem delectat sui patrimonii liber magnus, et uasta spatia terrarum colenda per uinctos, et immensi greges pecorum per prouincias ac regna pascendi, et familia bellicosae nationibus maior, et aedificia priuata laxitatem urbium magnarum uincentia ! Quum bene ista, per quae diuitias suas disposuit ac fudit, circumspexerit, superbumque se fecerit, si quidquid habet ei quod cupit comparet, pauper est. Dimitte me, et illis diuitiis meis redde. Ego regnum sapientiae noui, magnum, securum ; ego sic omnia habeo ut omnium sint".

il se sera bien gonflé d'orgueil, s'il
compare ce qu'il possède avec ce qu'il
désire, il se trouvera pauvre. Laissez-
moi, rendez-moi à mes richesses. Pour moi,
je connais l'empire de la sagesse, empire
immense et tranquille; ainsi je suis
maître de tous les biens, en les
abandonnant aux autres.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 5/09/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VII

Chapitre XI-XX

Chapitre XI-XX

[7,11] XI. C'est pourquoi, lorsque l'empereur Caius offrit à Démétrius deux cent mille sesterces, il les refusa en riant, ne pensant pas même qu'une pareille somme méritât qu'on se fit honneur du refus. Grand dieux! à quel bas prix on voulait honorer ou corrompre cette âme ! Rendons hommage à ce grand homme. Je l'entendis prononcer une belle parole, lorsque, étonné de la folie du prince, qui avait cru pouvoir le gagner à si bon marché, il dit: "Si l'empereur avait résolu de m'éprouver, ce n'eût pas été trop que l'offre de tout son empire".

[7,12] XII. On peut donc donner quelque chose au sage, quoique tout lui appartienne. Rien n'empêche non plus qu'on ne puisse donner à son ami, bien que nous disions que tout est commun entre amis. Car la communauté entre amis n'est point

[7,11] XI. Itaque quum C- Caesar illi ducenta donaret, ridens reiecit, ne dignam quidem summam iudicans, qua non accepta gloriaretur. Dii deaeque, quam pusillo illum animum aut honorare uoluit, aut corrumpere ! Reddendum egregio uiro testimonium est. Ingentem rem ab illo dici audiui ; quum miraretur Caii dementiam, quod se putasset tanti posse mutari. Si tentare, inquit, me constituerat, toto illi fui experiendus imperio.

[7,12] XII. Sapienti ergo donari aliquid potest, etiam si sapientis omnia sunt. Aeque nihil prohibet, quum omnia amicis dicamus esse communia, aliquid amico donari. Non enim mihi sic cum amico communia sunt, quomodo cum socio, ut pars

comme entre des associés, dont chacun possède une part distincte. Elle ressemble à la communauté qui existe entre le père et la mère à l'égard des enfants. S'il y a deux enfants, le père n'en a pas un, et la mère un autre; mais le père et la mère en ont deux chacun. Avant tout, je m'arrangerai de façon que celui qui s'aviserait de réclamer cette association avec moi, sache bien qu'il n'a rien de commun avec moi. Pourquoi? parce que cette communauté n'a lieu qu'entre les sages, qui seuls connaissent l'amitié. Les autres ne sont pas plus amis que des associés. Ensuite la communauté est de diverses espèces. Les bancs équestres sont communs à tous les chevaliers romains; et pourtant j'y possède en propre la place que j'y occupe. Si je la cède à un autre, quoique je lui cède une propriété commune, je paraîtrai néanmoins lui faire une sorte de don. Il est des choses qu'on ne possède qu'à de certaines conditions. J'ai une place sur les bancs équestres, non pour la vendre, non pour la louer, non pour l'habiter, mais simplement pour voir le spectacle. Je ne mentirai donc pas si je dis que j'ai une place dans les bancs équestres; mais si, lorsque j'arrive au théâtre, je trouve ces bancs remplis, de droit j'y possède une place, puisqu'il m'est permis de m'y asseoir, et je n'en possède pas, puisqu'elle est déjà prise par ceux qui ont un droit égal au mien. Il

mea sit, pars illius ; sed quomodo patriatrique communes liberi sunt : quibus quum duo sunt, non singuli singulos habent, sed singuli binos. Primum omnium iam efficiam, ut quisquis est iste, qui me in societatem uocat, sciat se nihil mecum habere commune. Quare? quia hoc consortium solum inter sapientes est, inter quos amicitia est; ceteri non magis amici sunt, quam socii. Deinde pluribus modis communia sunt. Equestria omnium equitum romanorum sunt : in illis tamen locus meus fit proprius, quem occupavi; hoc si cui cessi, quamuis illi communi re cesserim, tamen aliquid dedisse uideor. Quaedam quorundam sub certa conditione sunt; habeo in equestribus locum, non ut uendam, non ut locem, non ut habitem : in hoc tantum, ut spectem. Propterea, non mentiar, si dicam me habere in equestribus locum : sed quum in theatrum ueni, si plena sunt equestria, et iure habeo locum illic, quia sedere mihi licet; et non habeo, quia ab his, cum quibus ius mihi loci commune est, occupatus est. Idem inter amicos puta fieri. Quidquid habet amicus, commune est nobis : sed illius proprium est, qui tenet; uti his, illo nolente, non possum. Derides me, inquis. Si quod amici est, meum est, liceat mihi uendere. Non licet; nam nec equestria, et tamen communia tibi cum ceteris equitibus sunt. Non est argumentum, ideo aliquid tuum non esse, quia uendere non potes, quia consumere,

en est de même entre amis. Tout ce que mon ami possède est commun entre nous; mais la chose appartient en propre à celui qui la tient; et je ne puis, contre son gré en faire usage. "Vous vous moquez de moi, dites-vous : si la propriété de mon ami m'appartient, je puis la vendre". Vous ne le pouvez pas; car vous ne pouvez pas non plus vendre les bancs équestres; et cependant vous les possédez en commun avec les autres chevaliers. Ce n'est pas une preuve qu'une chose n'est pas à vous, parce que vous ne pouvez la vendre, ni la consommer, ni la dénaturer; car elle n'en est pas moins à vous, bien que vous ne la possédiez qu'à certaines conditions. J'ai reçu, mais tous ont reçu de même.

[7,13] XIII. Pour ne pas vous retenir plus longtemps, un bienfait ne peut être plus grand qu'un autre; mais les circonstances du bienfait peuvent être plus importantes, plus nombreuses, et présenter un champ plus vaste, lorsque la bienveillance s'épanche et s'épanouit à la manière des amants, dont les baisers, plus nombreux, et les étreintes, plus vives, ne sont pas un surcroît, mais un témoignage d'amour. La question qui se présente a déjà été épuisée dans les livres précédents; aussi la traiterai-je en peu de mots : car les raisonnements appliqués à d'autres points s'appliquent à celui-ci. On demande si celui qui a tout fait pour s'acquitter d'un bienfait s'en est effectivement

quia mutare in deterius aut melius non potes. Tuum enim est, etiam quod sub lege certa tuum est. Accepi, sed cuncti non minus.

[7,13] XIII. Ne te traham longius, beneficium maius esse non potest : ea per quae beneficium datur, possunt esse maiora : et plura, in quae se undique benevolentia effundat, et sic sibi indulgeat, quemadmodum amantes solent : quorum plura oscula, et complexas arctiores, non augent amorem, sed exercent. Haec quoque, quae uenit quaestio, profligata est in prioribus : itaque breuiter perstringetur. Possunt enim in hanc, quae data sunt aliis, argumenta transferri. Quaeritur, an qui omnia fecit, ut beneficium redderet, reddiderit. Ut scias, inquit, illum non reddidisse, omnia fecit, ut redderet. Apparet ergo, non esse id factum, cuius

acquitté. La preuve qu'il ne s'est point
acquitté, objecte-t-on, c'est qu'il a fait
tout pour s'acquitter. Il est donc clair
que la chose n'a pas été faite, l'occasion
ayant manqué; de même qu'on n'a point payé
son créancier, lorsqu'on a, pour payer,
cherché de l'argent partout sans en
trouver. Certains engagements sont de
telle sorte, qu'ils exigent un paiement
effectif. Il en est d'autres pour
lesquels, avoir tout essayé afin de
s'acquitter, équivaut au paiement. Ainsi
le médecin qui a tout fait pour guérir son
malade, a rempli ses devoirs. Malgré la
condamnation de l'accusé, l'orateur a fait
tout ce qu'on pouvait attendre de son
éloquence, s'il a déployé toutes les
ressources du droit. On loue les qualités
d'un général, même dans un chef vaincu,
s'il a fait preuve de prudence,
d'habileté, de courage. Votre obligé a
tout fait pour vous rendre l'équivalent du
service : votre bonheur l'en a empêché ;
vous n'avez eu aucun revers qui mît à
l'épreuve la sincérité de son amitié.
Vous étiez riche, il n'a pu vous donner;
bien portant, il n'a pu s'asseoir à votre
chevet; heureux, il n'a pu vous secourir.
Il s'est acquitté, quoique votre bienfait
ne vous ait pas été restitué. De plus,
celui qui a toujours été attentif à épier
le moment de la reconnaissance, a plus
fait par ses soins et sa vigilance que
celui qui s'est acquitté sur-le-champ.

faciendi occasionem non habuit : ut
creditori suo pecuniam non soluit is, qui
ut solueret, ubique quaesiuit, nec
Quaedam eius conditionis sunt, ut
effectum praestare debeant : quibusdam pro
effectu est, omnia attentasse, ut
efficerent. Si omnia fecit ut sanaret,
pereggit medicus partes suas; etiam damnato
reo, oratori constat eloquentiae officium,
si omni iure usus est. Laus imperatoria
etiam uicto duci redditur, si et
prudentia, et industria, et fortitudo
muneribus suis functa est. Omnia fecit, ut
beneficium redderet : obstitit illi
felicitas tua. Nihil incidit durius, quod
ueram amicitiam experiretur. Locupletis
donare non potuit, sano assidere, felici
succurrere : gratiam retulit, etiam si tu
beneficium non recepisti. Praeterea, huic
intentus semper, et huius rei tempus
opperiens, qui in hoc multum curae, multum
sedulitatis impendit, plus laborauit, quam
cui cito referre gratiam contigit.

[7,14] XIV. La comparaison du débiteur est inexacte : il ne lui suffit pas d'avoir cherché de l'argent, s'il ne paie. Le débiteur a sur le dos un créancier rigoureux, qui ne laisse aucune journée s'écouler sans intérêt. L'autre, plein de bonté, en voyant votre empressement, vos soins, votre anxiété, vous dira : "Chassez ces inquiétudes, et cessez de vous tourmenter. J'ai assez reçu de vous ; vous m'outragez de croire que j'en exige davantage; je suis pleinement convaincu de vos sentiments".

- "Mais, dira-t-on, répondez-moi : prétendez-vous qu'un homme s'est acquitté, lorsqu'il s'est montré reconnaissant? Alors vous mettez de pair celui qui a rendu et celui qui n'a point rendu". Supposez à la place un homme qui, oubliant un service reçu, n'a pas même tenté d'être reconnaissant; ne l'accuseriez-vous pas d'avoir manqué à la reconnaissance ? Mais l'autre s'est fatigué jour et nuit, renonçant à tout autre devoir, préoccupé, toujours sur ses gardes, de peur de laisser échapper une occasion favorable. Mettrons-nous donc au même rang celui qui a rejeté tous les soins de la reconnaissance et celui qui n'a cessé de s'en occuper? C'est se montrer injuste, que d'exiger de moi des effets, quand vous savez que l'intention ne m'a pas manqué. Enfin admettez cette supposition : vous avez été pris par des pirates; j'ai

[7,14] XIV. Debitoris exemplum dissimile est : cui parum est pecuniam quaesisse, nisi soluit. Illic enim stat acerbus super caput creditor, qui nullum diem gratis occidere patiatur: hic benignissimus, qui quum te uiderit cursantem et sollicitum atque anxium, dicat : Mitte hanc de pectore curam. Desine tibi mollestus instare onmia a te habeo. Iniuriant mihi facis, si me quidquam amplius desiderare iudicas. Plenissime ad me peruenit animus tuus. - "Dic, inquit, mihi : reddidisse beneficium diceres illum, qui sic gratiam retulit? Eodem ergo loco est, qui reddidit, et qui non reddidit". Contra nunc illud pone : si oblitus esset accepti beneficii, si ne tentasset quidem gratus esse, negares illum gratiam retulisse. At hic diebus noctibusque se lassauit, et omnibus aliis renuntiauit officiis, huic uni imminens, et operatus, ne qua se fugeret occasio. Eodem ergo loco erunt, ille qui curam referendae gratiae abiecit, et hic qui nunquam ab illa recessit? iniquus es, si rem a me exigis, quum uideas animum non defuisse. Ad summam, puta, quum captus esses, me pecuniam mutuatum, rebus meis in securitatem creditoris oppositis, nauigasse hieme iam saeua, per infesta latrociniiis littora, emensum quidquid periculi afferre potest etiam pacatum mare : peragratis omnibus solitudinibus, quum quos nemo non fugiebat ego quaererem, tandem ad piratas perueni :

emprunté de l'argent; j'ai mis mes biens en gage entre les mains d'un créancier; j'ai fait voile au milieu d'une saison rigoureuse, le long de côtes infestées de brigands ; je me suis exposé à tous les dangers que présente la mer même dans le calme; j'ai parcouru tous les déserts; j'ai recherché des hommes que tout le monde fuyait; enfin, je suis parvenu jusqu'aux pirates : en arrivant, je trouve qu'un autre vous a racheté; nierez-vous que je ne me sois acquitté? Supposez encore que, dans ce voyage, j'aie perdu par un naufrage l'argent que j'avais ramassé pour votre rançon; que je sois tombé moi-même dans les fers dont je voulais vous arracher, nierez-vous que je ne me sois acquitté? Ne savez-vous pas que les Athéniens appellent tyrannicides Harmodius et Aristogiton ? et la main de Mucius laissée sur l'autel ennemi fut censée avoir tué Porsenna. La vertu qui lutte contre la fortune brille de tout son éclat, même quand elle n'atteint pas le but qu'elle s'était proposé. Celui qui a poursuivi les occasions fugitives, et cherché sans relâche tous les moyens de témoigner sa gratitude, a plus fait assurément que celui qui, à la première occasion et sans aucune fatigue, a pu se montrer reconnaissant.

[7,15] XV. "Mais dit-on, vous avez reçu du bienfaiteur deux choses : la bonne volonté et le don; vous lui devez l'un et

et iam te alius redemerat; negabis me gratiam retulisse? etiamne si in illa nauigatione pecuniam, quam saluti tuae contraxeram, naufragus perdidisti ? etiamne si in uincula quae detrahere tibi uolui, ipse incidi? Negabis me retulisse gratiam? At mehercle Athenienses Harmodium et Aristogitonem tyrannicidas uocant : et Mucii manus in hostili ara relictæ, instar occisi Porsennae fuit, et semper contra fortunam luctata uirtus, etiam citra effectum propositi operis, enituit. Plus praestitit, qui fugientes occasiones secutus est, et alia atque alia captauit, per quae referre gratiam posset, quam quem sine ullo sudore gratum prima fecit occasio.

[7,15] XV. "Duas, inquit, res ille tibi praestitit, uoluntatem, et rem: tu quoque illi duas debes". Merito istud diceres ei

l'autre". A bon droit, vous pourriez faire cette objection à celui qui n'aurait eu qu'une volonté oisive; mais à celui qui veut, qui s'évertue, qui n'a rien omis, vous ne pouvez tenir ce langage; car il a satisfait aux deux choses autant qu'il était en lui.

D'ailleurs, il ne faut pas toujours comparer les choses numériquement; quelquefois une seule en vaut deux. Ainsi le don est remplacé par cette volonté si active, si désireuse de rendre. Si l'intention sans l'effet ne suffit point à la reconnaissance, nul n'est reconnaissant envers les dieux, que nous ne payons jamais, sinon d'intention. "C'est, diraiton, tout ce qui est possible envers les dieux". Eh bien ! si je ne puis faire autre chose pour celui à qui je dois de la reconnaissance, pourquoi ne serais-je pas reconnaissant envers cet homme au même prix qu'envers les dieux ?

[7,16] XVI. Si pourtant vous me demandez mon opinion, et si vous voulez avoir une réponse précise, la voici : que le bienfaiteur se regarde comme payé ; que l'obligé sache que le bienfait n'a pas été restitué; que l'un affranchisse l'autre; que l'autre continue à se croire lié. Que l'un réponde . "J'ai reçu"; que l'autre dise : "Je dois". En toute question, ayons en vue le bien public. II faut ôter aux ingrats toutes les excuses, tous les subterfuges, tous les prétextes dont ils

qui tibi reddidit uoluntatem otiosam : huic uero, qui et uult, et conatur, et nihil intentatum relinquit, non potes dicere; utrumque enim praestat, quantum in se est. Deinde, non semper numero numerus aequandus est; aliquando una res pro duabus ualet. Itaque in locum rei succedit tam propensa uoluntas, et cupida reddendi.

Quod si animus sine re, ad referendam gratiam non ualet : nemo aduersus deos gratus est, in quos uoluntas sola confertur. "Diis, inquit, nihil aliud praestare possumus". Sed si huic quoque, cui referre gratiam debeo, nihil aliud praestare possum : quid est, quare non eo aduersus hominem gratus sim, quo nihil amplius in deos confero?

[7,16] XVI. Si tamen quid sentiam quaeris, et uis signare responsum : hic beneficium recepisce se iudicet; ille se sciat non reddidisse. Hic illum dimittat : ille se teneat; hic dicat : Habeo ; ille respondeat : Debeo. In omni quaestione propositum sit nobis bonum publicum. Praecludendae sont excusationes ingratis, ad quas refugere possint, et sub quibus infitiationem suam tegere. Omnia feci ! fac etiam nunc. Quid? tu tam imprudentes iudicas maiores nostros fuisse, ut non

voudraient couvrir leur mauvaise volonté.
J'ai tout fait ! Eh bien ! faites encore.
Pensez-vous que nos ancêtres fussent assez
insensés pour ne pas comprendre combien il
est injuste de mettre au même rang le
débiteur qui a dépensé au jeu ou en
débauches l'argent qu'il avait emprunté, et
celui qui a perdu par un incendie, par un
vol, ou par quelque autre accident
fâcheux, le bien d'autrui avec le sien?
Cependant ils n'ont admis aucune excuse,
afin d'apprendre aux hommes à tenir, avant
tout, leurs engagements. Car il valait
mieux rejeter l'excuse, même légitime, du
petit nombre que d'offrir à tous la
tentation d'en chercher de mauvaises.
Vous avez tout fait pour vous acquitter:
que cela suffise à votre bienfaiteur; mais
que ce soit peu pour vous. De même qu'il
est indigne de reconnaissance, s'il compte
pour rien vos efforts pénibles et
persévérants, vous êtes ingrat, si,
lorsqu'il reçoit en paiement votre bonne
intention, vous ne restez d'autant plus
volontiers son débiteur, qu'il vous tient
quitte. Mais n'allez pas vous emparer de
cette quittance et en prendre acte; n'en
cherchez pas moins les occasions de
rendre: rendez à l'un, parce qu'il
réclame; à l'autre, parce qu'il vous tient
quitte: à celui-là, parce qu'il est
méchant; à celui-ci, parce qu'il ne l'est
pas.

Ne considérez donc pas comme vous

intelligerent iniquissimum esse, eodem
loco haberi eum qui pecuniam, quam a
creditore acceperat, libidine aut alea
absumpsit, et eum qui incendio, aut
latrocinio, aut aliquo casu tristiore,
aliena cum suis perdidit? nullam
excusationem receperunt, ut homines
scirent fidem utique praestandam. Satius
enim erat a paucis etiam iustam
excusationem non accipi, quam ab omnibus
aliquam tentari.

Omnia fecisti ut redderes. Hoc illi satis
sit: tibi parum. Nam quemadmodum ille, si
enixam et sedulam operam transire pro
irrita patitur, cui gratia referatur
indignus est: ita tu ingratus es, nisi
ei, qui uoluntatem bonam in solutum
accepit, eo libentius debes, quia
dimitteris. Non rapias hoc, nec testeris:
occasiones reddendi nihilominus quaeras.

Redde illi, quia repetit; huic, quia
remittit: illi, quia malus; huic, quia non
malus.

Ideoque non est, quod ad te hanc
quaestionem iudices pertinere: an, quod
beneficium quis a sapiente acceperit,
reddere debeat, si ille desiit esse
sapiens, et in malum uersus est. Redderes
enim et depositum, quod a sapiente
accepisses: et etiam malo redderes
creditum: quid est, cur non et
beneficium? Quia mutatus est ille, te
mutat? Quid? si quid a sano accepisses,
aegro non redderes: quum plus semper

regardant la question de savoir si un bienfait reçu d'un homme sage doit lui être rendu dans le cas où, cessant d'être sage, il serait devenu méchant. Vous lui rendriez, en effet, un dépôt reçu de lui étant sage, et vous lui paieriez une dette, fût-il même devenu méchant.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour un bienfait? Le changement de votre bienfaiteur vous change-t-il? Quoi ! ce que vous auriez reçu d'un homme en bonne santé, ne le lui rendriez-vous pas s'il était malade? Loin de là, nos obligations s'accroissent envers un ami en raison de sa faiblesse. Quant à celui-ci, il est malade d'esprit, prêtons-lui aide et support la folie est une maladie de l'âme. Pour mieux faire entendre ceci, il faut une distinction.

[7,17] XVII. Il y a des bienfaits de deux espèces : les uns, que le sage peut seul offrir au sage, c'est le bienfait absolu, véritable; l'autre est le bienfait commun, vulgaire, qui s'échange entre nous autres hommes grossiers. Quant à celui-ci, nul doute que je ne doive le rendre au bienfaiteur, devenu même homicide, voleur ou adultère. Les crimes sont du ressort des lois; ce n'est pas un ingrat, mais un juge, qui peut les punir. Que la méchanceté d'autrui ne vous rende pas méchant. Je jetterai un bienfait au méchant, au bon je le rendrai : à l'un,

imbecillo amico debeamus? et hic aeger est animo : adiuuetur, feratur : stultitia morbus est animi. Distinguendum hoc, quo magis intelligatur, existimo.

[7,17] XVII. Duo sint beneficia : unum, quod dare nisi sapiens sapienti non potest : hoc est absolutum et uerum beneficium; alterum, uulgare, plebeium, cuius inter nos imperitos commercium est. De hoc non est dubium, quin illi qualiscumque est debeam reddere, siue homicida, siue fur, siue adulter euasit. Habent scelera leges suas: melius istos iudex quam ingratus emendat; nemo te malum, quia est, faciat. Malo beneficium proiciam, bono reddam ; huic, quia debeo; illi, ne debeam.

parce que je dois; à l'autre, polir ne pas
devoir.

[7,18] XVIII. Quant à l'autre espèce de bienfait, il y a plus de difficulté, parce que, si je n'ai pu recevoir qu'à titre de sage, je ne puis rendre non plus qu'à un sage. Supposez que je le rende, il ne peut le recevoir, il n'y est déjà plus apte; il a perdu le talent d'en user. Me conseillez-vous donc de renvoyer la balle à un manchot? C'est une sottise de donner à quelqu'un ce qu'il ne peut recevoir. Commençant ma réponse par la conclusion, je vous dirai: Non, je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir ; mais je lui rendrai, quand même il serait incapable de recevoir. Je ne puis l'obliger que s'il est en état de recevoir; mais, en rendant, du moins je puis me libérer. Il ne pourra faire usage de ce que je lui rends? c'est son affaire; à lui la faute, et non à moi.

[7,19] XIX. "Rendre, dit-on, c'est remettre à qui peut recevoir. Si vous devez du vin à quelqu'un, et qu'il ordonne de le verser dans un filet ou dans un crible, direz-vous que vous avez rendu, ou voudrez-vous rendre ce qui, au moment même de la restitution, se, perdait pour l'un et pour l'autre"? Rendre, c'est donner au propriétaire la chose qu'on lui doit, au moment où il veut l'avoir. A cela se borne ce que j'ai à faire. Qu'il conserve ce que je lui ai rendu, c'est un soin qui ne me regarde pas. Je ne suis point son tuteur,

[7,18] XVIII. De altero beneficii genere dubitatur, quod si accipere non potui nisi sapiens, ne reddere quidem nisi sapienti possum. Puta enim me reddere ; ille non potest recipere : non est iam huius rei capax; scientiam utendi perdidit. Quid si me remittere manco pilam iubeas? stultum est dare alicui, quod accipere non possit. Ut respondere ab ultimo incipiam : Non dabo illi, quod accipere non poterit : reddam, etiam si recipere non poterit. Obligare enim non possum, nisi accipientem : liberari tantum, si reddo, possum. Ille uti illo non poterit? uiderit: penes illum erit culpa, non penes me.

[7,19] XIX. "Reddere est, inquit, accepturo tradidisse. Quid enim si cui uinum debeas, et hoc ille infundere reticulo iubeat, aut cribro : reddidisse te dices, aut reddere uoles, quod dum redditur, inter duos pereat"? Reddere, est id quod debeas, ei cuius est, uolenti dare: hoc unum mihi praestandum est. Ut quidem habeat, quod a me accepit, iam ulterioris est curae. Non tutelam illi, sed fidem debeo : multoque satius est, illum non habere, quam me non reddere. Et creditori statim in macellum laturo, quod

mais son débiteur. Il vaut bien mieux qu'il n'ait pas, que si je n'avais pas rendu. Je rendrai à mon créancier, qui va sur-le-champ porter au marché, ce qu'il reçoit.; même quand il aurait délégué sa créance à une femme adultère, je le paierai; et s'il laisse tomber de sa robe détachée l'argent que je lui compte, je donnerai toujours. Mon affaire est de rendre et non de conserver ce que j'aurai rendu, ni de m'en inquiéter. Je suis chargé de garder le bienfait que j'ai reçu, non celui que j'ai rendu. Tant que ce bienfait reste entre mes mains, qu'il soit en sûreté ; mais, quoiqu'il doive échapper à celles de l'homme qui reçoit, il faut donner quand il réclame. Je rendrai à l'homme de bien, quand il conviendra; au méchant, quand il l'exigera.

"Mais, dit-on, vous ne pouvez restituer un bienfait tel que vous l'avez reçu ; car vous l'avez reçu d'un sage, et vous le rendez à un insensé". Ce n'est pas cela. Je le lui rends tel qu'il peut maintenant le recevoir : ce n'est pas ma faute, mais la sienne, si le bienfait a perdu de sa valeur ; ce que j'ai reçu, je le rendrai.

S'il revient à la sagesse, je le lui rendrai tel que je l'ai reçu; tant qu'il reste parmi les méchants, je le lui rends tel qu'il peut le recevoir.

"Quoi! dit-on, s'il est devenu non seulement méchant, mais cruel, mais

acceperit, reddam ; etiam si mihi adulteram, cui numerem, delegauerit, soluam : et si nummos quos accipiet, in sinum suum discinctus fundet, dabo. Reddendum enim mihi est, non seruandum, quum reddidero, aut tuendum. Beneficii accepti, non redditus custodiam debeo. Dum apud me est, saluum sit; ceterum licet accipientis manibus effluat, dandum est reposcenti. Reddam bono, quum expediet; malo, quum petet.

"Tale, inquit, beneficium, quale accepisti, non illi potes reddere. Accepisti enim a sapiente : stulto reddis". Non ; reddo illi, quale nunc potest accipere : nec per me fit quod deterius, sed per illum; id quod accepi, reddam. Cui, si ad sapientiam redierit, reddam quale accepi : dum in malis est, reddam quale ab illo potest accepi.

"Quid, inquit, si non tantum malus factus est, sed ferox, sed immanis, qualis Apollodorus, aut Phalaris : et huic beneficium, quod acceperas, reddes"? Mutationem sapientis tantum natura non patitur; nam in pessima ab optimis lapsus, necesse est etiam in malo uestigia boni teneat. Nunquam tantum uirtus exstinguitur, ut non certiores animo notas imprimat, quam ut illas eradat ulla mutatio. Ferae inter nos educatae, quum in siluas eruperunt, aliquid mansuetudinis pristinae retinent : tantumque a placidissimis absunt, quantum a ueris

atroce, tel qu'un Apollodore, un Phalaris, lui rendrez-vous, encore le bienfait que vous aurez reçu"? Un si grand changement du sage n'est point dans la nature. En tombant des hauteurs de la vertu dans l'extrême perversité, il garde nécessairement dans le mal quelques vestiges du bien. La vertu a beau s'éteindre, les traces qu'elle imprime dans l'âme sont trop profondes, pour qu'aucun changement puisse les effacer. Les animaux sauvages élevés parmi nous, en s'échappant dans les bois, conservent encore les traces de leur première douceur, et diffèrent autant des animaux privés, que des bêtes féroces dans l'état de pure nature, et qui n'ont jamais senti la main de l'homme. Nul ne passe à l'excès de la méchanceté, après avoir été une fois attaché à la sagesse. La teinte est trop vive pour pouvoir disparaître entièrement et prendre une autre couleur. D'ailleurs: je vous demanderai si cet homme est seulement féroce de son naturel, ou s'il ne vit que pour être un fléau public. Vous m'avez cité Apollodore et le tyran Phalaris. Si un méchant leur ressemble par ses inclinations, ne lui rendrai-je pas son bienfait, pour ne plus rien avoir à démêler avec lui ? Mais si; non content de verser le sang humain, il s'en abreuve ; si son insatiable cruauté se repaît du supplice de victimes de tout âge ; si, furieux, non de colère, mais du seul feris et nunquam humanam manum passis.

Nemo in summam nequitiam incidit, qui unquam haesit sapientiae; altius infectus est, quam ut ex toto elui, et transire in colorem alium possit. Deinde interrogo, utrum iste ferox sit animo tantum, an et in perniciem publicam excurrat?

Proposuisti enim mihi Apollodorum et Phalarin tyrannum, quorum si naturam habet intra se malus, quidni ego isti beneficium suum reddam, ne quid mihi cum eo sit iuris amplius? Si uero sanguine humano non tantum gaudet et pascitur, sed et suppliciis omnium aetatum crudelitatem insatiabilem exercet, nec ira, sed auiditate quadam saeuiendi furit; si in ore parentum filios iugulat, si non contentas simplici morte, distortet, nec urit solum perituros, sed excoquit; si arx eius cruore semper recenti madet : parum est huic beneficium non reddere. Quidquid erat, quo mihi cohaereret, intercisa iuris humani societas abscidit. Si praestitisset quidam mihi aliquid, sed arma patriae meae inferret : quidquid meruerat, perdidisset, et referre illi gratiam scelus haberetur.

Si non patriam meam impugnat, sed suae grauis est, et sepositus a mea gente, suam exagitat: abscidit nihilominus illum tanta prauitas animi; etiam si non inimicum, inuisum mihi efficit : priorque mihi ac potior eius officii ratio est, quod humano generi, quam quod uni homini debeo.

plaisir de la destruction, il égorge les fils sous les yeux de leurs pères; si non content d'une simple mort, il y joint la torture ; s'il brûle ou même fait rôtir ses victimes; si son palais est baigné d'un sang toujours nouveau, c'est trop peu de ne pas lui rendre un bienfait: tous les liens qui m'attachaient à lui, il les a brisés avec ceux de la société humaine. S'il m'a rendu quelque service, mais qu'il prenne ensuite les armes contre ma patrie, tous les droits qu'il avait acquis sur moi sont perdus, et la reconnaissance envers lui serait criminelle. Si, sans attaquer ma patrie, il opprime la sienne ; si, éloigné de son pays, il est un fléau pour le sien, cette dépravation rompt encore les noeuds qui nous lient ; si elle n'en fait pas mon ennemi, elle me le rend odieux; et, dans l'ordre des devoirs, je place ce que je dois au genre humain, avant ce que je dois à un seul homme.

[7,20] XX. Néanmoins, quoique tout à fait libre envers lui, du moment où, violant toutes les lois, il a rendu contre lui tout légitime, voici la règle que je suivrai à son égard : si mon bienfait ne doit pas, au détriment général, ou lui donner de nouvelles forces, ou affermir celles qu'il a; si ma restitution n'entraîne pas le malheur public, je m'acquitterai. Je sauverai la vie à son fils en bas âge : quel mal cela peut-il faire à ceux que déchire sa cruauté ? mais

[7,20] XX. Sed quamuis hoc ita sit, et ex eo tempore omnia mihi in illum sint libera, ex quo, corrumpendo fas omne, ut nihil in eum nefas esset, effecerit : illum mihi seruandum modum credam, ut si beneficium illi meum neque uires maiores daturum est in exitium commune, nec confirmaturum quas habet; id autem erit, quod illi reddi sine perniciie publica possit, reddam. Seruabo filium eius infantem; quid hoc beneficium obest cuiquam eorum, quos crudelitas eius

je ne lui fournirai pas d'argent pour soudoyer ses satellites. S'il désire des marbres, des étoffes précieuses, ces ornements de son luxe ne peuvent nuire à personne mais je ne lui procurerai ni armes ni soldats. S'il demande comme un don fort important des acteurs, des prostituées et autres choses capables d'adoucir sa férocité, je les lui offrirai volontiers. Je ne lui enverrai ni galères, ni vaisseaux de guerre; mais je lui enverrai de ces navires de parade ou d'agrément, dont le luxe des rois s'amuse sur la mer. Et si sa santé est tout à fait désespérée, de la même manière je lui rendrai service, à lui comme à tout le monde; car pour des caractères tels que le sien le trépas est l'unique remède, et la mort seule est souhaitable à celui qui ne doit jamais revenir à lui-même. Cependant une telle perversité est rare; elle a toujours passé pour un phénomène, comme les abîmes de la terre qui s'entr'ouvrent et l'éruption des volcans qui jaillissent des cavités de la mer. Ainsi, laissons cette méchanceté, pour parler des vices que nous détestons, mais sans horreur. A ce méchant tel qu'on en trouve à tous les coins de rue, et qui ne se fait craindre qu'individuellement, je rendrai son bienfait, parce que je l'ai reçu. Je ne dois pas tirer avantage de sa méchanceté : que ce qui n'est pas à moi retourne à son maître, bon ou méchant.

lacerat ? pecuniam quae satellitem stipendio teneat, non subministrabo. Si marmora et uestes desiderauerit, nihil oberit cuiquam id quo luxuria eius instruitur : militem et arma non suggeram. Si pro magno petet munere artifices scenae, et scorta, et quae feritatem eius emolliant, libens offeram. Cui triremes et aeratas non mitterem, lusorias et cubiculatas, et alia ludibria regum in mari lasciuiuentium mittam. Et si ex toto eius sanitas desperata fuerit, eadem manu beneficium omnibus dabo, illi reddam : quando ingeniis talibus uitae exitus remedium est : optimumque est obire ei, qui ad se nunquam rediturus est. Sed haec rara nequitia est, et semper portentis loto habita, sicut hiatus terrae, et de cauernis maris ignium eruptio. Itaque ab illa recedamus : de his loquamur uitiis, quae detestamur sine horrore. Huic homini malo, quem inuenire in quolibet foro possum, quem singuli timent, reddam beneficium, quod accepi. Non oportet mihi nequitiam eius prodesse : quod meum non est, redeat ad dominum, bonus sit an malus. Quam diligenter istud excuterem, si non redderem, sed darem : Hic locus fabulam poscit.

Avec quel soin j'examinerais cette
dernière alternative, s'il ne s'agissait
pas de rendre, mais de donner! Voici un
trait d'histoire qui vient ici à propos.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 5/09/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VII

Chapitre XXI-XXXII

Chapitre XXI-XXXII



[7,21] XXI. Un pythagoricien avait acheté d'un cordonnier des sandales, grande affaire ! n'ayant pas d'argent comptant.

Quelques jours après, il revient à la boutique pour payer. Trouvant la porte ferme, il frappe à plusieurs reprises :

"Vous perdez votre temps, lui dit un voisin ; le cordonnier que vous cherchez est mort et déjà réduit en cendres. Ce qui est un malheur pour nous, qui perdons nos amis pour toujours, est la moindre des choses pour vous, puisque vous savez qu'ils doivent renaître".

Il raillait le pythagoricien. Cependant, notre philosophe s'en retourna chez lui,

remportant assez volontiers trois ou quatre deniers qu'il faisait sonner dans sa main de temps à autre. Bientôt il se reproche ce plaisir secret qu'il avait à ne point payer, et, reconnaissant qu'il

[7,21] XXI. Pythagoricus quidam emerat a sutore phaecasia, rem magnam, non praesentibus immis. Post aliquot dies uenit ad tabernam redditurus, et quum clausam diu pulsaret, fuit qui diceret :

"Quid perdis operam? sutor ille quem quaeris, elatus, combustus est. Quod nobis fortasse molestum est, qui in aeternum nostros amittimus; tibi minime, qui scis futurum ut renascatur : iocatus in pythagoricum. At philosophus noster tres aut quatuor denarios non inuita manu, domum retulit, subinde concutiens. Deinde quum reprehendisset hanc suam non reddendi tacitam uoluptatem, intelligens arrisise sibi illud lucellum, redit ad eandem tabernam, et ait : ille tibi uiuit : redde, quod debes. Deinde per clostrum, qua se commissura laxauerat, quatuor denarios in tabernam inseruit, ac misit,

avait été séduit par ce profit misérable, poenas a se exigens improbae cupiditatis,
il revient à la boutique et dit : "Pour ne alieno assuesceret.
toi cet homme est vivant, paie ce que tu
dois". Puis, à travers une fente que
présentaient les ais mal joints, il
introduisit et jeta dans la boutique
quatre deniers, punissant lui-même sa
méchante avarice, de peur de s'accoutumer
à retenir le bien d'autrui.

[7,22] XXII. Ce que vous devez, cherchez à [7,22] XXII. Quod debes, quaere cui
qui le rendre, et, si nul ne réclame, reddas : et si nemo posset, ipse te
faites-vous sommation à vous-même. Que appella. Malus an bonus sit, ad te non
votre bienfaiteur soit bon ou méchant, ce pertinet. Redde, et accusa, non oblitus,
n'est pas votre affaire. Rendez, puis quemadmodum inter uos officia diuisa sunt:
accusez-le, n'oubliant pas comment les illi obliuio imperata est, tibi meminisse
devoirs sont partagés entre vous. Il lui mandauimus. Errat tamen, si quis
est prescrit d'oublier, et à vous de vous existimat, quum dicimus eum qui beneficium
souvenir. Ce serait se tromper d'ailleurs, dedit, obliuisci oportere, excutere nos
que de croire qu'en recommandant au illi memoriam rei praesertim
bienfaiteur d'oublier, nous avons prétendu honestissimae; quaedam praecipimus ultra
effacer de son âme le souvenir des actions modum, ut ad uerum et suum redeant. Quum
les plus honnêtes. Quelques-uns de nos dicimus, "Meminisse non debet:" hoc
préceptes passent les justes bornes, pour uolumus intelligi, praedicare non debet,
qu'on les réduise au vrai, qui leur est nec iactare, nec grauis esse. Quidam enim
propre. Quand nous disons: "Il ne doit beneficium quod dederunt, omnibus circulis
point se souvenir", nous voulons qu'on narrant; hoc sobrii loquuntur, hoc ebrii
entende: Il ne doit point publier, se non continent : hoc ignotis ingerunt, hoc
vanter, devenir importun. Car il y a des amicis committunt. Ut haec nimia et
gens qui vont raconter dans tous les exprobratrix memoria subsideret, obliuisci
cercles le service qu'ils ont rendu. Ils eum qui dedit, iussimus : et plus
en parlent à jeun; ils ne peuvent, étant imperando quam praestari poterat,
ivres, s'empêcher d'y revenir. Ils en silentium suasimus.
étourdissent les étrangers, ils le
confient à leurs amis. Pour réprimer ces

souvenirs trop fréquents, et voisins du reproche, nous avons prescrit au bienfaiteur l'oubli du service par lui rendu, et, en demandant plus qu'il n'était possible d'obtenir, nous avons conseillé le silence.

[7,23] XXIII. Toutes les fois qu'on a quelque doute sur l'obéissance de ceux à qui l'on donne quelque ordre, il faut exiger trop, afin d'obtenir assez. L'hyperbole, en exagérant, a pour but d'arriver au vrai par le mensonge. Ainsi, celui qui a dit : "Plus blanc que la neige, plus léger que les vents", a dit une chose impossible, pour qu'on en crût le plus possible. Et celui qui a dit : Plus immobile qu'un rocher, et plus rapide qu'un fleuve", n'a pas même songé à persuader que personne pût être plus immobile qu'un rocher. L'hyperbole n'espère pas tout ce qu'elle ose; mais elle affirme l'incroyable pour arriver au croyable.

Quand nous disons qu'un bienfaiteur doit oublier son bienfait, nous voulons dire qu'il doit avoir l'air d'oublier; que sa mémoire ne doit pas laisser apercevoir qu'il s'en souvient et le publier indiscrètement. Quand nous disons qu'on ne doit pas réclamer un service rendu, nous ne voulons pas supprimer toute réclamation : car souvent les méchants ont besoin qu'on exige d'eux; les bons, qu'on les avertisse. Quoi donc! n'indiquerai-je

[7,23] XXIII. Quoties parum fiduciae est in his quibus imperas, amplius est exigendum quam satis est, ut praestetur quantum satis est. In hoc omnis hyperbole extenditur, ut ad uerum mendacio ueniat. Itaque qui dixit, Qui candore niues, anteirent cursibus auras, quod non poterat fieri, dixit : ut crederetur quantum plurimum posset. Et qui dixit, Illis immobilior scopulis, uiolentior amne. nemini hoc quidem se persuasurum putauit, aliquem tam immobilem esse, quam scopulum. Nunquam tantum sperat hyperbola, quantum audet : sed incredibilis affirmat, ut ad credibilia perueniat. Quum dicimus: "Qui beneficium dedit, obliuiscatur : " hoc dicimus, similis sit oblito : memoria eius non appareat, nec incurrat. Quum dicimus, beneficium repeti non oportere, non ex toto repetitionem tollimus : saepe enim opus est malis exactore, etiam bonis admonitione. Quid ergo? occasionem ignoranti non ostendam? necessitates illi meas non detegam? quare nescisse se aut mentiatur, aut doleat? Interueniat aliquando admonitio, sed uerecunda, quae non poscat, nec in ius uocet.

point l'occasion à celui qui l'ignore? ne lui découvrirai-je pas mes besoins? et cela, pour lui donner lieu de se prévaloir de son ignorance, si elle est feinte, ou de la déplorer, si elle est véritable? Il faut parfois avertir, mais avec discrétion, et nullement sous forme de demande ou de sommation.

[7,24] XXIV. Socrate dit un jour, en présence de ses amis : "J'aurais acheté un manteau, si j'avais eu de l'argent".

C'était ne demander à personne, en avertissant tout le monde. On!brigua l'honneur d'offrir. Pouvait-il en être autrement ? En effet c'était une bagatelle que reçut Socrate! mais c'était beaucoup d'avoir mérité que Socrate voulût bien recevoir. Il ne pouvait reprendre ses amis d'une manière plus délicate. J'aurais acheté un manteau, dit-il, si j'avais eu de l'argent. Après cela, quiconque se hâte est en retard ; Socrate avait eu besoin.

C'est pour prévenir la dureté des sommations que nous avons défendu de rappeler les bienfaits; non pour qu'on ne le fasse jamais, mais pour qu'on le fasse avec réserve.

[7,25] XXV. Aristippe prenant un jour plaisir à respirer un parfum: "Maudits soient ces efféminés, dit-il, qui ont donné un mauvais renom à une si douce chose"! Disons pareillement Maudits soient ces méchants et intolérables usuriers de leurs propres bienfaits, qui ont fait

[7,24] XXIV. Socrates amicis audientibus : "Emissem, inquit, pallium, si nummos haberem". Neminem poposcit, onmes admonuit; a quo acciperet, ambitus fuit. Quidni esset? Quantulum enim erat, quod Socrates accipiebat? at multum erat, eum fuisse, a quo Socrates acciperet. Num illos castigare mollius potuit? Emissem, inquit, pallium, si nummos haberem. Post hoc quisquis properavit, sero dat; iam Socrati defuit. Propter acerbos exactores repetere prohibemus : non ut nunquam fiat, sed ut parce.

[7,25] XXV. Aristippus aliquando delectatus unguento : "Male, inquit, istis effeminatis eueniat, qui rem tam bellam infamauerunt!" Idem dicendum est : Male istis improbis et importunis beneficiorum suorum quadruplatoribus eueniat, qui tam bellam rem, admouitionem inter amicos,

renoncer à une chose aussi bonne que les avertissements entre amis ! Pour moi, j'userai cependant de ce droit de l'amitié, et je demanderai des bienfaits à celui de qui j'en aurais voulu obtenir; et il regardera comme un bienfait nouveau, l'occasion de s'acquitter. Jamais, même au milieu de mes plaintes, je ne dirai : "Je t'ai accueilli, lorsque la mer t'avait jeté tout nu sur ce rivage; j'ai eu la folie de t'admettre au partage de mon empire". Ce n'est point là un avertissement : non, c'est un reproche; c'est rendre un bienfait odieux ; c'est autoriser, ou du moins encourager l'ingratitude. Il est plus que suffisant de dire d'un ton calme et amical, pour réveiller le souvenir : "Si j'ai bien mérité de toi, si quelque chose de moi te fut doux". Que l'autre réponde alors à son tour : "Comment n'aurais-tu pas bien mérité de moi? tu m'as recueilli indigent, naufragé".

[7,26] XXVI. «Mais les avis n'ont rien produit, dites-vous : il dissimule, il oublie; que dois-je faire"? Vous recherchez un point très nécessaire et par lequel il convient d'achever ce traité; savoir comment on doit supporter les ingrats? Avec calme, avec douceur, avec magnanimité. Que jamais l'insensibilité et l'oubli de l'ingrat ne vous blessent au point de vous ôter la satisfaction d'avoir rendu service. Que votre dépit ne soit pas

sustulerunt! Ego tamen utar hoc iure amicitiae, et beneficium ab eo repetam, a quo petissem : qui alterius beneficii loco accepturus est, potuisse reddere. Nunquam, ne querens quidem, dicam : --- Eiectum littore, egentem Excepi, et regni demens in parte locaui. Non est ista admonitio : conuicium est. Hoc est in odium beneficia perducere : hoc est efficere, ut ingratum esse, aut liceat, aut iuuet. Satis, abundeque est; submissis et familiaribus uerbis, memoriam reuocare : Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quidquam Dulce meum. Ille inuicem dicat : "Quidni merueris? eiectum littore egentem excepisti".

[7,26] XXVI. "Sed nihil, inquit, proficimus : dissimulat, oblitus est; quid facere debeam?" Quaeris rem maxime necessariam, et in qua hanc materiam consummari decet, quemadmodum ingrati ferendi sint? Placido animo, mansueto, magno. Nunquam te tam inhumanus, et immemor, et ingratus offendat, ut non tamen dedisse delectet. Nunquam in has uoces iniuria impellat : "Vellem non fecisse!" Beneficii tui tibi etiam

assez vif pour vous arracher ces mots : infelicitas placeat. Semper illum
 "Je voudrais ne point l'avoir fait"! Que, poenitebit, si te ne nunc quidem poenitet.
 même dans son insuccès, votre bienfait Non est, quod indigneris tanquam aliquid
 conserve pour vous ses charmes. L'ingrat noui acciderit: magis mirari deberes, si
 se repentira toujours, si vous ne vous non accidisset. Alium labor, alium impensa
 repentez pas même à présent. Ne vous deterret : alium periculum, alium turpis
 indignez pas, comme si c'était là un cas uerecundia, ne, dum reddit, fateatur
 extraordinaire. Vous devriez vous étonner accepisse : alium ignorantia officii,
 davantage, s'il ne fût point arrivé. L'un alium pigritia, alium occupatio. Adspice,
 est détourné de la reconnaissance par la quemadmodum immensae hominum cupiditates
 fatigue, l'autre par la dépense; celui-ci hient semper, et poscant : non miraberis
 par le danger, celui-là par une mauvaise ibi neminem reddere, ubi nemo satis
 honte: il craint, en s'acquittant, accipit. Quis est istorum tam firmæ
 d'avouer qu'il a reçu. D'autres sont mentis ac solidæ, ut tuto apud eum
 empêchés par l'ignorance du devoir, par la beneficia deponas? Alius libidine insanit,
 paresse, par les occupations. Voyez alius abdomini seruit, alius lucri totus
 l'immense convoitise des hommes toujours est, cuius summam, non uias spectat :
 insatiables, toujours demandant, et ne alius inuidia laborat, alius caeca
 vous étonnez pas que personne ne rende, ambitione, et in gladios irruente. Adiice
 quand nul ne croit avoir assez reçu. torporem mentis ac senium, et huic
 Dans cette foule, quelle est l'âme assez contrariam inquieti pectoris agitationem,
 ferme, assez solide pour que vous y tumultusque perpetuos; adiice
 puissiez en sûreté déposer vos bienfaits? aestimationem sui nimiam et tumorem, ob
 L'un est furieux de débauche, l'autre est quæ contemnendus est insolentem. Quid
 esclave de son ventre. Celui-ci est tout contumaciam in peruersa nitentium, quid
 au gain; il ne voit que la somme et ne leuitatem semper alio transilientem
 s'embarrasse pas des moyens. Celui-là loquar? Huc accedat temeritas praeceps, et
 sèche d'envie; cet autre est travaillé nunquam fidele consilium daturus timor, et
 d'une ambition aveugle qui le précipite au mille errores, quibus uoluimur; audacia
 milieu des armes. Joignez-y la langueur timidissimorum, discordia
 d'une âme usée par l'âge, et l'état familiarissimorum, et publicum malum,
 contraire, cette agitation d'un cœur incertissimis fidere, fastidire possessa,
 toujours inquiet, toujours en proie aux optare quæ consequi posse spes non fuit.
 orages. Joignez-y la trop haute opinion de

soi, et cette vanité qui s'enfle
insolemment A cause des vices qui font sa
honte. Que dirai-je des efforts d'une
opiniâtreté perverse? de la légèreté qui
saute perpétuellement d'un objet à
l'autre ? Ajoutez encore ici la témérité
effrénée, et la peur qui jamais ne donne
un bon conseil, et ces innombrables
erreurs qui nous entraînent; l'audace chez
les plus timides, la discorde entre les
plus intimes, et ce vice si général, la
confiance dans les choses les plus
incertaines, le mépris de ce qu'on
possède, et le désir d'obtenir ce qu'on ne
peut raisonnablement espérer.

[7,27] XXVII. Au milieu de tant de
passions vous cherchez la plus calme de
toutes les vertus, la bonne foi. Si vous
vous représentez la véritable image de la
vie humaine, vous croirez voir une ville
qui vient d'être prise d'assaut, où, sans
égard pour la pudeur, pour la justice, la
force règle tout, comme si l'on avait
donné le signal du désordre. On ne
s'abstient ni du feu, ni du fer; les lois
ont délié le crime; et la religion même,
qui dans la guerre de peuple à peuple
protège les suppliants, n'arrête plus ceux
qui courent au pillage. Tel saisit sa
proie dans une demeure privée, l'autre
dans un édifice public; l'un en un lieu
sacré; l'autre en un lieu profane; l'un
fait effraction, l'autre escalade. Tel
autre, non content d'un passage étroit,

[9,27] XXVII. Inter affectus
inquietissimos, rem quietissimam, fidem,
quaeris? Si tibi uitae nostrae uera imago
succurret, uideberis tibi uidere captae
quum maxime ciuitatis faciem, in qua
omisso pudoris rectique respectu, uires in
consilio sunt, uelut signo ad permiscenda
omnia dato. Non igni, non ferro
abstinetur : soluta legibus scelera sunt :
nec religio quidem, quae inter arma
hostilia supplices texit, ullum
impedimentum est ruentium in praedam. Hic
ex priuato, hic ex publico, hic ex
profano, hic sacra rapit: hic effringit,
hic transilit, hic non contentus angusto
itinere, ipsa quibus arcetur, euertit, et
in lucrum ruina uenit. Hic sine caede
populatur, hic spolia cruenta manu gestat:
nemo non fert aliquid ex altero. In hoc

renverse les obstacles qui l'arrêtent, et les ruines tournent à son profit. Celui-ci pille sans tuer, celui-là porte dans ses mains des dépouilles ensanglantées. Nul n'est pur du bien d'autrui. Dans cette avidité si générale, certes, vous oubliez trop le sort commun, si parmi tant de gens qui pillent vous cherchez un homme qui restitue. Si l'ingratitude vous cause de l'indignation, indignez-vous de la débauche, indignez-vous de l'avarice, indignez-vous de l'impudicité, indignez-vous des maladies qui vous rendent difforme, indignez-vous de la pâle vieillesse. Sans doute c'est un vice terrible, un vice intolérable, qui désunit les hommes; il brise les liens de la concorde qui est l'appui de notre faiblesse; mais il est si commun, que même celui qui s'en plaint n'en est pas exempt.

[7,28] XXVIII. Descendez en vous-même : avez-vous toujours été reconnaissant envers vos bienfaiteurs? n'avez-vous jamais laissé tomber aucun bon office? le souvenir des services que vous avez reçus vous accompagne-t-il toujours? Vous verrez que les services rendus à votre enfance ont échappé à votre mémoire avant l'adolescence; et que la mémoire de ceux qu'a reçus votre jeunesse n'a point duré jusqu'à votre vieillesse. Nous avons perdu les uns, nous avons jeté les autres. Ceux-ci ont disparu peu à peu de notre vue et de ceux-là nous avons détourné les yeux.

aviditate generis humani, nae tu nimis fortunae communis oblitus es, qui quaeris inter rapientes referentem. Si indignaris ingratos esse : indignare luxuriosos, indignare auaros, indignare impudicos, indignare aegros deformes, senes pallidos. Est istud graue uitium, est intolerabile, et quod dissociet homines, quod concordiam, qua imbecillitas nostra fulcitur, scindat ac dissipet : sed usque eo uulgare est, ut illud nec qui queritur quidem effugerit.

[9,28] XXVIII. Cogita tecum, an quibuscumque debuisti, gratiam retuleris, an nullum unquam apud te perierit officium, an omnium te beneficiorum memoria comitetur. Videbis quae puero data sunt, ante adolescentiam elapsa : quae in iuuenem collata sunt, non perdurasse in senectutem. Quaedam perdidimus, quaedam proiecimus, quaedam a conspectu nostro paulatim exierunt : a quibusdam oculos auertimus. Ut excuse m tibi imbecillitatem tuam, inprimis fragilis est memoria, et rerum turbae non sufficit : necesse est quantum recipit, emittat, et antiquissima

Je veux vous donner une excuse de votre faiblesse : la mémoire est bien frêle et ne suffit pas à la multitude des objets : elle est contrainte à rejeter autant qu'elle reçoit, et à couvrir les anciennes traces par de nouvelles. Ainsi votre nourrice n'a conservé dans votre affection qu'une bien petite place, parce que l'âge suivant a effacé son bienfait. Ainsi vous ne conservez plus pour votre précepteur votre antique respect; ainsi les comices consulaires, ou votre candidature au sacerdoce, vous font oublier ceux dont les suffrages vous valurent la questure. Peut-être, en vous examinant scrupuleusement, découvrirez-vous en vous-même ce vice dont vous vous plaignez. C'est injustice, de vous irriter contre la faute publique, et folie, contre la vôtre. Afin de vous faire absoudre, pardonnez. Vous rendrez un homme meilleur par l'indulgence, et certainement plus mauvais par les reproches. Ne l'endurcissez point; laissez-lui conserver la pudeur qui lui reste peut-être encore. Souvent cette pudeur, prête à s'évanouir, est totalement détruite par la voix trop dure du blâme. Nul ne craint d'être ce qu'il paraît déjà; l'homme pris sur le fait perd toute pudeur.

[7,29] XXIX. J'ai perdu mon bienfait! et les offrandes que nous avons consacrées aux dieux, disons-nous les avoir perdues? Parmi les choses consacrées est le bienfait : il a beau tourner à mal, il

recentissimis obruat. Sic factum est, ut minima apud te nutricis esset auctoritas : quia beneficium eius longius aetas sequens posuit; sic factum est, ut praeceptoris tibi non esset ulla ueneratio ; sic euenit, ut circa consularia occupato comitia, aut sacerdotiorum candidato quaesturae suffragator excideret. Fortasse uitium, de quo quereris, si te diligenter excusseris, in sinu inuenies. Inique publico irasceris crimini, stulte, tuo; ut absoluaris, ignosce. Meliorem illum facies ferendo, utique peiorem exprobrando ; non est quod frontem eius indures : sine, si quid est pudoris residui, seruet. Saepe dubiam uerecundiam uox conuiciantis clarior rupit : nemo id esse, quod iam uidetur, timet : deprehensus pudor amittitur.

[7,29] XXIX. Perdidit beneficium : numquid quae consecrauimus, perdidisse nos dicimus? Inter consecrata beneficium est, etiam si male respondit, bene collatum. Non est ille, qualem sperauiamus: simus

n'en a pas moins été convenablement placé.

Cet homme n'est point tel que nous l'avions espéré; mais n'en soyons pas moins tels que nous avons été, et ne lui ressemblons pas. La perte fut faite alors, et ne se manifeste qu'à présent. La honte de l'ingratitude retombe en partie sur le bienfaiteur. Se plaindre d'un bienfait perdu, c'est prouver qu'on ne l'a pas bien placé. Autant que nous le pouvons, plaidons sa cause avec nous-mêmes : peut-être il n'a pas pu, peut-être il n'a pas su, peut-être il s'acquittera. Certaines créances sont améliorées par la sage lenteur d'un créancier qui patiente, qui aide par des délais. Faisons de même : réchauffons une affection languissante.

[7,30] XXX. J'ai perdu mon bienfait! Insensé, vous ne savez pas l'époque de votre perte; c'est en donnant que vous avez perdu; mais ce n'est qu'aujourd'hui que vous vous en apercevez. Même dans les choses qui sont comptées comme perdues, la modération est très-utile. Comme les maladies du corps, il faut traiter doucement les maladies de l'âme. Les fils qu'on eût démêlés avec le temps se rompent, si on les tire trop brusquement. Pourquoi des imprécations, des plaintes, des reproches? pourquoi affranchir cet homme et le renvoyer libre de toute obligation? S'il est ingrat, il ne vous doit plus rien. Pourquoi aigrir un homme comblé de vos bienfaits? D'un ami douteux

quales fuimus nos, ei dissimiles; damnum tunc factum, nunc apparuit. Ingratus non sine nostro pudore protrahitur : quoniam quidem querela amissi beneficii non bene dati signum est. Quantum possumus, causam eius apud nos agamus : fortasse non potuit, fortasse ignoravit; fortasse facturum est. Quaedam nomina bona lentus ac sapiens creditor fecit, qui sustinuit, ne mora fouit. Idem nobis faciendum : nutriamus fidem languidam.

[7,30] XXX. Perdidisti beneficium! Stulte, non nosti detrimenti tui tempora; perdidisti, sed quum dares : nunc palam factum est. Etiam in his quae videntur in perdito, moderatio plurimum profuit. Ut corporum, ita animorum molliter vitia tractanda sunt; saepe quod explicavit mora, pertinacia trahentis abruptum est. Quid opus est maledictis? quid querelis? quid insectatione? quare illum liberas? quare dimittis? Si ingratus est, iam nihil debet. Quae ratio est, exacerbare eum, in quem magna contuleris, ut ex amico dubio fiat non dubius inimicus, et patrocinium sibi nostra infamia quaerat? nec desit: "Nescio quid est, quod eum, cui tantum debuit, ferre non potuit; subest aliquid".

vous en faites un ennemi déclaré : vos outrages lui serviront d'excuse. On ne manquera pas de dire : "Je ne sais d'où vient qu'il ne peut supporter un homme auquel il est si redevable. Il y a quelque chose là-dessous".

Quiconque cherche des informations sur un supérieur, parvient toujours, sinon à souiller, du moins à ternir la considération de celui-ci. Et nul ne se contente d'une supposition légère, quand c'est la grossièreté même du mensonge qui fait qu'on y ajoute foi.

[7,31] XXXI. Tu suivras une bien meilleure route, en conservant avec l'ingrat l'apparence de l'amitié, ou même l'amitié s'il revient à la vertu. Les méchants sont domptés par une bonté persévérante. Nul n'a le coeur assez dur et assez contraire à l'amitié, pour ne pas être entraîné vers les gens de bien, auxquels il doit jusqu'à la faculté de se dispenser impunément de rendre. Dirigez d'abord vos pensées de ce côté. On a manqué de reconnaissance envers moi : que ferai-je? ce que font les dieux, généreux auteurs de tous les biens. Les dieux commencent par nous accorder des bienfaits à notre insu, et ils continuent malgré notre ingratitude. Celui-ci les accuse de négligence envers nous, celui-là d'injustice. Un autre les rejette hors de son univers, et, les condamnant à une inertie léthargique, les laisse sans lumière et sans emploi. Ce soleil à qui

Nemo non superioris dignitatem quaerendo, etiam si non inquinavit, aspersit : nec quisquam fingere contentus est leuia, quum magnitudine mendacii fidem quaerat.

[7,31] XXXI. Quanto illa melior uia, qua seruatur illi species amicitiae, et, si reuerti ad sanitatem uelit, etiam amicitia! Vincit malos pertinax bonitas : nec quisquam tam duri infestique aduersus diligenda animi est, ut etiam ui tractus bonos non amet: quibus hoc quoque coepit debere, quod impune non soluit. Ad illa itaque cogitationes tuas flecte. Non est mihi relata gratia : quid faciam? quod dii omnium rerum optimi auctores, qui beneficia ignorantibus dare incipiunt, ingratis perseuerant. Alius illis obiicit negligentiam nostri, alius iniquitatem ; alius illos extra mundum suuum proiicit, et ignauos, hebetesque sine luce, sine ullo opera destituit. Alius solem, cui debemus, quod inter laborem quietemque tempus diuisimus, quod non tenebris immersi confusionem aeternae noctis effugimus, quod annum cursu suo temperat,

nous devons la division du temps en heures de travail et de repos, qui nous préserve des ténèbres où nous serions plongés, et nous sauve d'une nuit éternelle; qui par son cours tempère les saisons, nourrit les corps, développe les germes, et mûrit les fruits de la terre, on l'appelle une pierre, un globe igné résultant du hasard, enfin tout, excepté Dieu.

Et cependant comme de bons parents qui sourient des injures de leurs petits enfants, les dieux ne cessent d'accabler de leurs bienfaits ceux qui révoquent en doute l'existence de leurs auteurs; et d'une main impartiale ils distribuent leurs dons parmi les nations et les peuples : car ils n'ont d'autre pouvoir que celui de faire le bien. En temps opportun ils versent les pluies sur la terre; par le souffle des vents ils mettent les mers en mouvement ; par le cours régulier des astres ils indiquent le cours du temps; ils adoucissent et l'hiver et l'été par l'haleine des doux zéphyrs; paisibles et propices, ils supportent avec calme et bonté l'erreur des esprits qui s'égarent.

Imitons-les : donnons, quoique nous ayons souvent donné en vain. Donnons encore à d'autres, donnons à ceux-là même par qui nous avons perdu. La chute d'une maison n'a jamais empêché un homme de la rebâtir; et quand un incendie a consumé nos pénates, nous jetons de nouveaux

et corpora alit, sata euocat, percoquit fructus, saxum aliquod aut fortuitorum ignium globum, et quiduis potius quam deum appellat. Nihilominus tamen more optimorum parentum, qui maledictis suorum infantium arident, non cessant dii beneficia congerere, de beneficiorum auctore dubitantibus : sed aequali tenore bona sua per gentes populosque distribuunt, unam potentiam sortiti, prodesse. Spargunt opportunis imbris terras, maria flatu mouent, siderum cursu notant tempora, hiemes aestatesque interuentu lenioris spiritus molliunt ; errorem labentium animorum placidi ac propitii ferunt. Imitemur illos : demus, etiam si multa in irritum data sint; demus nihilominus aliis, demus ipsis apud quos iactura facta est. Neminem ab excitanda domo ruina deterruit : et quum penates ignis absumpsit, fundamenta tepente adhuc area ponimus, et urbes haustas saepius eodem solo condimus. Adeo ad bonas spes pertinax animus est! Terra marique humana opera cessarent, nisi male cadentia iterum tentare libuisset.

fondements sur la terre encore tiède, et nous relevons souvent au même lieu des villes englouties : tant l'âme est opiniâtre à conserver bon espoir. Le travail de l'homme cesserait sur terre et sur mer, si les mauvais succès n'étaient suivis de nouvelles tentatives.

[7,32] XXXII. C'est un ingrat : il ne m'a point fait de mal; il n'en a fait qu'à lui seul. En accordant mon bienfait, j'en ai joui. Je ne donnerai pas moins volontiers, mais avec plus de soin. Ce que j'ai perdu avec celui-ci, d'autres me le rendront. Mais à celui-ci même je donnerai encore, et, comme un bon laboureur, par les soins et par la culture, je finirai par vaincre la stérilité du sol. Le bienfait est perdu pour moi; mais l'ingrat est perdu pour tout le monde. Le fait d'une grande âme n'est pas de donner et de perdre; c'est de perdre et de donner.

[7,32] XXXII. Ingratus est : non mihi fecit iniuriam, sed sibi; ego beneficio mea, quum dauem, usus sum; nec ideo pigrius dabo, sed diligentius; quod in hoc perdididi, ab aliis recipiam. Sed huic ipsi beneficium dabo iterum, et tanquam bonus agricola, cura cultuque sterilitatem soli uincam. Periiit mihi beneficium : iste omnibus. Non est magni animi, dare et perdere: hoc est magni animi, perdere et dare.



Recherches | Texte | Lecture | Liste du vocabulaire |
Index inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta |

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 5/09/2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre I

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I**
- **Chapitre II**
- **Chapitre III**
- **Chapitre IV**
- **Chapitre V**
- **Chapitre VI**
- **Chapitre VII**
- **Chapitre VIII**
- **Chapitre IX**
- **Chapitre X**
- **Chapitre XI**
- **Chapitre XII**
- **Chapitre XIII**
- **Chapitre XIV**
- **Chapitre XV**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 28 mai 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre II

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-IX**
- **Chapitre X-XIX**
- **Chapitre XX-XXIX**
- **Chapitre XXX-XXXV**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 10 juin 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre III

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-IX**
- **Chapitre X-XIX**
- **Chapitre XX-XXIX**
- **Chapitre XXX-XXXVIII**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 18 juin 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre IV

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-IX**
- **Chapitre X-XIX**
- **Chapitre XX-XXIX**
- **Chapitre XXX-XL**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 1 août 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre V

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-IX**
- **Chapitre X-XIX**
- **Chapitre XX-XXV**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaeff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 25 août 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VI

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-IX**
- **Chapitre X-XIX**
- **Chapitre XX-XXIX**
- **Chapitre XXX-XXXIX**
- **Chapitre XL-XLIII**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 26 août 2003

Itinera Electronica

Du texte à l'hypertexte

Sénèque, Des bienfaits, Livre VII

Texte latin et traduction française: M. Charpentier -
F. Lemaistre, Oeuvres complètes de Sénèque avec la
traduction française de la Collection Panckoucke, t.
III, Paris, Garnier, 1860
(traduction par A. et G. de Wailly).

- **Chapitre I-X**
- **Chapitre XI-XX**
- **Chapitre XXI-XXXII**

Recherches | Texte | Liste du vocabulaire | Index
inverse | Menu | Bibliotheca Classica Selecta

UCL | FLTR | Itinera Electronica | Bibliotheca Classica Selecta (BCS) |

Analyse, design et réalisation informatiques : B. Maroutaëff - J. Schumacher

Dernière mise à jour : 5 septembre 2003